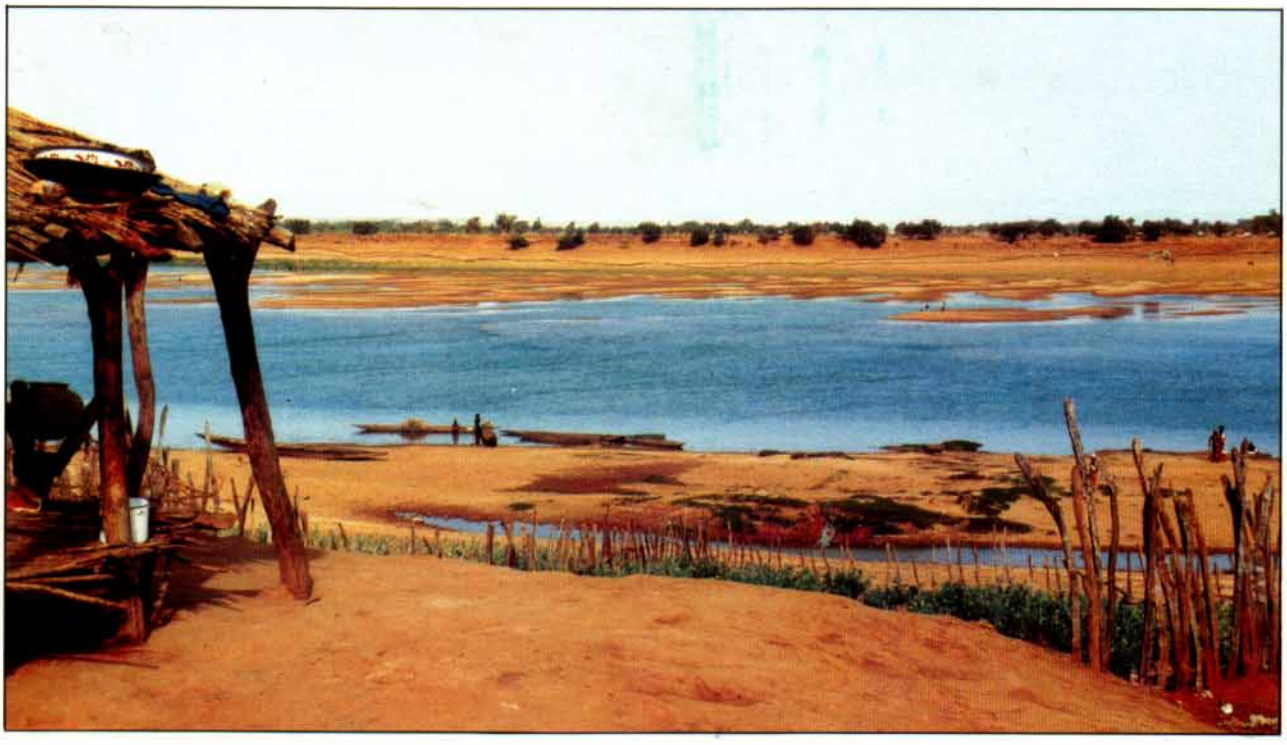
Paysans migrants du Fouta Toro

Jean-Paul Minvielle



La Vallée du Sénégal

Éditions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

Jean-Paul MINVIELLE

PAYSANS MIGRANTS DU FOUTA TORO
(VALLEE DU SENEGAL)

« La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, « que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées « à une utilisation collective» et, d'autre part, que les analystes et les courtes citations dans un but « d'exemple et d'illustration, «toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le « consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite» (alinéa 1er de l'article 40).

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une « contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal».

ISSN : 0371-6023
ISBN : 2-7099-0771-2

© ORSTOM 1985

Jean- Paul MINVIELLE

PAYSANS MIGRANTS DU FOUTA TORO
(VALLEE DU SENEGAL)

Éditions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

Collection **TRAVAUX et DOCUMENTS** n° **191**

PARIS 1985

Fig. 1 : Situation de la zone étudiée

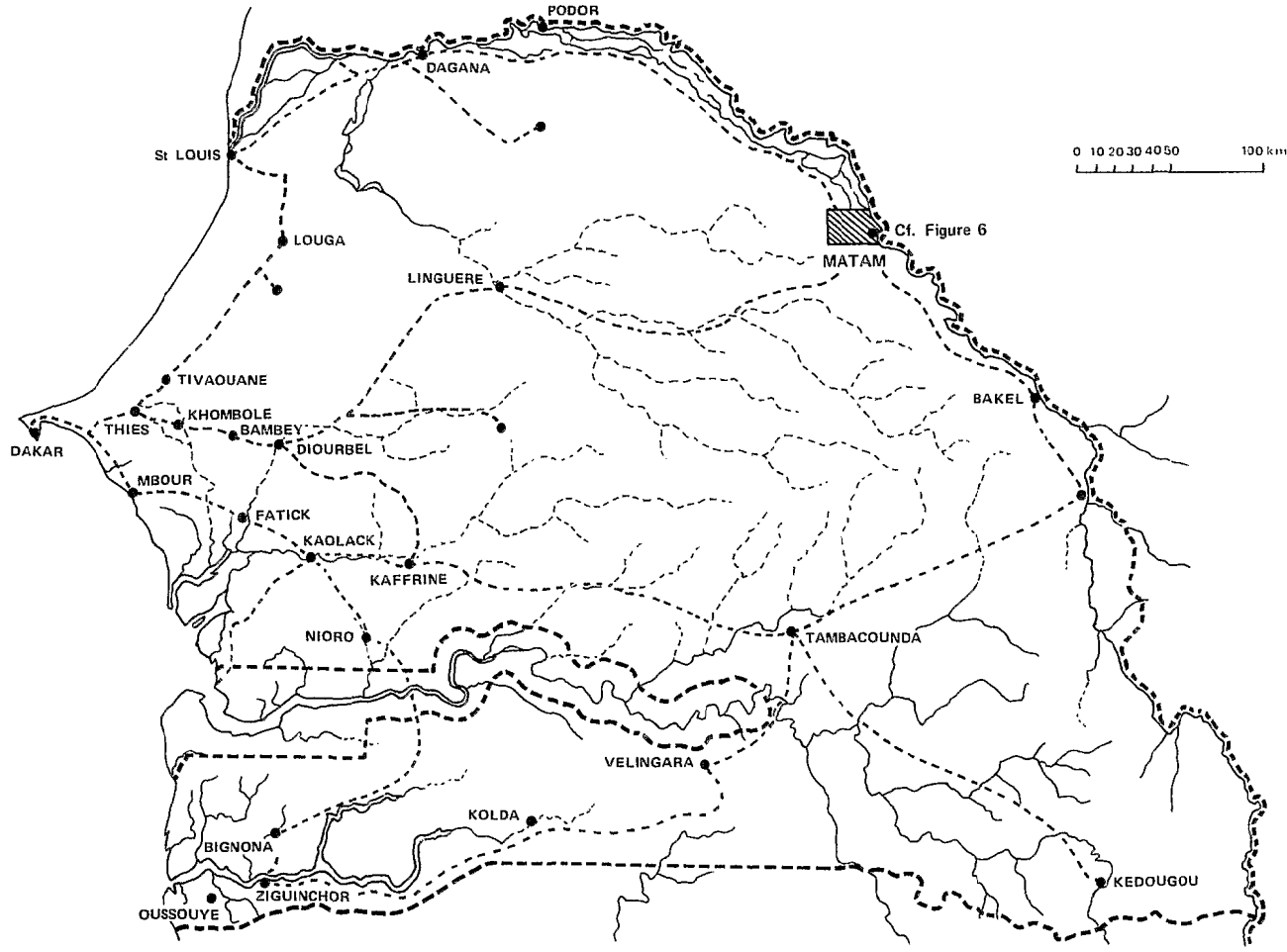
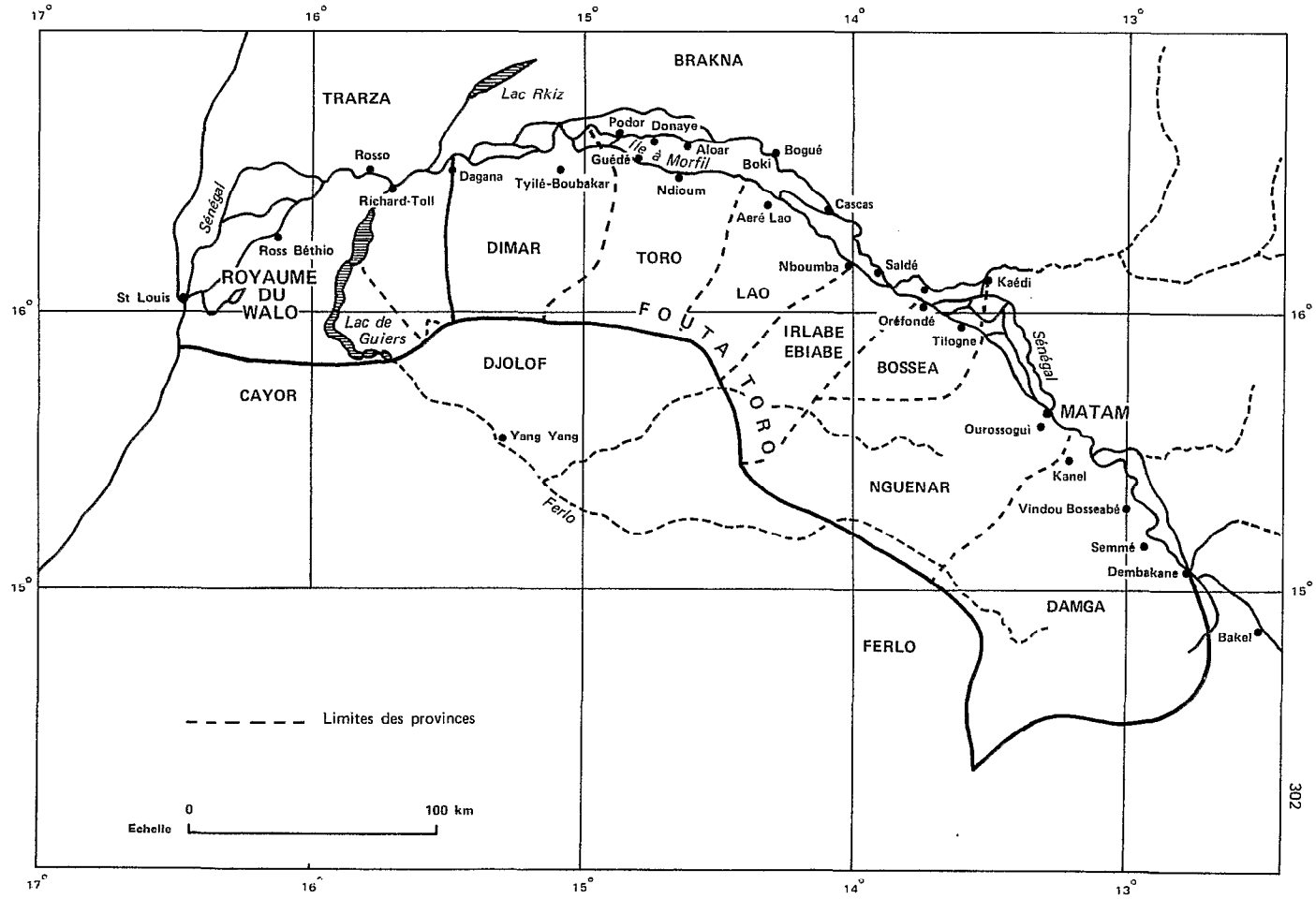


Fig. 2 : Le Fouta Toro et ses provinces XVIIIe - XIXe



METHODOLOGIE DE L'ETUDE

LES CIRCONSTANCES DE LA RECHERCHE

L'étude à laquelle se rapporte la méthodologie présentée ici faisait partie intégrante d'un programme de recherche plus vaste portant sur l'ensemble de la moyenne vallée du Sénégal. Ce programme, visant à proposer, à la veille des grandes décisions d'aménagement de la vallée, une vision la plus complète possible de la situation préexistante à la mise en valeur (dans une gamme allant de la prise en compte des contraintes écologiques à l'analyse des différents systèmes de production), était articulé en deux parties.

Dans un premier temps, était effectué "un travail d'inventaire qui a couvert exhaustivement les divisions administratives riveraines au Sénégal et en Mauritanie, afin de cartographier la population (structure sociale, habitat, mobilité saisonnière, émigration) et les systèmes agro-pastoraux..." (1).

A ce premier travail géographique et largement quantitatif, devaient succéder des études économiques ponctuelles et approfondies visant à caractériser et analyser les systèmes de production, éventuellement différents, que l'on pourrait relever dans la vallée.

Ainsi, sur la base de l'enquête exhaustive, ont été déterminés quatre lieux d'étude. Ces implantations géographiques ont été choisies par intégration des composantes ethnique et écologique et donc de leurs résultantes au niveau de l'organisation socio-économique.

Très schématiquement, la vallée du Sénégal peut être différenciée en trois grandes zones ethniques :

- Wolof de Saint-Louis à Dagana
- Toucouleur de Dagana à Semme
- Soninké ensuite, jusqu'à l'embouchure de la Falémé.

Ces trois grandes zones ont parallèlement des caractéristiques écologiques relativement différentes, susceptibles d'induire des combinaisons agro-pastorales elles aussi différentes : large vallée alluviale en aval et faible pluviométrie (environ 30mm), vallée plus étroite en amont et pluviométrie plus importante (environ 600mm), inversant l'importance re-

---

(1) Lericollais A., 1977

lative des cultures pluviales et de décrue.

Le recours à l'histoire, même récente, confirmait par ailleurs la validité de la découpe recouvrant les grandes entités politiques : Walo, Fouta, Gadiaga. Ainsi étaient choisies, pour études approfondies, les implantations de Dagana en pays wolof, Podor et Matam en pays toucouleur et Semme en pays soninké (1).

Parallèlement à ces recherches géographiquement localisées se poursuivaient deux études portant sur de grandes entités socio-économiques rendant nécessaire leur appréhension sur toute la longueur de la vallée :

- Le groupe des pêcheurs
- Le groupe des pasteurs peuls des régions limitrophes à la vallée, et du Ferlo.

Le travail présenté ici est celui que nous avons effectué dans quatre villages de la région de Matam. Les faits et points de méthode exposés lui sont donc bien spécifiques. Il faut noter d'autre part que, débutant alors avec le travail de terrain, notre étude n'a pas été conduite dès le départ sur la base de toutes les considérations énoncées ici. Ainsi, cette introduction méthodologique est principalement le fruit de l'expérience acquise au terme de quatre années de travail, des difficultés rencontrées et des solutions apportées. De même il ne doit pas être considéré comme statique ou définitif mais représentatif de notre point de vue, au début de l'année 1979, sur un type bien précis de recherche. Il est donc potentiellement modifiable, suivant ce que seront nos expériences futures.

LES TECHNIQUES DE LA RECHERCHE

Les premiers points de la recherche sur le terrain furent la prise de contact et l'insertion dans le ou les villages choisis comme lieu d'étude, l'une et l'autre dépendant bien évidemment du type d'enquête préalablement décidé. Notre choix ayant été, pour les raisons précédemment données, d'effectuer une enquête relativement localisée et approfondie, rendait nécessaire une bonne qualité de l'insertion. Dans la région dans laquelle nous avons travaillé (région de Matam), ceci ne posa aucune difficulté, les populations concernées (Peul et Toucouleur) étant d'un abord particulièrement aisé et chaleureux.

En fait, dans les relations avec les villageois, le principal fut de respecter une certaine déontologie de la recherche, en situant le plus clairement possible les raisons de la présence au village et les buts du travail. Ceci s'avéra particulièrement délicat dans cette partie de la vallée où les projets d'aménagement font situer tout chercheur comme un technicien du développement, porteur potentiel de crédits et de réalisations techniques. Se laisser ainsi cataloguer, solution de facilité per-

---

(1) Ces noms ne sont donnés que comme repères géographiques aisés. En fait, sauf en ce qui concerne Dagana, les études ont porté sur des villages environnants.

mettant d'obtenir à bon compte la coopération des villageois abusés, outre le problème moral que cette situation poserait au chercheur, aboutirait très rapidement, devant l'absence de réalisations effectives, à une dégradation des relations et une perte de crédibilité assorties bien évidemment d'une difficulté croissante (sinon d'une impossibilité) à poursuivre le travail. En effet, dans le type de relations établies avec la population étudiée réside très certainement un des facteurs déterminants de la qualité de l'information obtenue.

La situation ayant été parfaitement éclaircie et, on peut du moins le souhaiter, dépourvue de toute ambiguité lors d'une réunion regroupant chef de village et notables, la suite devint essentiellement affaire de technique personnelle d'enquête.

OBSERVATION DIRECTE ET INSERTION "TRANQUILLE"

Un certain nombre de choix se posent lors du passage à l'enquête effective induits non seulement par la personnalité du chercheur et le type de recherche pratiquée (anthropologie économique ou économie rurale pure par exemple), mais aussi par certaines contingences matérielles telles que les disponibilités financières ou la durée possible du séjour sur le terrain. En ce qui nous concerne, le point fort était la possibilité de demeurer aussi longtemps que nécessaire dans les villages, élément primordial éliminant la hâte des trop courts séjours. Au-delà même du fait que cela nous a permis d'étendre nos relevés sur plusieurs saisons culturales, point sur lequel nous reviendrons, l'inexistence d'échéances trop coercitives a permis une bien meilleure qualité de relations avec les villageois, le travail pouvant être conduit d'une manière moins pesante, en respectant les rythmes de la vie locale. C'est la raison pour laquelle nous avons qualifié de "tranquille" notre insertion, et ceci nous semble particulièrement important pour la validité des résultats obtenus. Ainsi, l'accent a été particulièrement mis sur l'aspect qualitatif de l'information, sans que soit pour autant négligée l'approche quantitative, l'une et l'autre apparaissant comme partielles et complémentaires.

La question du type d'insertion peut être analysée par référence au débat entre observation "participante" et distanciation. Il semble qu'à ce niveau ce soit la personnalité du chercheur qui soit déterminante. Il ne saurait être question, étant donné les contraintes inhérentes à ce type de travail, de se forcer à "participer" ou à être "distant". L'effort ne saurait être soutenu bien longtemps. En ce qui nous concerne les conditions de nos séjours dans les différents villages furent donc celles qui nous apparaissaient comme les plus faciles et les plus favorables à différents points de vue : partage d'une case avec la famille dans laquelle le chef du village nous avait affecté, adoption de la nourriture locale (mil, lait et riz), consommation en commun de certains repas, en particulier le matin ou le soir (1). De ce fait, et n'étant pas tenu par un plan de travail nécessitant le "remplissage" de x questionnaires dans la journée, la place était largement ouverte aux dis-

---

(1) A titre anecdotique, ceci nous fut favorable lors de nos enquêtes consommation journalières, les questions que nous posions sur les repas pris dans la journée nous étant parfois retournées.

cussions tenues à des moments privilégiés de la journée : repas, sieste, dégustation du thé, etc..., rendant moins contraignante la relation enquêteur/enquêté. Souvent d'ailleurs, ces discussions prirent la forme d'échanges d'informations, l'un éclairant l'autre sur sa propre société, exercice particulièrement favorable à la remise en cause de normes ou préjugés ethnocentriques.

Ceci débouche sur une forme d'observation que l'on pourra, sans trop d'exagération, qualifier de directe (bien que faisant appel, pour les échanges verbaux, à la médiation d'un traducteur). Du point de vue du résultat, elle apparaît comme incomparablement supérieure à la technique, bien plus pratiquée, consistant à "lâcher" sur un village un groupe d'enquêteurs dont la tâche consistera à remplir, à un rythme "administratif" de travail (x heures par jour), un nombre donné de questionnaires (1). Cette pratique apparaît peu souhaitable pour diverses raisons :

Au niveau du village, la perturbation apportée par une équipe parfois importante, dont le but sera la récolte d'informations dans un délai imparti, sera indéniable. S'y additionnent plusieurs facteurs peu souvent pris en compte. L'erreur grossière consistant à faire enquêter une dizaine de villages tout au long de la vallée par une même équipe formée à Dakar, sans se soucier des différences ethniques existant entre St Louis et Bakel est fort heureusement rare (2). Plus souvent, on ne se préoccupera pas de la distance culturelle existant entre une équipe recrutée en milieu "intellectuel" urbain et le paysannat interrogé, distance trop faible pour pouvoir être remise en question et trop importante pour ne pas donner lieu à des tensions et des incompréhensions pouvant oblitérer sinon le déroulement, tous au moins la validité du travail. D'autres fois enfin, il ne sera pas répondu à un compatriote à des questions jugées gênantes (budgets familiaux par exemple).

Au niveau des enquêteurs, le remplissage des questionnaires devient très vite, en toute bonne foi, normatif. Les premières personnes enquêtées ayant par exemple déclaré verser la redevance foncière x, la question ne sera plus : "*versez-vous une redevance foncière ?*", mais, par raccourci : "*combien avez-vous donné au titre de la redevance x ?*", biaisant les réponses en présupposant que cette redevance a, de toutes façons, été acquittée (3). D'autres exemples pourraient être fournis,

---

(1) Il est bien évident ici que nous ne portons pas un jugement de valeur absolu sur ce type d'enquête. Tout le monde n'ayant pas la chance de pouvoir demeurer durant de longues périodes sur le terrain, cette technique sera, le plus souvent, la seule possible. L'alternative est alors tout simplement du type "ça ou rien". De même, certaines enquêtes à couverture géographique plus vaste ne sauraient être effectuées, pour des raisons évidentes, directement par le chercheur lui-même.

(2) Aussi étonnant que cela puisse paraître, il s'agit ici de l'exemple réel d'un projet d'enquête qui nous a été soumis, enquête devant être effectuée pour le compte d'une organisation internationale.

(3) On trouvera ici une excellente illustration de l'opposition entre approche quantitative et approche qualitative. Sur le plan statistique, le fait qu'une petite proportion de la population acquitte

cependant le biais apparaît dès lors que l'on admet que ce sont moins la norme ou la pratique qui importent en tant que telles, que leur mise en parallèle et la prise en compte des distorsions éventuelles existant entre elles, points les plus chargés de signification pour une étude de sociétés en transition. De même, les évènements les plus rares auront tendance à être éliminés au profit des plus répétitifs, la question s'y rapportant pouvant même parfois ne plus être posée, le questionnaire étant rempli de façon systématique. Enfin, du fait de l'absence ou de la rare présence du chercheur sur le terrain, le cadre de la recherche sera d'autant plus rigide, puisque pré-déterminé à la recherche elle-même, ne permettant donc pas la dialectique nécessaire à toute démarche scientifique entre hypothèses, exactes ou erronées, et faits constatés. Le plus souvent, l'examen des données se fera à la fin de leur récolte, sans nouveau passage, donnant une importance d'autant plus déterminante à la problématique et aux hypothèses de départ.

La présence du chercheur sur le terrain permet de récolter un grand nombre d'informations non quantifiables mais souvent fortement chargées de signification, découlant directement de l'observation journalière de la vie du village. Cette connaissance superficielle, aussi imprécise soit-elle permettra souvent de faire sauter des verrous ou naître de nouvelles hypothèses, permettant parfois de véritables "découvertes", bonds inductifs dans une chaîne de raisonnements déductifs. Dans l'étude que nous avons faite sur le système foncier de la région de Matam par exemple, l'existence encore effective de maîtres de la terre, allant à l'encontre de la législation nationale, était non seulement masquée mais niée. Le système ne pouvait cependant être fonctionnel sans cet élément manquant. Toute forme de réticence à communiquer l'information disparut à partir du moment où il apparut évident à nos interlocuteurs que les précisions que nous leur communiquions, en fait simples hypothèses découlant d'une observation directe, ne pouvaient provenir que d'une parfaite connaissance des faits, qu'il devenait dès lors inutile de celer. De même, l'étude de la morphologie du village permet parfois de saisir des réalités à priori inexplicables au niveau d'une simple étude foncière (relations de dépendance par exemple, explicatives de la détention de terres), nous y reviendrons.

CHRONOLOGIE DU TRAVAIL DE TERRAIN

N'étant pas tenu, comme nous l'avons déjà précisé, par des problèmes de durée du séjour sur le terrain, cette enquête a été menée, d'une part en fonction des cycles culturaux, d'autre part en fonction d'une gradation du plus simple au plus complexe, en fait du plus facilement observable (travaux agricoles) au plus délicat à appréhender (budgets familiaux, relations de dépendance, etc,..)

Elle a débuté en Février 1975, par le relevé topographique du terroir

---

ou n'acquitte pas telle ou telle redevance foncière ne revêtira, en deça d'un certain seuil, aucune signification particulière. Sur le plan qualitatif, par contre, ce seront ces comportements anormaux qui deviendront signifiants, particulièrement s'ils ne touchent qu' une très faible partie de la population.

villageois de Noussoum, cultivé en cultures de décrue (*waalo*), relevé effectué avec l'aide d'une géographe, A. Lericollais, qui nous a initié à cette technique. Ce type de relevé, ainsi qu'il sera précisé plus loin, a favorisé une excellente implantation dans le milieu villageois tout en permettant, sans perte de temps ni errements, alors que nous représentions un pôle d'intérêt important dans le village, une relative familiarisation avec l'environnement, tant humain que physique. Travaillant sur les champs dans des conditions relativement difficiles alors que les paysans s'y trouvaient eux-mêmes rassemblés, capable par la suite de montrer une connaissance assez précise des familles du village et de leur situation foncière, notre crédibilité en fut aussitôt fortement confortée. Parallèlement, était passé un questionnaire portant sur l'appropriation foncière (partie qui ne sera, en fait, correctement appréhendée que plus tard), les temps de travaux ainsi que leurs participants. A partir de ce parcellaire foncier, ont été déterminées les différentes exploitations agricoles (*fooyre*) sur lesquelles des recensements exhaustifs (présents/absents, destinations et emplois des migrants, etc...) ont été effectués.

Au bout de plusieurs mois de séjour (Juin/Juillet 1975), notre présence étant devenue quasiment "normale", nous avons pu commencer les premiers budgets journaliers, soit un passage quotidien pendant une semaine dans un certain nombre de *pooye*, cette opération devant être répétée quatre fois à des périodes de l'année considérées comme représentatives (avant et après chacune des deux saisons culturales). La campagne d'hivernage sur les terres non inondables du *jeeri* à la limite du Ferlo fut appréhendée de la même manière que celle de décrue, par relevés topographiques précédant le passage de questionnaires. A cette occasion, le champ de l'étude fut élargi par l'intégration de deux villages du *jeeri* à l'échantillon : un wolof et un peul. Une fois de plus, comme d'ailleurs plus tard lors de la prise en compte d'un village de pêcheurs, cette méthode d'insertion (par travail préliminaire sur les champs et établissement d'un parcellaire) s'est révélée particulièrement adéquate. Cette introduction de nouveaux villages, choisis pour leur représentativité tant ethnique que socio-économique, fournissait une coupe, perpendiculaire au fleuve, particulièrement adaptée à une étude comparative.

A la fin de ce que l'on peut considérer comme une période cohérente d'étude (soit un peu plus d'une année complète, quatorze mois environ, afin de tenir compte des décalages culturaux pouvant intervenir d'une année à l'autre), nous avons pu dresser des budgets familiaux annuels rétrospectifs, portant sur la période étudiée. Il ne semble pas nécessaire de préciser que c'est là que se présentèrent les plus grandes difficultés, tout au moins si l'on veut obtenir des résultats corrects dont la fiabilité pourra être en partie vérifiée par mise en parallèle avec les informations déjà obtenues par ailleurs, et en particulier les budgets journaliers. L'intérêt de situer en fin d'enquête ce genre de relevé est donc double. D'une part, nous venons de le dire, par les possibilités existantes de recoupement avec les autres relevés; d'autre part, et c'est peut-être ici le point le plus important, par une meilleure connaissance du milieu et surtout par la qualité des relations qui auront pu être établies avec les villageois.

Nous n'avons parlé ici que des relevés dont la situation dans le temps importe, soit pour des raisons objectives (saisons culturales par exemple),

soit pour des raisons plus subjectives mais, à notre avis, tout aussi importantes (budgets annuels). D'autres éléments pourront par contre être récoltés à des périodes indifférentes : plans de villages, généalogies, informations qualitatives diverses dont le facteur déterminant de l'obtention sera l'opportunité. Il sera ainsi parfois extrêmement profitable de se départir d'un plan d'enquête trop rigide afin de saisir ces occasions permettant la récolte d'informations dans des conditions particulièrement favorables.

LES MOYENS DE LA RECHERCHE

LA PROBLEMATIQUE

L'existence d'une problématique comme élément préalable à tout processus de recherche fait directement référence à l'opposition entre démarche déductive et démarche inductive. En Sciences Humaines, un tel débat se trouve le plus souvent transposé en opposition entre approche spécifique et partielle limitée à un ou plusieurs thèmes pré-déterminés à la recherche elle-même, et approche monographique totale et globalisante, guidée par le seul souci d'exhaustivité (1). Dans une démarche tendant à appréhender la sphère de l'économique, qu'elle soit strictement ruraliste ou anthropologique, l'une et l'autre approche, dans la mesure où elles ressortissent à des catégories aussi tranchées, ne sauraient être considérées comme parfaitement adéquates.

Dans l'étude de sociétés "différentes" (quels que soient les qualificatifs employés pour les définir : primitives, traditionnelles, etc...), une démarche basée sur une problématique centrée et limitée à des thèmes préalablement déterminés, rendant prohibitifs les préjugés ethnocentriques, risque fort de ne pas aboutir ou de proposer de fausses interprétations. Contrairement à des sociétés occidentales par exemple, d'où sera le plus souvent issu le chercheur, l'appréhension correcte de la production ou de la répartition en milieu "traditionnel" africain ne pourra en aucun cas se faire par la seule prise en compte d'éléments relevant directement de la seule sphère économique. La religion, la parenté, a priori exclus de l'investigation, recèleront bien souvent les éléments décisifs de l'explication. Contrairement aux apparences, force est de croire qu'il ne s'agit pas ici d'évidences puisque de nombreuses recherches, en partie effectuées par ou pour des organismes de développement, continuent à être menées sur de telles bases : le paysan africain, perçu comme son homologue occidental, voit la rationnalité de ses comportements en matière de production recherchée exclusivement dans leurs incidences économiques.

A l'inverse, la monographie catalogue, exhaustive et statique, fournissant souvent tous les éléments d'une correcte compréhension, pêche par son incapacité à les ériger en système. Sa forme écrite traduira le plus souvent l'arbitraire de ce découpage, rarement pertinent (la production, la famille, la religion, etc...), sans que soient perçues,

---

(1) A ce sujet, Cf. les articles de Charmes J., 1973, pp.639-652 et Copans J., 1974

ou du moins énoncées, les interrelations fonctionnelles entre les divers composants.

Ces dangers de la problématique réductrice de l'objet d'étude et de la monographie catalogue semblent pouvoir être éludés par intégration d'une démarche centrée sur une problématique bien définie, mais basée sur la prise en compte dynamique, et non plus statique, de la totalité des éléments de la structure, et non plus des seuls paraissant de prime abord pertinents; soit une combinaison entre une problématique conductrice de la recherche et une approche monographique (1). La monographie devra dès lors être conçue comme moyen de la recherche et non fin en soi. La problématique pour sa part devra être entendue comme élément permissif de la recherche, et non pas décisif; comme hypothèse devant être confirmée ou infirmée et non comme présupposé strict des résultats à obtenir. Une dialectique pourra dès lors s'instaurer entre hypothèses inhérentes à la problématique retenue et observations sur le terrain.

C'est cette dernière démarche qui a été choisie pour l'étude présentée ici. Ainsi que nous l'avons déjà précisé, il s'agissait de déterminer, face aux perspectives d'aménagement en culture irriguée de la vallée, le ou les systèmes de production existant actuellement en différents points du fleuve. L'approche monographique devait être largement tempérée par le fait que les éléments déterminants du ou des systèmes de production se trouvaient en grande partie à l'extérieur des sociétés considérées. Celles-ci, bien que non intégrées directement à l'économie marchande, se trouvant dans une stricte dépendance, tant, pour des raisons évidentes, de l'entité internationale que nationale.

Dans ces conditions : tentative d'analyse dynamique et intégration des déterminants extérieurs, le recours à l'histoire devenait obligatoire, condition première de la compréhension du présent. Il apparut en effet très vite que des faits actuels (prélèvement migratoire en particulier) ne pouvaient être analysés sans la connaissance précise des conditions de leur génèse, leur reproduction comprise sans l'intégration d'éléments externes et des forces d'inertie internes aux sociétés étudiées (2).

---

(1) L'idée d'une telle démarche, que nous avons pratiquée intuitivement lors de nos débuts sur le terrain n'est pas nouvelle. Elle est en particulier développée par Cresswell R., dans "La problématique en anthropologie" in "outils d'enquête et d'analyse anthropologiques" de Cresswell R. et Godelier M., Maspero, Paris 1976. Cet ouvrage didactique fournit une excellente introduction au travail de terrain.

(2) On pourrait ici souligner les dangers du sondage involontaire dans le temps. En effet, toute étude n'intégrant pas la dimension dynamique, historique, procède inéluctablement à un sondage dans le temps, le grand danger étant que, le plus souvent, l'existence de ce sondage involontaire n'est pas perçue. Dès lors, la recherche dans le temps présent de tous les éléments explicatifs du système appréhendé devient particulièrement dangereuse. En effet, dynamique par essence même, le système, fondamentalement cohérent par rapport à son évolution propre, peut apparaître incohérent par la seule prise en compte des éléments relevés au temps présent. Dans ce cas,

LA REDEFINITION DE CONCEPTS OPERATOIRES

Dès la première approche, apparut l'évidente inadéquation des concepts de l'économie classique, marqués par leur ethnocentrisme. Avant même la redéfinition de ceux demeurant utilisables après leur adaptation aux conditions particulières du milieu (concepts de population active, d'unité budgétaire, etc...), il convenait de se poser la question de la validité de certains a priori classiques, en particulier sur la rationalité des comportements économiques. Il est reconnu qu'interfèrent dans le choix un certain nombre de facteurs extra-économiques et que, dès lors, la rationalité de l'acte doit être entendue dans un sens beaucoup plus vaste que ne le voudrait la seule acception classique ou néo-classique. Une nouvelle fois, il ne semble pas nécessaire de faire plus que de rappeler pour mémoire un sujet qui a, par ailleurs, été souvent traité.

Nous nous bornerons donc à redéfinir ou, plus simplement, à préciser un certain nombre de concepts dont la bonne intelligence conditionne la validité de l'analyse.

- *L'exploitation agricole*

Il s'agissait ici de déterminer, en milieu toucouleur, et au niveau de développement (ou de déstructuration, comme on préfèrera...) atteint par cette société dans la région de Matam, le contenu de ce vocable volontairement vague. En fait, cette appellation d'exploitation agricole procède d'une conceptualisation non immédiate qui pourra donc recouvrir des réalités fort différentes suivant les milieux auxquels elle s'appliquera. La réalité des faits, en milieu africain en particulier, conduira tout d'abord à isoler ce qu'il est convenu d'appeler des unités correspondant à diverses fonctions, facilement identifiables celles-là. Nous aurons donc ainsi des unités de production, de consommation, et enfin d'accumulation, ces dernières étant les plus délicates à cerner. C'est à partir de la prise en compte de ces différentes unités, bien réelles, que pourra prendre corps le concept d'exploitation agricole. A l'évidence, l'élément premier permettant de caractériser une exploitation agricole sera la production, et nous conduira donc à partir de l'unité de production. Cette unité de production existera dès lors que seront réunis un certain nombre de composants, à savoir :

- Disposition de terres à cultiver en propre, quel qu'en soit le mode d'appropriation : maîtrise de la terre ou de la culture, simple métayage ou location.

- Disposition, au sein de l'unité, d'une force de travail permettant la mise en culture des terres disponibles, de manière directe ou indirecte (par l'affectation secondaire, à des salariés, de revenus obtenus par l'un des membres de l'exploitation par exemple)(1).

---

la recherche absolue de la restitution de la cohérence aboutira le plus souvent à des interprétations et des analyses erronées, dont la littérature sur le sujet abonde.

(1) Dans certains cas particuliers et marginaux, une exploitation agricole pourra exister, qui ne dispose pas de force de travail propre. Il s'agira essentiellement de "cas sociaux", pris en charge par la

- Existence d'un chef d'unité qui décidera des modalités de la production.

Ce sera donc à partir de cette fonction de production, réalisée au sein de l'unité de production telle que nous venons de la définir, que pourra être définie l'exploitation agricole. Souvent, cette exploitation agricole aura un recouvrement plus large dès lors que sera aussi incluse l'unité de consommation. L'unité de consommation se définira par la consommation communautaire de la production agricole obtenue au sein de l'unité de production, dont le révélateur sera l'unicité du grenier (1). Enfin, le solde restant après consommation (surplus), sera affecté, et éventuellement réparti, au sein de l'unité d'accumulation. Celle-ci, de même que certaines unités parallèles telle l'unité budgétaire, devra être analysée avec circonspection dans la mesure où le terme unité ne semble pas ici le plus approprié. Dans le cas de cette dernière, l'unicité budgétaire devra être entendue en ce qui concerne le fonctionnement général de l'exploitation et l'entretien de la famille : acquittement de l'impôt, achat de matériel divers (cuisine, exploitation, etc..), maintenance de l'habitat et habillement qui sera assuré en grande partie par le chef d'exploitation, tout au moins pour ses dépendants les plus directs (femmes, jeunes enfants, etc...). Bien évidemment, des consommations individuelles existent, liées à l'obtention de revenus, eux aussi individualisés : revenus des petits champs des dépendants, revenus des migrations dont une partie sera conservée par le migrant, petits travaux salariés locaux, artisanat, etc... (2).

En ce qui concerne l'unité de résidence, celle-ci doit être entendue dans un sens restrictif, à savoir que l'existence d'une exploitation induit un regroupement de l'habitat, mais que tout regroupement de l'habitat ne recouvre pas forcément une exploitation. Ici est la base de

---

communauté villageoise ou lignagère, et bénéficiant d'une aide gratuite en travail (*daol dooftal*).

(1) Nous entendons ici grenier dans son acception générique et non formelle (construction matérielle). Dans le cas où le chef d'exploitation aura plusieurs épouses, chacune d'elles pourra disposer d'un grenier propre dans lequel elle puisera lorsque sera venu son tour de préparer les repas pour la communauté. Malgré l'apparence, la consommation restera communautaire, chaque grenier n'étant que partie de la réserve commune.
Bien évidemment, mention particulière devra être faite des petits champs individuels accordés par le chef d'exploitation à ses dépendants (femmes, frères cadets, etc...) sur lesquels, bien que le travail puisse y être communautaire, le produit sera approprié individuellement, et le plus souvent non affecté à la consommation directe sinon à l'échange.

(2) Postérieurement à la rédaction du travail présenté ici, un certain nombre de travaux portant sur la définition du concept d'exploitation agricole ont été publiés, entre autres par le GERDAT et le groupe AMIRA. Nous recommanderons tout particulièrement l'article de Gastellu J.M., de Décembre 1978

l'erreur qui a fait trop souvent considérer le carré (*galle*) ou concession comme unité d'exploitation. Pour l'observateur, le carré apparaît dès l'abord comme l'unité familiale évidente. Entité facilement saisissable puisque omniprésente et élément de base de la composition physique et sociale du village. Ceint par un mur de tiges de mil séchées, celui-ci rassemble les cases (généralement de 1 à 5) des différents foyers constitutifs, soumis à l'autorité unique du *jom galle*, chef de concession. Bien que rassemblement, le *galle* n'est lui-même qu'un élément de l'ensemble le plus vaste de regroupement familial : le lignage (*lenyol*). Rassemblant sous la seule tutelle du doyen, ou *mawDo*, tous les descendants d'un ancêtre commun par filiation paternelle, ce lignage peut s'étendre sur plusieurs villages, représenté dans chacun d'eux par un ou plusieurs *galle*. En fait, si la concession a pu être, pendant longtemps, le cadre d'une consommation et d'une production communautaire sur les terres *joowre* (1), cette assertion doit être à présent largement tempérée. Les processus actuels de segmentation des lignages et de fragmentation du patrimoine foncier (2) font que la concession ne peut plus être considérée comme unité de production, de consommation ou de budget. L'entraide agricole en dépassant souvent le cadre, le *galle* ne demeure, au-delà de son unité physique, que le lieu de la solidarité familiale (prise en charge de la famille du migrant dans certains cas, aide aux déshérités, etc...)(3). L'impôt, administrativement perçu au niveau du *galle*, sera en fait acquitté par chaque chef de foyer qui remettra sa quote-part au chef de concession. Dès lors, il apparaît que le seul niveau pertinent d'étude pour une approche économique sera la cuisine (*fooyre*), véritable unité de consommation et de production. En effet, et bien que la confusion ait souvent été faite, celle-ci ne doit être confondue ni avec le *galle* souvent plus vaste, ni avec le ménage, souvent plus réduit. D'ailleurs la notion de ménage au sens européen du terme (4) n'existe pas en milieu toucouleur, et aucun terme vernaculaire ne définit une telle entité. Au-dessus de l'individu, la première unité économique de regroupement sera donc la cuisine (*fooyre*)(5).

---

(1) Les terres *joowre* sont les terres détenues communautairement par les membres du *galle*. Elles sont gérées et attribuées pour les cultures par le doyen (*mawDo*).

(2) Sur ce sujet, Cf. chapitre : Segmentation des lignages et atomisation foncière.

(3) Les prérogatives de l'aîné (*mawDo*) chef de concession (*jom galle*), autrefois importantes puisque, entre autres, de répartition des terres lignagères, sont à présent extrêmement réduites, et on ne lui doit souvent plus que le *teddungal* (respect).

(4) Nous entendons par là la famille restreinte ou nucléaire, limitée au père, à la mère et à leurs enfants. C'est ce ménage, compris au sens occidental du terme, qui avait été retenu par les auteurs de "La Moyenne Vallée du Sénégal" comme unité primaire de production et de consommation : "... c'est le ménage au même sens que dans les pays occidentaux qui est la véritable unité économique... Ce groupe forme aussi une unité budgétaire bien définie sous la responsabilité du chef de ménage." Ibid., p.67

(5) Cette acception sera généralement admise par la suite, et en particulier reprise dans l'"Etude socio-économique du bassin du fleuve

Il est à souligner que c'est la démarche particulière adoptée pour cette étude qui nous a permis de cerner facilement ce que devait être l'unité économique primaire. En effet, cette définition n'a pas été formulée a priori, mais a bien été directement induite, comme aboutissement des relevés effectués au niveau foncier. Partant du parcellaire foncier et de l'étude des temps de travaux, l'unité primaire de production se définissait dès lors d'elle-même, sans aucune ambiguité. Il était alors aisé, par une démarche itérative, de reconstituer ces unités dans leur ensemble (totalité des membres, du patrimoine foncier, etc...).

- *Le travail et les actifs*

Ce sont ici des notions parmi les plus discutées, ne pouvant être correctement appréhendées que par la prise en compte des conditions particulières du milieu.

La durée et l'intensité du travail ont pu, trop souvent, faire l'objet de la transposition outrancière de normes occidentales totalement inadéquates. Outre le fait que les types de travaux auxquels elles s'appliquaient étaient fondamentalement différents, cette démarche portait en elle la limitation inhérente à toute tentative de fixation de normes. On a ainsi pu qualifier de sous-employées (et on continue à le faire) des forces de travail dont la durée d'emploi journalière n'atteignait pas huit heures. Au siècle dernier, sans doute aurait-on utilisé une norme de 12 heures, ce qui permettrait, par nouvelle comparaison, de nous taxer à notre tour de sous-employés, appréciation que l'on peut douter voir acceptée. Il conviendrait, d'autre part, de se préoccuper des conditions climatiques et physiques d'un labeur souvent difficile, dont la durée ne pourrait sans inconvénients être augmentée. Même dans une mise en parallèle de travaux a priori comparables (activités agricoles), quelle peut être la commune mesure entre le paysan africain, nourri de mil et de lait, plié en plein soleil sur son *worongue* (1), et l'agriculteur occidental conduisant son tracteur ?

A cette relativisation de la notion de travail doit s'ajouter une redéfinition de celle d'actif car, ici encore, considérer comme active toute personne âgée de 15 à 60 ans, transposer une norme issue de sociétés plus développées, souvent scolarisées et aux formes de travail diverses et spécialisées (nécessitant donc souvent une formation particulière), et fréquemment salariées, relève une fois de plus d'un parfait biais ethnocentrique. Les limitations au travail seront, le plus souvent, tout simplement les capacités physiques de l'effectuer. En fait, le travail agricole, remarquablement simple dans sa technologie et divers dans ses opérations, permettra à chacun une participation à la mesure de ses

---

Sénégal" effectuée par l'OMVS en 1979 : "Le *galle* n'en est pas pour autant une réelle unité économique (de consommation, de production, etc...)..., l'unité économique devra être cherchée, en première approximation, à un autre niveau : la cuisine ou *fooyre*. Cette dernière sera bien souvent très proche du ménage au sens européen, bien que ne devant pas lui être confondue." Etude socio-économique du bassin du fleuve Sénégal, Partie B, p. B.I.44

(1) *worongue* : petite houe

moyens. Ainsi, il est commun de voir de jeunes enfants participer au semis dans le *waalo* par exemple, déposant les semences (*awre*) dans les trous effectués par les adultes maniant le lourd *jinangu* ou le *lougal* (bâton à fouir), puis les recouvrant d'une poignée de terre (*wakere*). De même, ce ne sont pas des hommes de 15 à 60 ans que l'on rencontre dans les *kolaade* (1) durant la longue période du gardiennage (30 à 60 jours), mais une fois de plus des enfants, courant et criant, ou des vieillards. Bien évidemment le sarclage, opération la plus pénible, sera le fait d'hommes adultes. Cependant, eu égard au produit final, le rôle du gardien revêtira autant (sinon plus) d'importance que celui du sarcleur.

En fait, cette notion de population active doit être définie par rapport aux objectifs recherchés. Si la norme "15-60 ans" apparaît comme remarquablement inadaptée pour une étude tentant d'analyser le fonctionnement de la société considérée, elle pourra, par contre, s'avérer opératoire pour le technicien du développement susceptible de proposer des activités ou des technologies nouvelles, et qui cherchera à évaluer les potentialités en main-d'oeuvre.

Etant admis que la fraction active de la population, en milieu traditionnel, doit être considérée comme bien plus importante que ne le voudrait la norme précitée, elle n'en apparaît que moins homogène (la capacité de travail d'un enfant de 12 ans ne pouvant bien évidemment pas être comparée à celle d'un adulte de 30 ans), et rend nécessaire la nuance. Le plus souvent, les sous-groupes déterminés seront affectés de coefficients particuliers rétablissant, théoriquement, la comparabilité. Par exemple, 1 pour les hommes de 19 à 60 ans, 0,5 pour les adolescents de 15 à 18 ans, 0,25 pour les filles, etc... (2).

En ce qui nous concerne, et après observation sur le terrain, afin d'éviter les manipulations fastidieuses de coefficients à l'incertitude encore accrue par la méconnaissance toujours très forte des âges réels des individus, méconnaissance à laquelle s'ajoutent les tendances à ne pas se situer dans les tranches d'âge critiques (3), nous avons adopté une norme simplifiée (comportant bien évidemment les limitations inhérentes à toute tentative de normalisation, mais permettant, à notre avis, de cerner au plus près la réalité considérée). Nous avons ainsi retenu comme norme du passage à l'état actif l'âge de 10 ans, en supposant la moindre productivité des travailleurs âgés de 10 à 15 ans en

---

(1) *kolaade* (sing.: *kolangal*), cuvettes argileuses situées dans le lit majeur du fleuve sur lesquelles s'effectuent les cultures de décrue.

(2) Il s'agit ici des normes utilisées par l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA).

(3) Ce phénomène, bien connu des démographes et révélé par l'existence d'anomalies constantes dans les pyramides des âges, manifeste l'hésitation des individus à se situer dans les périodes charnières de leur existence et en particulier au passage de l'état d'enfant ou d'adolescent à celui d'adulte. Cette répugnance se produit par une sous-évaluation des classes d'âge correspondantes (20 à 25 ans pour les hommes et 10 à 15 ans pour les femmes) et un gonflement corollaire des strates voisines.

partie compensée par l'élimination des actifs de moins de 10 ans (1). L'effectif extrêmement réduit de vieillards réellement inactifs n'a pas rendu nécessaire leur prise en compte. Cette approximation permettant de simplifier considérablement le travail de dépouillement, apparaît comme largement suffisante et adéquate compte tenu, nous le répétons, des objectifs particuliers de la recherche, et en tout cas bien préférable à l'application de la norme 15-60 ans. Il convient cependant de préciser que cette simplification n'intervenait qu'au niveau du traitement des données et non des relevés de terrain, permettant éventuellement une nouvelle utilisation de l'information.

Bien que ne ressortissant pas directement à notre propos, il semble opportun de souligner les abus commis à l'occasion d'évaluations de la rentabilité du travail. Nous avons pu voir récemment, dans une enquête inter-régionale comparative couvrant la plus grande partie de l'Afrique de l'Ouest, des chercheurs déterminer des "bénéfices négatifs" (sic) pour des exploitations agricoles, par application abusive des catégories de l'économie classique et affectation aux différents éléments (imput et output) d'une valorisation tout à fait fictive : évaluation du coût de la journée de travail à x francs, malgré l'inexistence d'un marché du travail local et donc de l'alternative travail salarié/travail sur l'exploitation personnelle; affectation au produit (riz) d'un prix national arbitrairement fixé par l'Etat bien que celui-ci soit entièrement auto-consommé et qu'il n'existe pas localement de possibilités de commercialisation, confondant par là même valeur d'usage et valeur d'échange (2). Dans ces conditions, on s'explique mal comment des exploitations chroniquement déficitaires et donc, par définition, non viables, puissent ainsi subsister, ceci, à l'évidence, remettant en cause le bien-fondé de l'analyse.

A tout le moins, les tentatives d'évaluation de la rentabilité du travail devraient se limiter à de simples calculs de production par unité de travail (homme/jour par exemple) ou mieux, de rendement énergétique (rapport entre calories produites et calories dépensées pour obtenir le produit, la "rentabilité" absolue du travail étant de même signe algébrique que ce rapport).

---

(1) Dans son enquête démographique nationale 1970/1971, la Direction de la Statistique du Ministère des Finances et des Affaires Economiques du Sénégal recensait les actifs dès l'âge de 6 ans. On peut ainsi relever à la page 5 de l'opuscule d'analyse des résultats du deuxième passage portant sur la population active : "La proportion d'actifs dans le groupe d'âge 6 à 14 ans est loin d'être négligeable,... en particulier en milieu rural."
Dans notre cas, bien que les effectifs ne soient pas exactement semblables, l'élimination des individus d'âge inférieur à 10 ans, revient à affecter à l'ensemble de la classe un coefficient de pondération de 0,5 représentant la faiblesse relative de leur productivité.

(2) On pourra, sur ce sujet, se référer avec profit à l'ouvrage de Witold Kula sur la "Théorie économique du système féodal", Paris, Mouton, 1970 , et en particulier au chapitre traitant du calcul économique dans l'entreprise féodale.

- *Migrations et migrants*

Il convient de noter dès l'abord que, dans la région étudiée et, plus généralement, dans la quasi-totalité de la moyenne vallée du Sénégal, tout au moins en milieu non urbain, le fait largement dominant du processus migratoire sera l'émigration. Les très rares cas marginaux d'immigration que l'on pourra relever ne seront que le fait de circonstances particulières et de décisions individuelles. Cependant, bien que très limitée, une immigration saisonnière de travailleurs agricoles pourra être relevée. Celle-ci est directement induite par l'absence des villageois émigrés rendant nécessaire, dans certains cas, le remplacement de leur force de travail. Ce remplacement se fera par affectation à des travailleurs salariés d'une partie du revenu envoyé au village par ces migrants.

Parmi les nombreuses études traitant de la migration, il est rarement précisé l'acception donnée à ce terme. Il est pourtant bien évident que chacun applique une définition implicite permettant de caractériser tel individu comme migrant et tel autre comme simple voyageur, par exemple. C'est pourquoi il ne semble pas inutile que nous précisions quels furent nos critères de choix, étant bien entendu que nous traitions essentiellement des migrations de travail, de loin les plus importantes, tant du point de vue démographique que par leurs répercussions socio-économiques (1).

La migration se définit, à l'évidence, par le déplacement. Tout déplacement n'étant cependant pas migratoire, d'autres critères de définition doivent être introduits : distance, durée et buts du mouvement, leur combinaison devant aboutir à une caractérisation acceptable du processus migratoire. Cependant, chaque élément n'étant ni suffisant ni déterminant en soi, laisse une certaine part à l'appréciation subjective de la situation.

La distance, corollaire évident du déplacement, élément nécessaire, ne permet en rien de différencier le migrant du simple voyageur. La migration pourra être internationale ou tout simplement interrégionale, la notion de région étant relativement élastique et pouvant être définie par rapport à des découpages géographiques, ethniques, politiques ou tout simplement administratifs. En fait, ce seul critère de l'éloignement, bien que nécessaire, apparaît très vite comme notablement insuffisant pour une définition correcte du phénomène migratoire. Il devra être combiné avec deux autres critères, celui de la durée et celui de l'activité.

L'adjonction du critère de la durée permet de mieux cerner le problème en posant que la migration n'existera qu'à partir d'une certaine durée du déplacement (en partie déterminée par la distance et le niveau de développement des moyens de transport). La prise en compte du type d'activité effectuée, pour les cas qui nous intéressent, permettra de

---

(1) On pourra trouver une tentative de définition de la migration sur des bases essentiellement démographiques dans le Document de Travail n°5 de la section de Démographie de l'ORSTOM : "Bilan du Thème : Migration et croissance urbaine" Picouet M., ORSTOM, 1976, 25 p.

parfaire l'évaluation.

Ainsi, bien que pouvant être peu éloigné de son village d'origine (ville voisine par exemple), suivant le type d'activité qu'il effectuera, sera considéré comme migrant l'individu dont la durée d'absence dépassera plusieurs semaines (nous restons volontairement vague car, comme nous l'avons déjà précisé, chaque facteur ne peut être considéré comme déterminant en soi et l'appréciation finale dépendra principalement de leur conjonction et de l'intégration d'éléments plus subjectifs, ceci en accord avec les finalités de l'enquête). Disons simplement que la prise en compte de certaines caractéristiques socio-économiques et d'autres facteurs, pourra par exemple faire caractériser comme migrants des individus ayant passé moins de temps à l'extérieur que d'autres, que nous ne classerons pourtant pas dans cette catégorie. Dans le cas précis de notre recherche, la motivation du départ et les activités effectuées furent finalement un élément décisif.

Dans certains cas, la non ambiguité du statut apparaîtra évidente : le cuisinier toucouleur originaire d'Ourossogui (1), travaillant dans un restaurant dakarois, envoyant régulièrement de petites sommes d'argent à sa famille demeurée au village et mettant en culture les terres patrimoniales du *waalo*, ou l'O.S. sarakholé travaillant en France, représentent l'archétype du migrant. Plus délicates à apprécier seront d'autres situations, et nous donnerons ici quelques exemples de nos choix.

Seront considérés comme migrants les Wolofs de Tiehel se rendant comme maçons dans le village soninké de Dembankane (distant seulement d'une centaine de kilomètres), vecteurs d'une répartition secondaire des revenus tirés de l'émigration en France d'une très grande partie de la population de ce village. De même, l'habitant de Boinadji ayant trouvé un emploi à Matam et qui, malgré la proximité des deux lieux, ne retourne que très rarement au village, les relations étant plutôt maintenues par les déplacements à Matam de la famille demeurée à Boinadji (2).

Par contre, ne seront pas considérés comme migrants le commerçant ambulant se déplaçant dans la région et revenant une ou plusieurs fois par semaine au village (contrairement au même commerçant ambulant se rendant par exemple dans le bassin arachidier pour plusieurs mois pendant la période de la traite), ni le berger menant le troupeau sur les terrains de parcours.

L'acception large du statut de migrant étant ainsi déterminée, elle ne saurait bien évidemment suffire à l'analyse, du fait de la diversité

---

(1) Village situé à quelques kilomètres de Matam, en bordure du *jeeri* et fournissant de forts contingents d'employés de maison et de cuisiniers. La quasi monopolisation de certaines professions par certains villages apparaît nettement : certains d'entre eux fournissent essentiellement Dakar en vendeurs de journaux, d'autres en cireurs de chaussures, etc...

(2) En fait, extrêmement rares seront les cas de ce type, une modification d'interprétation quant au statut migrant/non migrant ne changeant que peu de choses à l'analyse globale finale.

des situations particulières. Outre la différenciation entre migrations de travail (de loin les plus importantes dans la région étudiée) et autres, une typologie devra être construite à l'intérieur des premières, sur la base d'un certain nombre de caractères : lieux, durée, types de travaux effectués, etc... En ce qui concerne la durée, la prise en compte des temps de présence ou d'absence du migrant permettra de le caractériser comme saisonnier ou permanent. Le rythme de mobilité du premier sera, dans la plupart des cas, directement induit par des cycles naturels (saison agricole dans le lieu de départ ou de destination, suivant les cas). Pour le second, se posera le problème de le définir comme migrant définitif ou simplement temporaire. L'expérience aidant, le critère n'en sera pas, comme il pourrait sembler logique au premier abord, la durée de l'absence mais le type de liens socio-économiques entretenus avec le milieu de départ dont le révélateur privilégié sera l'envoi ou non d'argent ou de biens à la famille sédentaire, élément plus pertinent que la prise en compte du retour périodique au village d'origine. La conservation de droits de propriété sur une parcelle de *waalo*, par l'intermédiaire de cessions en métayage (*rem-peccen*) ou de louage (*coggu*), ou parfois même par l'emploi de travailleurs salariés, le maintien de la famille proche (femmes et enfants) au village (souvent lié à des envois réguliers d'argent), seront autant d'éléments permettant de caractériser un émigré temporaire, même si celui-ci a quitté depuis plusieurs années la région.

L'INTERPRETE/INFORMATEUR

Avant même, ou après avoir parlé de l'interprète/informateur, il aurait pu sembler nécessaire de dire quelques mots du chercheur lui-même. En fait quelques mots ne sauraient suffire et l'entreprise est trop complexe pour être abordée ici. En fait, il ne semble pas trop aventuré d'avancer que, dans la grande majorité des cas, et contrairement aux autres points qui nous occupent, la personnalité du chercheur devra être considérée comme une donnée. Ceci ne revient nullement à minimiser cet élément, ses faiblesses et ses insuffisances, et leurs répercussions sur le processus de la recherche.

A l'évidence, l'interprète/informateur sera le point clé de la chaîne que, on peut l'imaginer, constitue un processus de recherche de terrain, de l'observation de la réalité à l'analyse et aux interprétations qui en seront faites. A la limite, on pourrait considérer que l'étude ne vaudra que ce que vaut ce personnage. Sans toutefois aller jusque là, il convient de ne pas minimiser son rôle. Dans la mesure où, ce qui est le plus souvent le cas, le chercheur ne parle pas lui-même, ou imparfaitement, la langue locale, l'interprète sera non seulement le maillon indispensable à la transmission de l'information, mais aussi l'interlocuteur privilégié des villageois, à travers qui sera, à son tour, perçu le chercheur. L'intégration dans le village, la qualité de la participation seront finalement bien plus fonction de la personnalité de l'interprète que de celle du chercheur, toujours, bien qu'à des degrés variables, "différent" et marginal. Ainsi se dégage l'ambivalence de ce statut, avec ses deux facettes tout aussi importantes : rôle d'interprète et situation d'interlocuteur. Il ne faut pas perdre de vue d'autre part que, dans un premier temps tout au moins, il sera l'initiateur, le formateur du chercheur, celui dont dépendra en grande partie l'exacte vision du terrain.

De ces divers éléments se dégagent les facteurs du choix de l'interprète. Il ne semble pas nécessaire de rappeler que, sauf cas particulier (1), il sera hautement préférable qu'il appartienne à l'ethnie étudiée. Le choix de la caste revêtira de même une importance non négligeable. S'il semble a priori évident de ne pas prendre comme enquêteur un esclave ou un artisan casté (hommes non libres), le choix d'un noble pourra aussi parfois se révéler désastreux (mépris non dissimulé à l'endroit de certaines personnes interrogées, préjugés de caste induisant des réponses normatives à certaines questions, etc...). Bien que ce ne fusse pas un élément de notre choix (2), le recrutement d'un *cubalo* (pêcheur, homme libre mais non "noble" stricto sensu), s'avéra la meilleure des options. De toutes manières, il ne saurait être question de s'enfermer dans une classification trop stricte, le facteur déterminant en dernière instance étant la personnalité de l'individu. En tout cas, ne nous semble pas primordiale, bien au contraire, la prise en compte du niveau scolaire. Au-delà d'un certain seuil minimum, en-deça duquel l'enquête ne pourrait avoir lieu, il semble non seulement inutile, mais même préférable de ne pas rechercher les diplômes les plus élevés. Ceci pour les raisons déjà citées précédemment de coupure, et parfois même de mépris, envers le milieu paysan traditionnel.

Dans le cas d'une observation "directe", l'enquêteur sera beaucoup plus interprète et informateur que réellement enquêteur. Les deux facettes de son rôle doivent ici être nettement différenciées. En tant qu'informateur, ceci dépendant bien évidemment des relations établies avec lui, sa participation pourra être très forte. Interlocuteur privilégié des individus enquêtés, il le sera aussi du chercheur. Dans les meilleurs cas, une dialectique pourra s'instaurer entre chercheur détenteur d'un savoir général, et informateur dépositaire d'un savoir particulier.

La fonction d'interprétariat par contre, sera avantageusement limitée à un simple rôle de traduction au sens strict, ceci afin d'éviter justement les interprétations erronées, et de minimiser les éventuelles distorsions sémantiques inhérentes à tout travail de ce type. Si l'apprentissage de la langue présente souvent certaines difficultés, il apparaîtra néanmoins hautement profitable de connaître un certain nombre de mots-clés ou expressions permettant de saisir grosso modo le sens ou du moins les orientations de la discussion. En effet, à moins d'être particulièrement actif ou directement motivé par la recherche, l'interprète ne relèvera généralement pas les éléments d'information, parfois fort importants, non directement liés au sujet traité. Ainsi, bien souvent, l'information sera obtenue de façon indirecte, par enquête sur un tout autre thème (connaissance du système foncier passant par celle des budgets familiaux par exemple). En pratique, cette ingelligence que l'on pourrait qualifier de minimale de la langue locale viendra assez ra-

---

(1) Dans le cadre de notre étude, nous avons conservé notre enquêteur toucouleur lors de nos passages dans un village wolof. Du fait de l'isolement de ce dernier en pays toucouleur, ceci ne constituait aucunement un handicap.

(2) En fait, nous avons "réengagé" avec un grand profit, un enquêteur précédemment recruté par A. Lericollais lors de son passage dans la région : Aboubacry Tioub.

pidement du simple fait de l'isolement du chercheur en milieu linguistique différent et du caractère répétitif des questions posées. Malgré tout, sans vouloir minimiser l'importance de tous les points soulevés ici, il apparaît que le facteur finalement déterminant sera la qualité de la relation établie entre chercheur et enquêteur.

LES INSTRUMENTS DE LA RECHERCHE

Compte tenu, ainsi qu'il a été précisé précédemment, du cadre dans lequel s'inscrivait cette étude, de notre totale inexpérience du travail de terrain en Février 1975 et des possibilités offertes par un séjour de longue durée dans le pays, la forme de recherche choisie a été du type "direct". C'est-à-dire que tous les relevés étaient directement effectués par nous-mêmes sur le terrain, par l'intermédiaire d'un interprète/informateur. Nous avons précédemment défini, pour différents niveaux, les facteurs apparaissant comme particulièrement positifs dans ce type d'insertion.

Les informations recueillies le furent d'une part d'une manière informelle, au hasard des circonstances favorables, permettant le dépassement des schémas et hypothèses fixés dès le départ, d'autre part au moyen classique de questionnaires, permettant de recueillir une information plus quantitative. Dans tous ces types de relevés, nous avons pris grand soin de respecter les rythmes de la vie habituelle des villages, de façon à rendre la moins pesante possible notre présence. Plus précisément, nous n'avons pas cherché, pour les relevés nécessitant la participation des paysans, à rentabiliser au maximum nos temps de présence sur le terrain par le passage accéléré de questionnaires, mais à obtenir, sans que cela nuise à l'aspect quantitatif global, un maximum de fiabilité de l'information. Ainsi, l'expérience montre, sur ce point particulier, une relation inverse nette entre quantitatif et qualitatif. Les questions posées à un rythme accéléré (trop rapide pour l'interlocuteur, non entraîné à ce type de travail) induisant bien évidemment des réponses normatives et simplifiées destinées à se débarrasser le plus rapidement possible de l'importun.

LES INTERVIEWS

Les interviews, lorsqu'elles étaient organisées, furent souvent recueillies au moyen d'un magnétophone portatif permettant de retrouver par la suite les associations d'idées et les enchaînements de la discussion. Afin de privilégier ces éléments, qui nous paraissent particulièrement significatifs, la trame des entretiens n'avait qu'une fonction indicative, et non limitative. La traduction des grandes lignes était faite instantanément, permettant l'orientation vers les points les plus intéressants de façon à obtenir plus une discussion que des réponses unilatérales à des questions posées. Ceci valant pour des entretiens avec un nombre limité de participants. Bien entendu, suivant la position des différents individus, les informations sur un thème donné pouvaient être relativement contradictoires, contradictions le plus souvent fortement chargées de significations, hautement éclairantes sur les intérêts et les situations particulières. Par leur mise en parallèle ressortait une image plus précise et cohérente de la réalité étudiée. De ce point de vue, seront particulièrement instructives les discussions, organisées ou spontanées, entre plusieurs interlocuteurs.

LES QUESTIONNAIRES

Instrument archétype de toute recherche (ethnographique, économique, etc...) nécessitant un travail de terrain, nous avons bien évidemment utilisé un certain nombre de questionnaires, permettant la récolte d'une information à la fois quantitative et normalisée, favorisant la comparabilité des données. Ces questionnaires furent établis directement sur le terrain, après les premières prises de contact avec le milieu. Afin d'éviter au maximum les erreurs et les biais dûs à des préjugés ethnocentriques, la plupart ont été rédigés en terminologie vernaculaire. Ceci apparaît particulièrement important pour deux raisons. Tout d'abord parce que certains termes vernaculaires ont une précision que ne possède pas leur "équivalent" français, précision ne pouvant être acquise qu'au prix de lourdes digressions. Le défrichement avant la mise en culture du *waalo*, par exemple, se décompose en quatre opérations différentes, identifiées par des termes vernaculaires ne pouvant être traduits que par périphrase : abattage des arbres (*lewre*), arrachage des arbustes et des plus grandes herbes (*sopitaade*), élimination de la courte végétation née pendant la crue (*lori*), et brûlis sur le champ (*dudial*). Ensuite parce que certains termes ont une charge conceptuelle différente de ce qui pourrait être, à tort, considéré comme leur équivalent français, assimilation pouvant aboutir à de graves contresens. Par exemple, les termes *jom leydi* et *jom ngesa*, véritables concepts signifiant de façon simplifiée "maître de la terre" et "maître de la culture" (littéralement : maître du champ) ne sauraient, sans risquer une incompréhension totale du système, être assimilés à la notion directement issue du droit romain de propriétaire par laquelle on pourrait être tenté de les traduire (1). Plutôt que de vastes documents recouvrant un éventail de sujets, à chaque domaine d'étude se rattachait un type différent de questionnaire, évitant une trop grande longueur des entretiens, toujours néfaste à la qualité de l'information.

LES LEVES TOPOGRAPHIQUES

A l'expérience, leur utilité s'avéra multiple. Tout d'abord, nous l'avons déjà précisé, ils nous permirent de prendre contact d'une manière particulièrement aisée avec le terrain et les villageois, d'éviter ou du moins de minimiser l'impact des hésitations et tâtonnements inhérents à tout début d'enquête, enfin de concevoir et de tester sur place les questionnaires nécessaires à la seconde étape.

Ces relevés furent de deux types : relevés de terroirs villageois et relevés de plans de villages. Les premiers furent effectués au moyen d'un théodolite et d'une planchette topographique. D'un maniement a priori plus complexe que les classiques chaîne et boussole, ces instruments se révélèrent à l'usage particulièrement adaptés, permettant un travail rapide et d'une très grande précision. En fait, l'obstacle majeur à ce type de travail proviendra de la difficulté, même pour les plus avertis, de repérer les limites des parcelles. Se manifestant généralement par

---

(1) Nous avions ainsi, lors de l'établissement de notre premier questionnaire, fait la confusion. Le terme "propriétaire" demeura sur les premières fiches utilisées, sans grand inconvénient puisque nous remplissions cette rubrique en demandant le nom du *jom ngesa*.

des plantations de doubles poquets (doubles pieds de mil plantés côte à côte), il convient d'être circonspect quant à leur classification. Si certaines figurent réellement des frontières entre parcelles, d'autres sont de simples séparations destinées à la répartition du travail à l'intérieur d'un même champ, d'autres encore n'ont aucune signification particulière, certains pieds affaiblis ou attaqués par les prédateurs ayant été doublés. De ce fait, le moment idéal pour ce type de relevé sera fonction, d'une part du niveau de croissance du végétal, d'autre part de la présence des paysans sur le champ, seuls à même de fournir des indications fiables. Ainsi, les meilleures périodes seront celles du ou des sarclages. En effet, on aura généralement la chance, lors de cette opération culturale, de trouver sur la parcelle le chef d'exploitation lui-même, ce qui permettra, sur la base du levé topographique, de remplir les premiers questionnaires-champs.

Ces parcellaires nous fournirent une base sûre d'approche à partir de laquelle nous déterminâmes nos échantillons pour les différents points étudiés. Ils permirent bien évidemment la récolte d'informations quantitatives (superficies cultivées par exploitations, nombre de parcelles, etc...), mais aussi qualitatives (répartition foncière et son évolution, morcellement de la propriété par reconstitution à différentes époques des images de la cuvette, etc...). Le plan du village, de son côté, mettait en évidence les relations sociales diverses, souvent confirmées par une mise en parallèle avec le parcellaire foncier.

Il serait nécessaire ici de s'étendre plus longuement sur les différents types d'informations que l'on peut retirer de ces genres de représentations. Disons simplement que ces relevés topographiques et morphologiques ne doivent pas être perçus comme de simples moyens de représenter ou d'exposer une réalité donnée, mais bien comme de véritables instruments d'analyse, devant faire partie intégrante du processus même de recherche. Le regroupement d'esclaves (*maccuBe*) et de travailleurs castés, autour du carré (*galle*) d'un grand maître de la terre (*jom leydi*); le nombre de cases ou, surtout, de greniers dans une concession, ne sont pas des éléments neutres et leur prise en compte pourra, bien souvent, éclairer d'un jour nouveau certains faits a priori difficilement analysables. Partant du principe que chaque élément a sa raison d'être, il revêt une nouvelle signification (par exemple la présence d'une porte permettant l'accès direct entre deux carrés voisins pourra être le signe de relations particulières : parenté, clientèle, dépendance).

LE RECOURS A L'HISTOIRE

Le recours à l'histoire apparaît, non seulement de plus en plus pratiqué dans les diverses études d'économie, géographie, sociologie ou autres, mais aussi de plus en plus nécessaire. En fait, il est difficilement envisageable d'aboutir à une vision cohérente d'un système de production donné sans que soient justement intégrés les déterminants historiques de ce système. De plus, au-delà même de la compréhension qu'elle permet, l'intégration de la composante historique présente l'avantage de replacer dans une perspective plus globale l'entité étudiée. Elle limite les dangers de la monographie ou, plus généralement, de l'approche micro-économique, en rendant obligatoire la prise en compte de phénomènes extérieurs, importants par leurs répercussions, en obligeant à replacer dans l'entité nationale ou internationale des économies qui, il ne faut pas l'oublier et quelles que puissent être les apparen-

ces, en font partie intégrante. Hors d'une telle intégration, on ne pourrait qu'être perplexe quant à la validité des résultats obtenus.

Bien évidemment, il ne s'agit pas ici de faire travail d'historien, d'envisager l'histoire pour l'histoire, mais, plus modestement, d'y rechercher les éléments d'explication, les phénomènes causaux d'une situation constatée. Serait irrémédiablement vouée à l'échec, par exemple, toute tentative de compréhension du système foncier dans le Fouta Toro ou tout essai d'analyse des migrations actuelles au Sénégal qui ne prendraient pas en compte leurs déterminants historiques. Ici, à l'inverse du travail d'historien, importe peu la précision du détail dans la mesure où elle ne remettra pas en question la validité de l'interprétation, son caractère explicatif du présent. C'est pourquoi nous parlerons de recours à l'histoire, celle-ci devant être perçue, dans notre démarche, comme moyen et non comme fin de la recherche.

A partir du moment où est accepté le recours à l'histoire, se trouve automatiquement posé le problème de savoir : quel type d'histoire ? Lorsqu'on travaille en régions africaines, le choix est limité et directement fonction des époques considérées. Une typologie en trois points des sources disponibles peut être proposée, recouvrant des types d'information différents :

- Les sources écrites anciennes
- Les archives coloniales puis nationales
- La tradition orale

Les sources écrites les plus anciennes dont on puisse disposer sur le quart Nord-Ouest de l'Afrique sont les textes des écrivainx voyageurs et explorateurs arabes dont les premiers remontent au VIIIe siècle (Wahb b. Munablih) et deviennent véritablement intéressants vers la fin du IXe siècle avec Al Yakubi. Il faudra cependant attendre Al Bakri, vers 1068, puis Al Idricy, vers 1154, pour voir explicitement mentionnée la région qui nous intéresse ici, alors royaume du Tékrur (du nom de sa capitale, ville située sur le fleuve Sénégal, et plus exactement près de Podor par M. Delafosse in "Le Haut Sénégal Niger" Tome II, p.353)(1). Cependant, il convient de bien garder à l'esprit que l'information véritablement utile devra être recherchée dans des textes souvent trop précis sur des détails a priori insignifiants ou anecdotiques. D'autre part, ainsi que le signale à juste titre J.M. Cuoq, les informations

---

(1) La plupart de ces textes arabes ont été regroupés dans quelques anthologies. La plus ancienne, comptant 47 auteurs différents, la "Monumenta Cartographica Africae et Aegepti" de Youssouf Kamal, éditée (de 1926 à 1951) en 16 fascicules groupés en 5 tomes, présente l'avantage de comporter des reproductions des documents originaux couvrant la période de l'antiquité au XVIIe siècle, et l'inconvénient majeur de n'avoir pas été diffusée (un exemplaire par Etat souverain, et seulement 10 pour la totalité de l'Afrique). Pratiquement, le seul ouvrage de ce type aisément accessible sera le "Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIIIe siècle au XVIe siècle" de J.M. Cuoq (Editions du CNRS, Paris 1975, 487 p.), regroupant 72 auteurs, dont les 47 de la "Monumenta Cartographica Africae et Aegepti".

seront bien souvent imprécises ou de seconde main, et les localisations géographiques difficiles à restituer. Les thèmes les plus courants seront ceux d'une géographie non seulement physique mais humaine (situation des pays et des fleuves, des tribus et ethnies, voies d'échanges, religions, etc...).

A partir du XVe siècle, si l'on excepte Léon l'Africain (1510-1514), la source des documents arabes semble se tarir. La relève sera assurée principalement par les Européens mais aussi, en langue arabe, par les Africains eux-mêmes avec les Tarikh : Tarikh el-Fettach et Tarikh es-Soudan (milieu du XVIIe siècle).

Pouvant être aussi classés parmi les sources anciennes, les récits des premiers voyageurs et commerçants occidentaux fourniront, à partir du XVe/XVIe siècle une information plus directement utilisable. Parmi eux, figurent en bonne place les Portugais qui atteignirent, vers 1444/1446, le Cap-Vert. Ça da Mosto, entre autres, fournit nombre d'indications sur les Maures et les Wolofs du Cayor. Néanmoins, dans le cadre limité d'intégration de l'histoire qu'il nous semble correct de se fixer, le recours à de tels documents, étant donné la difficulté de leur approche, ne paraît pas nécessaire.

Avec la pénétration commerciale et administrative vers l'intérieur du pays, dès le XVIIe et XVIIIe siècle (début de l'ère coloniale), les sources deviennent véritablement abondantes et gagnent en précision (1). A partir de cette époque, et jusqu'à l'heure actuelle, les Archives Nationales seront une véritable mine de renseignements que l'on devra le plus souvent rechercher dans des documents manuscrits. Très peu traités ou utilisés, les rapports sur des sujets définis (esclavage, commerce, travail forcé, etc...), et plus particulièrement les rapports mensuels des commandants de cercles coloniaux, se révèleront extraordinairement riches d'enseignements.

A l'évidence, c'est à ces niveaux que devront être recherchés les déterminants et faits explicatifs des conditions actuelles de la production, de l'émigration, etc... C'est ici que pourront être intégrés dans une vision plus globalisante les systèmes économiques particuliers étudiés, que seront tempérées les approches monographiques et micro-économiques par la prise en compte des déterminants extérieurs.

Plus proche du travail de terrain et des réalités villageoises, l'enregistrement de la tradition orale sera particulièrement éclairant à un niveau local. La chronologie sera restituée par référence à des évènements importants et connus (sécheresse, passages d'un conquérant ou d'un prophète, etc...). Les histoires de villages, les généalogies de lignage favoriseront la juste perception du présent.

---

(1) A ce sujet, on pourra se reporter à l'inventaire des grands voyageurs effectué par Ancelle J., Paris, Maisonneuve, 1886

LES TYPES D'OBSERVATIONS

OBSERVATION DE LA PRODUCTION

- *La production agricole*

La première étape de la démarche sera, bien évidemment, la définition des unités de production et leur situation sur le terrain. Ceci fut effectué à partir du relevé d'un parcellaire foncier couvrant une cuvette de culture de décrue. C'est ce parcellaire, sur lequel se trouvait rassemblé plus de 34% de la population totale (577 personnes sur 1 700 environ), l'hétérogénéité du village y étant parfaitement représentée, qui nous fournit notre échantillon de base (1). Les questionnaires-champs *waalo* furent alors remplis à raison d'un exemplaire par unité de production (*fooyre*). Parallèlement, un recensement était effectué de la totalité de la population se rattachant à l'exploitation, présents et absents, avec toutes les précisions utiles concernant les migrants (lieu de l'émigration, durée, dates de départ et de retour, envois d'argent, participation aux travaux agricoles, etc...). Ces renseignements concernant la population des *pooye* (pluriel de *fooyre*) furent notés à plusieurs reprises lors des passages des divers questionnaires à des périodes différentes de l'année, afin de pouvoir opérer des recoupements d'information.

Parallèlement, étaient recensés tous les éléments permettant de caractériser de façon plus nette l'exploitation considérée : facteurs de production (nombre d'actifs, matériel possédé, etc...), cheptel (bovin, ovin, caprin, animaux de trait, etc...), activités artisanales éventuelles, et surtout l'éventail des disponibilités foncières (terres de *waalo*

---

(1) Suivant le volume de la population des différents villages étudiés (deux villages toucouleurs, un wolof et un peul), la taille relative des échantillons choisis varia, allant d'un prélèvement de 34% de la population, échantillon le plus réduit pour le village toucouleur de Boinadji (environ 1.700 habitants), à des relevés exhaustifs, en particulier dans le village peul de Mogo-Yalalbe (environ 130 personnes). Pour des études plus approfondies et délicates, budgets familiaux par exemple, des sous-échantillons plus réduits furent choisis. Par rapport aux moyens de notre étude, la taille de ces échantillons fut déterminée comme étant celle permettant la minimisation des deux types d'erreurs, inversement corrélatives, inhérentes à toute démarche de ce type : erreur d'échantillonnage et erreur d'observation.
Il semble en effet particulièrement important de ne pas s'enfermer dans un cadre trop strict, et en particulier d'éviter les démarches extrêmes qui sont, compte tenu des moyens dont on disposera, d'une part le relevé exhaustif qui, du fait de la taille de l'échantillon, ne pourra porter que sur un nombre très restreint de variables et n'aura, dès lors, qu'une faible valeur explicative (erreur d'échantillonnage nulle mais erreur d'observation et surtout d'interprétation pouvant être très forte et prohibitive), d'autre part le suivi journalier d'une ou de quelques exploitations (erreur d'observation réduite ou nulle, mais souvent impossibilité d'extrapolation à la population globale du fait de la faiblesse de l'échantillon observé).

portant les cultures de décrues; de *jeeri* pour la culture sous pluie; *pale* (*falo* au sing.) situés sur les berges du fleuve ou d'importants marigots, permettant un petit maraîchage tout au long de l'année).

Les renseignements recueillis par le passage des questionnaires-champs relevaient de trois catégories :

- L'appropriation foncière avec les noms des *jom ngesa* (maître de la culture) et *jom leydi* (maître de la terre); les dates et les réalisateurs du premier défrichement et éventuellement des défrichements suivants, enfin les modalités de la transmission des terres.

- Les travaux agricoles avec leurs types et leurs durées et les relevés nominatifs des participants ainsi que des exploitations auxquelles ils se rattachent. Les travaux collectifs (*dawol*) et leur classification : *baloteral*, aide gratuite réciproque; *dooftal*, aide gratuite sans contrepartie; *satindaade*, aide avec contrepartie en nature, et enfin, *njobdi*, simple salariat journalier.

- La production et la répartition proprement dites avec le volume de la récolte, ses diverses affectations avec leur justification, enfin les quantités stockées, vendues ou échangées et les modalités de ces opérations.

De façon à obtenir une bonne qualité d'information, ces questionnaires furent généralement remplis en trois passages (lors du premier sarclage, au début du gardiennage, puis après la récolte et sa répartition), par enquête directe auprès du chef d'exploitation. Des recoupements pouvaient être aisément effectués entre les différents *pooye* (dans les cas de travaux collectifs en particulier), permettant de vérifier la validité des renseignements obtenus.

En ce qui concerne les temps de travaux, étant donné en particulier la problématique de notre étude qui ne visait, en aucun cas, à effectuer des calculs peu fiables de rentabilité ou de productivité du travail, nous n'avons pas raisonné, comme il est souvent pratiqué, en heures et minutes de travail, mais en demi-journées de labeur. Il n'est d'ailleurs pas évident, étant donné la lourdeur et les contraintes imposées par des types de relevés à notre avis inutilement trop précis (1), qu'une meilleure qualité d'information soit obtenue. Si l'on essaie d'évaluer les disponibilités de temps après la mise en culture, la notation par demi-journée s'avère amplement suffisante. Si l'on tente de calculer une

---

(1) En effet, ces types de relevés nécessitent la présence permanente au sein de l'exploitation d'un enquêteur chargé littéralement de chronométrer les différentes activités des individus du *fooyre*. Il semble inutile de préciser l'impact défavorable que peut avoir un tel type de surveillance auprès de la population enquêtée. D'autre part, dans une telle recherche de la précision, il semblerait nécessaire de mesurer non seulement les horaires de départ et de retour dans la concession, mais aussi les temps morts, nombreux, sur le champ et en particulier, dans bien des cas, le temps affecté à la consommation, sur la parcelle, du repas apporté par une femme.

quelconque productivité du travail, quels que soient les paramètres adoptés, le rôle déterminant des facteurs naturels (attaques des prédateurs plus importantes en bordure de cuvette, position par rapport à la crue, etc...) induira de telles disparités, même à un niveau extrêmement localisé, qu'on ne saurait sans risque en tirer de conclusion générale. Ainsi, l'enquête rétrospective sur une dizaine de jours, très légère et présentant l'avantage de pouvoir être effectuée directement par le chercheur lui-même, s'avéra, à notre avis, parfaitement adaptée et fiable.

Il y aurait peu à dire sur la partie portant sur l'appropriation foncière, si ce n'est qu'elle nécessite une connaissance préalable, même non approfondie, de son organisation. Savoir, par exemple, que le terme de propriétaire ne recouvre aucune réalité (ou, plus précisément, en recouvre plusieurs) et que, lors de la traduction, et en l'absence de précision de la part du chercheur, c'est l'interprète lui-même qui décidera de sa signification. Ainsi, dans un premier temps, avant que par recoupements nous ne prenions conscience de cette ambivalence du terme, notre enquêteur traduisit systématiquement propriétaire par *demoowo* qui est en fait le cultivateur effectif de la parcelle pour la campagne étudiée (et donc détenteur du champ), mais est presque toujours différent du maître de la terre (*jom leydi*) et parfois du maître de la culture (*jom ngesa*)(1). Ainsi, pour un même champ, peuvent être indifféremment considérés comme propriétaires, suivant les tendances du traducteur (2), le cultivateur effectif, le maître de la culture ou le maître de la terre. Cette connaissance minimale préalable pourra être acquise, soit par consultation de travaux antérieurs, soit directement auprès de son informateur après avoir constaté l'absence d'un ou de plusieurs éléments pouvant rendre fonctionnelle une structure étudiée.

La production et la répartition furent appréhendées le plus simplement du monde par la pesée sur le champ d'un certain nombre de *ceengele* (sing. *ceengalal*), grandes corbeilles servant de mesure de volume et au transport des récoltes. Le nombre de *ceengele* récoltés par chaque exploitant était parfaitement connu de lui-même. Au bout d'un certain temps, il nous devint d'ailleurs possible d'évaluer, au vu des tas sur les champs, l'ordre de grandeur de la récolte, et d'effectuer ainsi un relatif contrôle des chiffres énoncés par les exploitants. Le passage sur les champs nous permit, d'autre part, de prendre en compte un certain nombre de transferts, unitairement peu importants (souvent inférieurs à un *ceengalal*, soit environ 30kgs de mil en épis), mais dont la somme devenait non négligeable. En fait, non déclarés par les paysans car considérés comme naturels, ces transferts en faveur de femmes issues

---

(1) Textuellement, *jom ngesa* : maître du champ. La traduction par maître de la culture apparaît plus appropriée dans la mesure où elle marque mieux la différence par rapport au maître de la terre.

(2) Ceci illustre un type de biais lié à la catégorie sociale de l'enquêteur. Le nôtre privilégia le cultivateur effectif au détriment des détenteurs de droit plus formels. Un choix qui n'est évidemment pas neutre. On peut penser qu'un *toorooDo*, noble, surtout issu d'une famille de détenteurs de droits fonciers élevés (maîtres de la terre par exemple), aurait donné une toute autre acception à sa traduction, favorisant sa catégorie sociale.

du même lignage mais mariées à l'extérieur, importaient plus par leur signification sociale que par leur volume réel.

En milieu peul du *jeeri*, les mesures de récoltes furent largement simplifiées par la pratique consistant, dans un premier temps à rassembler sur le champ même la récolte dans des bâtis rectangulaires (*leer*) ou, plus rarement, cylindriques (*saka*). Les épis y étant parfaitement rangés, il était extrêmement aisé de calculer le volume de la production et donc son poids. Les redevances étaient d'ailleurs prélevées à ce moment-là par mesure au nombre de pas le long des *leer*. Dans le cas d'une redevance du dixième, *asakal*, par exemple, le volume correspondant à chaque dixième pas était retiré du total.

Une étude des comptes de la coopérative du village et de la consommation du mil, par l'anormale importance des ventes de certains individus, permit de préciser les importants transferts toujours effectués en faveur des maîtres de la terre et ce malgré les dénégations des paysans faisant référence à la loi de 1964 portant constitution du Domaine National au Sénégal (1).

Sur nos fiches champs, n'apparurent que les plus importantes des ventes, effectuées le plus souvent par l'intermédiaire de la coopérative, peu de temps après la récolte. C'est par les budgets familiaux et les comptages sur les marchés locaux que furent appréhendés les ventes et achats beaucoup plus réguliers et de moindre importance unitaire.

- *Les autres productions*

Bien que non négligeable par son impact monétaire, la production artisanale au sens large ne fit pas l'objet d'une enquête particulière aussi approfondie que celle de la production agricole. Beaucoup plus individualisée et moins primordiale, elle ne pouvait jouer le rôle de réflecteur de l'organisation sociale avec l'intensité de la précédente. Ainsi, elle fut analysée plus dans ses répercussions et ses implications, en particulier par l'étude des revenus, que dans ses moyens.

Il convient, par ailleurs, de préciser la désuétude dans laquelle sont tombées la plupart de ces activités artisanales (forgerons, tisserands, peaussiers, etc...) décimées par l'introduction des articles importés (bassines en tôles, chaussures en plastiques, pagnes de Hollande, etc...). D'autre part, certains métiers (maçons partant travailler chez des populations du fleuve à fort taux d'émigration vers les pays occidentaux par exemple), pratiqués à l'extérieur, devaient être inclus dans les activités migratoires.

En fait, demeurent essentiellement vivaces les activités artisanales secondaires des femmes (fabrication de vanneries, de colliers, etc. .), leur fournissant de petits revenus individualisés.

De même, l'élevage fut appréhendé essentiellement par ses retombées (autoconsommation, source de revenus) et son rôle socio-économique (ré-

---

(1) Cette loi, entre autres points, "purgeait" la terre de tous droits antérieurs, l'Etat devenant le seul "maître de la terre".

serve de valeur, bien de prestige, etc...) plus que dans son processus même de production ou de reproduction.

OBSERVATION DE LA CONSOMMATION

- *La consommation de biens alimentaires*

Ici encore, le *fooyre* s'avéra être la véritable unité élémentaire, non seulement de production mais aussi de consommation. C'est donc à ce niveau de la cuisine (recoupant l'exploitation familiale) que furent menées nos investigations. Comme nous l'avons déjà précisé, les bases en furent des observations journalières portant sur un petit nombre d'unités, observations poursuivies pendant des périodes d'une semaine à quatre moments de l'année choisis pour leur représentativité (avant et après chacune des deux saisons culturales). Etaient relevés les types de mets, les quantités consommées et les participantes à la préparation. De même, étaient pris en compte les déplacements sur les marchés locaux, les opérations qui y étaient effectuées et, plus généralement, toutes les sorties ou entrées de monnaie, les échanges ou cadeaux effectués, reçus ou donnés dans la journée.

Ces relevés s'avèreront particulièrement intéressants dans la mesure où ils montreront l'évolution des consommations suivant les périodes considérées, mais surtout favoriseront l'établissement de budgets rétrospectifs annuels qu'ils permettront de nuancer et de préciser. En effet, si certaines informations peuvent être obtenues sans difficultés de façon fiable par le biais de budgets annuels rétrospectifs, il ne saurait en être de même en ce qui concerne les consommations alimentaires, trop parcellaires et unitairement infimes pour qu'il en soit gardé un quelconque souvenir. Il convient cependant ici de différencier les consommations à caractère répétitif (sucre, pain, huile, etc...), généralement correctement mémorisées, et les consommations plus diffuses (achats de tomate ou de melon, etc...), variables suivant les saisons et les disponibilités monétaires, et donc bien plus difficiles à saisir correctement.

Ainsi, en ce qui concerne les consommations alimentaires, hormis les achats importants (sac de 100kgs de mil ou de riz par exemple), leur évaluation fut essentiellement faite à partir des relevés journaliers de consommation et d'échanges. Des estimations du volume de l'auto-consommation furent effectuées à partir de pesées des quantités quotidiennement consommées des divers produits.

Nos questionnaires budget-journalier se décomposaient en trois parties :

- Un feuillet de recensement des individus appartenant au *fooyre*, présents et absents, dressé en début d'enquête et remis à jour lors de chaque passage, permettant la prise en compte des éventuels mouvements de la population étudiée.

- Un feuillet consommation comportant des informations sur les repas pris dans la journée, les invités ou les absents, les personnes ayant participé à leur préparation, la provenance des denrées consommées.

- Trois feuillets portant respectivement sur les achats et cadeaux

reçus (soit entrées de biens et sorties d'argent), les ventes et dons offerts (soit sorties de bien et entrées d'argent), enfin les échanges (1).

Une liste aide-mémoire des différents produits susceptibles d'être consommés ou échangés quotidiennement permettait un relevé pouvant être considéré comme exhaustif des échanges, achats, ventes et consommations journalières.

La taille des échantillons conservés pour cette étude varia de 14% du nombre total d'exploitation pour le village toucouleur de Boinadji à 32% pour le village peul de Mogo-Yallalbe, les autres villages se trouvant situés entre ces deux valeurs extrêmes.

- *Les autres consommations*

Dans la mesure où il s'agissait ici de consommations unitairement plus importantes et de valeur relativement élevée, portant souvent sur des biens à caractère durable, leur inventaire en fut d'autant plus aisé. L'instrument privilégié de leur appréhension fut l'établissement d'un budget rétrospectif annuel, exercice délicat demandant, pour que soit assurée sa fiabilité, une parfaite entente entre les interlocuteurs et, surtout, du temps et la détention d'informations parallèles permettant d'effectuer des recoupements ou d'aider les mémoires défaillantes.

Une fois de plus, pour ces relevés, l'unité budgétaire retenue fut le *fooyre* et l'interlocuteur privilégié le chef d'exploitation. Par lui peut être obtenue la quasi totalité des informations concernant la majeure partie des mouvements d'argent ou de biens affectant l'exploitation considérée. Il saura également renseigner sur toutes les consommations de différents membres du groupe, mais sera par contre souvent muet sur leurs revenus. C'est pour l'appréhension de ces revenus individualisés (petits revenus des champs de femmes ou d'activités artisanales féminines, et revenus migratoires) qu'il sera nécessaire de s'adresser directement aux personnes concernées.

Ces relevés furent menés sur la base d'une liste fort complète de biens et occasions de dépenses classés dans une typologie en cinq points, les deux premiers couvrant la totalité des consommations alimentaires :

- Produits vivriers locaux
- Produits alimentaires importés
- Achats de biens et dépenses concernant l'exploitation agricole
- Achats de biens et dépenses concernant le *fooyre* et ses membres (vêtements, équipement ménager, etc...)
- Dépenses diverses et cérémonielles (transports, impôts, cérémonies et cadeaux aux marabouts, etc...)

Ainsi furent évaluées :

---

(1) Ces trois derniers feuillets nous furent proposés, à l'origine, par Guy Rocheteau, économiste à l'ORSTOM, qui nous a initié à la pratique sur le terrain des relevés budgétaires.

- Les consommations de produits de l'exploitation (auto-consommation) par relevés quotidiens et pesées durant des périodes d'une semaine.

- Les consommations faisant l'objet d'échanges, que la monnaie intervienne ou non comme intermédiaire, par le biais de budgets familiaux hebdomadaires d'une part, annuels et rétrospectifs d'autre part.

OBSERVATION DES ECHANGES ET DE LA REPARTITION

Deux types d'opérations étaient ici analysés :

- Les échanges proprement dits avec flux inverses de produits ou de biens et de monnaie.

- Les dons qu'il apparaîtra peut-être abusif de classer dans la catégorie "échange", étant plutôt un phénomène de distribution.

Les échanges furent analysés, au niveau de l'exploitation, toujours par le biais des relevés budgétaires et de consommation déjà cités. Au niveau global, afin de dégager les complémentarités pouvant exister entre les différents villages de notre échantillon, choisis d'ailleurs dans ce but, par des enquêtes et des comptages effectués sur les marchés locaux. Etaient d'ailleurs souvent retrouvés sur ces marchés des membres des exploitations directement étudiées favorisant, une fois de plus, les recoupements. Les échanges à longue distance (intra ou inter-régionaux), s'ils purent être facilement estimés en ce qui concerne les produits localement importés que l'on retrouvait dans les boutiques ou les familles, furent par contre moins aisés à appréhender en ce qui concerne la commercialisation des produits locaux. Deux raisons à cet état de fait, tout d'abord l'extrême faiblesse de cette commercialisation, la région ne s'adonnant pas encore, à l'époque de nos enquête, aux cultures de rente en périmètres irrigués; ensuite l'impossibilité d'obtenir, au niveau du bureau local de l'office national de commercialisation, la moindre information fiable. Ce fut donc, une fois de plus, par l'intermédiaire des budgets familiaux et par enquête directe auprès des paysans qu'il nous fut possible d'obtenir quelques informations sur ce sujet.

Les échanges en travail (travaux collectifs, prêts de matériel, etc...) lors des opérations culturales étaient pris en compte, nous l'avons déjà précisé, dans les fiches-champs.

Les dons et, plus généralement, les processus distributifs, manifestations de relations parentales ou sociales furent appréhendés suivant leurs types. Par les fiches-champs pour la redistribution de produits agricoles, par les budgets familiaux pour les dons cérémoniels et la répartition intra-familiale, par l'enquête sur les migration pour la redistribution des revenus migratoires.

OBSERVATION DE LA MIGRATION

Nous l'avons déjà dit, le processus migratoire fut envisagé ici plus comme phénomène socio-économique que dans son aspect proprement démographique. De ce point de vue, le recours à l'histoire et la prise en compte des systèmes économiques tant national qu'international apparurent absolument nécessaires pour en saisir correctement la genèse ainsi que les conditions actuelles du fonctionnement.

Les moyens de cette étude, outre l'intégration de l'histoire menée essentiellement par le biais des Archives Nationales, furent d'une part les recensements effectués tout au long de la période d'étude et permettant de saisir les mouvements actuels, d'autre part l'établissement de généalogies permettant de relier migration, position dans le lignage et niveau de dépendance, transmission des biens et, plus particulièrement, accession à la "propriété" foncière. Ces généalogies furent établies par enquête directe auprès des actuels chefs de carré (*jom galle*) auxquels il était demandé la liste des *jom galle* successifs depuis l'arrivée du lignage dans le village, soit environ, suivant les cas et l'âge de l'informateur, quatre à cinq noms. A partir de cette chaîne, toujours parfaitement connue, étaient reconstituées, avec plus ou moins de précision suivant l'intérêt particulier des points soulevés, les branches latérales et leurs devenirs (départs, changements de villages, etx...). Sur ces bases, venaient se greffer les informations concernant la migration et la transmission des biens. A cette enquête amont menée en premier lieu du fait de sa difficulté, tant pour l'informateur à qui il était demandé un gros effort de mémoire que pour l'enquêteur, succédait une enquête aval concernant les générations présentes et les "dépendants" du chef de carré actuel.

Ces représentations nous permirent, entre autres, de préciser les relations existant entre segmentation des lignages et morcellement de la "propriété" foncière en milieu toucouleur dans la région de Matam.

En conclusion, les quelques points de méthode que nous avons essayé de préciser ici doivent être perçus comme inhérents à un type précis d'enquête relativement localisée et approfondie, faisant aussi largement appel à un type d'information qualitatif que quantitatif. Pour des conditions données de réalisation (disponibilités en temps, matériel, etc...), et de problématique (étude du ou des systèmes de productions paysans), diverses options alternatives d'enquête auraient pu être envisagées. Par exemple une couverture géographique plus vaste qui n'aurait bien évidemment permis que des relevés plus superficiels et moins diversifiés, mais portant sur un plus large échantillon. En fait, ce problème du choix de l'échantillon par intégration de coupes de plus en plus importantes de population, aura pour corrollaire immédiat une diminution de l'éventail des informations. Aux deux extrêmes des possibilités se trouveront, d'une part la monographie nettement localisée, d'autre part le relevé exhaustif portant sur un nombre réduit de variables, relevé généralement exclusivement quantitatif (erreur d'échantillonnage théoriquement nulle, mais erreur d'observation pouvant être très élevée et, surtout, faibles capacités explicatives du nombre limité de variables prises en compte). A une démarche moyenne souvent pratiquée consistant à effectuer, sur un échantillon déterminé par sondage aléatoire, un même type de relevés généralement prédéterminés en fonction de la problématique adoptée, devrait être préférée une démarche en deux phases, limitant dans une certaine mesure les inconvénients et cumulant les avantages des options extrêmes.

Dans un premier temps, une étude localisée et suffisamment approfondie devrait fournir les informations suffisantes pour une première approche du système socio-économique et, surtout, la détermination des concepts utiles (exploitation agricole, organisation foncière, etc...). Sur ces bases, pourrait être construite dans les meilleures conditions une

enquête plus légère et à couverture plus vaste, portant sur les points intéressants, précédemment dégagés. La gradation peut être large dans les importances relatives à affecter à chacune des deux étapes. A la limite, et ce fut notre propre démarche, l'accent peut être mis essentiellement sur la première phase de l'étude, la deuxième phase, rapide, ne venant que tester, sur un plus large échantillon, la validité régionale des résultats obtenus, les confirmer ou les infirmer.

Le niveau total de connaissance, tant qualitatif que quantitatif, acquis par une démarche de ce type décomposée en deux phases (une étude localisée et approfondie telle celle que nous avons effectuée, complétée par une enquête légère basée sur l'information fournie par la précédente et portant sur l'ensemble de la zone), sera très certainement supérieure à celui pouvant être obtenu directement par une enquête monolithique, située à mi-chemin entre les deux phases préconisées, ceci pour un même volume total de temps et de travail.

Il s'agira bien évidemment ici de choix personnels d'investigation, non transposables à tous les types d'enquêtes, mais nous apparaissant comme les plus appropriés compte tenu du travail que nous avions à effectuer et des moyens dont nous disposions.

PREMIERE PARTIE

PROLEGOMENES : L'ENVIRONNEMENT ET LE LEGS DE L'HISTOIRE

LE MILIEU NATUREL ET HUMAIN

LE MILIEU NATUREL

Sur 800Kms, de Bakel à St. Louis, la vallée du fleuve Sénégal dessine entre les zones sub-désertiques de la Mauritanie et du Ferlo sénégalais, une longue bande rendue fertile par les crues annuelles, déterminant ainsi une implantation humaine relativement importante. Envahissant les terres du lit majeur de Juin à Novembre les eaux en se retirant permettent, plus par leur apport d'humidité que de limon, la mise en culture du sol. Cette campagne de décrue fait suite, de Novembre à Mars, à une campagne d'hivernage (1) basée sur les précipitations tombant de Juin à Octobre. Ces deux saisons culturales ont pour support des terrains différents que l'on retrouve, avec cependant des variations de leur abondance relative, tout au long de la vallée.

Regroupées sous le nom générique de *waalo*, les terres du lit majeur présentent néanmoins une grande diversité :

Situés sur les berges du Sénégal et des marigots adjacents, les *pale* (singulier : *falo*) régulièrement inondés et bénéficiant toute l'année de l'humidité due à la proximité des eaux du fleuve en sont l'élément le plus attractif, d'autant plus valorisés que leurs superficies sont restreintes. Occupant une place très particulière dans le système agricole de la vallée, ils servent de jardin de saison sèche, étant pratiquement les seuls à permettre la culture de maïs, citrouilles-béref, haricots *nyebbe*, tomates cerise et patates douces. C'est pourquoi on n'y relève qu'exceptionnellement la plantation de gros mil ou sorgho.

A l'inverse rarement submergées, les terres hautes ou *foonde* ne sont que très rarement mises en culture. Les plus fortes de ces émergences ont permis l'établissement de villages remarquables par la densité de leur habitat, due à l'impossibilité de leur extension. Isolés de l'extérieur par la montée des eaux, ils ne sont souvent, durant la crue, accessibles que par pirogue. C'est sur les superficies restantes, les *hollalde*,

---

(1) Hivernage : dénomination de la saison des pluies (Juillet à Octobre)

que se situent les grandes cuvettes portant la quasi totalité des champs de sorgho : les *kolaade* (singulier : *kolangal*). Etroitement limitées dans leurs disponibilités et offrant le maximum d'avantages pour une mise en culture, ces terres font l'objet de règles très strictes d'appropriation et d'utilisation. Le caractère éminemment variable de celles-ci d'amont en aval du fleuve est étroitement lié à l'abondance relative de ces terrains et aux possibilités de culture pluviale sous les différents isohyètes qui passent de plus de 500mm au niveau de Matam à moins de 300 à la hauteur de Dagana.

Dans ces terres de *waalo*, la terminologie vernaculaire distingue diverses catégories de sol en fonction de leurs caractéristiques pédologiques et donc de leur fertilité :

Les *bakke* (singulier : *wallere*) sont les terrains fertiles à surface sablonneuse du *waalo*. Ils se diversifient en plusieurs variétés. Les *bakke baleere*, terres noires, sont considérées, dans la région de Matam, comme les plus fertiles des terres *hollalde*. Viennent ensuite les *balle raneere*, plus légers et que l'on retrouvera le plus souvent sur les *pale*. Les *jillere* ou *balle wodeere* sont les sols rouges les plus communs, remarquables par leurs incrustations latéritiques.

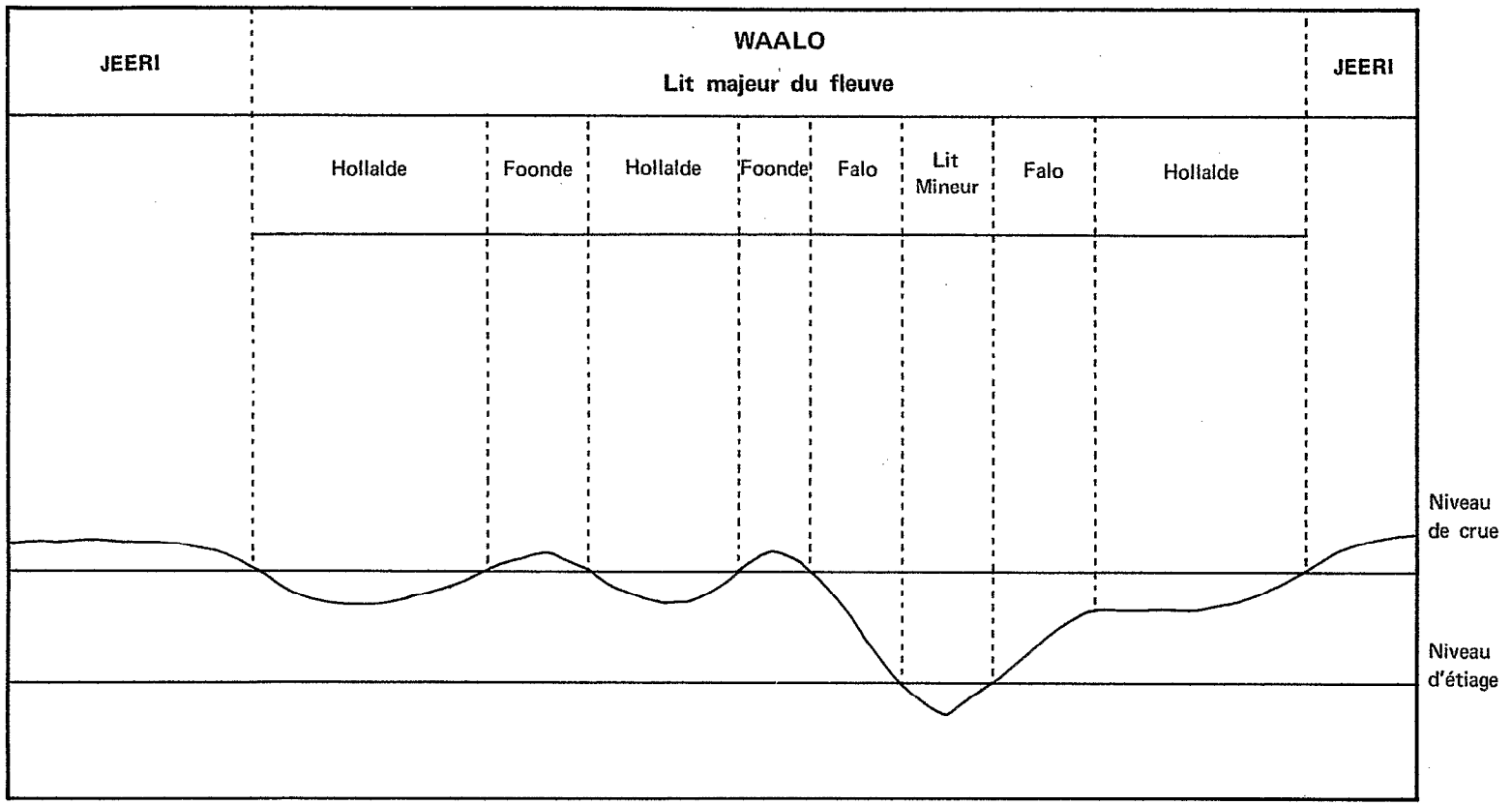
Par opposition, le *jeeri* est formé par l'ensemble des terres non inondables de la vallée, terres limitées par le sahel mauritanien au nord et le Ferlo sénégalais au sud. Pour une grande partie de la population qui, soit par son appartenance ethnique, soit par sa caste ou par le jeu de droits anciens n'a pas accès au *waalo*, il représente la seule possibilité de culture. Il faut ici souligner que l'emplacement des villages qui semblerait jouer un grand rôle dans les importances relatives de deux types de culture (1) n'est en fait qu'une résultante de la difficulté (passée et présente) à obtenir, non seulement ce que nous pourrions appeler un droit de propriété, mais même un simple droit de culture sur les superficies restreintes du *waalo*. Par contre, l'utilisation des terres du *jeeri*, en raison de leur abondance, n'est soumise qu'à des règles extrêmement lâches d'appropriation, favorisant ainsi la mise en jachère périodique des parcelles.

De même que dans le *waalo*, les agriculteurs distinguent différentes catégories de sols en liaison avec leurs caractéristiques pédologiques. Toujours suivant la terminologie Toucouleur en usage dans la région de Matam, ces sols sont, par ordre décroissant de qualité : tout d'abord, le *balewo* plutôt noir (de *bale*, noir), puis le *seeno balewo* mélangé, sur lesquels seront plantés le petit mil (*suuna*). En fait, à part les cas plutôt rares de *seeno* pur, les autres types de sols seront des catégories diverses de *seeno*, terme générique définissant les terrains sablonneux. Nous aurons donc ainsi, outre le *seeno balewo*, déjà mentionné, le *seeno ranewo* sur lequel seront plantés de préférence pastèques et haricots

---

(1) Certains ont ainsi pu dire que les villages du *jeeri* ne cultivaient pas le *waalo* du fait de son éloignement, alors qu'en réalité la relation est inverse : ces villages se sont installés dans le *jeeri*, simplement parce qu'ils n'avaient pas accès aux cultures de *waalo*. Il est d'ailleurs remarquable que ces villages soient rarement Toucouleurs, mais le plus souvent Wolofs ou Peuls.

Fig. 3 : Représentation schématique des terrains de la vallée



nyebbe et enfin les terres incultes, *seeno gedde* et *hartullaawo*.

Le graphique n° 1 propose une représentation schématique classique des différents terrains que nous venons de définir (1).

Régie par le cycle des cultures, la vie économique et sociale l'est indirectement par le rythme des saisons. Le paysan Toucouleur en distingue cinq en fonction de la pluviométrie et des températures :

- le *dabbunde*, saison fraîche de Novembre à Février. La récolte de *jeeri* a permis l'approvisionnement des greniers en mil, la végétation reste verte et les marigots ne sont pas encore à sec. C'est la période des cultures de *waalo*. Dans la région de Matam, défrichement, semis et sarclage occupent le mois de Novembre. Le *sorgho* mûrit dans les *kolaade* et le gardiennage, d'abord contre les singes et les phacochères en bordure de cuvette, puis contre les oiseaux mange-mil, débute avec le mois de Février. Les moyens les plus divers, épouvantails, cris, frondes, bassines et vieux bidons convertis en instruments de percussion participent à la lutte.

- Le *ceedu*, chaud et sec, en Mars et Avril. Dans un paysage aride et poussiéreux, le mil de *waalo* est récolté puis transporté en charrette ou sur la tête des femmes, suivant l'éloignement ou les disponibilités financières du cultivateur. Il sera ensuite engrangé en épis, puis pilé au fur et à mesure des besoins.

- Le *demminaare* accuse, en Mai-Juin, les maxima de température. Fin de la saison sèche, les premières tornades se déclarent. La campagne de *waalo* étant terminée et celle de *jeeri* n'ayant pas encore débuté, l'agriculteur assure, en prévision de la saison des pluies, la réfection de son habitation ou la construction de nouvelles cases.

- Le *Ndungu*, de Juillet à la mi-Octobre, est la période pluvieuse accompagnée de chaleurs moins fortes En trois ou quatre mois d'"hivernage" il tombe à Matam environ 500mm d'eau, moyenne pouvant fortement varier d'année en année. Dès le début Juillet, les champs de *jeeri*, défrichés à la fin du *demminaare* sont ensemencés puis sarclés.

- Le *kawle*, de la mi-Octobre à la mi-Novembre, voit l'hivernage s'achever. Les pluies cessent peu à peu mais la chaleur et l'humidité persistent. Arrivé à maturité, le mil de *jeeri* est récolté puis engrangé. Parallèlement, pour les plus favorisés, défrichement et semis reprennent dans le *waalo*, déterminant le principal goulot d'étranglement de l'année culturale.

---

(1) - Papy L., 1951, p. 277-324
- Boutillier J.L. et al., 1962, XV-369 p.

LE MILIEU HUMAIN

Au découpage naturel de la région du fleuve, correspond un fractionnement humain. La "vallée" proprement dite, de Bakel à Dagana, peuplée essentiellement de Toucouleurs et de Peuls, recouvre l'ancien royaume du Fouta (1). Le delta, de Dagana à St. Louis, formait le pays du Walo à population wolof.

Du fait de la prédominance marquée de l'ethnie Toucouleur dans la région que nous avons étudiée, nous la décrivons seule dans les quelques pages consacrées à une brève approche du milieu humain. Il conviendra, pour plus de précisions sur les autres ethnies que l'on pourra rencontrer dans la moyenne vallée : Wolofs, Peuls et Soninkés,de se reporter à d'autres études plus précises sur ce point.

Le royaume du Walo, regroupant originellement les deux rives du Fleuve sous une même autorité, fut fondé au XIIe siècle lors de l'épopée almoravide dans le sud saharien qui amena les populations wolofs à en évincer les anciens occupants, certainement Peuls, Sérères et Socés. Monarchie élective et héréditaire couvrant un système féodal, son souverain portait le titre de Brack. Celui-ci n'avait, sur les terres de son royaume, qu'un simple pouvoir de commandement. Ceci est à l'origine de l'erreur commise lors du traité de 1819 signé entre le gouverneur Schmaltz et le Brack qui cédait à la France des terrains dont il n'avait pas la propriété. Le vrai possesseur était, en fait, le descendant du premier défricheur. Ces champs, propriété indivise d'une famille, étaient transmis et gérés par filiation utérine, les cultivateurs n'en ayant que l'usufruit. En 1856, après une conquête en 20 jours, Faidherbe déclarait le Walo pays français et le divisait en quatre cercles.

Le pays du Fouta, qui nous intéresse ici, voit son origine dans la venue du Denianké Koli Tenguella Bâ qui, en 1512, à la tête de plus de 3 000 guerriers, conquit la région et prit le titre de Saltigui (*selatiki* = guide, maître du chemin). Cette dynastie païenne (2) des saltiguis Déniankés conservera le pouvoir jusqu'en 1776 où elle sera renversée par Abdoul Kader et la monarchie musulmane héréditaire des *almaami*. Ce n'est qu'en 1891, après l'écrasement de l'armée d'Abdoul Boubacar, que le Fouta se trouvera annexé à la colonie du Sénégal.

De même qu'à l'histoire, le système foncier du Fouta est étroitement lié à l'organisation sociale des populations considérées (3). Celle-ci doit être appréhendée chez les Toucouleurs du double point de vue de la

---

(1) En réalité, le pays toucouleur actuel et l'ancien royaume du Fouta s'arrêtaient à environ 70Kms en aval de Bakel, à la hauteur de Semmé, village marquant la limite avec le pays soninké.

(2) Pas réellement païenne en fait, disons simplement qu'elle pratiquait un islam tranquille et non fanatique, ce qui la différenciera des *almaami*.

(3) Sur les Toucouleurs, Cf. Yaya Wane, 1969
ainsi que Abdoulaye Bara Diop, 1965
et Oumar Bâ, 1977

stratification de la société en castes et de la structure familiale.

LA STRUCTURE FAMILIALE

L'élément premier de la structure familiale sera le lignage (*lenyol*) regroupant tous les descendants, par filiation patrilinéaire, d'un ancêtre commun. De ce fait, tous les appartenants à un même lignage porteront le même patronyme (*yetoode*).

Ce lignage, pouvant regrouper un nombre parfois fort important d'individus sera souvent éparpillé dans plusieurs villages différents, et parfois même dans plusieurs régions. Il se scindera ainsi en plusieurs segments de lignage, plus facilement localisables du fait de la moindre taille de leurs effectifs. En fait, la première entité aisément repérable sera la concession ou *galle*, regroupant dans un même enclos sous la tutelle de l'aîné (*jom galle*) les foyers de ses dépendants (collatéraux ou descendants). Pratiquement, nous verrons que ces *galle*, regroupant autrefois ce que l'on a pu appeler la "large family" tendent, à l'heure actuelle et en milieu toucouleur, à se nucléariser pour en arriver, bien souvent, à ne plus regrouper qu'un seul foyer (*fooyre*) (1). Ces *pooye* (2) eux-mêmes apparaîtront comme très proches du ménage au sens européen du terme sans toutefois s'y confondre exactement (3).

Du point de vue économique, l'ensemble des relations signifiantes tend à glisser vers la cellule la plus petite : le *fooyre*. En effet, à l'heure actuelle, c'est à ce niveau que se situera la quasi totalité du procès de production, au détriment du *galle*. La détention et la répartition même du capital de production : la terre, par le fait de circonstances favorables, tend de plus en plus à se situer elle aussi à ce niveau du *fooyre*. Le *jom galle* (chef de *galle*), dans ces conditions, verra son rôle en tant qu'acteur économique, se réduire de plus en plus à celui de simple *jom fooyre* (chef de *fooyre*). Du point de vue de l'organisation sociale, la base en sera la stratification de la société en castes.

Néanmoins, il convient de souligner l'existence parallèle de classes d'âge (*fedde*) dont la fonction pratique, effective durant enfance et adolescence, ne se manifestera plus qu'à intervalles irréguliers lors d'évènements sociaux (naissance, deuil, etc...) à partir du moment où leurs membres se seront mariés et auront ainsi rejoint la communauté adulte. Groupe de jeux à l'origine, la classe d'âge verra son rôle se préciser avec l'adolescence (10-12 ans) et la prise en charge collective (*dooftal*) des travaux incombant à ses différents membres. Au-delà de l'entraide, elle est appelée à jouer un rôle important dans l'éducation et l'apprentissage de la vie sociale.

Apparaissant comme un réel microcosme de la société globale, chaque individu occupera au sein de la classe d'âge, le rang et la fonction réservés à sa caste.

---

(1) Cf. Chapitre traitant de la "segmentation des lignages et atomisation foncière".

(2) *pooye* = pluriel de *fooyre*.

(3) Cf. infra : "Structure familiale des unités de production".

LA STRUCTURE SOCIALE

Bien que moins nette que dans des pays comme l'Inde, la spécialisation professionnelle sur la base de l'appartenance à certaines castes existe chez les populations de la vallée. Il est d'ailleurs remarquable et à rapprocher du caractère limité des ressources, que l'agriculture et l'élevage n'entrent pas dans la dizaine de castes que l'on peut recenser (1) et sont ainsi pratiquables par tous. Basées sur une répartition fonctionnelle du travail social, les castes toucouleurs peuvent être regroupées en deux grandes catégories suivant qu'elles se rapportent à un métier ou à une condition.

Parmi les 5 castes dites "de condition", les 4 premières se trouvent au sommet de la hiérarchie sociale, alors que la dernière (captifs ou serviteurs) se situe au contraire au niveau le plus bas. Entre les deux, se placent les castes artisanales et les griots. Ainsi, la hiérarchie au sein de la société toucouleur ressortit au classement suivant (2).

Les quatre premières castes de condition forment le groupe des hommes libres ou *rimBe*, maîtres de l'intelligence et du savoir, détenteurs des biens et de l'autorité. Parmi eux, les *toorooBe*, apparus lors de l'islamisation du Fouta Toro (3), forment sans conteste la strate supérieure. Vivant dans leur entourage viennent ensuite les *jawamBe*, courtisans et conseillers des précédents. Destitués de leur rôle social prééminent par la venue des *toorooBe*, les *seBBe*, originellement guerriers, réduits à l'oisiveté, durent se rabattre sur les fonctions de gardien des terres (*jaagaraf*) ou adopter les moyens d'existence d'autres groupes sociaux (chasse, pêche, culture), et en particulier ceux des *suubalBe*. Ceux-ci, malgré la spécificité de leur activité principale, la pêche, tiennent

---

(1) Celles-ci sont définies à partir des critères classiques :

- Appartenance à la naissance
- Endogamie de caste
- Spécialisation professionnelle

(2) En raison de la grande différence existant entre singulier et pluriel, nous donnons ici leurs correspondances :

Sing.	Plur.	Sing.	Plur.	Sing.	Plur.
dimo	rimBe	nyenyo	nienBe	buurnajo	buurnaBe
tooroodo	toorooBe	maabo	maabuBe	gawlo	awluBe
jawando	jawamBe	baylo	wayluBe	bambaDo	bambaBe
ceddo	seBBe	sakke	sakkooBe	maccuDo	maccuBe
cubalo	suubalBe	labo	lawBe		

(3) Ces *toorooBe*, dont l'appellation signifie "celui qui prie" se seraient constitués en groupement distinct et auraient supplantés les *sebbe* à la fin de l'islamisation du Fouta Toro. Dans son "Etude sur la race Toucouleur" (texte inédit), Wane Amadou Tamimou explique ainsi la formation de cette caste : "Des Maures ou Arabes, dit-on, musulmans venus du Nord sans compagne pour la plupart, ont contracté des mariages dans les agglomérations qui les ont reçus, leurs enfants héritant leur religion se cherchèrent pour se marier et créèrent ainsi une caste nouvelle dite *tooroodo*".

une place à part dans la société toucouleur et, comme les trois précédentes castes, relèvent du même ordre des *rimBe* (1).

Après ces castes d'autorité, vient le groupe rassemblant castes artisanales et griots. S'y trouvent réunis les tisserands (*maabo*), forgerons (*baylo*), peaussiers (*sakke*), menuisiers (*labo*) et céramistes (*buurnajo*). Parmi les griots, les *awluBe* sont spécialisés dans les généalogies des *toorooBe* alors que les *wambaaBe*, griots musiciens, s'accompagnent à la guitare (*hoddu*) ou au violon (*nyaanyooru*).

Au bas de l'échelle, se trouve la dernière caste de condition, celle des *maccuBe*, esclaves de tous ordres.

Cette structure tripartite d'une société composée d'hommes libres, d'hommes de caste et de captifs se retrouve dans le groupe Wolof, à ceci près que les captifs étant considérés comme catégorie sociale à part, les griots y constituent la caste la plus basse.

---

(1) En fait, bien souvent les *suubalBe* délaissent la pêche au profit des *somono* arrivés plus tardivement dans le pays (vers 1892) et qui, utilisant des filets de très grandes dimensions leur font une intense concurrence. Ainsi, le commandant de cercle de Matam pouvait noter en 1904 : "Ne pouvant rivaliser avec les *somono*, les *suubalBe* s'adonnent à la culture et considèrent désormais la pêche comme un gagne-pain insuffisant" et "les *suubalBe* ayant de l'aisance renoncent complètement à la pêche." Notice sur Matam par son commandant de cercle en 1904. Manuscrit. Arch. Sénégal. 1G. 292.

ADAPTATION ET EVOLUTION DES ECONOMIES DU FLEUVE

L'ECONOMIE TRADITIONNELLE

Particulière, comme nous avons pu le voir précédemment, la situation de la vallée du fleuve a étroitement déterminé la structure de son système économique. Ainsi, à chacune des grandes implantations humaines correspond une activité prédominante : agriculture pour les Toucouleurs, généralement seuls bénéficiaires de l'accès au *waalo* dans la région de Matam, et élevage pour les Peuls. Bien qu'effective à un niveau global, une telle scission, partiellement en raison de l'étroit cousinage ethnique de ces deux groupes, doit cependant être considérée avec mesure. Toujours éleveurs, les Peuls de la vallée n'en sont pas moins agriculteurs sur le *jeeri* où ils produisent pendant l'hivernage le petit mil (*suuna*) nécessaire à leur subsistance. De même, rares sont les carrés Toucouleurs ne possédant pas le cheptel bovin, ovin ou caprin capable d'assurer l'autoconsommation familiale du lait entrant dans la composition du plat principal : le couscous de mil arrosé de lait frais ou caillé (*laccíri kosam*). Malgré tout, rarement chez les seconds le troupeau prendra la place qu'il tient chez les premiers, où plus qu'une richesse, il représente un mode de vie (1).

A ces deux activités principales s'ajoutera celle des pêcheurs (*suubalBe* et *somono*) établis sur les rives du fleuve et de ses marigots, qui apporteront sur les marchés villageois locaux les produits de leur pêche et de leurs jardins (*falo*). Ainsi, en ces lieux d'échanges généralement situés dans les villages du *waalo*, limitrophes du *jeeri*, un troc s'établira entre produits complémentaires du *jeeri* (lait), du *waalo* (mil) et des *pale* (poissons et productions "maraîchères").

Première des occupations, puisque fournissant la base de l'alimentation de la vallée, la culture du mil règle le rythme de la vie sociale et laborieuse. Etroitement communautaire dans son processus productif, elle ne met en oeuvre qu'une technologie extrêmement primitive : semis

---

(1) Cf. Larrat R., 1958, p. 750

en paquet effectué à l'aide du *jinangu* et du *lugal* proche du baton à fouir, et sarclage au moyen du *jallo* variante de l'*iler*. Demeurant, bien qu'avec une importante diminution du risque dans le *waalo*, étroitement dépendante des conditions climatiques du moment, cette culture n'est jamais envisagée qu'en fonction de l'autoconsommation familiale et accessoirement des nécessités du troc. En effet, denrée la plus abondante, consommée par tous et facilement fractionnable, le mil entre encore, à l'heure actuelle, pour 80% dans les opérations de troc (1). Malgré les avatars de la pénétration coloniale et le développement du mouvement coopératif depuis Mai 1960 accompagné de la création d'un Office de Commercialisation Agricole (O.C.A.)(2), le taux de commercialisation du mil demeure dérisoire. Il convient cependant de noter ici l'existence de marchés irréguliers avec la zone centrale, la région de Diourbel en particulier. Induit directement par les rythmes saisonniers, le travail agricole, primitif dans ses instruments, l'est tout autant dans ses procédés. Ayant peu à attendre d'une nature difficile, le paysan investit peu dans sa mise en valeur. L'inexistence d'une possibilité quelconque de valorisation des surplus confirme, en l'absence de stimuli externes, la tendance à la fixité des structures (3). Aléatoire dans ses résultats, le processus productif fait un large appel à la participation communautaire permettant, par un système parfois complexe de dons et de prestations réciproques, la prise en charge collective du travail et du risque au sein du groupe.

---

(1) D'après l'enquête faite par la MISOES sur "La moyenne Vallée du Sénégal", Paris, PUF, 1962, pp. 210 à 214, la gamme des opérations de troc était la suivante :

Nature du troc	%
Mil contre lait caillé	64%
Mil contre poisson	16%
Poisson contre lait caillé	5%
Services contre services	3%
Produits divers	12%

(2) Créé en 1960, l'O.C.A. voyait son statut modifié par le décret du 8 Août 1961 qui lui attribuait l'amélioration des conditions d'importation et de distribution des consommations d'intérêt national. La hausse constante du prix du mil, décidée dans le but de provoquer un accroissement de la production n'a eu aucune répercussion sur la commercialisation. En effet, de 1960 à 1965, l'augmentation de la production s'est accompagnée d'une diminution, tant en valeur relative qu'en valeur absolue des quantités commercialisées (de 4 à 1,5% du produit total).
A ce sujet, Cf. Laville P., 1972.

(3) Même en cas d'apport extérieur, cette tendance à la fixité des structures de production demeure, la pérennité de l'organisation sociale étant tributaire de la non évolution du système productif. Cf. Badouin, R., 1975.

L'ÉCONOMIE DE TRAITE

Née au XVe siècle avec la découverte de la région par les Portugais, et rapidement axée sur le commerce de la gomme puis le trafic esclavagiste, cette économie de traite, ébranlée durant l'occupation anglaise de 1792 à 1814, devait retrouver son importance avec la reprise de possession française (1). Cependant, un retour aux positions précédentes étant jugé insuffisant, une politique d'expansion et de mise en valeur était aussitôt envisagée. Ainsi, *" à ces pays neufs qui vont subir notre influence, nous demanderons autre chose que les produits dont s'accommode si volontairement la nonchalance des indigènes"* (2).

Par un programme de prospection des potentialités *"animales, végétales, minières et commerciales"* de ces contrées, la transformation des établissements du Sénégal en une colonie était envisagée pour *"faire du vieux comptoir d'Afrique un grand pays à culture"*. Néanmoins, *"au moment où le commerce de la gomme apparaît susceptible de procurer des revenus immédiats et importants, il était illusoire d'exiger des traitants de Saint-Louis, appauvris par la présence anglaise, d'investir dans des plantations aux profits lointains, aléatoires et selon un mode d'exploitation qu'ils n'étaient pas en mesure de maîtriser"* (3).

Ainsi, malgré les efforts des gouverneurs successifs et en particulier du gouverneur Schmaltz et du baron Roger, le gouvernement de Juillet décidait, dès 1830, de *"mettre un terme à des dépenses désormais reconnues infructueuses"* (4), marquant ainsi la liquidation de la tentative de développement des cultures. Selon l'expression même du Ministre, le Sénégal devait redevenir *"comme autrefois, un simple comptoir"*.

La traite de la gomme, minée par les conflits perpétuels existants entre négociants et traitants, jusqu'alors stationnaire, devenait le *"palladium de l'industrie et du commerce sénégalais"* (5) et *"une vérita-*

---

(1) Ainsi, le ministre, en dressant un plan d'action pour le gouverneur du Sénégal dans un "Mémoire du Roi pour servir d'instructions au sieur Schmaltz" du 18 Mai 1816, reprenait les directives données en 1785 au Chevalier de Boufflers : remise en état de tous les forts et comptoirs de l'intérieur, développement des produits du Sénégal pour combler dans l'économie du pays le déficit causé par la suppression de la traite des esclaves (il y est notamment recommandé au gouverneur de "porter son attention sur le rétablissement du commerce de la gomme" dans le but "d'approvisionner l'Europe en gomme ou tout au moins d'en fixer le prix dans les marchés"), reprise dans le Haut Fleuve du commerce du riz, du mil, de l'ivoire et du blé de Turquie.

(2) Hardy, 1921, p. 13

(3) Delaunay D., 1975

(4) Dépêche ministérielle du 28 Décembre 1830, in Hardy, 1921

(5) Raffenel, 1856

ble fièvre de la gomme s'emparait de la population de St. Louis" (1). Cet optimisme, renforcé par l'accord de facilités nouvelles aux traitants, ne tenait pas compte du fait que *"avant la reprise de possession, la traite des esclaves s'ajoutait à celle de la gomme et que celle-là, devenue tout à fait impossible, était beaucoup plus fructueuse que celle-ci"* (2).

Dans ces conditions, il était facile de présager que la traite de la gomme ne pourrait jamais compenser la disparition de celle des esclaves et l'abandon des cultures. Ainsi, rapidement, ce commerce, en butte à la fois à la concurrence étrangère et à l'apparition d'un succédané : l'amidon, ne devait plus justifier les espoirs mis en lui. Dès 1840, les indigènes abandonnent la cueillette de la gomme pour revenir à la terre et à la production du mil (3).

Régulièrement décroissant par la suite, le commerce de la gomme, essentiellement pratiqué par les Maures, ne touchait en fait l'économie paysanne du fleuve que par ses effets induits sur la demande en mil de subsistance. Ainsi, *"la première gomme récoltée par les Maures n'est vendue par eux que contre du mil"* (4), celui-ci devant assurer la nourriture des esclaves occupés à une deuxième récolte qui sera, elle, vendue lors de la grande traite. Nous pouvons ainsi relever, dans la correspondance du commandant de cercle de Podor de Juin 1876 : *"Le mil, très demandé sur le marché, tant par les Maures que pour l'exportation, se maintient à des prix élevés"* (5).

Ce troc mil-gomme ne permettait pas, dans un premier temps, aux agriculteurs de se procurer quelques liquidités. Le commerce avec les traitants comportait d'ailleurs les mêmes inconvénients, ceux-ci, désireux de gagner sur le double tableau de l'achat et de la vente, n'acceptant généralement pas d'autre forme de transaction que le troc. Ainsi, le commandant du cercle de Matam pouvait révéler, en 1904, *"le mil est d'un écoulement facile... Malheureusement, les traitants ne donnent la plupart du temps que des marchandises en échange"* (6).

Dans ces conditions tant à Matam qu'à Podor et Dagana, une certaine intensité de la traite du mil peut être notée. Orientée au départ vers la

---

(1) "La traite de la gomme absorbe toutes les activités, le reste est définitivement délaissé... elle veut un culte exclusif et toute autre conception de l'enrichissement du Sénégal passe pour une hérésie". Raffenel, 1856

(2) Hardy, 1921, p. 254

(3) "En 1840, les principaux noirs de St. Louis, effrayés des pertes qu'ils ont faites dans la dernière traite et craignant que la crise ne se prolonge, se mettent à cultiver des petits champs ou lougan qui assurent la nourriture de leur famille."
Hardy, 1921, p. 286

(4) Archives du Sénégal, Série Q 22

(5) Correspondance du commandant de cercle de Podor, Archives du Sénégal, Série 13 G, rubriques 120 à 132

(6) Notice sur Matam par son commandant de cercle, 1904. Archives du Sénégal 1G, 292. Manuscrit.

satisfaction des besoins alimentaires de la main-d'oeuvre utilisée pour la cueillette de la gomme, elle se tournera, avec le déclin de cette dernière, vers la demande provenant du Cayor et du Baol fournisseurs de l'arachide nouvellement implantée (1). Une exportation hors des frontières du Sénégal du mil produit sur le fleuve pourra même être relevée par la suite (2).

Au début du XXe siècle, dans le cercle de Matam, en raison de la baisse du prix de la gomme, seuls le mil, le maïs et l'arachide faisaient encore l'objet d'échanges contre des étoffes, de la guinée, du sel, du savon et de la verroterie (3). Triplée du fait de l'assujettissement à l'impôt personnel, cette circulation de produits, en raison de sa non monétarisation, n'entraînait aucun changement dans la situation économique du pays, toujours stationnaire (4). En fait, la circulation monétaire augmentera dans des proportions importantes à partir du moment où l'administration ne percevra plus l'impôt en guinée.

---

(1) A ce sujet, le commandant de cercle de Matam notait en 1904 : "Autrefois le Damga fournissait beaucoup d'arachides au commerce du Sénégal mais, depuis la construction de la voie ferrée qui relie St. Louis à Dakar, la culture de ce produit a été presque abandonnée en raison du manque de débouchés commerciaux. En effet, le Cayor et le Baol fournissent des arachides en abondance et pour ainsi dire sur place. Cela a occasionné une baisse considérable sur le prix de cette graine et, vu les frais de transport, le cours n'en est plus suffisamment rémunérateur pour les cultivateurs du fleuve."
Archives du Sénégal, 1 G, 292

(2) Exportation de mil et de gomme en provenance du fleuve Sénégal.
In : Gouvernement Général de l'AOF. Situation Générale : 1907 - 1908 1909 - 1910. Gorée. Imprimerie du Gouvernement Général.

Années		1907	1908	1909	1910
Mil	Kgs	6.476	13.145 2620 (gros mil)	7.025 5590 (gros mil)	23.470
	F.CFA	776	1.577 210	843 1.118	2.801
Gomme	Kgs	3.437.113	3.351.374	2.960.889	2.379.032
	F.CFA	1.552.455	1.581.945	1.531.911	1.331.601

(3) Notice sur Matam, 1904

(4) "Si l'indigène trouvait à se débarrasser facilement des produits contre espèces, il étendrait sûrement ses champs de culture car le pays (région de Matam), arrosé par le Sénégal sur un parcours de 200Kms, et par les marigots sur une étendue supérieure fournit deux récoltes de mil et de maïs par an, sans compter la récolte d'arachides dont la culture pourrait être reprise." Notice sur Matam, 1904

En 1904, portant sur les principaux produits suivants : mil, maïs et haricots à 0,15F le Kg, coton à 1,2F et indigo à 0,50F, le chiffre d'affaire des maisons de commerce et comptoirs européens et indigènes établis dans le cercle de Matam s'élevait, en ne tenant compte que des plus importants, à environ 150 000 francs. Dans ce montant, la place tenue par la traite du mil et du maïs est particulièrement grande puisque, sur les 15 000 hectares mis en culture dans le cercle, ces céréales en occupaient 14 800.

L'ERE DES AMÉNAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES (1)

LES TENTATIVES DE COLONISATION AGRICOLE

Comme nous l'avons déjà vu, l'idée d'une mise en valeur des meilleures terres du Sénégal, et en particulier de la vallée du fleuve, n'est pas récente. D ès 1817, avec la fin de la traite négrière, le baron Portal, prenant la direction des colonies, réaffirme cette orientation. Encadrée par des colons venus de France, la population d'esclaves, ne pouvant plus être transférée outre-mer, devait être utilisée sur place.

Sous l'administration du baron Roger, un jardin d'essai et d'acclimatation est créé par le jardinier-pépiniériste Richard en un lieu qui, à l'embouchure de la Taouey sur le Sénégal, prendra le nom de Richard-Toll (le "Champ de Richard" en wolof). De 1822 à 1826, une cinquantaine de concessions de 120 hectares sont accordées à des Européens et des Noirs, de Richard-Toll à Saint-Louis (2).

Malgré de nombreux efforts, cette expérience se solde par un échec et, en 1831, cinq ans après le départ du baron Roger, tout est terminé. La méconnaissance des conditions agro-climatiques de la région et l'obstination à faire pousser des variétés inadaptées à des moments défavorables de l'année expliquent en partie cette faillite, accentuée par la concurrence faite auprès des colons par la traite de la gomme, beaucoup plus lucrative. Les nécessités de la défense lors des nouveaux évènements qui soulèveront le Walo de 1835 à 1839, achèveront de ruiner l'oeuvre de Richard : *"au lieu d'un vaste jardin où étaient acclimatés les produits d'Europe*, dit un rapport de 1839, *on ne trouve plus aujourd'hui qu'un champ sec et désert"* (3).

Les quelques efforts de Faidherbe, de 1856 à 1863, pour poursuivre l'oeuvre du baron Roger ne rencontrèrent pas plus de succès. Malgré tout, et jusqu'à nos jours, Richard-Toll demeurera le lieu privilégié de toutes les tentatives de culture (4).

---

(1) Pour plus de détails sur l'historique de ces aménagements hydro-agricoles, Cf. Seck S.M., 1978

(2) Papy L., 1951, pp. 277 à 324

(3) Hardy, 1921, p. 285

LE DEBUT DES GRANDS TRAVAUX

Le début du XXe siècle voit, avec le dépérissement de la traite, l'apparition des premiers grands projets, rendus envisageables par le développement des nouvelles techniques d'agriculture tropicale et la disponibilité de capitaux importants. Ainsi, en 1935 était créée la Mission d'Etudes du Fleuve Sénégal, à laquelle devait se substituer, dès 1938, la Mission d'Aménagement du Sénégal (MAS). Limitée, jusqu'en 1945, à l'étude du régime du fleuve et des terres de la vallée, elle prenait alors en charge la mise en valeur du delta, marquant ainsi le début de ce que Louis Papy pouvait appeler dès 1951, *"l'ère des grands travaux"*.

L'implantation de trois centres de mise en valeur par l'introduction de la culture mécanisée était envisagée au Sénégal : Richard-Toll pour le riz, Séfa en Casamance et Boulel dans le Saloum pour l'arachide.

Bien évidemment, dans la vallée du fleuve, le principal problème à résoudre était celui de la "maîtrise des eaux", de façon à en faire une utilisation optimale en regard des besoins de l'agriculture. Très rapidement, il apparaîtra que la crue annuelle, déterminant étroitement les superficies cultivables, portait dans sa régulation la réponse au problème posé. Ainsi, les premières propositions d'aménagement, bien antérieures aux réalisations de la MAS, portaient sur la construction de barrages destinés à réguler le cours d'un fleuve aux inondations inégales.

Dès 1904, l'ingénieur Mathy préconisait la mise en place de grands barrages à écluses complétés par un système de canaux parallèles au fleuve destinés à améliorer les conditions de la navigation. Une telle régulation par blocage aval des eaux était en fait très difficile en raison de la faiblesse de la pente du fleuve (22 mètres au-dessus du niveau de la mer à Bakel) qui rendait nécessaire l'établissement d'un système secondaire de digues sur les nombreuses dépressions et marigots adjacents. Un second projet, mis sur pied en 1928, proposait au contraire un contrôle amont de la crue par la construction d'un ouvrage bien au-dessus de Bakel, entre Kayes et Bafoulabé (dans l'actuel Mali).

En fait, fut préférée à ces conceptions hardies et coûteuses, la création de casiers fermés par des digues permettant la régulation de l'inondation et l'utilisation optimale de l'eau disponible en fonction des besoins de la culture. Dès 1939, plusieurs stations de ce type étaient construites par la MAS.

En 1945, l'accession au stade suivant était décidée par le passage

---

(4) "En 1893, on y plante des caféiers, des bananiers, des cacaoyers... (on y aménage) un beau jardin potager où prospèrent les légumes d'Europe. En 1904, on poursuit à Richard-Toll des expériences de sélection de semences; en 1906, l'Association Cotonnière Coloniale y tente, sans grand succès, la culture du coton Egyptien."
In Papy L., 1951, p. 313

de l'irrigation par gravité à l'irrigation par pompage, permettant seule la mise en culture de superficies importantes. L'année 1947 voyait la mise en exploitation, à Richard-Toll, du premier casier de 120 hectares. Expérimental à l'origine, celui-ci devait se développer par la suite, la recherche agronomique relevant désormais de l'IRAT et l'exploitation d'une entreprise privée, l'ORTAL, qui, en 1960, cédait la place à une compagnie d'état, la SDRS. D'une superficie de 6 000 hectares entièrement équipés en ouvrages hydro-agricoles permettant une submersion contrôlée, la culture y était faite uniquement par des moyens mécaniques (labours au tracteur, pulvérisation aérienne d'insecticides, récolte par moissonneuse-batteuse). Une rizerie attachée au casier traitait toute la récolte de paddy.

Malheureusement, malgré des rendements de 2,5 à 3 tonnes de paddy à l'hectare, cette riziculture, grosse consommatrice de matériel et d'eau, ne permettait pas de rentabiliser les investissements consentis, devenant même déficitaire lors de la prise en compte du renouvellement du matériel et des frais d'entretien (1). Parallèlement, les essais poursuivis à la station expérimentale de Richard-Toll avaient fait ressortir la possibilité de la culture de la canne à sucre avec des rendements de 80 tonnes à l'hectare pour une teneur de 11,5% de sucre. Ainsi, dès 1967, la reconversion du casier rizicole en casier sucrier était envisagée (2).

Plus intéressant dans ses répercussions futures fut l'aménagement, identique dans son infrastructure, près du casier rizicole exploité par la SDRS d'une certaine superficie confiée à un colonat paysan organisé sur une base coopérative et encadré par une société d'Etat. L'excellence des rendements obtenus, parfois supérieurs à ceux de la SDRS, permettait à Pierre Metge d'affirmer, dans le rapport déjà cité : *"De cette expérience est née la conviction qu'une riziculture mécanisée peut être confiée à des paysans encadrés et donner des résultats satisfaisants."*

Partant de cette tentative, la colonisation du delta et l'initiation des paysans à la riziculture étaient décidées, l'encadrement et la mise en place de l'infrastructure devant être assurés par un organisme public : l'OAD (Organisation Autonome du Delta). Dès 1963, en raison des premiers succès prometteurs, l'"opération 30 000 hectares" était mise à l'étude. Reposant essentiellement sur l'édification d'une digue de 80Kms de long et le contrôle de la crue, ce projet nécessitait, dans sa phase finale, un paysannat de 50 000 personnes dont seulement 1/5ème se trouvait déjà sur place. L'immigration, par tranches annuelles de 4 000 individus, était alors organisée, reposant sur un recrutement effectué essentiellement dans la région du fleuve. Etalé sur une durée de 10 ans,

---

(1) Metge, 1967

(2) En 1970, était créée par le groupe Mimran (Eurafrique), la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS) qui reprenait les terres de la Société de Développement Rizicole du Sénégal (SDRS). D'un capital de 2 Milliards de Francs CFA, elle avait pour but de produire, en 1976, 100 000 tonnes de sucre à partir de 7 500 hectares de plantations à Richard-Toll. Actuellement, les divers éléments (agglomérerie, sucrerie, raffinerie) fonctionnent.

ce modèle devait aboutir, en 1974, à la mise en valeur des 30 000 hectares et une production de 60 000 tonnes de paddy.

L'AMENAGEMENT DU DELTA ET DE LA VALLEE

- *La SAED et les modifications du programme "30 000 hectares" (1)*

Le 20 Janvier 1965, était créée la Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta (SAED) qui prenait la relève de l'OAD pour mener à bien le programme "30 000 hectares".

Le projet, conçu à l'origine en vue d'une pratique extensive de la riziculture de submersion, devait être remanié à plusieurs reprises.

Dès 1967, un premier frein était mis à l'extension des superficies, accompagné d'une réorganisation de la SAED qui avait dès lors recours à l'assistance technique de la SATEC.

1971 voyait le lancement d'un nouveau programme comportant entre autres :

- Le remplacement des grandes coopératives par des groupements de producteurs rassemblant 12 à 15 exploitations d'environ 3 hectares. Ces groupements, installés sur des ensembles hydrauliques indépendants d'une quarantaine d'hectares, devaient bénéficier d'un encadrement renforcé et étaient peu à peu équipés en petit matériel agricole avec traction bovine,

- L'amélioration du système d'aménagement basée sur la maîtrise complète de l'eau par pompage et aménagements internes de type tertiaire (parcelles entièrement plannées, etc...).

- La réduction de moitié des superficies à aménager en raison de la salinité trop élevée d'un certain nombre de cuvettes : 16 600 hectares étaient conservées sur les 30 000 prévus.

- La transformation de la culture extensive du riz en culture intensive.

- Une certaine diversification des cultures avec l'introduction de la tomate sur 500 hectares.

La production de paddy prévue dans le projet initial était conservée, la diminution des superficies devant être compensée par l'augmentation des rendements (60 000 tonnes par an obtenues par des rendements de 3,5 tonnes à l'hectare au lieu des 2 tonnes initialement prévues).

Depuis 1973, ce programme a été à nouveau étendu, tant sur les plans géographique et financier que sur celui de la diversification des cultures.

Sur le plan géographique, la compétence de la SAED a été portée à

---

(1) Cf. Bulletin d'Afrique Noire, n° 827, 18 Juin 1975, pages 16.129 à 16.132 et n° 858, 3 Mars 1976, pages 16.735 et 16,737

toute la vallée du Sénégal, du delta à Bakel, 6 périmètres autonomes sont ainsi déjà réalisés ou en cours de réalisation : Delta (qui sera lui-même divisé en 5 parties indépendantes avec l'achèvement des travaux), Dagana, Nianga, (près de Podor) Guédé, Matam et Bakel. Ainsi, le total des aménagements tertiaires devrait porter en 1985, horizon du nouveau programme, sur 43 700 hectares, soit 13 400 hectares dans le delta, 8 500 dans le haut delta et 21 800 dans la vallée (de Podor à Bakel).

En 1977, les résultats étaient les suivants (1) :

En ce qui concerne le Delta, 860 hectares étaient cultivés en aménagements primaires (submersion contrôlée simple) et aménagements secondaires (amélioration de la submersion par pompage sans planage) et 3 570 hectares en aménagements tertiaires (pompage et planage).

Pour le périmètre de Dagana, qui comportera 3 200 hectares de superficie nette irriguée pour 5 000 hectares brut (jusqu'à l'achèvement du barrage du delta), 1 100 hectares étaient mis en culture (il convient de noter que, en raison d'une erreur de pompage, 35% de la superficie a été sinistrée en 1977).

En ce qui concerne le casier de Nianga dont l'endiguement a été réalisé pour 10 000 hectares, 650 hectares ont été mis en culture pour la campagne d'hivernage 1977.

D'après les données les plus récentes dont on puisse disposer (2), *"les aménagements hydro-agricoles doivent être réalisés à un rythme élevé (5 650 ha par an en 1980, 9 100 ha en 1986) pour atteindre les 60 000 ha jugés nécessaires lors de la mise en eau du barrage de Manantali (en 1986)..."*

" Les aménagements actuellement réalisés ou dont le financement est acquis représentent respectivement 21 975 ha (dont 18 925 au Sénégal) et 17 300 ha à réaliser avant 1982-1983, soit un total de 39 275 ha..."

En fait, en 1979, 6 255 ha étaient mis en production dans le Delta pour 12 225 ha aménagés et 3 750 ha dans le restant de la vallée pour 12 170 ha réalisés (3).

Les études d'exécution d'aménagements en cours dont le financement est acquis portent sur 37 400 ha dont 30 400 ha pour le Sénégal.

---

(1) D'après le rapport de synthèse de l'étude socio-économique de l'OMVS de Juillet 1979, Partie C.I., pages 34 et suiv.

(2) Bulletin de l'Afrique Noire, N° 1.005 du 30 Mai 1979, page 19.508

(3) D'après le Bulletin de l'Afrique Noire N° 1.005 du 30 Mai 1979, page 19.508 :

- Les aménagements du delta sont financés pour 12 125 ha dont 6 255 ha en production (coût total de l'ordre de 12 milliards)

- *Les objectifs de production*

Les objectifs de production concernent à présent, en plus du riz paddy, la tomate et le blé.

La production de paddy, de 18 500 tonnes en 1974-75 (1), devait atteindre 95 000 tonnes en 1979-80 et 140 000 tonnes en 1984-85 soit un peu plus du tiers des besoins du pays (2). Une rizerie SAED à Ross-Béthio (6 tonnes de paddy à l'heure), est entrée en fonctionnement au début de 1972. Un silo à grains de 5 000 tonnes a également été construit.

	Boundoum	GD-T (a)	Thiagar	Kassak S	Kassak N	R. Toll (b)	L-D (c)	Nd-Th. (d)	Total
S. totale (ha)	3.200	1.800	1.400	475	600	680	3.350	720	12.225
En prod.(ha)	2.400	1.300	1.400	475	-	680	-	-	6.255
Coût (e)	862	2.434	288	223	268	...	7.350	928	12.300
Financement	FAC	CCCE(f)	FAC	SEN	FAC	...	(g)	CCCE	

(a) Grande Digue-Telel - (b) Richard Toll (colonat) - (c) Lampsar-Diagambal (2 200 ha) - Débi (1 150 ha) - (d) Ndombo-Thiagro - (e) Coût des études et des travaux en M. Frs CFA - (f) 1,7 milliard Frs CFA de la CCCE, 137 millions $ de l'IDA (Lampsar), 5,2 millions $ du Koweit (Débi), 2,7 millions $ du FAC.

- Les aménagements rive gauche du haut delta (de Richard Toll à Podor) et de la vallée représentent une superficie financée de 18 900 ha (12 170 ha réalisés).

	Dagana	Nianga	Guédé	Aéré Lao	Matam	Bakel	CSS	Total
S. totale (ha)	3.200	800	700	900	3.500	1.800	88.000	18.900
Réalisés (ha)	3.200	800	500	450	970	250	6.000	12.170
En prod. (ha)	2.500	500	(a)	(a)	500(b)	250	...	3.750

(a) En production en Mai 1979 (2 tranches de 450 ha a Aéré Lao (une par la CCCA, une par la BADEA) - (b) 500 ha en production (FAC, 1 480 ha à terminer en Mai 1979 (CCCE) et 1 520 ha de 1980 à 1982 (CCCE)).

(1) Sur la cuvette de Boundoum, les rendements ont été de 1,1 tonne de paddy à l'hectare en aménagement secondaire et 3,17 tonnes en aménagement tertiaire.

(2) Production rizicole de 1967 à 1975.
Cf. Bulletin d'Afrique Noire, N° 858, 3 Mars 1976, page 16.737 et Rapports annuels de campagne de la Direction Générale de Production agricole. Ministère du Développement rural et de l'Hydraulique du Sénégal.

La culture de contre saison de la tomate, réalisée avec succès par la SOCAS à Savoigne, sera étendue à l'ensemble des cuvettes (1). Elle devrait couvrir, en 1985, la totalité des besoins en tomates. En 1977, la production a été de 17 340 tonnes sur 886 hectares, soit un rendement moyen de 19,6 tonnes à l'hectare. 10 200 tonnes ont été commercialisées (2).

La culture du blé, introduite sur 90 hectares à Savoigne et à Dagana avec des rendements moyens de 3 tonnes, devrait couvrir, en 1985, les deux tiers des besoins.

La mise en place de ce programme a été rendue possible par les études d'aménagement entreprises par l'OMVS qui, à l'aide d'un financement du PNUD, a conclu en 1974 à la possibilité d'irriguer, à l'horizon 2 000, 180 000 hectares grâce au barrage régulateur de Manantali au Mali et au barrage de Diame, près de Saint-Louis, qui empêchera la remontée de la langue salée.

Années	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76 (d)	76-77 (e)
Superficie cultivée (ha)	9600	8850	9100	10000	9334	8326	9000 (a)	8750 (b)	10083	6318
Production Paddy (tonnes)	12750	800	16380	10800	16500	8000	9500	18500	10479	20685
Commercialisé (tonnes)	-	510	10000	4500	7000	2650	4750	8000 (c)		7913

(a) dont 460 hectares sur aménagement tertiaire
(b) dont 525 hectares sur aménagement tertiaire
(c) traités à la rizerie de Ross-Bethio
(d) d'après le B.A.N. N° 965 du 5 Juillet 1978, page 18.826
(e) d'après le B.A.N. N° 997 du 28 Mars 1979, page 19.371. Culture d'hivernage plus contre-saison.

(1) Ainsi, la capacité de l'usine de la SOCAS à Savoigne a été portée à 30 000 tonnes (5 000 tonnes de concentré) alors qu'une deuxième usine est en construction à Dagana, d'une capacité de 20 000 pouvant être portée à 30 000 tonnes, soit 5 000 tonnes de concentré. En 1974-75, l'usine de la SOCAS a traité 10 750 tonnes.

(2) Evolution de la production de tomate industrielle de la SAED. Source : B.A.N. N° 965 du 5 Juillet 1978, page 18.826.

Année	73-74	74-75	75-76	76-77
Superficie cultivée (ha)	140	650	1 077	886
Production (tonnes)	3 010	10 280	12 738	17 360

- *Le financement des aménagements*

Ce financement provient de sources diverses (1) :

- Le FAC, premier et principal fournisseur de crédits extérieurs à la SAED, a accordé, depuis 1964, 5,7 milliards de crédits.

- Le FED a accordé en Mars 1976 une aide non remboursable de 1 671 millions.

- L'IDA a accordé depuis Décembre 1978 des crédits de 4,5 millions de dollars pour l'aménagement de Dagana, 1 million pour l'étude des aménagements de Debi et de la vallée de Lampsar et, en Mars 1978, 20 millions de dollars pour la réalisation de ces deux aménagements.

- L'US-AID a pris en charge, pour 960 millions de Francs CFA, les petits périmètres de la région de Bakel.

- La CCCE a accordé, en Juin 1977, un prêt de 1,7 milliards pour les aménagements de Telel et Grande Digue et de 700 millions pour les petits périmètres de la région de Matam et d'Aéré-Lao.

- Les autres aides proviennent de la Chine Populaire (Guédé), les Pays-Bas (400 millions pour les petits périmètres de l'Ile à Morphil) et le Koweit (5,2 millions de dollars pour le projet Debi-Lampsar).

---

(1) Cf. B.A.N. N° 965 du 5 Juillet 1978, page 18.828

DEUXIEME PARTIE

LE SYSTEME FONCIER

Comme nous l'avons déjà précisé en introduction, du fait de la crue annuelle du fleuve, la vallée du Sénégal se différencie en deux grands types de terres, suivant que celles-ci sont inondables (*waalo* et *falo*) ou non (*jeeri* et *foonde*). Ces deux catégories de terrains seront le support d'une même culture vivrière, celle du mil, qui s'effectuera à des périodes différentes de l'année, sous pluie ou après submersion.

Les terres du *jeeri*, disponibles en grandes quantités, n'ont jamais fait l'objet de règles strictes d'appropriation. Ainsi on ne retrouve pas, comme dans le *waalo*, de *jom leydi* (1) au sens strict du terme, et les origines de "l'appropriation" des terrains de culture doivent être trouvées dans la création du village. Lors de leur installation en un endroit défini du *jeeri*, les premiers villageois s'appropriaient, de fait, l'espace nécessaire à l'installation de leur habitat et à la pratique de leurs activités culturales. Ainsi, le chef du village (*jom wuro*) devenait en même temps chef du patrimoine villageois : les champs entourant le village, nécessaires à la subsistance de ses habitants. En fait, son rôle, contrairement à celui d'un véritable maître de la terre, restera toujours limité à celui d'arbitre, garant de l'application de la coutume. Aucun versement de redevance ne viendra confirmer son pouvoir.

Pour être clairement saisie, l'"appropriation" des terrains de culture doit être envisagée à deux niveaux.

A un niveau inter-villageois, les champs faisant partie de l'environnement immédiat du village sont exclusivement cultivés par ses habitants. Pour des raisons pratiques évidentes, il n'est quasiment jamais fait exception à cette règle. A l'intérieur de ce parcellaire, comme d'ailleurs pour tous les champs du *jeeri* quelle que soit leur situation, le droit de cultiver une parcelle donnée appartient à son utilisateur de l'année précédente. Dans le cas où celui-ci interromprait pendant une année la mise en culture, la décision d'affectation du champ à un autre individu appartient au chef de village qui statuera en fonction de l'état des lieux et des travaux effectués par l'occupant habituel (remise en état des clôtures, défrichement, etc...), afin que ce dernier ne perde pas tout le bénéfice du travail effectué. Par contre, dès que l'abandon atteint deux années, et quelles qu'en soient les raisons (même en cas de jachère), la terre est libre et peut être remise en culture par n'importe quel villageois.

---

(1) *Jom leydi* : de *jom* (maître) et *leydi* (terre). Ainsi, le *jom leydi* est le maître de la terre.

La simplicité et la faible coercition de ces règles contrastent avec la complexité et la rigueur de celles en application dans le *waalo*.

Comme nous l'avons déjà précisé auparavant, ce sont les terrains de culture de décrue qui seront les plus recherchés et donc les plus valorisés. Ainsi, l'importance socio-politique des différentes ethnies considérées (exception faite des Peuls) peut se mesurer à l'aune de leurs capacités d'accès aux terres de *waalo*. En effet, nous l'avons déjà dit, le lit majeur du fleuve présente, dans une zone à la pluviométrie particulièrement aléatoire, une importante sécurité. Alors que dans le *jeeri* la catastrophe peut survenir durant la plus grande partie de la durée de mise en culture (fin des pluies...), dans le *waalo*, par contre, le paysan de la moyenne vallée peut, dès le semis, en fonction des caractéristiques de la crue, grossièrement prévoir ce que sera la récolte (compte non tenu, bien évidemment, des éventuelles prédations, animales ou autres).

Du fait du volume finalement limité de ces terres du *waalo*, de leur fertilité et des assurances qu'elles permettent sur le volume des récoltes, et de la nécessité d'un investissement pluriannuel (défrichements soignés) pour en tirer le maximum, c'est de leur occupation que naîtra un droit foncier précis, largement favorable aux aristocraties en place. La généralisation et le renforcement de l'adhésion à l'Islam, avec la prise de pouvoir maraboutique, marquera le point culminant de l'évolution. L'assujettissement à l'*asakal*, vraie dîme religieuse (ou aumône ?) mais fausse rente foncière, viendra parachever le système, sanctionnant l'existence des grands domaines.

Tout d'abord facteur de cohésion, le droit musulman viendra s'opposer aux pratiques coutumières, introduisant l'élément juridique qui, combiné à des circonstances particulières (l'émigration), permettra le morcellement des terres et la segmentation des lignages chez certains des groupes étudiés (principalement les *suubalBe* de Tiguéré).

LES ORIGINES DU SYSTEME FONCIER ACTUEL

Ainsi que le fait remarquer M. Vidal, il semble que ce soit à cette époque charnière pour la vie politique du Fouta que fut le XVIIIe siècle, qu'il faille faire remonter l'origine de la structure foncière telle qu'on la relève encore de nos jours dans la région (1). C'est en effet la prise de pouvoir par les Déniankés de Koli Tenguela Bâ en 1512-1515 qui marquera le début de l'évolution devant aboutir, à la fin du XVIIIe siècle, et plus précisément à la suite de la révolution maraboutique de 1776, à la mise en place d'un véritable droit foncier. C'est à cette période que remontent la plupart des affectations de terres au titre de la maîtrise de la terre (*jom leydi*) que l'on rencontre encore à l'heure actuelle.

Ces donations de terres, relativement limitées durant la majeure partie du règne Dénianké, se virent en effet systématisées par le dernier de ces souverains, le Saltigui Souley N'Diaye, celui-ci espérant trouver en elles le moyen suffisant pour contrer l'influence grandissante de la nouvelle théocratie musulmane. Une des raisons de l'échec de cette tentative sanctionnée par la révolution de 1776 menée par Souleymane Bâl, fut que le pouvoir n'avait su, ou plus exactement n'avait pu, se donner le moyen institutionnel d'un pouvoir effectif sur les attributaires (2).

---

(1) Vidal M., Paris, 1936 et 1935, p. 415 à 448

(2) Pathé Diagne in "Pouvoir politique traditionnel en Afrique Occidentale" Présence Africaine, Paris 1967, retient deux hypothèses concernant les raisons de la révolution *toorooDo* de 1776. La première interprétation la situe comme une réaction à la déislamisation de la région à la suite de la conquête du pays par les Dénianké. La seconde comme une "réaction nationaliste dirigée contre des conquérants". Le fait est certain qu'en raison des luttes intestines (en particulier rebellion en 1720 du Saltigui de Deklé contre le pouvoir central), la paix du Fouta est loin d'être assurée, et les pénétrations de voisins belliqueux (Maures en particulier) largement facilitées. La réussite de Souleymane Bâl sera largement due à sa volonté d'union et de lutte contre les agresseurs extérieurs (Cf. Sire Abas Sow : "Chronique du Fouta Toro")

C'est ce que réalisera, à la fin du XVIIIe siècle l'almamiat en s'appuyant sur la foi en l'Islam pour asseoir le pouvoir de l'*almaami* (1) sur le versement de la dîme religieuse/rente foncière : l'*asakal* (2).

Politiquement, le consensus que n'avaient pu réaliser les formes précédentes du pouvoir naîtra de la référence à l'Islam. C'est de cette référence que proviendra l'essentiel du pouvoir des *almaami* (3).

---

(1) On considère généralement le terme d'*almaami* comme la transcription locale de l'arabe El Iman. Cette fonction d'Imam est d'ailleurs primordiale parmi celles incombant à un *almaami* qui demeure principalement le guide spirituel de la communauté musulmane.

(2) Sur l'*asakal*, Cf. le passage portant sur l'*asakal* :"Dîme religieuse ou rente foncière ?"

(3) Il ne s'agit pas ici d'étudier en tant que telle la période de l'almamiat, d'en préciser le bon ou le mauvais fonctionnement. Il suffira, pour ce faire, de se reporter aux ouvrages d'auteurs ayant plus précisément étudié la question et en particulier à David Robinson : "Chiefs and clerics : Ths history of Abdul Bokar Kan and Futa Toro. 1853-1891". Oxford University Press 1975. Tous sont d'accord pour scinder en deux cette période : une première partie correspondant aux trente années de règne de l'*almaami* Abdull (de 1776 à 1806) marquée par un réel pouvoir du souverain, puis une lente déchéance du pouvoir almamial caractérisée par les luttes intestines des grands électeurs "... to prevent the emergence of another strong ruler like almami Abdull..." (Robinson, op. cit. p. 20).

Du point de vue de l'étude du système foncier, la première période de l'almamiat apparaît comme charnière et déterminante par ces deux caractéristiques :

1 - Renforcement de la pratique islamique

"The conflict between Denyanke and Toorodbe was articulated in terms of contrast between the "court tradition" of Islam and the Fulbe life-style, on the one hand, and the vision of a society governed by Islamic law on the other"

Robinson D., op. cit. p. 13

et introduction de l'*asakal*, corrolaire de la proposition précédente

2 - Pacification de la région,

"L'autorité de A. Kader, le premier almami est un fait. Il est le grand chef militaire qui a rétabli l'ordre au Fouta et soumis les tribus maures."

Diagne P., op. cit. p. 201

non remise en cause par les luttes intestines postérieures pour le titre d'almaami

"... the electors were usually able to unite and choose a chief of state in case of external threat..."

Robinson D., op. cit. p. 21

L'Islam, ciment idéologique du nouvel ordre social (1), assiéra sur le droit écrit les modalités de l'accès à la terre. Le Coran justifiera l'appropriation par les nouvelles aristocraties, les *toorooBe* (2), des terres arables : "*la terre appartient à Dieu qui en a confié la gestion à qui il veut*" (l'*almaami* en l'occurence). Dès lors, investi directement par Dieu de la gestion de ses biens terrestres, l'*almaami* récupère tout le Fouta (3) et répartit le domaine ainsi constitué (4).

C'est à ces allocations de terres que remontent la majorité de ce que l'on pourra appeler les grands domaines fonciers. Le droit écrit musulman, par une jurisprudence systématiquement favorable aux propriétaires (généralement des *toorooBe* détenant le pouvoir religieux), confirmera ces attributions.

Mais surtout l'*almaami*, souverain charismatique, se donnera le moyen (dont ne disposaient pas ses prédécesseurs, les Saltigui Dénianké), de contrôler la classe des grands propriétaires fonciers par l'assujettissement à l'*asakal* (dîme religieuse/rente foncière)(5). En effet ce versement, outre qu'il sanctionnait la reconnaissance par l'allocataire

---

(1) Pas si nouveau que ça en réalité : l'édifice social demeure pratiquement inchangé, une nouvelle classe, celle des *toorooBe*, venant coiffer la pyramide déjà existante au détriment des anciennes aristocraties guerrières (*seBBe*). En fait, bien souvent, ce seront ces anciennes aristocraties, converties à l'Islam, qui formeront la nouvelle classe des *ToorooBe*. On pourra rétorquer que le Fouta, et même l'ancien Tekrour étaient déjà islamisés de longue date. Sans entrer dans plus de détails, il suffit de préciser qu'il s'agit ici du passage d'une pratique islamique "tranquille" et limitée, à l'établissement d'une société entièrement basée sur l'Islam.

(2) Cette caste était à l'origine ouverte à tous les croyants. Deux étymologies sont généralement proposées pour le terme *toorooDo*. La première y voit la contraction de *toorotooDo* : croyant. La seconde l'interprète comme signifiant "habitant du Tooro" : *toorooDo*. L'une et l'autre semblant a priori aussi plausible, il apparaît difficile de trancher. Il semblerait que son recrutement se soit essentiellement fait parmi les anciens guerriers (*cedo* , plur.: *seBBe*), fait explicatif de la non disparition de tous les anciens domaines.

(3) En fait seront épargnés les anciens "propriétaires fonciers" s'étant ralliés à la nouvelle aristocratie (devenus *toorooBe* pour la plupart), ou ne lui étant pas catégoriquement hostiles.

(4) Ceci fut particulièrement le fait de l'*almaami* Abdull, premier de ces souverains qui, afin d'asseoir le nouveau pouvoir, reprendra le partage du dernier Dénianké Souley N'Diaye, le généralisant au point que la tradition retiendra cette période sous le nom de "*feccere Fuuta*" (le partage du Fouta). La plupart des droits de propriété que l'on retrouve à l'heure actuelle dans le Fouta remontent à cette période.

(5) Ceci est confirmé par l'interprétation de D. Robinson, "Chiefs and clerics : The history of Abdull Bocar Kan and Futa Toro : 1853-1891" Oxford University Press, 1975, p. 16. "Treasury revenues came from the "tenth", or assakal, confirmation fees, a portion of the booty ▶

d'un droit éminent de l'*almaami* sur la terre (1), fournissait à ce dernier des ressources relativement sûres et régulières.

Parallèlement, par cette redistribution des terres, l'*almaami* remodelait la carte du peuplement pour lutter contre les assaillants potentiels : Maures et Peuls. Les villages du bord du fleuve (*daande maayo*) avaient pour mission de garder les gués et de s'opposer aux tentatives d'intrusion des Maures. Ceux du *jeeri* garantissaient contre les pénétrations des Peuls du Djoloff, les villages du centre (*jeejengol*) devant voler au secours des uns ou des autres en cas de danger.

L'émergence d'un pouvoir d'émanation charismatique plus fort que les précédents, le partage quasi total des terres de *waalo* du Fouta, la relative pacification de la région, l'introduction du droit musulman écrit, furent autant d'éléments favorables à la mise en place d'une véritable réglementation foncière.

La pacification, en réduisant les risques, encourage l'augmentation de la production.

Parallèlement, elle diminue les mouvements des populations et facilite leur fixation au sol. L'investissement pluriannuel dans la terre (défrichement soigné, parcellisation, etc...) devient possible, et même nécessaire, générant une nouvelle législation foncière (droits des premiers défricheurs, etc...). La mise en culture des terres fertiles du *waalo*, jusqu'alors rendue très difficile par les nécessités d'un défrichement qui, en marquant le paysage, aurait signalé aux éventuels agresseurs les implantations humaines, compromettant ainsi leur sécurité, devient désormais possible. Cette mise en culture, cependant, passe par l'assentiment de l'*almaami*, maître de la terre, qui prélèvera l'*asakal*

▶ from military campaigns, and other sources",
ainsi que par Pathé Diagne, op. cit., p. 211 : "Les terres de *Bayti* administrées par les *Diaraf* fonctionnaires, de condition servile, commis par les *almaami*, constituent une ressource substantielle" et p. 212/213 : "Le premier *almaami* qui aura recours aux ressources fournies par l'*asakal* en organisa très rationnellement le ramassage. Ses successeurs en tirèrent profit d'autant plus facilement que, pour des raisons religieuses, cette part des richesses était tenue pour impure et volontairement acquittée."
Ainsi que nous-mêmes, il situe à cette période la parachèvement de la législation fiscale et donc de sa composante foncière : "On constate, à la lueur des faits, le perfectionnement exceptionnel auquel l'appareil fiscal est parvenu dans le Fouta Toro. L'énorme ponction de richesses qu'il va permettre se fera au profit du chef du pays, des Grands Electeurs, des délégués provinciaux et des fonctionnaires..." op. cit. p. 213

(1) A part quelques rares exceptions, la plupart des terres demeuraient en fait *njiimandi*, et n'étaient attribuées qu'à titre précaire. Le non paiement de l'*asakal* pouvait entraîner leur reprise par le *jom leydi*. Sur l'explication de ces termes, Cf. chapitre :"La structure foncière : l'héritage des *almaami*"

sur les futures récoltes, Débute la recherche des *kolaade* (1) sur lesquels les plus favorisés pourront bénéficier d'une délégation par l'*almaami* de la maîtrise de la terre, et deviendront ainsi *jom leydi*.

La stabilisation des populations et la fin de l'insécurité permettront une meilleure utilisation de leurs capacités productives. Le report de leurs potentialités physiques vers une mise en valeur agricole, permettra une production de terres arables (défrichées et pouvant être directement mises en culture).

A cette réorientation des populations du Fouta vers une mise en valeur agricole, doivent s'ajouter deux éléments concourant tous deux à un accroissement démographique de la région, et donc du volume de la main d'oeuvre :

- L'opposition ferme de l'*almaami* Abdull à la traite négrière et à l'asservissement des *FuutankooBe* (habitants du Fouta).
- L'immigration d'étrangers venus de contrées voisines.

La nette opposition de l'*almaami* à la vente des musulmans, en diminuant la ponction dans les forces vives de la région, favorisait le développement des forces productives, d'autant plus que l'esclavage de case subsistait (2). A ce facteur positif pour le peuplement de la région, s'ajoutait l'immigration d'étrangers, venus en particulier du Walo (3) toujours troublé, attirés par les nouveaux défrichements et la possibilité de cultiver dans un climat de paix relative.

Le maintien de l'esclavage de case hâtera le processus de défrichement et de mise en culture du *waalo*, dès lors que les capacités productives du captif, médiatisées par la disponibilité des terres arables, vont permettre le dégagement d'un surproduit et une reproduction élargie. Le captif bénéficie, pour assurer sa subsistance et celle de sa famille (reproduction), d'une parcelle allouée par son maître sur laquelle il disposera de la totalité du produit. En contrepartie, il produit un surtravail journalier par ses activités agricoles sur les champs du noble ou le défrichement de nouvelles parcelles (4). Théoriquement, le processus est dès lors à tendance exponentielle : le surproduit de l'esclave permet l'acquisition de nouveaux esclaves qui eux-mêmes fourniront un surproduit, etc...

Comme nous le préciserons plus loin, on arrivera, par ce travail servile, à la constitution de domaines fonciers au titre du droit de cul-

---

(1) *Kolaade* (sing.: *kolangal*), cuvettes inondables du *waalo* pouvant être cultivées en cultures de décrue

(2) Barry B., "Le Royaume du Waalo", Thèse ronéo, p. 199-200

(3) Il s'agit ici du royaume du Walo situé dans la basse vallée du Sénégal, s'étendant de St Louis à Dagana, à ne pas confondre avec le *waalo*, terme générique des terres inondables du lit majeur du fleuve.

(4) Le serviteur travaille généralement le matin sur le champ de son maître, et le soir sur sa propre parcelle qui lui servira à nourrir sa famille.

ture, de taille supérieure à celle correspondant aux besoins réels de la famille, mais de superficie nettement inférieure à celle des domaines constitués au titre de la maîtrise de la terre.

Dès lors, étaient réunies toutes les conditions de l'apparition d'une véritable réglementation foncière :

- Introduction d'une législation écrite (droit musulman) dont la jurisprudence favorisera systématiquement, en fixant et légitimant leurs droits, les propriétaires fonciers, ces derniers étant généralement eux-mêmes juges et partis (ils détiennent leurs droits fonciers de leur connaissance du Coran, qui ne pourra donc que les confirmer en cas de litige).

- Relative pacification de la région qui permettra un certain investissement dans le sol et une mise en culture pluriannuelle des excellentes terres du *waalo*, avec pour corollaire de cet accroissement de la production un développement des forces productives et une croissance démographique de la classe des petits et moyens paysans (ceux disposant de serviteurs de case), dont l'accès à la terre passera par le versement de la rente aux propriétaires fonciers (maîtres de la terre et, éventuellement, de la culture).

Dans la logique d'une sécurisation de l'existence et, corollairement, d'une augmentation de la production agricole, se sont ainsi mises en place les normes régissant l'accès à la terre. Promue au rang d'instrument de domination, la terre cultivable révèlera, dans ses formes d'appropriation, les structures du pouvoir et la différenciation des classes.

A la fin de cette période, on relève dans le Fouta un système complet et cohérent de droits et redevances fonciers. C'est ce système qu'il semble nécessaire de définir à présent avant de poursuivre plus avant sur la période coloniale pour en arriver finalement à la situation que l'on peut relever à l'heure actuelle dans la région.

LE SYSTEME FONCIER : L'HERITAGE DES ALMAAMI

Comme nous venons de le préciser, la structure foncière que nous allons décrire à présent, encore effective dans la région de Matam, a été progressivement mise en place sous le règne de la dynastie Dénianké, et parachevée par l'avènement de l'almamiat.

Afin de faciliter l'appréhension de ce système complexe, nous adopterons une approche à trois niveaux :

- Les diverses catégories de terres
- Les droits attachés à ces terres
- Les redevances attachées à l'exercice de ces droits.

PROPRIETE EMINENTE ET TERRES DOMINEES

LES CATEGORIES DE TERRES

Dès l'abord, dans une cuvette de culture de décrue, apparaissent les multiples parcelles de superficie unitaire restreinte, directement reliées aux greniers et foyers, unités primaires de production et de consommation (1). Du passage rapide dans un *kolangal*, naît ainsi l'image, à la fois vraie et fausse, d'une micro propriété paysanne. En fait, derrière ces apparences du *kolangal*, se cachent les grands domaines fonciers constitués au titre de la maîtrise de la terre.

Sous la dynastie Dénianké, les terres de la couronne relevaient directement de l'autorité du souverain qui pouvait en disposer à sa guise et notamment, nous l'avons vu, en céder la "propriété" à toute personne de son choix.

Avec l'avènement de l'almamiat, l'*almaami*, représentant de Dieu sur

---

(1) Sur la validité du choix du foyer (*fooyre*) comme unité pertinente de consommation et de production, cf. le paragraphe portant sur l'exploitation agricole, p.13

terre et personnalisation de la communauté musulmane, dispose de la totalité des terres du *waalo* qui prendront désormais le nom de *bayti*. N'étant que le mandataire temporaire d'entités pérennes (Dieu et la communauté musulmane), l'*almaami* ne dispose en fait que d'un pouvoir limité sur ces terres, excluant en particulier l'"abusus" du droit romain. L'aliénation définitive des terres (vente) étant donc impossible, seule l'allocation conditionnelle demeurera (1).

Ces terres temporairement allouées, de *bayti* deviendront alors *njiimandi* (2), concessions sanctionnées par l'acquittement du *njolndi*, redevance annuelle monétaire (3) versée avant la mise en culture ou, plus généralement, de l'*asakal*.

Malgré tout, un certain nombre de donations libres de tous droits seront faites à des familles influentes (4) qui jouirons du *huum* ou *huurum* sur ces terres dès lors qualifiées de *njeyaandi* (5). L'utilisation qui pouvait en être faite par la famille, la collectivité ou le lignage bénéficiaire, était la même que celle du souverain sur les terres *bayti*.

Une différence intervenait parmi les terrains concédés à titre précaire (6), ou *njiimandi*, suivant qu'ils étaient ou non déjà défrichés. Dans le cas de terres vierges, le cultivateur, tout d'abord défricheur,

---

(1) Nous retrouverons d'ailleurs à tous les niveaux, du souverain au paysan, ce souci de préserver la communauté (musulmane ou lignagère) contre l'imprévoyance toujours possible de l'un de ses membres.

(2) *Njiimandi* littéralement "terre dominée", sur laquelle est exercé un droit éminent, celui de la communauté musulmane si la terre était *bayti*, celui de la famille propriétaire si la terre était un bien de famille (*njeyaandi*).

(3) Nous parlons ici de redevance monétaire dans la mesure où ce *njolndi* était acquitté avant la mise en culture par des biens différents de ceux faisant l'objet de la production sur le champ, et ayant réellement fonction de monnaie (pagnes, pièces de guinée, etc...). A l'heure actuelle, les rares cas de *njolndi* que l'on peut relever sont payés en francs CFA. Les points importants dans la différenciation avec l'*asakal*, outre le caractère religieux de ce dernier, sont d'une part la différence des moyens de paiement (monnaie ou part du produit), d'autre part le décalage entre les périodes d'acquittement (avant ou après la récolte).

(4) On peut relever, dans la région de Matam, trois ou quatre donations de ce type. Toutes les autres sont des concessions à titre précaire (terres *njiimandi*).

(5) Du verbe *jeyde* qui exprime l'exercice de droits de propriété sans indiquer possession (pas s'abusus, mais simplement usus et fructus)

(6) Plus que de titre précaire, il conviendrait ici de parler de titre conditionnel. En effet, ces allocations de terres n'étaient révocables qu'en cas de non paiement de la redevance (*njolndi* ou *asakal*). En fait, un certain nombre d'abus, commis généralement à l'encontre des paysans les plus faibles, peuvent être relevés dès que l'on se penche sur l'histoire foncière d'un *kolangal*

ne devait les redevances qu'au bout d'un certain nombre d'années, lorsque le champ commençait à devenir véritablement productif. Ainsi, au bout de trois à sept ans (1), il devait verser le *njolndi*, proportionné à la superficie et la fertilité de la parcelle, ou l'*asakal*, redevances sanctionnant l'obtention d'un droit de culture acquis grâce au défrichement par le feu (*jeyngol*), la hâche (*jambere*) ou l'abattage des arbres (*lewre*).

Devenu ainsi "*jom jeyngol*, *jom jambere* ou *jom lewre* ", le cultivateur ne pouvait, s'il acquittait régulièrement ses redevances envers le *jom leydi* (maître de la terre), être dépossédé de son champ. Moyennant un nouveau paiement, le *cottigu*, ses héritiers acquéraient ce droit d'usage de la terre paternelle, transmissible à leurs descendants dans les mêmes conditions.

Les terres *bayti* ne pouvant être, du fait de leur étendue, directement administrées par le souverain, étaient confiées à des commandants territoriaux chargés de leur mise en valeur, ainsi que de la récupération des diverses redevances. En cas de changement, la transmission de leurs pouvoirs s'accompagnait du versement, par le nouveau chef, du *ndodi* proportionnel à l'importance du commandement.

Les terres faisant partie de l'apanage particulier du souverain étaient confiées à des administrateurs, rémunérés par un pourcentage sur les redevances perçues. Charges devenues rapidement vénales, elles étaient généralement allouées à des individus captifs ou d'origine captive qui prenaient alors le titre de *jaagaraf*.

LES TENANTS DE LA PROPRIETE

Il est vraisemblable qu'à l'origine, exception faite des *bayti*, la plupart des terres (*njeyaandi* et *njiimandi*), furent la propriété indivise du groupe allocataire (famille, lignage ou segment de lignage), portant alors le nom de *joowre* (tas). Dans ce cas, elles relevaient directement de l'autorité du doyen du groupe (*mawDo*) qui les répartissait ensuite entre les parties prenantes. Ainsi, chaque chef d'unité primaire, foyer (*fooyre*) ou carré (*galle*), recevait en propre une part des terres, mais uniquement en tant que membre de la collectivité, et ne pouvait donc l'aliéner. Bien que révocables, ces allocations de parcelles n'étaient généralement pas révisées, la règle générale devenant bientôt la transmission héréditaire des champs de père en fils. Ce processus aboutira bien évidemment à la consolidation des droits du cultivateur effectif, aux dépens, d'une part du "maître de la terre (*jom leydi*), d'autre part du doyen du groupe (*mawDo lenyol* ou *jom galle*).

C'est pourquoi il ne semble pas abusif de conclure (sauf dans quelques

---

(1) S'il s'agit d'un champ envahi par les arbres ou les arbustes, le cultivateur reste trois ans sans payer de droits. Ces trois ans constituent son *yiyal* et lui permettent de "tirer ses épines des pieds", c'est-à-dire rémunèrent sa peine. Si le terrain est envahi par des graminées sauvages à système radiculaire très puissant et profond, le travail de défrichement très pénible imposé au cultivateur porte la période à 7 ans.

cas exceptionnels) à la quasi disparition effective du *joowre*, liée à la désuétude dans laquelle sont tombés les pouvoirs réels du doyen dans la société toucouleur, auquel ses "dépendants" ne doivent plus que le *teeddungal* (respect)(1). Nous avions, dans une étude précédente (2), conservé cette appellation pour le cas particulier des champs cultivés en commun par plusieurs personnes du même lignage (généralement des frères).

Dans un premier temps, dans l'ensemble des terres affectées au groupe (qu'elles soient défrichées ou non), était laissée une partie vacante après distribution aux différents ayants droit. Ces "restes de la terre" ou *kedde leydi* étaient directement administrés par le chef de la collectivité qui pouvait les céder en location, de même que chaque chef de carré avec ses propres terrains, à des étrangers au groupe, moyennant le versement du *cottigu*. Cette location ne dépassera généralement pas dix ans, période au-delà de laquelle les autres membres de la collectivité peuvent résilier le contrat.

Dans le cas où le partage de la terre entre les héritiers mâles entraînait une division de la propriété rendant insuffisantes les superficies attribuées à chacun, une distribution complémentaire de terres était faite, prises sur ces *kedde leydi*, terrains communs non encore affectés.

Du fait du croît démographique inhérent à la pacification et à la croissance de la production, à la stabilisation des populations et, dans un deuxième temps, à l'introduction de la médecine occidentale, facteurs combinés avec la pratique du droit islamique prévoyant le partage égalitaire entre héritiers mâles, la disparition des *kedde leydi* et l'atomisation de la propriété devenaient inéluctables (3).

Ainsi, dans la logique du maintien des terres dans le groupe, la transmission du droit d'usage ne pouvait généralement se faire qu'au bénéfice des descendants mâles du cultivateur, les filles en étant exclues. En effet, et malgré l'existence de mariages préférentiels entre cousins, les femmes n'étant pas tenues par la coutume de se marier dans le groupe propriétaire, créaient un risque de fuite de la propriété commune vers la famille du futur mari dont elles sont appelées à dépendre. Malgré tout, la coutume qui la déshéritait lui apportait l'aide du bien commun en cas de nécessité. La femme pouvait ainsi recevoir temporairement une parcelle qui lui était retirée lors de son mariage. En fait, tout propriétaire ou détenteur d'un droit de culture avait la faculté de faire donation d'une parcelle à sa fille, sa soeur ou sa mère, transmissible ensuite à ses

---

(1) Ceci est étroitement lié à un processus particulier à la société toucouleur, de segmentation des lignages et de nucléarisation des unités de production

(2) Cf. Minvielle, Mai 1976

(3) C'est ce que nous essaierons de préciser dans le chapitre "Segmentation des lignages et atomisation foncière : islam et migration, facteurs juridique et économique"

enfants (1).

Ainsi que nous avons pu le relever dans nos recherches sur le terrain effectuées dans la région de Matam, ces cas furent bien plus nombreux que l'apparente rigidité du droit coutumier ne l'aurait laissé supposer.

Théoriquement, par référence au droit musulman, chaque individu peut réclamer sa part du bien commun et quitter le *joowre*. Dans ce cas se manifeste l'antinomie entre le droit coutumier pour lequel les terres sont propriété du lignage (pris dans son sens plurigénérationnel) et allouées temporairement aux individus qui le représentent momentanément, et le droit musulman qui autorise la partition. Toujours dans la théorie (car se heurtant très vite à des impossibilités pratiques évidentes), ce droit à la terre peut se manifester à n'importe quel moment. Un fils pourra par exemple demander au lignage de sa mère les terres dont celle-ci n'aurait pas pris possession lors de son mariage.

On concevra aisément, du fait de la complexité des droits et de la coexistence des législations (2), auxquelles s'ajoute la relative rareté des terres de *waalo*, la difficulté du règlement des litiges (3).

En résumé, les caractéristiques du mode de tenure traditionnel peuvent être ainsi regroupées.

(Cf. Henri Gaden : "Du régime des terres de la Vallée du Sénégal au Fouta". Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'AOF, Déc. 1935, p.409).

"- *Chaque membre mâle de la collectivité a le droit de posséder une part du bien commun. Sauf le cas exceptionnel de conventions différentes, cette part est transmissible à ses héritiers mâles; en l'absence d'héritiers mâles, elle fait retour au bien commun.*

- *Personne ne peut aliéner la part qu'il possède héréditairement ou dont il dispose comme chef.*

- *La femme sans ressources a droit à une part du bien commun, mais à titre provisoire; elle ne peut ni en recevoir, ni en transmettre par héritage* (4).

---

(1) "Dans le Bossea, et dans d'autres localités du cercle de Podor, la coutume admettait les femmes au partage des terres. Comme pour les autres biens, ce partage se faisait selon la loi coranique : à la femme la moitié de la part d'un homme." Abdou Salam Kane, "Du Régime des terres chez les populations du Fouta Sénégalais", in : Bull. Com. Et. Hist. Scient. AOF., Tome XVIII, n° 4, Oct.-Déc. 1935

(2) Il convient par ailleurs d'ajouter aux droits coutumier et islamique, les législations coloniale puis nationale, avec en particulier la loi sur le Domaine National du 17 Juin 1964 dont nous reparlerons plus loin

(3) Sur les dépouillements des tribunaux coutumiers, Cf. Boutillier J.L. in "La Moyenne Vallée du Sénégal", P.U.F., 1962, p. 127-128

(4) Comme nous l'avons vu précédemment, ceci est la norme. La pratique, basée sur le droit coranique, sera en fait différente.

- *Les conflits survenant à propos de la terre sont réglés, non par les Cadis ni par les délégués du souverain, mais par le chef de la collectivité assisté, s'il y a lieu, par ses notables."*

MAITRISE DE LA TERRE ET MAITRISE DE LA CULTURE

Comme nous avons déjà pu le préciser, il est impossible de trouver, dans le Fouta, et plus généralement dans la plupart des sociétés africaines, de propriété foncière au sens occidental du terme, cumulant "usus", "fructus" et "abusus". Toutes les utilisations que nous avons pu faire, dans ce texte, des termes "propriété" ou "propriétaire", doivent être entendues au sens restrictif du simple cumul de l'"usus" et du "fructus". En effet, sauf pour quelques cas particuliers et anormaux, le groupe ou l'individu propriétaire, simple gérant temporaire du patrimoine lignager, ne dispose jamais de l'"abusus", et donc de la possibilité d'aliéner définitivement tout ou partie du bien commun. Ceci garantissant la pérennité du lignage par l'inaliénabilité du patrimoine foncier. A ce sujet, il est symptomatique de noter que le terme *coggu* caractérisant un contrat de location d'une durée rarement supérieure à cinq ans, se traduit textuellement par "vente", démontrant par là même l'inexistence d'une possibilité de cession plus durable.

En fait, le niveau le plus productif de l'analyse sera celui de la différenciation entre maîtrise de la terre et maîtrise de la culture.

Le droit éminent sur la terre est celui du *jom leydi* ou maître de la terre. Revenant originellement aux souverains du Fouta, et en particulier à l'*almaami* après la révolution de 1776, ce droit portait alors sur les terres *bayti*. Il pouvait cependant être concédé, soit sans contrepartie sur les terrains *njeyaandi*, soit en simple gérance à des commandants territoriaux moyennant le versement de certaines redevances.

Ce droit éminent, juridique, est à différencier du droit inférieur mais effectif de maîtrise de la culture. Le maître de la culture (*jom jeyngol*, *jom jambere*, *jom lewre*) détient son privilège de plein droit en tant que défricheur ou descendant du premier défricheur du terrain, terrain alloué à l'origine par le maître de la terre. La mise en culture effective peut aussi être effectuée par une tierce personne bénéficiant, par prêt ou location, d'une passation temporaire du droit de culture.

A ces deux types de droits (maîtrise de la terre et maîtrise de la culture), doivent être ajoutés leurs types d'acquisition.

Deux gammes de possibilités existent, selon que la terre faisait ou non déjà partie du patrimoine lignager. Dans le premier cas, la "voie d'héritage" par les hommes ou, plus exceptionnellement, par les femmes, sera la seule possible. A l'heure actuelle, la quasi totalité des droits

que l'on peut relever dans le Fouta ont été obtenus par ce moyen. Cependant, de nouveaux défrichements sont encore parfois effectués dans le *waalo*, permettant à de nouveaux individus d'acquérir le statut de *jom jambere*, *jeyngol* ou *lewre*. Par contre, demeurent figés les droits à la maîtrise de la terre (1).

Dans le second cas, outre la possibilité que nous venons de signaler d'acquérir un droit de culture par le défrichement de sa parcelle, existait un "droit du fusil", suffisamment explicite par sa dénomination même. Ce droit du plus fort à s'approprier le domaine d'autrui, jouera essentiellement en ce qui concerne la maîtrise de la terre.

Au niveau du droit de culture, une pratique similaire existait qui, si elle ne faisait pas référence au pouvoir violent du fusil, s'appuyait sur la puissance financière du postulant pour sa substitution, généralement acceptée par la communauté d'accueil, en lieu et place d'un indésirable agriculteur pauvre. Il convient cependant de noter que de telles pratiques ne constituaient que des faits d'exception.

Comme nous essaierons de le préciser ultérieurement (2), on peut dès lors relever la coexistence de grands domaines fonciers constitués au titre de la maîtrise de la terre et d'exploitations familiales ou lignagères, au titre de la maîtrise de la culture, de taille nettement inférieure.

L'origine de cette grande propriété foncière par maîtrise de la terre peut être appréhendée de deux façons différentes : par catégories diachroniques et par catégories de détention des droits.

Historiquement, nous pouvons regrouper en quatre grandes strates (3) la genèse de l'appropriation des terres.

A - Les constitutions antérieures à la formation du royaume du Fouta, qui proviennent de l'occupation de terres vierges, d'autorisations accordées par les chefs locaux, ou de donations faites par les descendants du *Lam Terness*. A la direction de ces domaines correspond généralement encore le titre de *farba*.

B - Les donations faites par les Saltiguis et en particulier par Souley N'Diaye, déjà cité, qui essaya par ce moyen de consolider les bases de la dynastie Dénianké, à l'Islam modéré, ébranlée par la montée du

---

(1) Alors que nous avons pu préciser, dans la région de Matam (Cf. op. cit. 1976), la faible effectivité de la Loi sur le Domaine National pour la disparition des anciens *jom leydi*, il serait certainement très intéressant de poursuivre de telles enquêtes (appropriation foncière et répartition des tâches et du produit) dans les périmètres aménagés de la Vallée, afin de préciser l'impact de situations concrètes (les aménagements) et non plus simplement juridiques (Loi sur le Domaine National) sur la remise en cause et la disparition (ou le maintien) des anciennes hiérarchies.

(2) Cf. "Les grands domaines. La part du mythe".

(3) Cf. Vidal, op. cit. et "La Moyenne Vallée du Sénégal" p. 113

parti musulman de Souleymane Ball.

C - Les attributions de terres *bayti*, en particulier sous l'*almaami* Abdull, premier règnant, qui poursuivait ainsi la politique de son prédécesseur déchu afin de mieux asseoir son récent pouvoir (1). Certains de ces bénéficiaires, au domaine immense, le partagèrent entre leurs parents et amis. Il faut ici noter que les terres abandonnées par les fidèles qui suivirent El Hadj Omar dans sa croisade vers le Soudan en 1858, furent déclarées libres par décision du gouverneur du Sénégal en 1892.

D - Quelques donations faites par l'administration française à la fin du XIXe siècle en récompense de services rendus.

Les *jom leydi* pouvaient, jusqu'à l'occupation française, être classés en trois grandes catégories (2).

- Ceux appartenant aux grandes familles *toorooBe* parmi lesquelles l'*almaami* pouvait être élu. Ils bénéficiaient du *huum* ou *huurum* qui laissait la propriété libre de tout droit. Ils portaient généralement les titres de *ceerno* ou *elimaan*, suivi de leur *yettoode* (3).

- Les propriétaires avec les titres d'*ardo*, *jom*, *kamaliingu*, *ceerno*, *elimaan*, qui ne bénéficiaient de leur droit qu'après avoir payé à l'*almaami* le *ndodi* (droit d'investiture).

- Les *jaagaraf* (percepteurs de redevances) ou gérants des terres faisant partie de la propriété éminente de l'*almaami*.

Afin de parfaire cet essai d'éclaircissement d'une réalité fort complexe, nous pouvons regrouper en quatre grands types les combinaisons entre les différents droits fonciers (4).

A - Le cumul sur une même parcelle du droit de culture et de celui de maître de la terre est la forme la plus poussée d'appropriation individuelle que l'on puisse trouver dans le Fouta.

B - Ce même cumul sur les terres dites *joowre*, c'est-à-dire en indivision familiale, est une variante très proche de la première catégorie. En effet si les deux droits ne sont pas cumulés par un seul individu, ils sont cependant détenus par un même lignage ou segment de lignage. Le doyen, *mawDo*, délègue à chaque chef de case le droit de culture sur la parcelle qui lui est attribuée moyennant le versement des redevances coutumières.

C - Viennent ensuite les champs possédés au seul titre du droit de culture, soumis à certaines contributions au maître de la terre : *njolndi*, *cottigu* et *asakal* depuis les *almaami*. A ces trois redevances principales peuvent s'ajouter les redevances annexes : *nafoore*, *kawugal*, *dooftal*,

---

(1) Il s'agit de la période du "*feccere Fuuta*" déjà citée.

(2) Cf. Abdou Salam Kane, op. cit.

(3) *Yettoode* : nom propre du lignage. Patronyme.

(4) Boutillier J.L., "La Moyenne Vallée du Sénégal", p. 115.

hoore kosam et *Yiyal* dont nous verrons par la suite le contenu.

D - Dans les champs donnés en location, le droit de culture n'a été concédé que pour une durée déterminée, ce qui les différencie des précédents pour lesquels celui-ci ne peut être repris par son détenteur qu'en cas de non versement des redevances fixées. Le montant de la location peut être fixe (*coggu*) et établi pour une durée généralement inférieure à 5 ans, ou proportionnel au volume de la récolte. Dans ce second cas, le pourcentage variera du simple versement de l'*asakal* au propriétaire, en aval du Fleuve Sénégal (région de Podor), au contrat *rem-peccen*, ou partage de la récolte par la moitié en amont.

De multiples variantes de ces quatre types principaux peuvent être relevées. Le détenteur d'un simple droit de culture peut ainsi le concéder à une tierce personne qui pourra agir de même, etc... Nous aurons alors une cascade de redevances, au montant fixe ou proportionnel à la récolte, dont l'aboutissant sera le *jom leydi*. Un des cas les plus remarquables sera celui où le doyen, gérant des terres de l'indivision familiale, ne sera pas lui-même maître de la terre.

De ce bref aperçu sur la structure foncière, se dégage l'antinomie entre un droit éminent non effectif (maîtrise de la terre) et un droit théoriquement inférieur mais effectif (maîtrise de la culture). En effet, le point remarquable est le primat des droits de l'individu sur la terre qu'il a mise en valeur. Le droit juridique du *jom leydi* se limite ainsi à l'encaissement des redevances, ces versements lui ôtant toute possibilité autre de contrôle sur la mise en valeur des champs concédés.

Du fait de la justification strictement juridique des droits du maître de la terre, et de la pérennité de la mise en valeur des parcelles par le même lignage, on assiste à un renforcement très net des droits des cultivateurs au détriment de ceux des anciens *jom leydi*. Cet état de fait justifiera certaines réactions telle celle que cite J.L. Boutillier (La Moyenne Vallée du Sénégal, p.130) concernant une déclaration de l'Association des propriétaires coutumiers de la vallée du Sénégal, dans laquelle ils conspuent le "*jeu des arrivistes arguant du prétexte fallacieux que les terres appartiennent à tout le monde*" (in Paris-Dakar, 2 Juillet 1958).

Malheureusement pour eux, la loi portant constitution du Domaine National devait, quelques années plus tard (Juin 1964), débouter définitivement leurs prétentions.

LES SANCTIONS DU DROIT

Bien qu'ayant certainement existé précédemment dans des zones géographiques limitées de la Vallée du Sénégal, on peut considérer que les redevances que nous allons définir à présent ont été principalement mises en place de la stabilisation Dénianké à la fin de l'almamiat. Malgré les tentatives réitérées des pouvoirs colonial puis national pour les faire disparaître, la plupart d'entre elles demeurent encore effectives.

Ces redevances peuvent être classées en trois rubriques :

- Droits de mutation ou d'investiture

- Redevances foncières
- Redevances annexes

auxquelles il sera nécessaire d'ajouter les redevances venant sanctionner des formes contractuelles d'accès à la terre.

DROITS DE MUTATION OU D'INVESTITURE

- Le *ndodi*, droit d'investiture versé par un *jaagaraf* lors de sa prise de fonction. Son montant était proportionnel à l'importance du commandement conféré.

- Le *cottigu*, droit de mutation dû par l'héritier d'un droit de culture au *jom leydi*.

REDEVANCES FONCIERES

- Le *njolndi*, droit annuel versé par le détenteur d'un droit de culture au "propriétaire" du terrain. Il était généralement payé en *sor* (pagne de 2,50m sur 1,60m) ou en son équivalent, le *dammuwal* (chèvre ou mouton adulte). Par la suite, le *sor* se transformera en pièces de guinée, puis en *solewol* (pièce de guinée filature). Ce *njolndi* était généralement accompagné des redevances annexes citées plus loin.

- L'*asakal* (1), dîme coranique égale au dixième de la récolte. Elle représente la seule modification apportée par l'almamiat au régime foncier antérieur. Originellement destinée à l'*almaami* lui-même, elle sera progressivement détournée au profit des *jaagaraf* et autres maîtres de la terre. Sur la rive droite, l'insécurité perpétuelle fit rapidement tomber en désuétude le paiement du *njolndi*, et l'*asakal* finit par tenir lieu de toute redevance (2).

REDEVANCES ANNEXES

- Le *nafoore*, littéralement "rendre service", est l'ensemble des petits cadeaux ou services que le cultivateur d'un terrain fait ou rend au propriétaire des terres qui, en contrepartie, allège les autres droits ou les supprime.

- Le *kawugal*, ou droit de pêche, est la part donnée au propriétaire des produits de la pêche faite dans un marigot ou une mare lui appartenant.

- Le *dooftal*, est la journée de travail dûe par un cultivateur sur le champ de son propriétaire.

- Le *hoore-kosam* (tête de lait) est la calebasse de lait donnée tous les jeudis soirs par le possesseur d'un troupeau au propriétaire de son champ.

---

(1) Classée ici par souci de simplification dans la catégorie des rentes foncières. En fait, la réalité est quelque peu différente. Cf. l'*asakal* : dîme religieuse ou rente foncière ?

(2) Gaden H., op. cit.

- Le *yiyal* (os) était le don de la poitrine et des côtes du mouton ou du boeuf lorsque le cultivateur en tuait un.

REDEVANCES CONTRACTUELLES

- Le *coggu*, littéralement "vente", forme de cession la plus durable de son droit de culture qui puisse être faite par un cultivateur. La passation de droit est simplement temporaire, et n'excèdera généralement pas cinq ans. Payable au début de la période, ce *coggu* nécessitait de l'allocataire la détention de disponibilités monétaires.

- Le *rem-peccen*, littéralement "partage de la récolte", métayage permettant l'accès à la culture des paysans désargentés ne disposant que de leur force de travail. Le propriétaire, faisant l'avance de la semence, récupère, lors de la récolte, la moitié des quantités produites. Dans le cas où il aura été particulièrement satisfait de son métayer, il pourra prendre en charge, a posteriori, sa subsistance en lui accordant le *loowre bottaari* ou "part du repas", représentant le volume de nourriture consommé par ce dernier durant la mise en culture.

Une mention particulière doit être faite ici des champs "détenus" par des esclaves de case. Moyennant leur soumission à un noble, ces serviteurs disposent en propre d'une ou plusieurs parcelles, accordées à titre précaire, sur lesquelles ils disposeront de la totalité du produit, et ne devront aucune redevance, si ce n'est l'*asakal* au *jom leydi*. En contrepartie, ils travailleront toutes les matinées sur les champs de leur maître, et ne consacreront que leurs soirées à la mise en culture de leur propre parcelle. L'allocation des terrains est bien évidemment révocable à tout instant, particulièrement en cas d'insoumission du captif.

Le rôle de ce système complexe de droits et redevances était comme nous l'avons déjà vu, de réglementer l'accès à des superficies limitées de terres aux capacités productives relativement sûres, par opposition aux vastes étendues peu attirantes du *jeeri*. En effet, dès 1935, Vidal pouvait écrire :

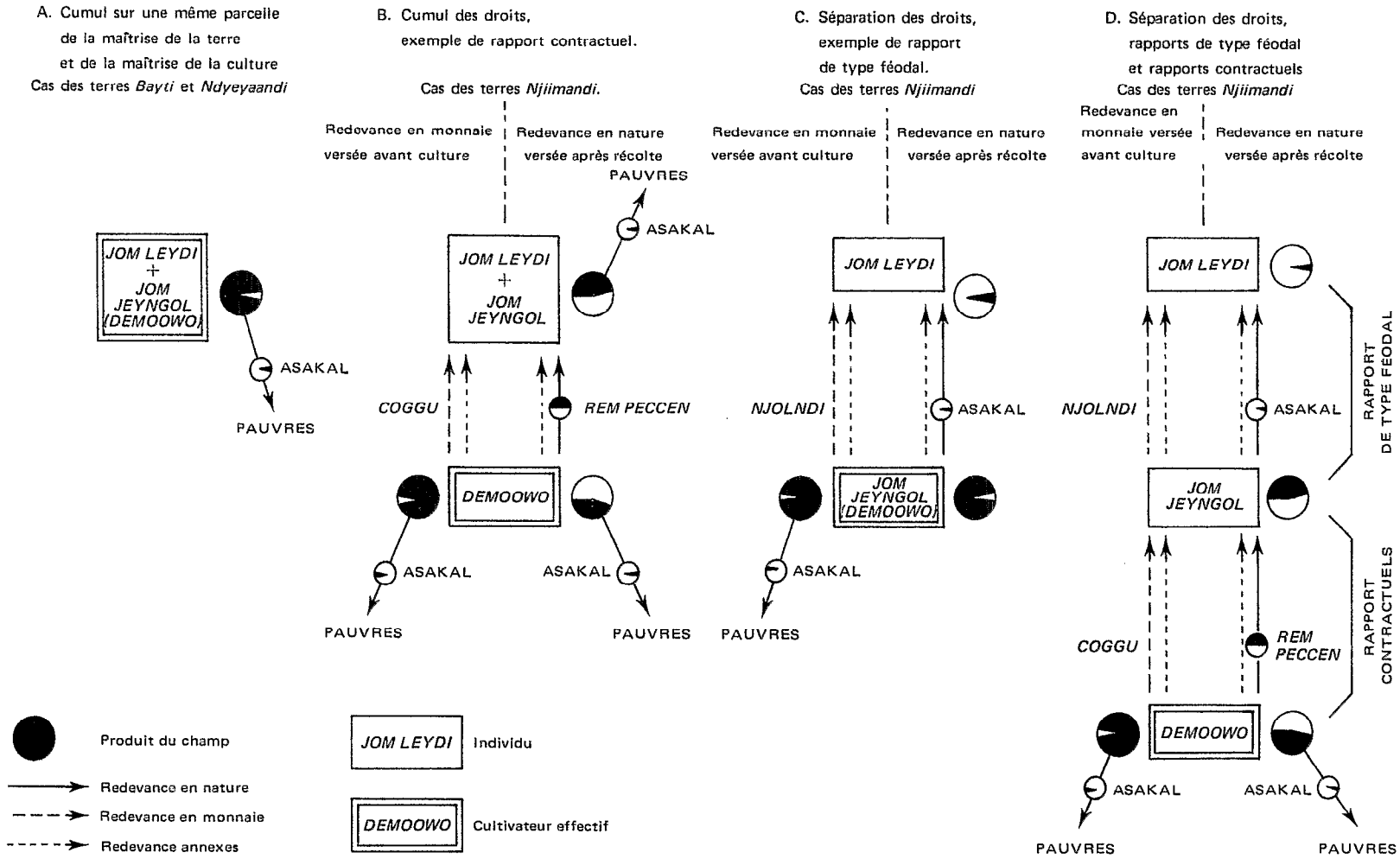
> *"La terre cultivable au Fuuta est à peu près entièrement appropriée, il n'y reste plus guère de possibilités pour de nouveaux défricheurs. Par conséquent, les exploitants actuels du sol sont tenus de demeurer en place et de se soumettre aux exigences des chefs de la terre pour pouvoir subsister."*

D'autre part, comme nous l'avons déjà dit, ce coutumier protégeait efficacement le groupe détenteur. En effet, une coutume qui parait avoir toujours été respectée, est celle qui interdisait de déposséder le cultivateur du terrain défriché par lui-même ou ses ascendants, tant qu'il en acquittait les redevances.

La figure 4 propose une représentation schématique des différents droits et redevances composant la structure foncière du Fouta, telle qu' elle a existé, et telle qu'elle apparaît encore en certains endroits, en particulier dans la région de Matam.

Afin d'en faciliter la lecture, n'ont été reportées que les redevances principales, à l'exclusion de tous les transferts annexes de produit,

Fig. 4 : Types d'appropriation foncière redevances et circulation du produit



malgré tout fort nombreux. De même certains cas particuliers ne relevant pas directement de l'un des schémas proposés pourraient être notés. Cependant, de telles exceptions ne sauraient remettre en question la validité de notre figure, dont le but reste une représentation simple et schématique des différents droits et redevances.

Du fait de leur caractère particulier, ne sont pas représentés les champs de captifs.

L'*ASAKAL* ET LES GRANDS DOMAINES : DEUX PROBLEMES EN SUSPENS

L'"ASAKAL" : DIME RELIGIEUSE OU RENTE FONCIERE ?

Nous n'aurons pas la prétention, dans ce bref aperçu, de faire le point sur cette question particulièrement délicate; entreprise qui demanderait, à elle seule, une étude particulière allant bien au-delà des visées de celle-ci. Cependant nous proposerons notre interprétation.

Si, dans la littérature existante, a été parfois souligné le dualisme (dîme religieuse/rente foncière) de l'*asakal*, aucune explication de cet état de fait ne semble avoir été avancée. L'origine religieuse de l'*asakal* et son introduction dans le Fouta lors de la percée musulmane semblent indéniables. Dès lors, se pose le problème, pas si anodin qu'il y paraîtrait au premier abord, de sa classification en tant que dîme ou aumône religieuse (1). Déjà l'imprécision apparaît et il semble bien que l'*asakal* puisse se réclamer de l'une et l'autre catégorie. En effet, de nos relevés ressortent indifféremment des affectations aux pauvres (généralement faisant partie de la famille du donateur), ou aux marabouts (2). Le fait certain est l'obligation que fait le Coran à tout individu de prélever chaque année sur ses revenus (compris au sens le plus large) le dixième de leur montant, et de l'affecter à la communauté musulmane (pauvres et marabouts en faisant tout autant partie...). Ainsi, cet *asakal* devra être extrait, non seulement sur la récolte des champs, mais sur les recettes du boutiquier, sur l'augmentation du cheptel, etc...

En tant que représentant de Dieu et de la communauté musulmane, l'*almaami* était tout désigné comme récepteur de cet *asakal*, même s'il n'en était pas obligatoirement le bénéficiaire. En fait pratiquement aucun élément d'information n'existe, permettant de confirmer ou d'infirmer l'existence d'une répartition secondaire de cette redevance au profit des nécessiteux.

La terre étant un bien de Dieu, ne pouvait être affectée qu'à des

---

(1) Nous entendons ici la différence entre la dîme, due aux représentants de Dieu, et l'aumône, due aux pauvres.

(2) Exception faite, bien évidemment, des affectations au *jom leydi* qui, comme nous essaierons de le démontrer, relèvent d'une déviation de la fonction première de l'*asakal*, du fait que ces maîtres de la terre étaient généralement en même temps marabouts.

croyants (1) qui, du fait même de leur foi, ne pouvaient se soustraire aux prescriptions du Coran, et donc au versement de l'*asakal* au représentant de Dieu sur terre : l'*almaami*.

En fait, deux éléments se conjuguent pour faire de la production agricole le lieu privilégié du prélèvement. Tout d'abord, nous l'avons déjà dit, le pouvoir de gestion du domaine foncier affecté, de droit divin, à l'*almaami*; ensuite le fait que, dans la (ou les) société foutankaise, comme dans la quasi totalité des sociétés africaines de l'époque, la production principale, tant quantitativement que qualitatitement du point de vue de la survie des populations, demeurait la production agricole. S'y ajoutaient le caractère parfaitement fractionnable du produit et la facilité du contrôle des quantités récoltées, ainsi que la périodicité annuelle de sa production (2).

Ainsi, dans un premier temps l'*asakal* sera dû à l'*almaami* du fait de son émanation charismatique, et non de sa possession juridique de la terre. Il en sera de même pour les attributaires de domaines *njeyaandi*, quasiment sans exceptions *toorooBe*, grands croyants et marabouts.

Le fait que ce prélèvement était opéré, pour les raisons que nous venons de voir précédemment, sur une production agricole, le fit bientôt assimiler à ce que son apparence pouvait laisser supposer : une redevance foncière. Phénomène encore accentué par le fait que son non paiement entraînait l'annulation de l'allocation de terre ; apparemment sanction foncière au non acquittement d'une redevance elle aussi foncière, en fait sanction religieuse au mauvais musulman qui, par là, ne peut plus bénéficier de la jouissance du bien de la communauté islamique.

Il semblerait donc qu'encore, à l'heure actuelle, demeure ce caractère dualiste de l'*asakal* toujours versé, dans de nombreux endroits, aux chefs de la terre. A l'appui de cette thèse, il convient de remarquer que, si son affectation peut varier, le prélèvement du dixième de la récolte reste, sans exception, la règle.

Il est aussi nécessaire de noter la désuétude dans laquelle tombent peu à peu les droits des anciens maîtres de la terre et le détournement de l'*asakal* vers l'allocation aux membres de la famille les plus défavorisés. Renaît ici le paradoxe puisque cet *asakal* désormais de plus en

---

(1) Ainsi se justifiait l'attribution quasi exclusive des terres à la nouvelle classe dominante des *toorooBe*. De même, le non versement de l'*asakal*, en fait non respect du dogme islamique, induisait bien évidemment l'élimination du mauvais musulman, dès lors indéfendable, et la reprise de ses terres.

(2) En effet, si le prélèvement de l'*asakal* sur la production agricole ne semble, a priori, poser aucun problème, il est loin d'en être de même pour différents autres produits, certains étant difficilement fractionnables (accroissement du cheptel par exemple), d'autres à cycle de production trop bref ou répétitif (journalier dans le cas de la production laitière), d'autres enfin plus difficiles à saisir dans leur totalité (les bénéfices du boutiquier ou du marchand entre autres).

plus largement affecté aux pauvres (aumône religieuse) est retiré aux *jom leydi*, le plus souvent en raison de la loi sur le Domaine National (redevance foncière), confirmant, dans l'esprit même du paysan du Fouta, la confusion entre les deux acceptions.

Ainsi, au départ redevance strictement religieuse, l'*asakal* semble avoir vu sa signification évoluer du fait du bien particulier sur lequel il portait (le produit de la terre). Si son caractère religieux ne saurait être remis en question, il convient, ainsi que nous avons essayé de le démontrer, de relativiser son acception en tant que redevance foncière.

LES GRANDS DOMAINES : LA PART DU MYTHE

Comme nous l'avons déjà précisé, on peut relever, dans le Fouta, divers types de droits, tous qualifiés de "droits de propriété". Aussi, avant de vouloir parler de "grands domaines fonciers", convient-il de bien définir à quel type d'appropriation cette terminologie fait référence. Ceci se complique encore du fait des possibilités de combinaisons entre les différents droits.

Il apparaît dès l'abord que la maîtrise de la terre, droit régalien au sens large, et la maîtrise de la culture, droit effectif justifié par la mise en valeur réelle des sols, ne peuvent s'appliquer à des domaines de même envergure.

Si l'on s'attache au droit éminent sur la terre, l'existence de grands domaines est indéniable. Nés sous les Peuls *diawoBe* avec la maîtrise politico-militaire de grandes entités territoriales, ces grands domaines deviendront véritablement fonciers avec la stabilisation Dénianké et les allocations de terres de Souley N'Diaye, et surtout le partage du Fouta (*feccere Fuuta*) de l'*almaami* Abdull. Toujours faites au profit de la classe dominante, aristocraties guerrières puis théocratie musulmane, ces attributions formeront un petit nombre de domaines particulièrement vastes puisque, dans certains cas, leur gestion devra être décentralisée et confiée à des administrateurs (*jaagaraf*). Parallèlement, se développera une petite propriété foncière de cultivateurs effectifs (*jom jeyngol*) qui, si elle atteint parfois des proportions respectables par le biais de l'utilisation du travail servile, n'en reste pas moins de taille nettement inférieure à celle des précédents.

A l'heure actuelle, ces grands domaines existent toujours, avec plus ou moins de réalité suivant les régions, conformes à ce qu'ils étaient lors de leur création, et détenus par les descendants directs des premiers allocataires. Cependant, si leur existence ne saurait être niée (1), ils n'apparaissent qu'en filigrane derrière la trame de la petite propriété paysanne, au-delà des apparences des premiers relevés de terrain. D'où l'erreur de certaines études qui, dans leur interprétation diachronique mélangent les deux types de droits et passent de l'un à l'autre. On a ainsi trop souvent fait référence à l'évolution d'une

---

(1) Il suffit, pour s'en convaincre, de voir les efforts qui ont été faits, de la part des autorités successives (colonisatrices puis nationales) pour les faire disparaître, et de la part de leurs bénéficiaires pour les conserver.

grande propriété foncière ancienne (celle du *jom leydi*) vers une micro propriété actuelle (celle du *jom jeyngol*). En fait, les deux ont toujours existé concurremment et subsistent à l'heure actuelle.

Cependant, si les premières demeurent pratiquement inchangées, il est tout aussi certain, et nous essayerons d'en expliciter les raisons plus loin (1), que l'on assiste à un processus de morcellement de la petite propriété paysanne.

Ainsi, si nous nous attachons au *kolangal* Noussoum sur lequel a principalement porté notre enquête de terrain, nous y relevons, en Avril 1975, 77 parcelles différentes détenues au titre du droit de culture, d'une superficie unitaire moyenne de 1,93 hectare, chaque exploitation disposant en moyenne de 1,8 parcelle. Dans des relevés complémentaires portant sur le morcellement de la propriété paysanne, nous avons pu déterminer que, de une à deux générations avant celle procédant actuellement à la mise en culture, le *kolangal* ne comportait que 49 parcelles d'une superficie unitaire moyenne de 3 hectares. Ceci est l'apparence du *kolangal*, confirmée par les déclarations des cultivateurs dont aucun ne fera référence au *jom leydi*, à moins que ne lui soit explicitement posée la question. En fait, la totalité du *kolangal* relève de l'autorité d'un même maître de la terre dont il ne constitue qu'une partie du domaine (2).

L'existence dans le Fouta de grands domaines fonciers au titre de la maîtrise de la terre, doit donc être comprise en relation avec la présence d'une petite propriété paysanne au titre de la maîtrise de la culture, droit tendant à devenir de plus en plus effectif, au détriment du précédent.

---

(1) Cf. le chapitre : "Segmentation des lignages et atomisation foncière"

(2) Ainsi, ce *jom leydi*, le chef du village de Boinadji Rumdé, outre Noussoum, est maître de la terre sur les *kolaaⁿe* Gadiewol, Dougue et Ponguel, soit plusieurs centaines d'hectares

L'EVOLUTION DEPUIS L'OCCUPATION FRANCAISE

LE DOMAINE DU DROIT

Dès la deuxième moitié du XIXe siècle, les lignes de force de la politique coloniale française furent :

- Le transfert de la propriété éminente (et donc de la maîtrise de la terre) des souverains locaux à l'Etat métropolitain.

- La codification de l'appropriation des terres (au titre de la maîtrise de la culture) par des procédures d'immatriculation ou de livret foncier.

- La suppression des redevances aux maîtres de la terre (théoriquement disparus par l'application de la première proposition).

Lors de la prise de possession française, le droit reconnu aux souverains de disposer par donations des terres *bayti* avait été si largement utilisé qu'il n'en restait plus que fort peu.

Le 5 Novembre 1830, le Code Civil français était déclaré applicable en AOF, ainsi que son corollaire, le régime foncier, dès lors qu'un Français ou assimilé était en cause. Bien entendu totalement inadapté aux réalités du pays, ce régime qui prendra bientôt le nom de "Régime du Code Civil", ne tenait aucun compte de l'existence de droits fonciers coutumiers (1).

A la suite du traité passé avec le Damel du Cayor (2) le 1er Janvier 1861 qui cédait à l'Etat français "en toute propriété" des terres sur

---

(1) Demaison, 1956, p. 257-298

(2) Le Damel du Cayor était le souverain du Cayor. Ce royaume couvrait la partie nord-ouest du Sénégal (grossièrement de M'Bour, au sud de Dakar au lac de Guiers et St Louis).

lesquelles ce souverain ne disposait en fait, nous l'avons déjà vu, que d'un pouvoir de gestion, le colonisateur systématisait le processus dès 1865 en récupérant à son profit toutes les terres faisant partie du domaine éminent des chefs traditionnels. De cette confusion entre conceptions coutumière et occidentale moderne de la propriété, devait découler une série de procès et discussions (1), dont l'aboutissement principal sera la prise en compte de l'existence d'une réglementation coutumière, et son essai d'intégration dans les nouvelles législations.

Ainsi, après que le décret du 23 Octobre 1904 eut confirmé l'appropriation par l'Etat français de "*toutes les terres vacantes et sans maîtres*" sans toutefois remettre en question l'imprécision de la définition, les formes de tenure traditionnelles étaient prises en compte dans le décret du 24 Juillet 1906 qui, par son article 58, reconnaissait leur existence et permettait, par l'immatriculation, de les transformer en propriété de droit français, opposable aux tiers. En fait, "*les indigènes ne demandèrent aucune concession parce qu'ils avaient la conviction inébranlable de posséder un titre très supérieur à celui qu'on leur offrait, résultant du droit héréditaire, collectif, de la famille. Pourquoi demander ce qu'on possède légitimement ?*" (2). De plus, s'il tenait compte des délimitations physiques des tenures pour la définition des nouveaux droits de propriété, ce décret en modifiait inconsciemment la composante juridique en introduisant une notion nouvelle, incompatible avec l'organisation des formations sociales existantes : l'aliénabilité des parcelles.

> "*Pourquoi se munir d'un titre français comportant l'aliénation, c'est-à-dire la négation même du droit de famille tel qu'il s'exerçait depuis un temps immémorial*" (2).

C'est pourquoi le décret du 8 Octobre 1925, "*sans modifier le régime foncier de l'immatriculation, organisait une procédure de constatation et d'établissement des droits fonciers coutumiers. Le but principal était la publicité des droits réels déjà existants*" (3).

Une fois de plus, sans doute du fait de la complication des procédures, remarquablement inadaptées aux réalités du pays, ce décret n'eut aucun succès. Il fut abrogé et remplacé par celui du 20 Mai 1955, promulgué le 7 Septembre 1956, qui instaurait le livret foncier. Ce décret confirmait les droits coutumiers à condition qu'ils aient une existence de fait et s'exercent sur des terres non immatriculées ou appropriées selon les règles du Code Civil (article 3). De même, aucune concession de terre ne pouvait être accordée s'il existait des droits coutumiers sur elle (article 7).

Un élément important est que ce décret renforçait les droits des utilisateurs effectifs (*jom jeyngol*) au détriment des maîtres de la terre

---

(1) Pour plus de précisions, Cf. Dareste, 1908, p. 1 à 24

(2) Dareste, op. cit.

(3) Chabas J., 1957, p. 53 à 78

(*jom leydi*). Ainsi, l'article 5 énonce dans son paragraphe 3 que "*les chefs de terres ne peuvent en aucun cas se prévaloir de leurs fonctions pour revendiquer à leur profit personnel d'autres droits sur le sol que ceux qui résultent d'un faire valoir par eux-mêmes qui leur est réservé par la coutume*" (1). Il convient cependant de noter ici qu'il ne s'agit plus des chefs de terre traditionnels, mais de chefs de canton représentant l'Etat français.

Entre temps, en 1935, la notion de "*terres vacantes et sans maître*" était précisée par le décret du 15 Novembre qui les caractérisait comme "*ne faisant pas l'objet d'un titre de propriété ou de jouissance par application, soit des dispositions du Code Civil, soit des décrets du 8 Octobre 1925 et du 26 Juillet 1932, sont inexploitées ou inoccupées depuis plus de 10 ans*" (1).

En fait, les répercussions pratiques de ces multiples tentatives de réglementations furent des plus limitées puisque, en 1959, selon le rapport de la commission de réforme du régime foncier au Sénégal, seulement 500 000 hectares de terres étaient immatriculés sur 8 100 000 (2).

A ces tentatives de promotion de la propriété privée au sens occidental du terme, s'ajoutèrent des essais de réorientation des surplus agricoles, des anciennes aristocraties vers le nouveau pouvoir. Seront ainsi particulièrement visés les maîtres de la terre traditionnels. L'Etat français, récupérant à son profit les anciennes hiérarchies, se déclarait *jom leydi* et plaçait à la tête de son domaine les chefs de canton, nouveaux *jaagaraf*. Ces derniers étaient normalement rémunérés par l'*asakal*, détourné de ses précédentes affectations.

En 1903, afin de faciliter le prélèvement de l'impôt de capitation, la perception de l'*asakal* était supprimée et les chefs de province ou de canton désormais rémunérés par des émoluments fixes prélevés sur les ressources budgétaires. En fait, trente ans plus tard, Abdou Salam Kane pouvait remarquer : "*On continue à donner l'"asakal" aux propriétaires, aux sous loueurs et aux chefs de famille, mais d'une façon pas toujours régulière*" (3). Opinion corroborée par celle de Vidal : "*Malgré l'interdiction édictée par la décision de 1903, je ne jurerais pas que certains chefs de canton ne prélèvent encore, à l'heure actuelle, l'"asakal" sur quelques terres "bayti" du Fuuta central*" (4).

Sur les terres non *bayti*, par contre, la désuétude dans laquelle tombèrent la plupart des redevances annexes (5), fut en partie compensée

---

(1) Chabas J., op. cit.

(2) Cf. "Rapport de la Commission de Réforme du Régime Foncier", Dakar, Mars 1960, Ronéo. Cité par V.C. Diarassouba : "L'évolution des structures agricoles du Sénégal", Cujas 1968, p. 79

(3) Kane A.S., op. cit. p. 455

(4) Vidal, op. cit. p. 433

(5) "Ces obligations (les redevances annexes) sont presque partout tombées en désuétude par l'effet de notre domination qui, en imposant de nouvelles charges aux populations (les impôts et prestations que

par une augmentation du taux du *njolndi*. L'*asakal* restait perçu au profit des nouveaux chefs de terre, élus dans certains cas par les notables avec l'agrément des chefs de canton.

Après l'indépendance, le régime foncier que nous venons de décrire fut entièrement refondu par la loi n° 64-46 du 17 Juin 1964, portant constitution du Domaine National, dont nous pouvons relever les points les plus intéressants.

- L'Etat, héritier politique du pouvoir des chefs, devient le porteur initial unique de tous les droits fonciers.

- L'Etat est devenu le seul "maître de la terre", et celle-ci est purgée de tous droits.

- L'Etat érige l'ensemble des terres en domaine national.

- La gestion des parties rurales du domaine national est confiée à leurs occupants organisés démocratiquement en "communautés rurales" qui ont pour mission d'en assurer la mise en valeur rationnelle dans le cadre d'une répartition équitable.

Le fait saillant de ce bref aperçu reste la remarquable inefficacité de toutes les tentatives de réglementation de la propriété foncière coutumière, et l'absence quasi totale de répercussions sur les structures agricoles traditionnelles. Ceci sera remis en question avec le développement de la politique des grands aménagements agricoles qui rendra nécessaire la récupération effective des terres au nom de la loi sur le Domaine National, et leur nouvelle répartition.

En fait, les plus grands bouleversements pour le paysan de la Vallée proviendront, non pas des tentatives de législation du pouvoir colonial (encore que l'assujettissement à l'impôt de capitation en monnaie ait certainement joué un rôle décisif dans le déclenchement du processus le plus important de la vie du fleuve à l'heure actuelle : l'émigration massive), mais d'une politique générale de "mise en valeur" qui déplacera vers le Sud l'agriculture commerciale et, par différents moyens (travail forcé, introduction des biens de traite, non monétarisation du commerce local), réduira la région au rôle de réserve de main-d'oeuvre bon marché.

LE DOMAINE DES FAITS

SEGMENTATION DES LIGNAGES ET ATOMISATION FONCIERE

A l'opposé des larges champs du *jeeri*, une visite sur un *kolangal* frappe par l'étroit morcellement des parcelles. Nous avons pu dire à ce sujet que ce morcellement, s'il ne permettait pas une rentabilisation

---

nous exigeons de nos sujets), a amené celles-ci à se soustraire de plus en plus aux exigences de leurs chefs naturels". Vidal, op. cit. pp. 429-430

maximale du travail, avait par contre l'avantage de fournir, du fait de l'éloignement des champs, une relative sécurité face aux aléas de la crue. Il est ainsi plus sûr, pour le paysan, de disposer de plusieurs parcelles situées à des endroits différents de la cuvette, ceci diminuant les risques de non submersion, bien qu'accroissant le temps perdu en déplacements de l'une à l'autre. Les mauvaises conditions climatiques de ces dernières années n'ont pu que confirmer cette appréciation.

Cependant, si cet état se trouve être, somme toute, favorable, il n'en reste pas moins qu'il demeure en grande partie totalement involontaire. Le découpage que l'on peut relever, à l'heure actuelle dans la plupart des cuvettes de *waalo* n'a plus que peu de rapports avec ce qu'il était à l'origine.

Comme nous l'avons déjà précisé, les droits de culture remontent, pour la plupart, à des défrichements effectués par le (ou les) premier individu du lignage à s'être installé dans la région. Ainsi, les propriétés lignagères se présentaient sous la forme de blocs bien plus importants qu'ils ne ressort du parcellaire actuel. Si la réglementation coutumière qui faisait du patrimoine foncier un bien lignager inaliénable était demeurée effective, ces premiers domaines auraient dû être transmis intacts jusqu'à nos jours. Il n'en est rien, et ce sont les raisons de cet état de fait que nous tenterons d'expliciter ici.

En fait, ce problème du morcellement de la propriété paysanne est à relier directement à son corollaire : l'éclatement des lignages. Ainsi se trouve directement posée la question fondamentale, connaissant le caractère nettement gérontocratique des sociétés du fleuve et de la société toucouleur en particulier (1), de savoir comment cette segmentation des lignages, généralement par émancipation des cadets, a pu se produire.

La terre étant le principal des moyens de production, sa détention est la condition obligatoire de la survie du groupe. Dès lors se pose le problème des modalités de son accès, et apparaît le rôle déterminant de l'Islam comme facteur de la segmentation.

Lors de la prise de pouvoir maraboutique, l'Islam apparut par sa composante idéologique comme agent premier de la cohésion de la communauté et de la création de grands domaines (au titre de la maîtrise de la terre). Par sa composante juridique (introduction du droit écrit), il confirmait aussi, dans un premier temps, le regroupement des terres au profit des nouvelles aristocraties (maîtrise de la culture).

Cependant, à ce rôle initial de ciment idéologique et juridique de la communauté, s'ajoutera la mise en valeur de l'individu, le transformant en un composant réel et non négligeable de la société. Aussi, bien que ne remettant pas ouvertement en cause le régime coutumier, l'Islam

---

(1) Il convient de rappeler ici que notre étude a essentiellement porté sur des implantations toucouleurs de la région de Matam, et que ses conclusions ne sauraient donc être généralisées aux autres ethnies du fleuve (Wolof et Sarakolé) dont les modes d'organisation demeurent fort différents sur de nombreux points.

le battait en brèche en proclamant un droit égal pour tous les fils à hériter de leur père. Il allait même jusqu'à admettre les filles au partage de la terre suivant la règle : "*à une femme la moitié de la part d'un homme*". Il semble bien que ce soit de ces modifications du régime successoral par l'Islam que provienne le processus de morcellement des terres lignagères. Tout au moins en fournit-il les bases juridiques, bases cependant insuffisantes à une segmentation réelle. En effet, il ne faut pas perdre de vue qu'à tout partage de terre correspond une scission de l'unité préexistante de production/consommation (1).

De cette constatation naît la nécessité d'appréhender globalement le couple segmentation des unités de production/morcellement des terres, et non pas indépendamment l'une ou l'autre de ces propositions. Trop souvent, en effet, ont été proposées la référence à l'Islam ou à l'émigration comme raison univoque du morcellement des terres ou de la segmentation des lignages, sans que soit perçu le lien pourtant étroit entre les deux, et notée l'absence de la composante économique dans le premier cas, juridique dans le second (2).

Coutumièrement inaliénable et indivisible (tout au moins de façon durable), la terre devient francionnable entre les descendants du propriétaire avec l'introduction du droit musulman. Ce fractionnement, rendu juridiquement possible, ne deviendra effectif qu'à deux conditions évidentes : que l'une au moins des parties en cause le désire, et qu'elle en ait la possibilité économique.

Sur les raisons qui peuvent pousser un individu à se séparer de son groupe familial, de multiples interprétations ont été proposées. Sans aller jusqu'à des visions par trop simplificatrices, il semble cependant que le facteur culturel, généralement galvaudé, ne soit pas à éliminer

---

(1) Ceci dans le cas de l'héritage d'un fils. Ne se produira pas systématiquement lorsque ce sera une femme qui demandera sa part du bien commun car son départ, le plus souvent pour des raisons matrimoniales, n'entraîne pas obligatoirement de scission du groupe de départ. Il convient de rappeler ici que nous parlons de morcellements durables de la propriété au titre du droit de culture, et non d'affectations temporaires aux différentes unités (foyers, cases) composant un lignage, de terres qui seront reprises puis redistribuées par le doyen (*mawDo lenyol*) lors de la disparition du chef de foyer. Il s'agit ici de partages quasi définitifs de la propriété, transmis héréditairement, sans retour au bien commun du lignage. Ceci soulève bien évidemment le problème de conflits toujours possibles entre droit coutumier et coranique, antinomiques sur ce point, auxquels on peut aussi opposer la troisième alternative du droit moderne.

(2) Si nous considérons comme partielle et insuffisante l'interprétation tendant à expliquer le morcellement des terres par l'émigration et son corollaire, l'obtention de revenus individualisés, il nous semble par contre totalement inexact de voir dans le morcellement des terrains une des causes de cette émigration (Cf. Gueye Y., 1957, p. 28-42)

totalement bien que non déterminant en dernière instance (1). Ainsi, dans nos enquêtes sur les motivations des scissions en milieu toucouleur, l'entassement, la surpopulation des concessions, les rivalités entre femmes...! sont le plus souvent énoncées. S'il convient bien évidemment de ne pas accorder à ces assertions la valeur de déterminants réels, elles restent néanmoins représentatives de réalités culturelles, tout au moins pour les deux premières (2).

En fait, l'émancipation des cadets, ou tout au moins des dépendants (du *mawDo lenyol*), passe obligatoirement par l'obtention de terres à cultiver en propre. Comme nous venons de le voir, cet accès à la terre se fera par application du droit coranique. Dans la majorité des cas cependant, cette obtention de terres demeurera insuffisante pour une émancipation réelle, et l'on constatera le plus souvent une nette corrélation entre émigration et segmentation des unités originelles. C'est en effet l'émigration seule, compte tenu de l'impossibilité quasi totale de se procurer localement des revenus monétaires individualisés et conséquents, qui permettra le dégagement des capacités économiques nécessaires à la scission et qui serviront à la construction d'une maison, etc... (3).

---

(1) En effet, même non averti, l'observateur ne pourra que constater, à quelques kilomètres de distance parfois et dans des milieux écologiques semblables, les grandes différences entre les villages toucouleur, wolof et soninke (type d'habitat, mais surtout sa densité et son organisation) représentatives de modes différents de "fonctionnement" social. De même, dans une discussion, seront très facilement distingués le Soninke et le Toucouleur.

(2) Cette segmentation des unités de production est un phénomène particulièrement marqué en milieu toucouleur. Ceci se manifeste à tous les niveaux de l'observation, et l'aménagement de l'espace villageois lui-même en porte témoignage. Si nous prenons par exemple le village toucouleur de Boinadji, une différence très nette apparaît entre les zones d'ancienne implantation à l'habitat resserré et aux ruelles étroites, vestiges d'une époque de vie communautaire beaucoup plus intense, et la frange récente aux vastes concessions largement étalées, à l'image de l'individualisation de la vie familiale.

D'ailleurs, bien que le village ne soit l'objet de pratiquement aucune immigration, on assiste de mois en mois à son étalement par la construction de nouveaux *galle* dus au fractionnement de carrés préexistants. Quelle différence avec le village wolof de Tiehel étroitement ceinturé par ses champs et dont l'aspect demeure au cours des années; habitat dense et intensément peuplé, bien que les conditions écologiques, ainsi que les activités économiques de ses habitants soient très proches de celles des Toucouleurs de Boinadji.

(3) Il semble utile de préciser ici que cette émancipation ne se fera pas obligatoirement sur le mode conflictuel. Bien au contraire, dans la plupart des cas, les nouvelles capacités économiques du migrant en feront un interlocuteur privilégié. Ainsi, les parents du carré d'origine, devant sa capacité inéluctable à s'émanciper, l'aideront dans cette entreprise en participant à sa subsistance et à celle de sa famille (femmes et enfants, suivant les cas) moyennant un maintien de la cohésion du groupe (qui pourra éventuellement se manifester par une entraide lors de certains travaux agricoles) et une répartition secondaire des revenus de l'émigré.

Du bref exposé que nous venons de faire, deux aspects sont à différencier :

Le fait strict du morcellement des terres peut dans certains cas (et en particulier en ce qui concerne l'héritage des femmes) ne relever que de l'application simple du droit coranique, et ne pas faire référence à des bouleversements plus profonds de la société intéressée. L'intérêt s'il demeure, n'en reste pas moins réduit d'autant. Un certain nombre des segmentations foncières représentées sur la figure 5 relèvent de faits de ce type.

Par contre, nous semble fondamentale la prise en compte du phénomène lié segmentation des lignages/morcellement des terres, aux répercussions beaucoup plus profondes sur le fonctionnement des sociétés considérées : diminution des solidarités et du volume des travaux collectifs, introduction du travail salarié pour compenser le départ de la force de travail du migrant, etc...

La figure propose une illustration de ce morcellement des terres par la juxtaposition de deux images, à deux générations d'intervalle, du *kolangal* Noussoum sur lequel ont porté nos investigations depuis Mars 1975 (pour plus de précisions, Cf. "Structure foncière actuelle dans la région de Matam" et carte de situation). Le morcellement apparaît clairement avec le passage de 49 parcelles d'une superficie moyenne de 3 hectares à 77 parcelles de 1,93 hectare de taille moyenne, deux générations plus tard.

DE L'ESCLAVAGE A L'ASSERVISSEMENT CONTRACTUEL

Ainsi que nous l'avons déjà énoncé précédemment, des possibilités contractuelles d'accès à la terre existent pour les individus ne pouvant (soit du fait de leur statut particulier dans les sociétés considérées, soit en raison de circonstances particulières) obtenir de droit de culture, ou l'utiliser effectivement lorsqu'ils en disposent (insuffisance de la crue par exemple).

Ces possibilités sont au nombre de deux :

- le *coggu*, équivalent du fermage,
- le *rem-peccen*, équivalent du métayage

Il semble indéniable que le *coggu* soit apparu avant le *rem-peccen* (1) comme seule possibilité pour les détenteurs du droit de culture de transmettre momentanément à un tiers la charge de la mise en valeur effective

---

(1) Ceci est corroboré par le fait qu'il n'est nulle part fait mention, dans les écrits les plus anciens sur la structure foncière du Fouta, ni même dans H. Caden, A.S. Kane et M. Vidal, de l'existence de tels contrats *rem-peccen*, alors qu'il y est explicitement fait mention du *coggu*. Par contre, des formes de *rem-peccen* sont relevées à partir de 1911 par le Lt P. Cheruy dans le Chemama, puis par le capitaine H. Martin.
Lt Paul Cheruy :
"Rapport sur les droits de propriété des kolaade dans le Chemama,

du champ. En effet, le *jom jeyngol* laissant, pour quelque raison que ce soit, son champ inculte, ne pouvait acquitter l'*asakal* envers le maître de la terre, et s'exposait donc, au-delà d'un certain nombre d'années, variable selon les cas, à la reprise de son champ par le *jom leydi*. D'autre part, ce *coggu* représentait, dans un système remarquablement strict et rigide, un élément indispensable de souplesse, profitable tant aux loueurs (nous venons de le voir) qu'aux allocataires.

Le rôle du *rem-peccen*, tout au moins dans ses origines, semble avoir été fort différent. Ainsi, ses modalités font qu'il s'adresse à une catégorie de paysans qui ne saurait prétendre au *coggu* : les plus défavorisés. En effet, alors que dans le premier cas (*coggu*) sera avancé le montant de la location, parfois pour plusieurs années, dans le second, la redevance ne sera prélevée qu'après obtention du produit, éliminant les nécessités de l'avance. La semence elle-même sera allouée par le propriétaire, l'allocataire se bornant à l'apport de sa force de travail.

Avec les législations de 1901 et 1905 (1) sur la libération des anciens esclaves, s'amorçaient divers mouvements de population en poussant à la migration les serviteurs affranchis et leurs anciens maîtres appauvris (2). Pour diverses raisons : rachat au maître à des tarifs souvent exhorbitants, et surtout pression sociale rendant intenable la situation de l'émancipé (3), l'émigration s'imposait comme moyen d'une totale libération, sociale et économique. On assistait parallèlement à la disparition des villages de liberté par le retour massif, surtout à partir de

---

les redevances anciennement payées, les droits encore acquittés actuellement et le mode d'élection des chefs de terrains" in : Suppl. JO AOF n° 52 à 54, 18 Mars, 1er et 15 avril 1911, p. 41-48, 49-56, 57-61,
et Extraits Recueil Suppl. JO AOF Gorée. Imprimerie du Gouvernement (1912) 54p.

Capitaine H. Martin :
"L'Association Agricole ou sirka fe - l'l haâta en Mauritanie" in Bull. IFAN Tome I. Octobre 1939, n° 4, p. 762-768

(1) - Circulaire Ponty du 1er Février 1901 supprimant le droit de suite (droit pour le maître de récupérer son captif fugitif).
- Décret du 12 Décembre 1905 frappant d'amende et de peine de prison (deux à cinq ans), toute personne ayant conclu "une convention ayant pour but d'aliéner la liberté d'une tierce personne".

(2) Nous ne nous attacherons pas ici à l'examen des raisons qui ont pu pousser l'administration coloniale à décider l'émancipation générale, nouvel avatar teinté de considérations morales de la politique de domination. Sur ce sujet, Cf. :
- Suret-Canale J., 1964
- Meillassoux C., 1975

(3) Le rachat sur place au maître était rendu d'autant plus difficile que ce dernier disposait, de fait, de la quasi totalité du surtravail potentiel du captif. De toutes façons, les possibilités locales (dans le Fouta) de se procurer du numéraire étaient quasiment inexistantes.
La pression sociale, de son côté, était à elle seule un frein suffi-

1904, des anciens serviteurs dans leur pays d'origine (1).

La conjonction de ces deux phénomènes aura une double conséquence : les propriétaires fonciers (maîtrise de la culture) se retrouveront, après le départ de leurs anciens serviteurs, avec des domaines de taille trop importante pour être directement cultivés par leur propre famille. Les anciens serviteurs (qu'ils se soient ou non déplacés entre temps), fourniront une réserve de main-d'oeuvre sans terres. Bien évidemment, de nouvelles "alliances" ne pouvaient manquer de naître de cet état de fait. Généralement démunis, les anciens esclaves ne pouvaient avoir accès au *coggu*, non seulement du fait de son montant, mais en raison de l'impossibilité dans laquelle ils se trouvaient de faire une avance, généralement en monnaie ou biens de traite, sur la production future de la parcelle convoitée. Toutes les conditions étaient désormais réunies pour qu'apparaisse une forme plus appropriée de cession temporaire du droit de culture : le métayage *rem-peccen*.

Dans ce cas, nous l'avons vu précédemment, le cultivateur n'apportait que sa force de travail, les semences étant fournies par le propriétaire du champ. Lors de la récolte, le produit était partagé en deux parts égales affectées à chacun des deux contractants, le propriétaire satisfait pouvant alors accorder à son métayer le *loowre bottaari*.

Ces conditions amènent à reconsidérer les notions de "gain" pour les nouveaux "hommes libres" et de "perte" pour les anciens maîtres. En effet, la nouvelle forme de prélèvement se révèlera finalement bien plus intéressante pour ces derniers que ne l'était véritablement l'esclavage domestique.

Cette substitution du "métayage" à la condition de captif avait été recommandée par une circulaire du gouverneur Camille Gui. Cette idée n'était pas nouvelle puisque : "*En 1894, Monsieur le Gouverneur de Lamothe réussit à faire accepter aux chefs toucouleurs du Fuuta l'idée d'une transformation de leurs captifs à vie en simples tenanciers engagés à temps. Les nouveaux affranchis devaient cultiver pendant 10 ou 12 ans, moyennant redevances, les terrains que leur distribueraient leurs anciens maîtres. Après quoi ils eussent été libérés complètement. L'idée fut acceptée d'emblée, mais elle ne fut jamais appliquée, que nous sachions*" (2).

---

sant à toute tentative de libération sur place. Ainsi : "Celui-ci (le maître) est bien obligé de se résigner et de plier devant l'autorité (l'administration coloniale), mais toute la société menacée dans ses fondements, se défend par la haine et le mépris... Celui qui demande sa libération est considéré comme un paria et un perturbateur que tout le monde repousse." in Bouche D., 1968, p. 158

(1) "A partir de 1909, des états numériques des anciens serviteurs ayant demandé à retourner dans leur pays d'origine accompagnent les états numériques des villages de liberté", marquant l'ampleur du phénomène d'exode. "Les villages de liberté se vident. Beaucoup disparaissent complètement." in Bouche D., op. cit., p. 161

(2) Deherme, 1906

Cette tentative de transposition, en milieu traditionnel, du régime des engagés à temps, si elle ne faisait pas explicitement état du *rem-peccen*, ouvrait cependant la possibilité d'une transformation de l'état de captif en celui de tenancier. L'accord empressé des propriétaires ne peut paraître troublant dans la mesure où le nouveau prélèvement en produit (dans le cas du *rem-peccen* en particulier) se révélait plus intéressant que le précédent et que, par le biais des redevances annexes, les prestations en services demeuraient effectives. Ainsi, par le simple accord d'une "liberté" tout à fait fictive, l'ancien maître, sans aliéner ses possibilités réelles de domination, augmentait en fait le transfert en sa faveur.

Un rapport administratif de 1911 (cité par J. Suret-Canale, op. cit, p.89), bien que portant sur une autre région, le Fouta Djalon, confirmait cet état de fait : "*On aboutit, dans le Fuuta Djalon, à ce résultat paradoxal de transformer les captifs de case des Foula en libres métayers payant des redevances quatre à cinq fois plus fortes, à la grande joie des maîtres dépossédés*".

De ce fait, l'adhésion sans réserve des anciens maîtres à une évolution semblant a priori les léser, ôte le moindre doute quant au bénéfice qu'ils pouvaient tirer de la nouvelle répartition : "*Dans le Fuuta Djalon,... la pratique des contrats de métayage se répand de plus en plus. Il est intéressant de constater qu'il n'y a pas le moins du monde de répugnance de la part des anciens chefs féodaux à reconnaître à leurs anciens serfs agraires la capacité de contracter*" (1).

C'est pourquoi on assistera, dans de nombreux cas, à des retours volontaires au statut de captif, cependant fondamentalement modifié dans la mesure où il ne deviendra, pourrait-on dire, qu'"optionnel". Ainsi, d'anciens serviteurs reviendront faire acte d'allégeance auprès de leur précédent maître qui, moyennant leur soumission, leur affectera de nouveau une parcelle à cultiver en propre. Le captif sera toujours à même de reprendre sa liberté, "libération" bien évidemment assortie de la perte de son champ (2).

De notre étude du parcellaire du *kolangal* Noussoum, il apparaît que tous les champs détenus par des *maccuBe* (caste servile) ne faisant pas le *rem-peccen*, ressortissent à cette catégorie d'esclaves ayant fait allégeance nouvelle.

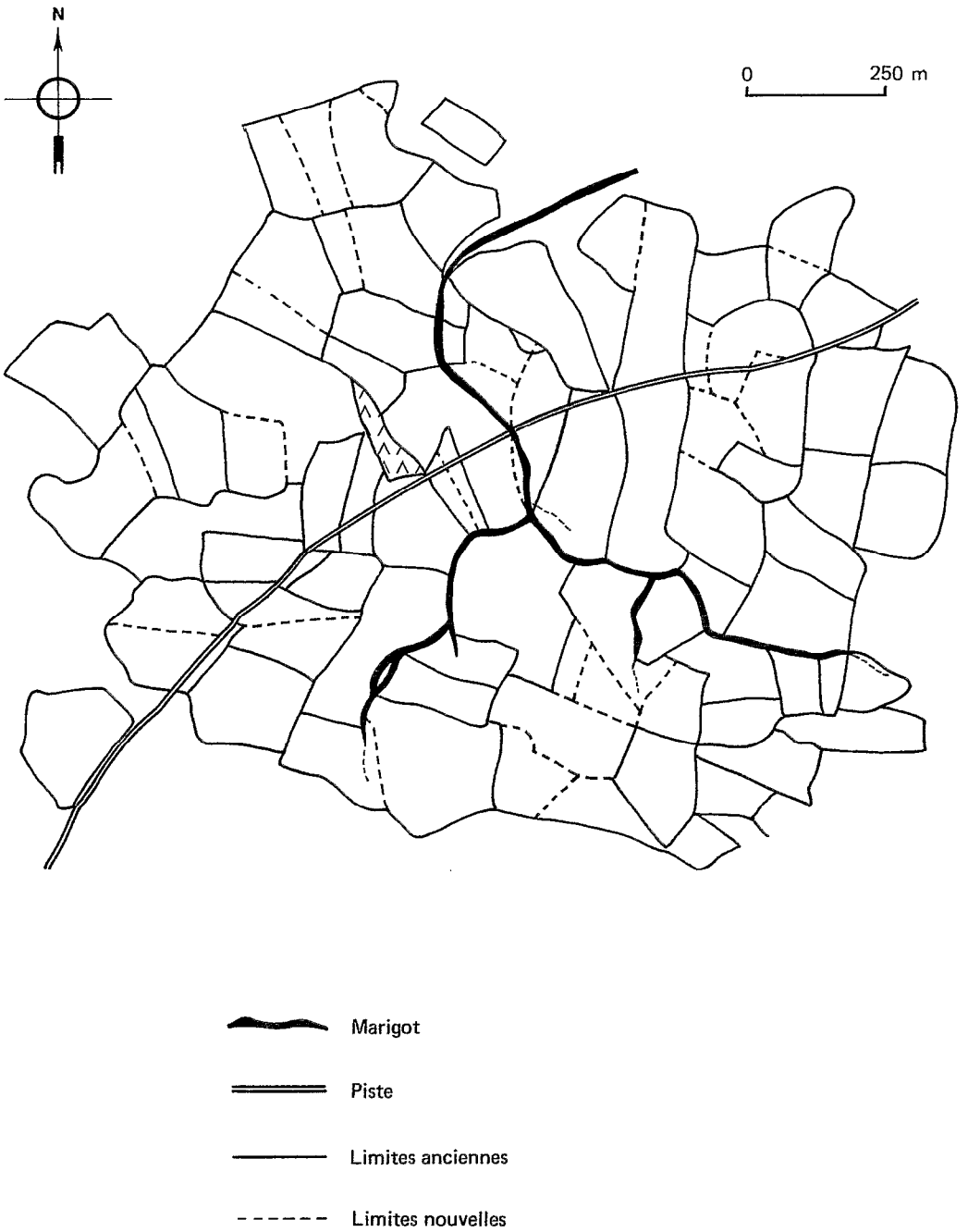
---

(1) Rapport annuel du gouvernement général de l'AOF, Paris, Larose 1905, p. 5 cité par J. Suret-Canale, op. cit. p. 89

(2) A propos du captif qui a fui son maître : "la nécessité d'assurer son existence éveille son initiative pour trouver du travail. Surtout, elle le ramène souvent, après réconciliation, chez son ancien maître dont il devient alors le serviteur libre et protégé".
Arch. du Sénégal, Gouverneur Général à Ministre, 10 Juin 1905, cité par D. Bouche, op. cit. p. 162.
Quel paradoxe que l'adhésion à une "libre servitude". Cet état de fait a néanmoins l'avantage de montrer la réalité de la condition de l'"affranchi" qui, faut-il le préciser, même dans le cas d'une émancipation économique réussie n'en restera pas moins, socialement, inéluctablement *maccudo* (esclave).

A l'heure actuelle, ce métayage est indifféremment pratiqué par les diverses castes de la société toucouleur, alors que le *coggu* est nettement tombé en désuétude.

Fig. 5 : Le morcellement de la propriété dans le *KOLANGAL* Noussoum



STRUCTURE FONCIERE ACTUELLE DANS LA REGION DE MATAM

Afin de parfaire cet essai d'éclaircissement de la structure foncière dans le Fouta, nous allons l'illustrer par des exemples concrets provenant des recherches de terrain que nous avons effectuées dans la région de Matam (province du Nguénar) de Mars 1975 à Octobre 1979.

Ces investigations ont porté sur une coupe perpendiculaire au Fleuve, regroupant quatre villages choisis pour leur diversité tant ethnique que socio-économique (Cf. figure 6).

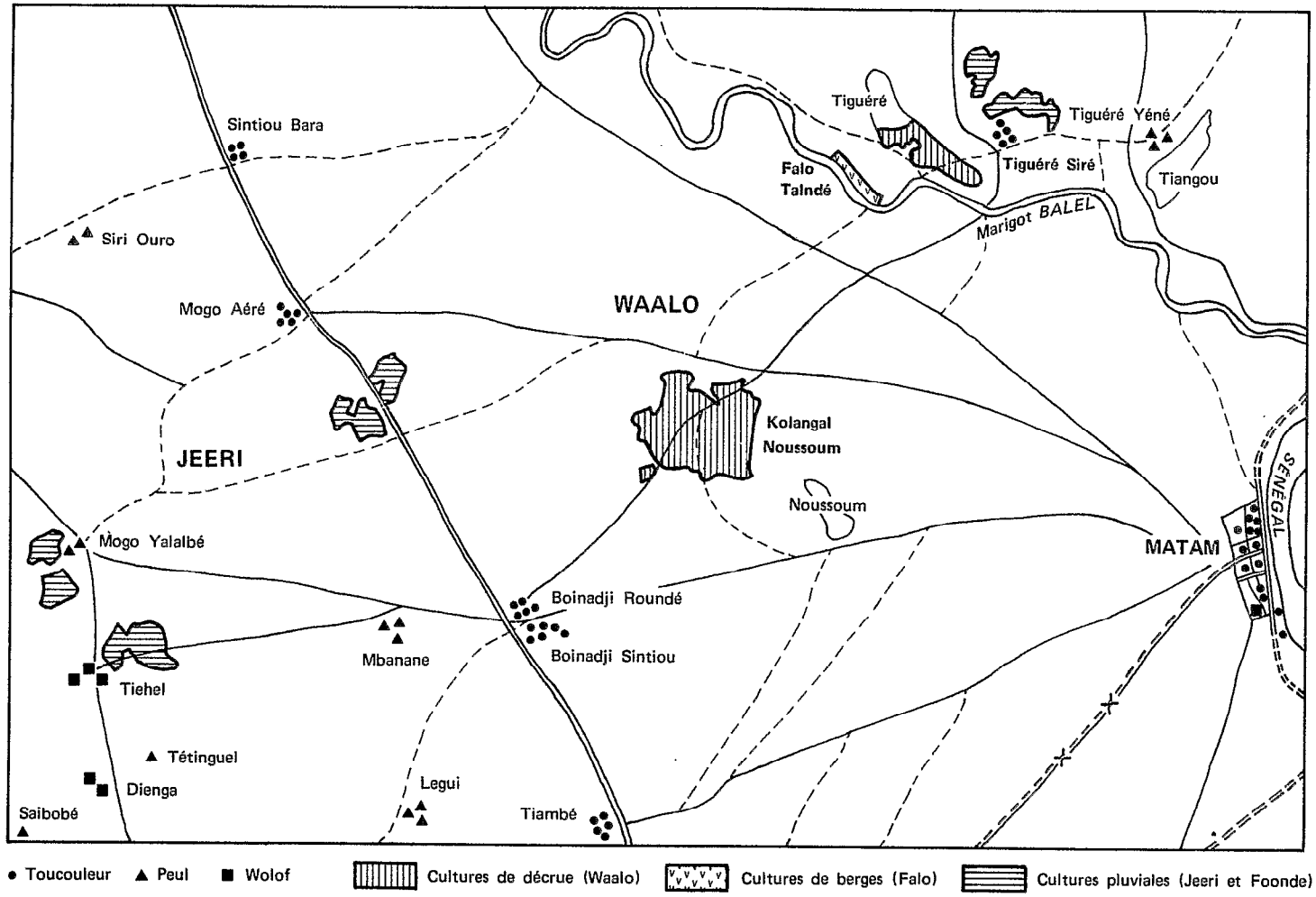
- Tiguéré Siré, village de pêcheurs toucouleurs, pratiquant les cultures de décrue (*waalo*), d'hivernage (cultures pluviales sur les *foonde*), le maraîchage sur les *pale* (sing.: *falo*) des berges du fleuve, et, depuis peu de temps, la riziculture irriguée sur des périmètres aménagés par la SAED (Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta). Situé entre le fleuve et le marigot de Diamel (Balel), ce village comporte deux quartiers : un quartier toucouleur et un quartier soninke.

- Boinadji, village d'agriculteurs-éleveurs toucouleurs pratiquant les cultures de décrue sur le *kolangal* Noussoum, et les cultures pluviales dans le *jeeri*. Situé à la limite du *waalo*, en bordure du *jeeri*, ce village comporte aussi deux quartiers : le premier créé, Rumde, et un second provenant d'une scission de la chefferie, Synthiou. Tous deux sont toucouleurs.

- Tiéhel, village d'artisans, agriculteurs et éleveurs wolofs n'ayant pas accès au *waalo* et ne pratiquant que les cultures sous pluie sur le *jeeri* entourant le village.

- Mogo-Yallalbe, petit village de pasteurs-agriculteurs peuls pratiquant les cultures sous pluie sur les champs proches du village.

Fig. 6 : Situation des villages et parcellaires étudiés



LE *KOLANGAL* NOUSSOUM

Dans la logique de l'exposé, nous conserverons comme illustration le *kolangal* Noussoum cultivé par les Toucouleurs de Boinadji. Nous reproduisons ici l'historique de la création du village et de sa scission en deux quartiers, tel qu'il nous a été raconté par le vieux chef de Boinadji-Rumdé : Mamadou Samba Bâ.

"Boinadji-Rumdé a été fondé par deux hommes : Gamo Bâ qui était le chef et Thierno Samba Bâ, le marabout. Au bout de trois ans, le marabout vit que Gamo était plus respecté que lui et décida alors de partir. Gamo l'empêchant de partir, Samba Bâ alla voir l'almaami (Abdul) qui décida de les séparer. Cependant, comme Samba Bâ ne voulait pas être loin de Gamo, l'almaami fit venir un ceddo (guerrier) de Kobilo (village où habitait l'almaami) avec un cheval. On fit galoper ce cheval en partant de l'arbre qui se trouve dans Boinadji-Rumdé. A l'endroit où le cheval s'arrêta, Thierno Samba Bâ s'installa et créa le quartier de Boinadji-Synthiou. Gamo resta à Boinadji-Rumdé.

L'almaami s'appelait Abdul, un homme fort qui avait les armes et était le confident des blancs. Tout le waalo lui appartenait. Après la récolte, l'asakal était rassemblé et était partagé entre le chef du village et le marabout. Ce partage prit fin lorsqu'ils se séparèrent.

C'est l'almaami Abdul qui a donné les terrains de culture (le kolangal Noussoum)."

Ainsi à l'origine, le *kolangal* Noussoum revenait entièrement aux habitants de Boinadji. A la suite de l'attribution de l'*almaami* Abdul, le "maître de la terre" (*jom leydi*) était le chef de Boinadji-Rumdé, et les *BoinadjinaBe* (1) détenteurs exclusifs de "droits de culture". En fait, lors de nos relevés, en 1975, 5 parcelles étaient appropriées, au titre de "droit de culture", par des étrangers au village.

Ce transfert de propriété s'est effectué de deux manières :

- Par l'intermédiaire de femmes originaires de Ourossogui et mariées à Boinadji qui, après le décès de leur mari, revenaient dans leur village d'origine après avoir hérité.

- Par l'exclusion d'agriculteurs pauvres au profit d'étrangers plus riches.

Cela est ainsi expliqué par le chef de Boinadji-Rumdé :

"Les gens d'Ourossogui n'ont jamais été propriétaires à l'origine. Les femmes de notre village héritent rarement de la terre. Par contre, les femmes d'Ourossogui qui sont mariées avec des hommes de Boinadji peuvent venir hériter à Noussoum après la mort de leur mari. C'est

---

(1) *BoinadjinaBe* = pluriel de *Boinadjinadio* signifiant "habitant de Boinadji".

pour cela qu'il y a dans Noussoum des champs qui appartiennent à des gens d'Ourossogui... Quand quelqu'un qui avait beaucoup de bétail venait demander un champ, on reprenait celui que cultivait quelqu'un du village qui était pauvre et on le lui donnait. Personne n'osait se déplacer pour voir l'almaami Abdul parce qu'il y avait trop de malfaiteurs, et quand on est pauvre, on n'a pas d'armes, donc pas de moyens de refus lors de la reprise du champ."

Depuis la décision de 1903 (1) et surtout la loi sur le Domaine National de 1964, l'individu *jom leydi* a officiellement disparu et avec lui le versement des redevances attachées à l'exercice de ce droit. En fait, dans le village de Boinadji, le maître de la terre demeure et si l'*asakal* ne lui est plus entièrement affecté, nous avons cependant pu déterminer, malgré les réticences paysannes, qu'une quantité fixe de un *ceengalal* de mil (2) prélevée sur cet *asakal* lui était attribuée lors de chaque récolte. Les raisons invoquées à cet état de fait varient suivant les individus, la plus fréquente étant celle de l'existence de liens de parenté plus ou moins anciens entre le cultivateur et le *jom leydi* unique du *kolangal* Noussoum, Mamadou Samba Bâ, chef de Boinadji-Rumdé. Cette unicité du maître de la terre ne permet aux *BoinadjinaBe* que deux formes d'appropriation foncière : détention d'un droit de culture ou simple location (ou métayage) de la parcelle. Sur le *kolangal* Noussoum, la répartition sera de 24 parcelles cultivées en *rem-peccen* (soit 31% de l'ensemble) et de 53 directement mises en valeur par le titulaire du droit de culture lui-même. En ce qui concerne ces dernières, 4 seront appropriées en *joowre*.

Des redevances traditionnelles telles que nous avons pu les décrire, peu subsistent. L'*asakal* qui, exception faite du *ceengalal* versé au *jom leydi* ne peut être considéré comme une redevance foncière stricto sensu, demeure bien évidemment. Cependant, alors qu'il peut être utilisé, en aval de la zone d'occupation toucouleur (région de Podor), comme loyer d'une parcelle ("métayage" au dixième), la rareté des terres cultivables de *waalo* au niveau de Matam interdit un taux aussi faible. La forme principale de location sera dès lors le contrat *rem-peccen* consistant en un partage à parts égales de la récolte entre détenteur du droit de culture et cultivateur effectif (3). L'*asakal* sera alors prélevé sur les parts respectives des deux partenaires et distribué, partie au *jom leydi*, partie aux pauvres et au marabout. Dans le *kolangal* Noussoum, 1/3 des champs sont ainsi alloués, le restant étant cultivé en "faire valoir direct" (Cf. figure 7). Sur la carte, sont regroupés sous le terme *joowre* les champs dont la mise en culture est effectuée communautairement par

---

(1) Cf. pages précédentes

(2) Le *ceengalal*, grande corbeille servant au transport du mil lors de la récolte, est utilisé comme mesure de volume. Sa taille diffère en amont et en aval du fleuve. Le grand *ceengalal* en usage dans la région de Matam contient environ 30Kgs d'épis.

(3) Nous n'avons rencontré qu'un seul cas de location moyennant le versement d'une somme fixe d'argent (*coggu*). Eu égard à la taille de l'échantillon étudié et aux déclarations des cultivateurs, une telle éventualité doit être considérée, à l'heure actuelle, comme exceptionnelle.

Fig. 7 : Les types d'appropriation foncière des *Demoowo* (1) sur le *KOLANGAL* Noussoum



Droit de culture (faire valoir direct)

Droit de culture (indivision : *JOOWR*)

REM PECCEN (Métayage)

(1) *DEMOOWO* cultivateur effectif

plusieurs foyers, le produit étant partagé lors de la récolte (1). Tous les autres champs sont à relier directement à des foyers (unités de production et de consommation) indépendants, en tenant cependant compte du fait qu'un même foyer peut disposer de plusieurs parcelles (1,8 en moyenne).

A l'heure actuelle, si les captifs (*maccuBe*) ne peuvent prétendre au statut privilégié de *jom ngesa* (2), toutes les strates de la société par contre, en sont souvent réduites au *rem-peccen*.

Une étude sur les raisons de la cession ou de l'obtention d'une parcelle en *rem-peccen* conduit à accepter le primat des facteurs économiques sur les facteurs sociologiques dans les prises de décision, tout au moins du point de vue de la concession par le "propriétaire".

Tableau 1 : Mise en parallèle des champs cultivés en *rem-peccen* ou directement par leur "propriétaire"

	Champs cultivés directement par le titulaire du droit de culture	Champs cultivés en *rem-peccen*
- Rendement moyen/hectare (en kg d'épis frais)	544	305
- Superficies par actif (en hectares)	0,63	0,84
- Superficie par exploitation (en hectares)	2,08	2,33
- Jours de sarclage par hectare	10,2	11,7
- Productivité du sarclage (production de mil, en kg, par jour de sarclage)	89,61	57,47
- Pourcentage d'emploi de travailleurs salariés dans le volume de travail total	25%	15%
- Nombre moyen de migrants par exploitation	1,42	1,20

(1) Ainsi que nous l'avons déjà précisé, cette interprétation est limitative, par rapport à l'acception traditionnelle "stricto sensu" du terme *joowre* qui, originellement, recouvre l'ensemble des terres du bien commun.

(2) *Jom ngesa* : maître du champ, c'est-à-dire titulaire du droit de culture. Ce terme semble mieux adapté que celui de *jom jeyngol* (titulaire du droit de culture par premier défrichement) car à l'heure actuelle la quasi totalité de ces droits proviennent d'héritages, le premier défricheur n'étant pas toujours un ancêtre direct du présent détenteur.

Dès la mise en parallèle des diverses caractéristiques de deux types de champs (Cf. Tableau 1), des différences très nettes apparaissent. En effet, si les superficies et les taux de migration par exploitation demeurent assez proches, il n'en est pas de même des surfaces cultivées par actif, nettement plus importantes (33% de plus) dans le cas des *rem-peccen*. Paradoxalement, a priori, ceci s'accompagne d'une plus grande intensité du travail fourni à l'hectare (11,7 jours de sarclage par hectare dans le cas du *rem-peccen* contre 10,2). En fait, cela n'a rien d'étonnant dès que l'on prend en compte la faiblesse de la productivité du travail effectué sur les champs loués (57,5Kgs de mil produits par jour de sarclage contre 89,61kgs), dont le corollaire sera la relative médiocrité des rendements, inférieurs de 44% en moyenne à ceux des parcelles cultivées par le titulaire du droit de culture lui-même.(Cf. Tableau 2).

Tableau 2 : Rendement à l'hectare par catégories de champs : Faire-valoir direct et métayage, sur le *kolangal* Noussoum

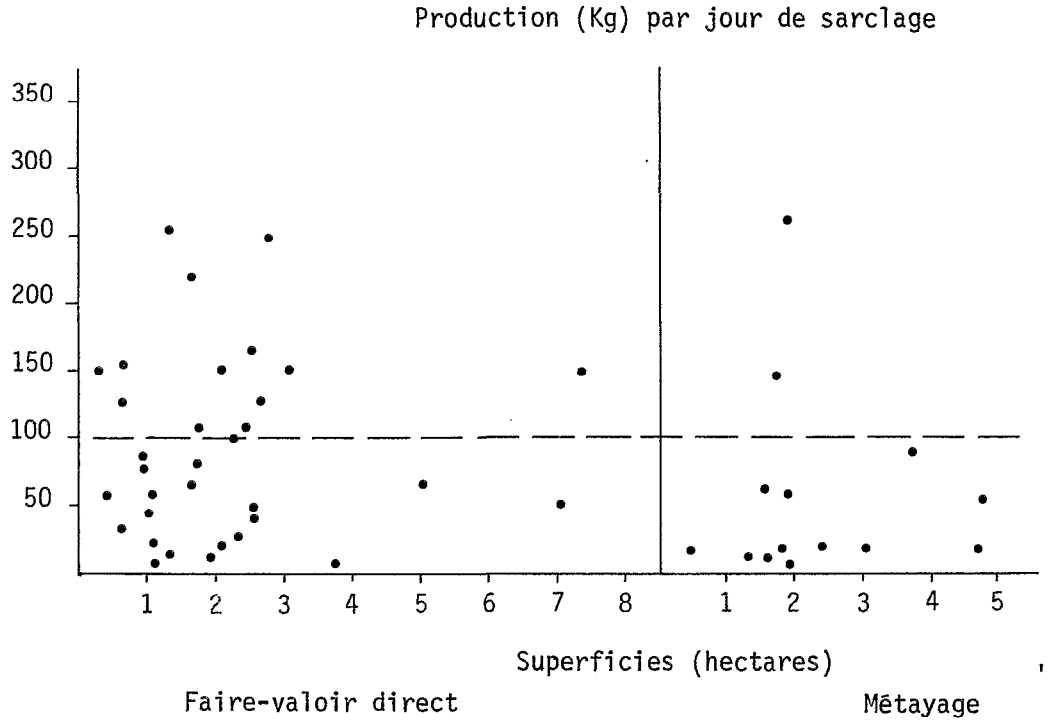
	Rendement kg/ha	0 - 200	200-400	400-600	600-800	800-1000	Plus de 1000
REM-	Nombre d'exploit.	7	5	2	1	-	-
PECCEN	%	47	33	13	7	-	-
DROIT DE	Nombre d'exploit.	6	6	13	5	1	2
CULTURE	%	18	18	40	15	3	6

Il semblerait que l'on puisse trouver ici la raison de la mise en location de certaines parcelles : face à un manque de terres et une demande qui ne peut être satisfaite, seules les moins productives sont ainsi accordées. En effet, même si de telles possibilités de métayage n'existaient pas, il demeurerait beaucoup plus avantageux (1) pour de nombreux propriétaires de délaisser la parcelle considérée pour reporter toutes leurs potentialités de travail sur les plus rentables. Il suffit pour s'en convaincre de se référer à la figure 8 qui, malgré toutes les précautions dont l'on doit s'entourer dans l'interprétation des données d'un échantillon relativement réduit, reste significatif, particulièrement dans une utilisation comparative.

Une opposition très nette, en ce qui concerne la productivité du travail, apparaît dans la figure 8. Dans le cas des champs en *rem-peccen*, deux seulement sur quinze ont une productivité du sarclage supérieure à 100kgs par jour. En fait, ces deux parcelles ont été louées pour des

(1) Du point de vue de la productivité du travail, soit le rapport travail effectif/production obtenue.

Fig. 8 : Productivité comparée du travail dans les parcelles cultivées en faire-valoir direct et métayage



raisons très particulières (1), n'infirmant en rien notre assertion précédente sur les motivations de la cession. Leur élimination dans les calculs du Tableau 1 aurait bien évidemment accentué les écarts relevés.

Ainsi que nous l'avons déjà vu, le *kolangal* se morcelle à chaque génération, le fait nouveau et primordial étant que ce morcellement peut être considéré, sauf exception, comme irréversible et ne pouvant que s'accentuer. En effet, nous l'avons précisé, l'élément régulateur qu'était le retour des terres dans le bien commun (*joowre*) lors de chaque succession, puis leur nouvelle redistribution, a désormais quasiment disparu en milieu toucouleur. C'est pourquoi, alors que les premiers défrichements se sont faits, pour des raisons bien évidentes, par prélèvements homogènes dans le terroir, environ la moitié des exploitations, à l'heure actuelle, possèdent plusieurs parcelles dispersées. Pour la plupart, ces possessions ont été acquises par voie d'héritage, et proviennent donc de fractionnements de patrimoines (Cf. Tableau 3). Ceci est confirmé par le fait que, alors que sept lignages seulement ont participé (à l'origine) au dé-

(1) Il s'agit de champs appartenant à des habitants de *Mogo-ToorooBe*. Du fait de l'éloignement de leur village, ils ne pourraient, sans difficultés, en assurer la mise en culture. Disposant par ailleurs de parcelles sur d'autres *kolaaDe*, il est bien plus intéressant pour eux de céder ces terres en *rem-peccen*.

frichement du *kolangal*, et peuvent prétendre au titre de *jom jeyngol* (ou *jom lewre* ou *jom jambere*), on relève à l'heure actuelle vingt *yettoode* (1) différents de *jom ngesa*. Si quelques-uns, parmi ceux-ci, détiennent leur droit d'un défrichement plus récent, la plupart d'entre eux ont eu accès aux terres de *waalo* du *kolangal* Noussoum par le biais d'héritages. Il convient cependant de noter que les sept premiers lignages arrivés détiennent à l'heure actuelle 40 parcelles sur les 77 que comptait le *kolangal* lors de nos relevés en 1975, soit plus de la moitié de la superficie totale (52%).

Tableau 3 : Classement des exploitations en fonction du nombre de parcelles mises en culture dans Noussoum et dans d'autres *kolaaDe*

Nombre de parcelles dans le *kolangal* Noussoum	0	1	2	3
5	-	-	-	1
4	-	-	-	-
3	4	-	-	-
2	8	1	-	-
1	27	6	3	1
0	-	-	-	-

Nombre de parcelles dans autres *kollaDe*

Ces héritages ont aussi permis, grâce aux mariages à l'extérieur de femmes de Boinadji, la pénétration d'"étrangers" dans le *kolangal*. Ces pénétrations sont cependant demeurées très limitées puisque 5 champs seulement sur 77 sont réellement détenus, au titre de la maîtrise de la culture, par des individus extérieurs au village.

C'est d'ailleurs ce qui nous avait été expliqué par le vieux chef de Boinadji-Rumdé, Mamadou Samba Bâ. Ainsi, trois parcelles sont possédées par des gens d'Ourossogui, les deux autres par des Toucouleurs de Mogo (il s'agit ici de Mogo TooroBe, et non de Mogo Yallalbe, autre village de notre enquête).

A l'encontre de notre précédente étude de Mai 1976 (2), nous n'avons

---

(1) *yettoode* = patronyme.

(2) "Migrations et Economies villageoises dans la vallée du Sénégal - Etude de 3 villages de la région de Matam". ORSTOM DAKAR Mai 1976 Ronéo, 129 p. + annexes

pas regroupé sous la rubrique "étrangers" un certain nombre de parcelles (en particulier dans la pointe nord du *kolangal*) appartenant à des individus qui, s'ils résident actuellement à quelques kilomètres de Boinadji (village de M'Banane), sont en fait d'anciens *BoinadjinaaBe*. Ces *jom ngesa* ne mettent pas eux-mêmes en valeur leurs champs et les cèdent en *rem-peccen*. Une seule exception : une des parcelles est cultivée, pour son propre compte, par un serviteur soumis au propriétaire habitant Mogo.

LE *FALO* TALNDE

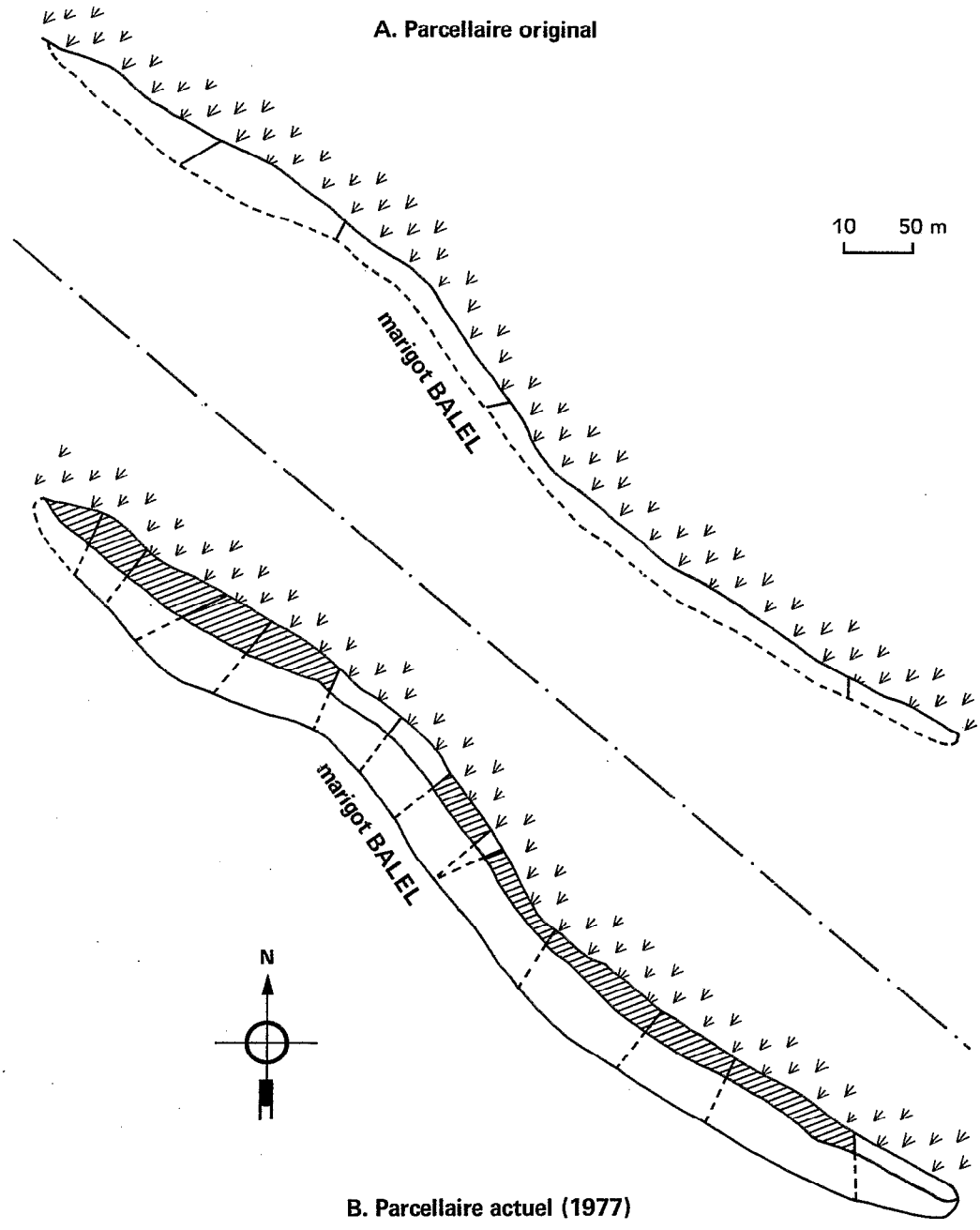
Ce *falo*, situé en bordure du marigot de Diamel (le Balel, Cf. figure 9), est actuellement cultivé par les habitants de Tiguéré, tant soninkés que toucouleurs *suubalBe*. L'actuel maître de la terre est un descendant direct du premier *jom leydi*, le *tooroodo* Mamadou Baïtamana Ly. Celui-ci, après avoir soigné avec succès la fille chauve d'un *saltigi*, avait reçu en récompense un certain nombre de *pale* de la région, dont Talnde, ainsi que quelques *kolaaDe* dans le *waalo*. Cet épisode remonte à peu près à la création du village de Tiguéré, certainement sous le dernier *saltigi*, Souley N'Diaye.

Du point de vue de l'appropriation foncière, ces petits terroirs de *falo* ressortissent aux mêmes règles que les grands *kolaaDe*, étant tous deux situés dans la même entité qu'est le *waalo*. Ainsi, si l'on se penche sur les transmissions du patrimoine foncier, on constate que les parcelles de *falo* ou de *kolangal* interviennent de la même manière et sont considérées comme de valeur équivalente. Il faut cependant noter que, encore plus rares que les terres des cuvettes de décrue, les champs de *falo* sont généralement de superficie unitaire beaucoup plus réduite que les précédents. L'égale valorisation, lors des transmissions foncières, de champs de *falo* de taille quatre à cinq fois inférieure à des parcelles de *kolangal* montre bien la place prépondérante tenue par ces petits terrains. Ceci est principalement dû au fait que, situés directement sur les berges du fleuve ou des marigots, ils permettent une mise en culture quasi continue tout au long de l'année, en suivant le retrait des eaux, excepté bien évidemment pendant la période de la crue. De plus, alors que les *kolaaDe* reçoivent presque exclusivement du gros mil (sorgho) ou du maïs, les *pale*, outre ces deux céréales, permettent des cultures variées : tomates cerises, melons, haricots niébé, patates douces, calebasses, etc...

La figure 9B montre le *falo* Talnde tel qu'il a pu être relevé en Octobre 1977, alors que l'échelle de crue à Matam était aux environs de quatre mètres. Les parcelles sont mises en culture au fur et à mesure de la décrue suivant la direction des limites ébauchées en sommet de berge pour aboutir finalement lors de l'étiage à la répartition grossièrement figurée en pointillés.

Du fait de leur très faible superficie unitaire et de l'aspect beaucoup plus qualitatif (produits variés) que quantitatif de leur production, ces *pale* sont très souvent mis en valeur par des femmes (10 parcelles sur les 14 du *falo* Talnde), suivant les mêmes modalités que dans les grands *kolaaDe* : prélèvement de l'*asakal*, faire-valoir direct ou métayage *rem-peccen*, etc...

Fig. 9 : Morcellement de la propriété au titre de la maitrise, de la culture dans le *FALO* Talndé



Comme dans le *kolangal* Noussoum, le morcellement de la propriété foncière apparaît nettement. A l'origine, quatre lignages (1) ont participé au défrichement et cultivaient cinq parcelles différentes (Cf. figure 9A). A l'heure acruelle, ces quatre lignages détiennent toujours la totalité du *falo*, mais celui-ci a été morcelé, au fil des héritages, en 14 parcelles différentes. Comme pour Noussoum, deux captifs soumis à des *jom ngesa* bénéficient de la possibilité de mettre en culture, à titre personnel, deux parcelles.

DE LA TRANSMISSION LATÉRALE A LA TRANSMISSION VERTICALE DU PATRIMOINE FONCIER

Nous proposons ici un type d'information (généalogie), dont il faut souligner l'importance primordiale pour l'analyse et la compréhension de systèmes socio-économiques locaux (2).

Les modèles présentés ici, encore relativement simples, permettent d'appréhender les types de transmissions foncières en fonction des rangs tenus dans le lignage, les constitutions d'exploitations autonomes et le processus migratoire, ainsi que les liaisons et corrélations statiques entre ces trois éléments.

La facilité de lecture a pu être conservée par simplification de la représentation, entre autres par suppression de la variable temps et d'informations plus détaillées sur la migration (durée, lieux, etc.). De même, seuls ont été conservés les individus dont la présence (ou l'absence) revêt une certaine signification par rapport à la compréhension de l'ensemble. Ont ainsi été éliminées certaines personnes, femmes en particulier, n'ayant joué aucun rôle dans la transmission du patrimoine foncier.

En fait, la variable temps pourrait être aisément réintroduite (tout au moins pour les dernières générations) par échelle verticale des années. Le gain d'information, par représentation chronologique des évènements et mise en évidence de leurs éventuelles corrélations dynamiques (scissions de carré et obtention de terres, départ en migration des cadets, retour de migration et constitution d'exploitations individuelles, etc...) apparaît non négligeable. Pratiquement, la limitation majeure sera que ce gain d'information ne peut être obtenu qu'au détriment de la lisibilité générale de la représentation qui prend dès lors des proportions trop importantes et pose des problèmes de reproduction.

De même, pourraient être introduites sur ce type de schéma les liaisons existant entre les différents *pooye* (foyers ou exploitations) : échanges de biens, de travail, de produits, etc... La seule contrainte

---

(1) Les Sylla et les Dramé, premiers arrivés, les Sall et les Sow.

(2) Ne cherchant ici qu'à présenter une illustration de nos assertions, nous ne reproduirons que deux généalogies particulièrement représentatives. Il est bien évident qu'on ne saurait, à partir d'un seul exemple de ce type, proposer une interprétation. Notre démarche a été inverse.

sera la relation inverse entre le volume d'information transcrit et la lisibilité du schéma.

Le modèle ici proposé apparaît comme un juste milieu, compte tenu des limitations précédemment énoncées, et de la fonction qu'il est appelé à remplir dans le cadre général de l'étude.

LE LIGNAGE SY DE BOINADJI-RUMDE (1)

Le lignage Sy vient de Diaranguel dans le Toro, où il possédait déjà des champs de *waalo*. La raison du départ fut certainement une dispute entre frères, car Bocar Yero Sy, le premier arrivé à Boinadji, avait quitté Diaranguel en laissant à ses frères la possession des terres de *waalo*.

Venu avec sa femme et ses enfants, Bocar Yero ne trouva à Boinadji que le quartier de Rumdé, ce qui situerait son arrivée vers le début du XIXe siècle. Etant *toorooDo*, il se vit offrir par le chef du village, *jom leydi* du *kolangal* Noussoum, un champ à défricher, ainsi qu'un autre sur le *kolangal* Diaguilé, à quelques kilomètres de Matam. Ces deux champs sont repérés sur notre généalogie par les lettres N (pour Noussoum) et D (pour Diaguilé). N'étant pas inclus dans notre échantillon-champs de départ, ils n'ont pas fait l'objet de levés topographiques, contrairement aux autres parcelles repérées par les numéros 1 à 4. Bocar Yero devint ainsi *jom leydi* sur les parcelles de Noussoum et Diaguilé, versant l'*asakal* respectivement aux *jom leydi* de Boinadji-Rumdé pour le champ de Noussoum, et de Hamarabe (près de Ogo) pour celui de Diaguilé. Le *jom leydi* de Hamarabe, Samba Malick Sy était un parent de Bocar Yero Sy, c'est pourquoi celui-ci obtint une parcelle sur le *kolangal*.

Notre informateur, Demba Bocar Sy, raconte ainsi la façon dont Samba Malick Sy devint *jom leydi* du *kolangal* Diaguilé :

> *"Samba Malick avait Diaguilé, et peut-être un autre kolangal. Diaguilé avait été donné par un almaami. Samba Malick Sy avait découvert la cuvette, c'est la raison pour laquelle l'almaami la lui a donnée. Samba Malick Sy a appelé tout le monde en disant : "Je suis le jom leydi, ceux qui veulent défricher et cultiver n'ont qu'à venir me voir" et il donnait des terres. En échange, les cultivateurs donnaient l'asakal à Samba Malick Sy. Peut-être que lui-même donnait du mil à l'almaami. De toutes façons, l'almaami ne pouvait plus reprendre la terre."*

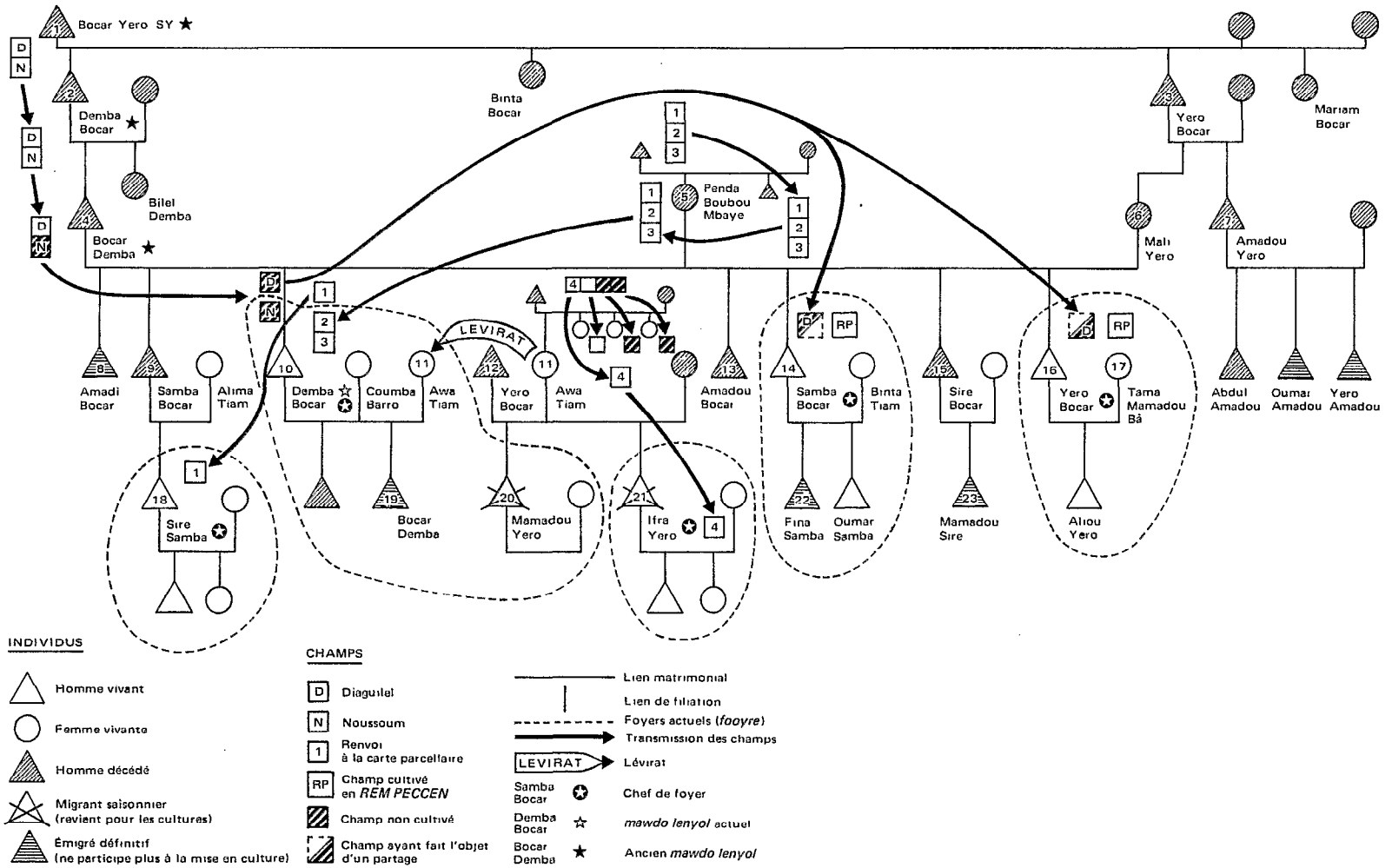
Très mal placé par rapport à la crue, le champ de Noussoum n'a été cultivé que par les deux premiers ancêtres puis a été délaissé. Cependant, le lignage en est toujours *jom jambere*, et pourra le remettre en culture lors d'une inondation favorable. C'est la raison pour laquelle ce champ, inculte, n'apparaît pas sur notre parcellaire.

Bien que notre figure, pour les raisons de facilité de lecture déjà invoquées, ne regroupe pas tous les individus du lignage, en particulier pour les plus anciennes générations, deux sous ensembles apparaissent

---

(1) Cf. figure n° 10

Fig.10 : Le lignage SY- Filiation et transmissions foncières



nettement (1).

Jusqu'à la troisième génération (Bocar Demba, N°4), apparaît un mode d'organisation nettement traditionnel avec transmission latérale du patrimoine foncier, de *mawDo lenyol* en *mawDo lenyol*. Le lignage ne se segmente pas et les biens lignagers, indivis, demeurent sous la tutelle de l'aîné. C'est la raison pour laquelle la transmission des champs n'apparaît pas sur la partie droite de la figure, la branche Yero Bocar (N°3) n'ayant jamais fourni de doyen et demeurant par conséquent toujours intégrée dans les *galle* successifs de la branche Demba Bocar (N°2). Ainsi, jusqu'à la génération de Demba Bocar (N°10), le lignage ne comptera qu' un seul foyer dont les membres cultiveront en commun les champs détenus.

A la mort de Bocar Yero (N°1), premier *mawDo lenyol* à Boinadji, c'est son fils aîné Demba Bocar (N°2) qui deviendra chef du lignage. Il cultivera les champs de Noussoum et Diaguilé avec l'aide de son cadet Yero Bocar (N°3) dont la famille restera sous sa dépendance. Yero Bocar (N°3) étant mort le premier, c'est Bocar Demba (N°4) qui, en tant que plus âgé, reprendra la tête du lignage après le décès de son père, conservant avec lui Amadou Yero (N°7) et sa famille.

C'est à la génération suivante (début du siècle) qu'apparaît la première segmentation, après la disparition de Bocar Demba (N°4). Cette segmentation est à relier à deux éléments aux répercussions importantes pour le lignage. D'une part l'introduction dans le groupe de nouvelles terres par l'intermédiaire de Penda Boubou M'Baye (N°5), femme de Bocar Demba (N°4), d'autre part les premiers départs migratoires, en particulier avec les descendants de la branche Yero Bocar (N°3). Une génération plus tard cette émigration, définitive ou simplement saisonnière, deviendra quasiment systématique.

Nous avons déjà vu comment, avec la pénétration de l'économie marchande sur le fleuve, l'assujettissement à l'impôt en monnaie, et les législations de 1901 à 1906 sur la libération des anciens esclaves, l'émigration était devenue la seule adaptation possible au nouvel ordre socio-économique. Par cette étude de cas se confirme la liaison entre émigration et segmentation des lignages par application du droit coranique en matière successorale.

Avec l'accès à la terre de la génération Demba Bocar (N°10)(2), s' amorce un processus de transmission verticale des terres de père en fils,

---

(1) Chaque individu est traditionnellement caractérisé par trois termes : son prénom propre, suivi du prénom de son père, puis de son patronyme. Par exemple, Sire Samba Sy sera le fils de Samba Sy. Dans certaines familles, l'aîné recevra systématiquement le prénom de son grand-père paternel. Cette pratique dans notre exemple nous a obligé à affecter à chaque individu important un numéro. En effet, nous trouvons sur quatre générations, deux Bocar Demba et deux Demba Bocar (2, 3, 10 et 19), tous pères et fils, situation rendant particulièrement difficile leur repérage.

(2) Dans la descendance de Bocar Demba (N°4), l'aîné, Amadi Bocar, marié trois fois, mais n'ayant jamais pu avoir d'enfants, quittera défi- ▸

Fig. 11 : Les champs actuels du lignage SY



et non plus d'aîné en aîné. Dans un premier temps, ces terres transitent par le *mawDo lenyol* Demba Bocar (N°10) qui les répartit suivant les demandes et les besoins de ses collatéraux. Bien que cela n'apparaisse pas encore sur la généalogie présentée (la prochaine transmission viendra certainement le confirmer), l'étude de notre échantillon total conduit à considérer ces scissions comme définitives. Le patrimoine foncier ainsi scindé sera transmis héréditairement de père en fils, sans retour au bien commun et à l'arbitrage du *mawDo lenyol*. La liaison entre morcellement des terres et segmentation du lignage en plusieurs unités de production/consommation indépendantes (*fooyre*) apparaît ici nettement. Le lignage, qui ne formait jusqu'alors qu'un seul foyer mettant collectivement en culture les champs lignagers, en compte à présent cinq. Il convient de noter que chaque constitution de foyer indépendant a été conditionnée par l'obtention d'une parcelle.

Dans le cas particulier de la généalogie présentée, il est remarquable que ne demeure au village qu'un descendant mâle au foyer.

Les acquisitions de terres par les femmes ont été induites par l'extinction de la branche mâle de leurs lignages d'origine.

Après la mort de son père puis de son frère, Penda Boubou M'Baye (N°5), seule descendante en vie, récupère la terre lignagère et la transmettra à ses propres enfants. Il s'agit ici des champs repérés par les numéros 1, 2 et 3 (Cf. figure 10). Ces parcelles, bien situées sur le *kolangal* (Cf. figure 11), seront conservées par les descendants directs de Penda Boubou M'Baye qui sont d'ailleurs les individus détenant la plus grande autorité : Demba Bocar (N°10) actuel *mawDo lenyol* qui favorisera celui qu'il considère comme son fils (parenté classificatoire, le fils du frère né de même père et même mère est considéré comme fils d'ego), au détriment de ses frères n'ayant pas la même mère que lui. Un des trois champs sera ainsi affecté à Siré Samba (N°18), fils de Samba Bocar (N°9).

Avec Awa Tiam (N°11) intervient un nouveau cas de transmission par les femmes. Son père ayant eu quatre filles et aucun descendant mâle, son champ a été partagé à sa mort et une partie affectée à chacune des soeurs qui les ont ainsi transmises aux lignages de leurs maris. Ce partage apparaît dans la partie droite du *kolangal* sur la figure 11. A la mort de son époux Yero Bocar (N°12), Awa Tiam épousera le frère aîné de ce dernier, Demba Bocar (N°10)(lévirat). La parcelle (N°4) héritée de son père sera confiée à Ifra Yero (N°21), bien que celui-ci ne soit pas son véritable fils. Théoriquement, le champ aurait dû être affecté à Mamadou Yero, mais ce dernier préféra demeurer avec sa mère dans le foyer de Demba Bocar (N°10).

Apparaissent aussi dans cette représentation les mariages préférentiels. Par exemple entre Bocar Demba et Mali Yero, fils et fille des deux frères Demba Bocar (N°2) et Yero Bocar (N°3). De même, le don d'

▶ nitivement le village avec une partie du bétail du *galle*. Samba Bocar (N°9) décèdera avant son père. A la mort de ce dernier, c'est donc Demba Bocar, notre informateur (N°10) qui deviendra *mawDo lenyol*.

une fille (Bilel Demba) au lignage Bâ, détenant la chefferie du village, sera compensé par le don réciproque, trois générations plus tard, d'une Bâ (Tama Mamadou Bâ)(N°17) à un Sy (Yero Bocar Sy)(N°16). Il est d'ailleurs remarquable que Tama Mamadou Bâ soit la petite-fille de la première, Bilel Demba Sy.

A l'heure actuelle, le lignage comporte cinq foyers séparés disposant chacun de terres en propre. La branche Yero Bocar (N°3) ne compte plus aucun représentant dans le Fouta, ses derniers membres, Oumar Amadou et Yero Amadou ayant définitivement émigré à Dakar où ils se sont mariés. Il faut d'ailleurs relever la proportion élevée de migrants dans les dernières générations. Bien que, comme nous en avons soutenu la thèse ailleurs, l'émigration ne puisse être considérée comme une conséquence de la pression foncière, il demeure indéniable que celle-ci deviendrait insoutenable dans le cas d'un maintien sur place de tous les actifs. Une large marge existe cependant entre une non émigration et des prélèvements de l'ordre de 50% sur la population active masculine.

La complexité de la législation foncière apparaît clairement quand on sait que les descendants de Binta et Mariam Bocar (filles de Bocar Yero Sy, premier arrivé à Boinadji) ont aussi des droits sur les terres du lignage et pourraient, théoriquement, les faire valider s'ils le désiraient.

LE LIGNAGE SALL DE TIGUERE SIRE

Avec l'étude généalogique du lignage Sall de Tiguéré, nous en arrivons à un cas nettement établi de segmentation et de nucléarisation foncière.

A la mort de Boubou Sall (N°1), les cinq frères, Mamadou (N°2), Oumar (N°3), Abdull (N°4), Yero (N°5) et Amadi (N°6) ont continué à faire le *joowre* (culture en commun) sur le grand champ de culture pluviale (sur le *foonde* proche du village). Par contre, ils se sont partagé toutes les terres de culture de décrue.

Mamadou Boubou, l'aîné, a pris le *falo*. Oumar et Abdull ont chacun pris un champ de *waalo*. Yero et Amadi, les cadets, se sont partagé le champ restant de *waalo*, d'une superficie relativement importante.

Déjà, à ce niveau-là, la segmentation du lignage est consommée (elle se reproduira pour les générations futures) et le processus de nucléarisation foncière amorcé. Ainsi, à la mort de Mamadou (N°2), le *falo* est partagé entre ses trois fils, Doro, Malal et Mody (N°7, 9 et 11). Dans le cas de Doro, lors de son décès, sa parcelle de *falo* est passée à sa femme Dieynaba qui la transmettra elle-même à son fils Abou (N°22). Entre temps, Doro a hérité, par l'intermédiaire de sa mère Salli Sall une parcelle de *waalo* (N°4) qu'il a partagée avec son frère Malal. Cette parcelle suivra le même circuit de transmission que la parcelle de *falo*. En ce qui concerne le champ de *jeeri* (N°1) cultivé communautairement, seuls les descendants des branches Mamadou Boubou (N°2) et Oumar Boubou (N°3) continueront effectivement à le cultiver. Les autres (descendants des branches Abdull, Yero et Amadi), bien que conservant des droits sur le terrain, ne participeront plus à sa mise en culture.

A la mort de Oumar Boubou (N°3), chef de village, son champ de *waalo*,

ainsi que la chefferie, passent à son fils aîné, Amadi (N°12). Le frère cadet de ce dernier, Kalidou (N°13) part à Dakar où il deviendra pompier.

A la mort de Yero (N°5), sa parcelle de *waalo* (N°3) est transmise à ses deux fils, Ousmane et Harouna (N°15 et 16) qui ne la partageront pas et la cultiveront en *joowre*. Ces deux frères ont par ailleurs quitté le village de Tiguéré pour s'installer à quelques kilomètres de là, à Diamel.

Après le décès d'Amadi (N°6), son champ sera repris en *joowre* par ses trois fils aînés, le cadet ayant définitivement émigré à Dakar. Le devenir de cette branche Amadi est particulièrement représentatif du processus de segmentation et de nucléarisation foncière. A la disparition des trois frères pratiquant le *joowre* (Baïdy, Lamina et Samba), il ne sera plus possible à leurs descendants, trop nombreux, de continuer à s'organiser pour poursuivre une mise en culture communautaire. La difficulté est ici encore accrue par le fait que, leurs descendants mâles étant morts, les biens de Lamine et Samba seront transmis à leurs filles. Celles-ci introduiront donc leurs maris dans le dispositif, rendant encore plus aléatoire toute possibilité d'entente. Ainsi, à la quatrième génération après Boubou Sall, la parcelle sera à nouveau partagée suivant la règle coranique : "*à une femme, la moitié de la part d'un homme*". Les fils de Baïdy (N°17) héritent donc de la moitié de la superficie de l'ancien *joowre*, les filles de chacun des autres frères, Lamina et Samba, en recevant chacune un quart. Dans ces conditions, les trois fils de Baïdy (N°25, 26, 27) disposeront en commun d'une parcelle dont la superficie ne sera plus que le quart de ce qu'elle était trois générations auparavant.

A l'heure actuelle, le segment de lignage présent à Tiguéré s'est donc fragmenté en dix foyers séparés (1).

Doro Mamadou (N°7), décédé, a transmis ses biens à sa femme Dieynaba qui les transmettra elle-même à son fils Abou, devenu à présent *jomfooyre*. Il s'agit ici d'un tiers du champ de *falo* hérité de son père Mamadou et de la moitié d'un champ de *waalo* (N°4) hérité de sa mère Selly Sall. L'autre moitié de cette parcelle a été affectée au frère de Doro : Malal. Ce dernier possède donc, en plus de cette parcelle, un tiers du champ de *falo*. Sur le *foonde* (que nous appelons *jeeri* dans notre figure pour les raisons précédemment expliquées), il cultive en *joowre* avec ses frères le champ hérité de son père et dispose en propre d'une parcelle (N°2) transmise par sa troisième femme, Kardidia, qui l'a elle-même héritée de son père. Enfin, Malal a obtenu une parcelle cultivée en riz, sur les périmètres irrigués de la SAED. Il ne la met pas lui-même en valeur, mais la cède en *rem-peccen* (2).

---

(1) Compte non tenu des migrants ayant définitivement quitté la région, ni des filles de Lamina (N°18) et Samba (N°19) dont les *pooye* (pluriel de *fooyre*) ne font de toutes façons plus partie du segment de lignage considéré, celles-ci étant rattachées à présent aux lignages de leurs époux.

(2) Ce cas est particulièrement intéressant en ce qu'il montre un report, sur les périmètres irrigués, des modes traditionnels de tenure. Dans

Mody possède, comme ses aînés, un tiers de la parcelle de *falo* héritée de son père et fait le *joowre* sur le champ du *foonde*. Lui aussi a obtenu une parcelle de riz sur le périmètre SAED. Il a d'autre part défriché récemment une nouvelle parcelle de *waalo*.

Amadi, actuellement chef de village à la suite de son père Oumar, cultive le champ de *waalo* qu'il a hérité de ce dernier et fait le *joowre* sur le champ de *foonde*. Comme ses frères, il dispose d'une parcelle de riz sur le périmètre SAED.

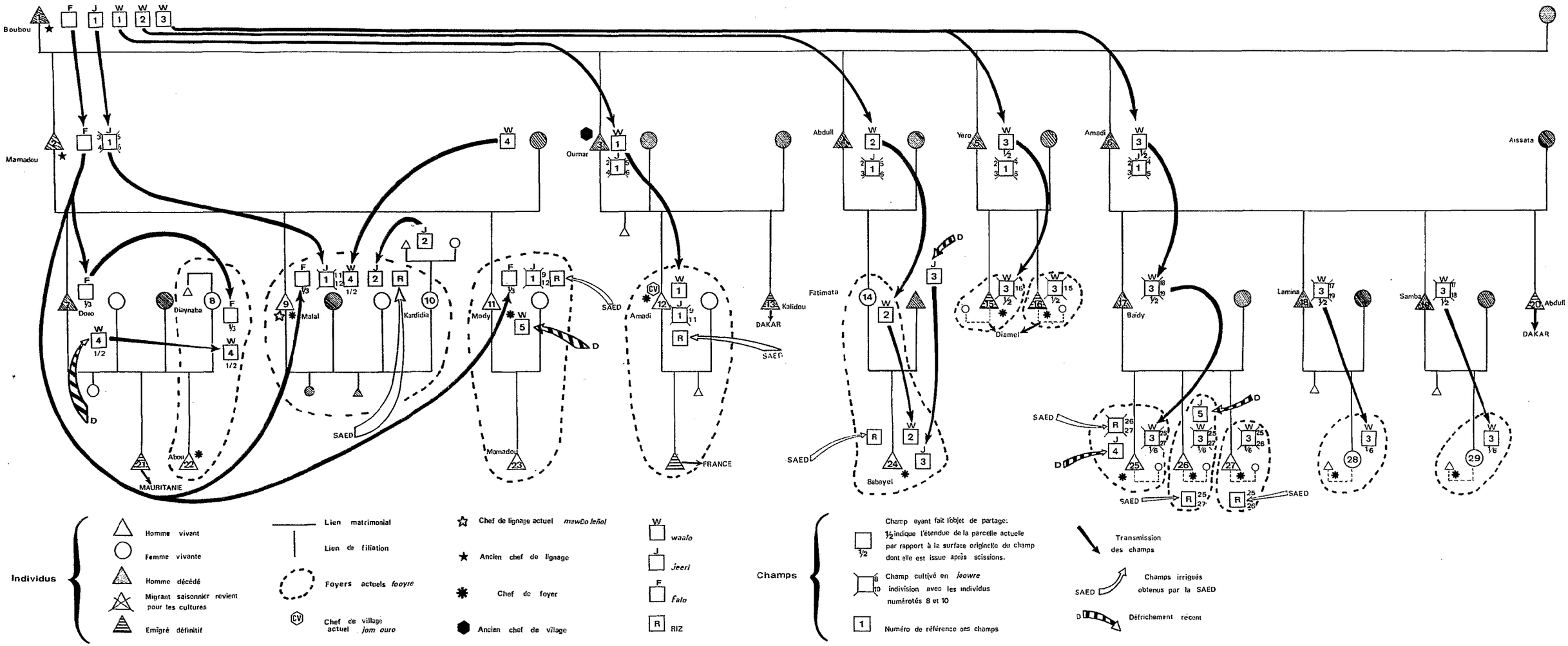
Babayel (N°24) est devenu *jom fooyre* après le décès de son père. Il cultive le champ de *waalo* hérité de son grand-père Abdull Boubou Sall (N°4) par l'intermédiaire de sa mère Fatimata. Il dispose aussi d'un champ de *jeeri* récemment défriché, lors du vivant de son père et a obtenu une parcelle de riz sur le périmètre SAED.

Alassane (N°25), Moussa (N°26) et Douna (N°27) cultivent en *joowre* le champ de *waalo* hérité de leur père Baïdy ainsi qu'une parcelle de riz sur le périmètre SAED. Alassane et Moussa, de leur côté, ont défriché chacun une parcelle de *jeeri*.

---

le cas de Malal, le *foonde* sur lequel a été implanté le périmètre n'étant pas cultivé précédemment, il ne pouvait donc se prévaloir d'un droit antérieur quelconque pour extorquer le *rem-peccen*. Il lui aura donc suffi, pour bénéficier d'une demi récolte de riz, de se porter candidat auprès de la SAED pour l'attribution d'une parcelle et de participer à la construction du périmètre.
Lors d'une mission effectuée sur ce terrain en Février 1983, nous n'avons plus rencontré de parcelles de périmètre irrigué affectées en *rem-peccen*. Il ne semblerait donc qu'il ne se soit agit là que d'une pratique transitoire.

Fig. 12 : Le lignage Sall de Tiguere
Filiation et transmissions foncières



A l'heure actuelle, les économies de la vallée du fleuve Sénégal ne peuvent être analysées que comme sous ensemble d'un système économique plus vaste. Encore trop souvent qualifiées d'autosubsistance, elles sont devenues en fait totalement dépendantes, tant dans leur "fonctionnement" habituel que pour leur survie lors d'évènements à caractère accidentel (sécheresse par exemple), de l'organisation économique internationale. Il suffit, pour s'en convaincre, de reconnaître l'importance du phénomène migratoire, ou de se pencher entre autres sur la structure des budgets familiaux.

Cependant, malgré cet indéniable état de dépendance économique et les perturbations induites, deux éléments frappent par leur stabilité : la stratification de la société que les nouvelles "valeurs" économiques n'ont encore su ébranler, et la structure foncière effective qui, nous avons pu le dire, doit être considérée encore à l'heure actuelle, comme un pur produit de la fin du XVIIIe siècle.

Résultant d'une évolution historique particulière,l'organisation foncière ici étudiée a comme principale caractéristique de combiner des éléments issus de régimes fonciers a priori antinomiques. La résultante en sera le caractère non figé du système que l'on peut voir actuellement évoluer vers une individualisation de plus en plus marquée des droits, les éléments ressortissant au droit islamique et/ou national moderne tendant à prendre la prééminence sur le droit coutumier traditionnel. Il convient cependant de noter que la structure elle-même (droits, redevances, etc...) demeure relativement inchangée.

Un fait notable est, comme dans d'autres domaines d'ailleurs (prélèvement de la main-d'oeuvre par exemple), la remarquable inefficacité de toutes les tentatives (coloniales puis nationales) de législation foncière. Les points importants d'évolution que nous avons pu signaler (apparition de rapports contractuels, segmentation de la propriété), auront pour cause des phénomènes socio-économiques a priori indépendants (libération des esclaves, émigration) qui joueront le rôle de catalyseurs. La partition des terres, exclue dans le régime coutumier, deviendra effective par référence au droit coranique dès lors qu'elle correspondra mieux que l'indivision à une nouvelle organisation socio-économique déterminée par l'existence de très importants flux migratoires.

A l'heure actuelle, au domaine finalement peu coercitif des règlements, se superpose le domaine des faits. Les aménagements en culture irriguée qui fleurissent sur toute la vallée en modifient inéluctablement la structure foncière apparente. Cependant, il semble bien que l'infrastructure sociale demeure intacte et que se reproduisent sur ces nouvelles entités les rapports sociaux préexistants, montrant une fois de plus la capacité de ces sociétés à phagocyter l'innovation (les éléments perturbateurs).

TROISIEME PARTIE

LES SYSTEMES DE PRODUCTION ACTUELS

LES UNITES DE PRODUCTION

STRUCTURE FAMILIALE DES UNITÉS DE PRODUCTION

Comme nous l'avons déjà précisé dans le chapitre traitant de la méthodologie de l'étude, c'est la cuisine ou *fooyre* qui sera ici retenue comme unité élémentaire de production et de consommation. Cependant, afin d'en mieux préciser la structure, il nous est apparu intéressant de la mettre en parallèle avec un autre concept, sans aucune réalité pratique dans la moyenne vallée, celui de ménage. En effet, ce concept de ménage a été utilisé dans certaines études alors que sa signification sur le plan socio-économique doit être considérée comme nulle en ce qui concerne les populations de la vallée. Les comparaisons que nous pourrons établir, concernant chacune des entités étudiées, entre les réalités que recouvrent respectivement les concepts de *fooyre* et de ménage, montrent à l'évidence les divergences possibles d'interprétation suivant que l'on utilise l'une ou l'autre définition.

Nous opterons ici pour une présentation séparée de chacun des groupes observés. S'il apparaît en effet tout à fait clairement que les ethnies wolof ou peul possèdent chacune leur propre spécificité du point de vue de l'organisation sociale ou économique, il faut aussi préciser qu'en raison de la stratification en castes, une ethnie comme celle des Toucouleurs n'est pas obligatoirement homogène en tous lieux. Ainsi, comme il a pu être noté précédemment, les ressortissants des deux villages toucouleurs étudiés agissent sur des bases socio-économiques d'organisation fort différentes. Il convient cependant de préciser ici que cet état de fait ne se vérifiera pas dans toute la vallée. En effet, la catégorie des pêcheurs *suubalBe* du village de Tiguéré doit être considérée comme très spécifique à l'intérieur du groupe toucouleur. Par son rang social d'une part (appartenant au groupe des hommes libres *rimBe*), la nature de son activité principale d'autre part, elle a pu s'organiser, comme dans le cas de Tiguéré, en villages indépendants, favorisant ainsi le développement de comportements ne ressortissant pas obligatoirement aux types propres aux Toucouleurs. Cette absence d'homogénéité se manifestera dès l'approche quantitative de la structure familiale. En effet,

avec un effectif moyen de 11 personnes réparties en 2,5 ménages (1), les *pooye* (plur. de *fooyre*) *toorooBe* de Boinadji comptent en moyenne 50% d'individus en plus que les *pooye suubalBe* de Tiguéré qui, limités à 7 personnes et 1,8 ménage, sont les unités de production les plus réduites que nous ayons rencontrées dans notre échantillon. Ceci est à relier directement aux processus de segmentation des lignages et de scissions foncières déjà signalés précédemment. Les deux exploitations anormalement nombreuses apparaissant sur le tableau 4 sont des foyers de captifs pour lesquels les possibilités économiques de scissions (accès à la terre par exemple) sont beaucoup plus réduites que pour les *rimBe*.

Comparé aux autres ethnies, le taux de petites exploitations apparaît exceptionnellement élevé. Il s'agit, dans la plupart des cas, de femmes âgées restées seules après la disparition de leur mari et mettant en culture de minuscules parcelles de *waalo* ou de *falo*, parcelles portant le plus souvent de petites cultures de rente (*kandie* par exemple, plus connu sous le nom wolof de *gombo*).

En fait, cette assertion suivant laquelle il s'agirait là du groupe le plus atomisé de notre étude, doit être nuancée quelque peu puisque, si le village peul de Mogo-YallalBe voit son effectif moyen s'établir à 7,1 personnes, soit pratiquement la taille relevée chez les *suubalBe*, ce dernier chiffre peut être sans risque révisé en baisse si l'on s'attache à la structure de la répartition telle qu'elle est exposée dans le tableau 4. On constate en effet, dans ce tableau, chez les Peuls de Mogo-YallalBe, un net regroupement des effectifs vers des tailles moyennes d'exploitation de 4 à 9 personnes, type de répartition tout à fait conforme à ce que l'on rencontre habituellement chez cette ethnie. Ainsi, si l'on élimine du calcul le *fooyre* atypique déjà signalé précédemment, *fooyre* qui regroupe 15 personnes, la taille moyenne des exploitations baisse à 6,6 personnes. Dans ce cas, 58% des *pooye* considérés ne comptent que six individus ou moins. Parallèlement, ils ne regroupent qu'un nombre réduit de ménages : 2,2 en moyenne.

A l'inverse, on relève, en ce qui concerne les Soninkés de Tiguéré, une moyenne plutôt faible puisqu'elle s'établit à 9,4 individus par unité de production. En effet, l'image traditionnelle de la société soninké, telle qu'on peut l'étudier dans la partie amont de la moyenne vallée du Sénégal, est plutôt celle d'unités de production très étendues, regroupant un grand nombre de ménages. Malgré tout, le caractère plus communautaire de l'organisation soninké s'affirme par rapport à leurs voisins *suubalBe* puisque ces derniers ne comptent que 18% d'exploitations

---

(1) La différence entre les deux concepts de *fooyre* (ou cuisine) et de ménage apparaît nettement puisque l'échantillon de 557 personnes étudié à Boinadji se répartit en 51 cuisines et 126 ménages. Ce travail de définition précise des unités primaires de production et de consommation (exploitations agricoles), revêtira donc une importance primordiale. Dans le cas étudié ici, ménage et cuisine se recouvrent souvent (33% des cas). Malgré tout, 70% des cuisines comptent plus de 6 individus alors que 76% des ménages ne dépassent pas 6 personnes. Il s'agit donc, tout à fait clairement, de deux entités fort différentes.

Tableau 4 : Effectifs par *fooyre* (1)

Nombre de *fooyre* ayant x individus / Nombre d'individus par *fooyre* : x	Toucouleurs de Boinadji	Wolofs de Tiehel	Toucouleurs de Tiguéré	Soninkés de Tiguéré	Peuls de Mogo-Yallalbe
1	-	-	2	-	-
2	-	-	1	1	1
3	-	-	3	1	-
4	4	-	2	2	3
5	3	-	6	2	2
6	8	2	8	2	5
7	5	1	1	2	1
8	5	3	4	3	1
9	4	-	4	3	3
10	5	2	2	2	-
11	1	-	2	4	-
12	2	2	1	2	2
13	5	-	-	1	-
14	-	2	-	-	-
15	1	1	-	2	1
16	1	-	-	1	-
17	2	-	-	-	-
18	-	1	-	-	-
19	1	-	1	-	-
20 et +	4	1	1	1	-

(1) On pourrait s'étonner ici de voir appliquer le concept de *fooyre* à des populations soninkés et wolofs. En fait, en raison de l'isolement de ces ethnies en pays toucouleur, toutes les enquêtes ont été menées en langue *pulaar*, et donc sur la base de ce concept de *fooyre*, pris comme unité primaire de production et de consommation.

de taille supérieure à 10 personnes alors que ce taux passe à plus de 46% chez les premiers. Inversement, les proportions de petites exploitations (moins de 4 personnes) s'établissent respectivement à 7 et 16%. Parallèlement à cette sorte de miniaturisation, on est frappé par le nombre extrêmement restreint de ménages que comptent ces exploitations soninkés : 2,5 en moyenne, ce qui représente la moitié de ce que l'on rencontre habituellement plus en amont où il n'est pas rare de trouver des unités de production (*ka*) comptant plus de 10 ménages.

Dans le village de Tiehel, ce qui frappe dès l'abord est l'apparente étendue de l'exploitation agricole wolof. En effet, celle-ci regroupe généralement, sous l'autorité de l'aîné, non seulement sa descendance, mais aussi les ménages de ses frères cadets. En fait, l'approche quantitative permet de nuancer cette première impression en confirmant le nombre relativement élevé de ménages dépendants (3,8 en moyenne), mais en précisant que, contrairement aux apparences, cela ne s'accompagne pas d'une taille particulièrement importante des exploitations elles-mêmes puisque, avec un effectif moyen de 11,5 personnes, elles se situent très près de celles de Boinadji. Malgré tout, on relève un nombre moins élevé de petites exploitations (aucune ne comptant moins de six personnes), près de la moitié (47%) regroupant plus de 11 individus. Ceci dénonçant une forme d'organisation beaucoup plus communautaire que celle des ethnies peul et toucouleur, assez proche de celle du groupe soninké.

Il aura été noté, à partir du tableau 4, qu'un certain nombre d'exploitations, quelles que soient les ethnies, regroupent un nombre particulièrement élevé de personnes et de ménages. Il s'agira le plus souvent d'exploitations dont le chef sera un personnage socialement marqué (marabout, chef de village, etc...). Dans le cas de Boinadji, par exemple, l'exploitation du chef de village, maître de la terre dans plusieurs cuvettes du *waalo*, président de la coopérative, etc..., regroupe 44 personnes réparties en 8 ménages.

Tableau 5 : Pourcentages d'actifs par exploitation

Pourcentage d'actifs par exploitation / Nombre d'exploitations par village	Moins de 40	41-50	51-60	61-70	71-80	81-90	91-100
Toucouleurs *toorooBe* de Boinadji	3	6	7	11	6	10	8
Wolofs de Tiehel	-	4	3	4	1	2	1
Toucouleurs *suubalBe* de Tiguéré	3	10	5	3	3	5	9
Soninkés de Tiguéré	3	10	4	6	5	-	1
Peuls de Mogo-YallalBe	3	4	1	2	4	2	3

Ces exploitations agricoles que nous venons de définir rapidement disposent en général d'une force de travail relativement importante, représentant 63% (Wolofs de Tiehel) à 67% (Toucouleurs de Boinadji et de Tiguéré, Peuls de Mogo-YallalBe) de leur population totale. Seuls les Soninkés se différencient assez nettement avec une proportion d'actifs limitée à 57% de l'effectif total. Il est vraisemblable que cela doit être principalement dû à une sous-évaluation de l'émigration de longue durée, phénomène d'ailleurs apparent sur la pyramide des âges de ce village où les effectifs masculins apparaissent sous-évalués par rapport à ceux de la population féminine.

STRUCTURE DE L'AVOIR FONCIER DES UNITÉS DE PRODUCTION

Deux grands groupes sont a priori à différencier ici, suivant que les populations concernées, pratiquant toutes les cultures sous pluie, ont ou non accès aux cultures de décrue du *waalo*. En fait, cette différenciation binaire, si elle apparaît d'une manière particulièrement évidente dans toute la vallée, doit être précisée par l'adjonction d'une troisième catégorie qui sera celle des populations détenant, en outre, des droits de culture sur les berges du fleuve ou des marigots adjacents (*falo*). Sur la séquence étudiée ici, la répartition se fera comme suit (Cf. tableau 6). Nous avons par ailleurs ajouté, sur cette représentation, les champs d'un nouveau type que sont les parcelles situées sur les périmètres irrigués de la SAED. Ne ressortissant pas au système traditionnel de culture, la logique de leur attribution étant toute autre, nous ne les avons pas inclus dans la typologie tripartite telle que nous l'avons définie.

Tableau 6 : Accès des différents groupes aux divers types de terres

	Cultures sous pluie	Cultures de décrue		Cultures sur périmètres irrigués
	Jeeri et *foonde*	*Waalo*	*Falo*	
Peuls	▒			
Wolofs	▒			
Toucouleurs *toorooBe*	▒	▒		
Soninkés	▒	▒	▒	
Toucouleurs *suubalBe*	▒	▒	▒	▒

A la simple vue de ce tableau, apparaissent clairement les profondes inégalités inter-ethniques dans l'accès à la terre. Cela se confirmera par la suite lors de l'étude des budgets familiaux où nous verrons que, malgré la combinaison avec les activités migratoires, le bilan économique global pour chacun des groupes considérés recoupera très exactement le bilan concernant les avoirs fonciers.

LES TERRAINS DE CULTURE SOUS PLUIE ("JEERI" et "FOONDE")

Ces terrains qui, comme nous l'avons déjà souligné, ne font l'objet que de règles relativement lâches d'appropriation, revêtiront, suivant les ethnies, une importance tout à fait différente. En premier lieu, ainsi que l'on peut le vérifier sur le tableau 6, tous les groupes considérés pratiqueront les cultures sous pluie, quelle que puisse être par ailleurs l'importance de leur patrimoine foncier. Cependant, cette pratique ne présentera pas pour tous la même importance, ceci en fonction de deux critères : la détention de terrains de culture de décrue d'une part, le lieu d'implantation des cultures sous pluie d'autre part. En ce qui concerne le premier point, il est bien évident que les groupes n' ayant pas accès aux cultures de décrue devront axer leur effort sur les cultures pluviales et auront dès lors tendance à mettre en culture les superficies maximales compte tenu de la main-d'oeuvre active dont ils disposent. Pour ce qui est du second, il s'agira tout simplement d'une adaptation aux conditions morphologiques du milieu qui feront que, dans le *jeeri*, les disponibilités étant très fortes, les superficies cultivées d'un seul tenant seront relativement importantes alors que sur les *foonde* (1), étroitement enchassés au milieu des terres basses du *waalo*, la limitation des surfaces restreindra d'autant la part affectée à chacune des exploitations constitutives du groupe détenteur de droits. De la combinaison de ces différents éléments naîtra une répartition tout à fait hétérogène des superficies cultivées par exploitation en fonction des groupes considérés.

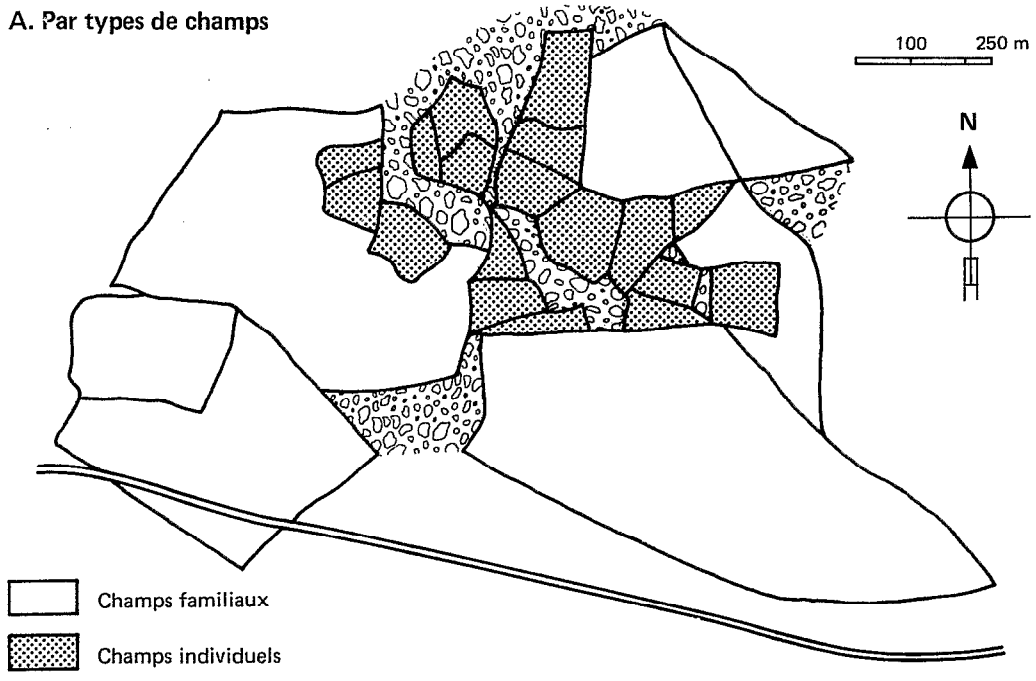
Ce seront donc les ethnies cultivant sur le *jeeri*, et principalement celles ne cultivant que le *jeeri*, qui viendront très largement en tête pour ce qui est des superficies par exploitation.

La structure familiale particulière prévalant chez les Wolofs de Tiehel transparaîtra tout à fait clairement au niveau du parcellaire foncier tel que nous avons pu le reproduire sur les cartes de la figure 7. On notera, en effet, l'importance des grands champs familiaux dont la superficie moyenne s'établira à 4,66 hectares. Il est à préciser ici que, contrairement au *waalo*, l'avoir foncier de chaque exploitation se présentera généralement sous la forme d'un seul champ. Ceci pour deux raisons. Tout d'abord du fait de la très faible coercition des règles d'appropriation foncière qui permettent sans problème les modifications souhaitées du parcellaire en fonction des évènements (héritages, etc...), et facilitent donc le regroupement en parcelles uniques plus facilement cultivables (gardiennage par exemple). Ensuite parce que la position de la parcelle sur le terroir ne revêtira finalement que peu d'importance (excepté pour celles situées sur les marges qui subiront plus facilement les attaques des prédateurs) et permettra donc ces regroupements, ce qui est loin d'être le cas dans le *waalo* où la position par rapport à la crue sera un élément déterminant des rendements, et où la détention de plusieurs parcelles séparées sera une garantie face aux aléas de l'inondation. Un autre point notable en ce qui concerne les Wolofs de Tiehel,

---

(1) Nous rappelons ici que les *foonde* sont les terres hautes émergeant dans le lit majeur du fleuve. Leurs superficies sont bien évidemment strictement délimitées, d'autant plus que toutes les terres hautes ne s'avèreront pas propices à la mise en culture.

Fig. 13 : Les terrains de culture des Wolofs de Tienel



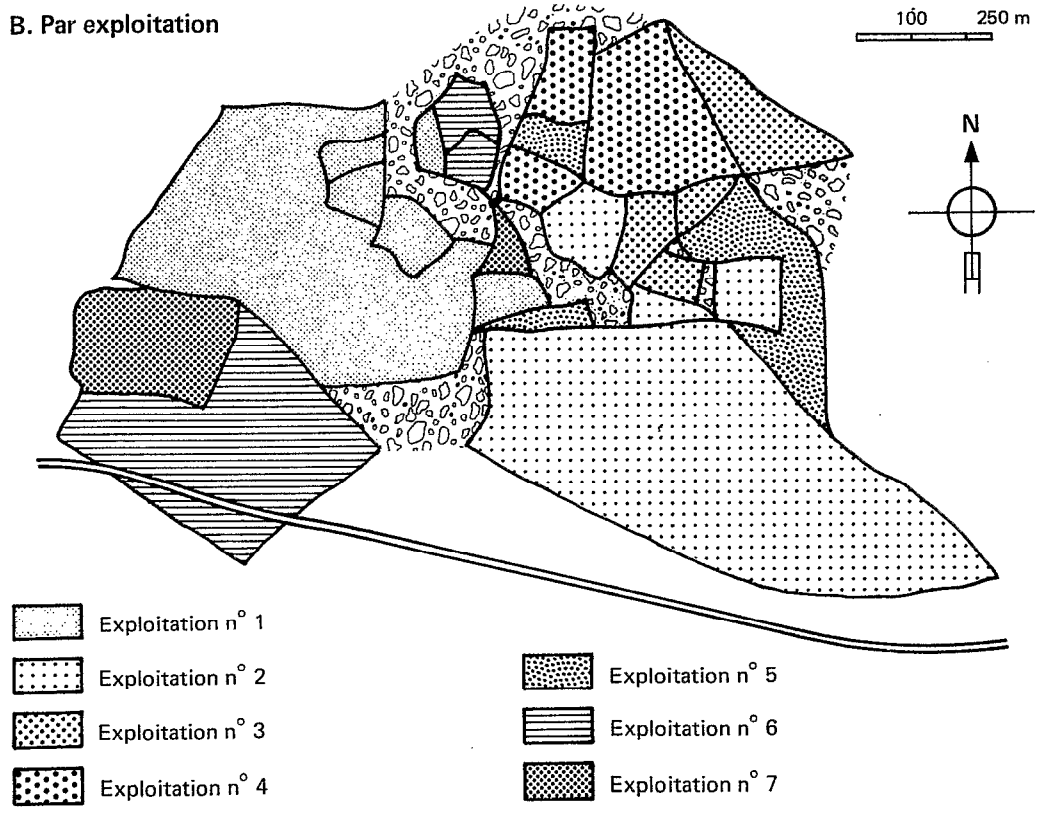


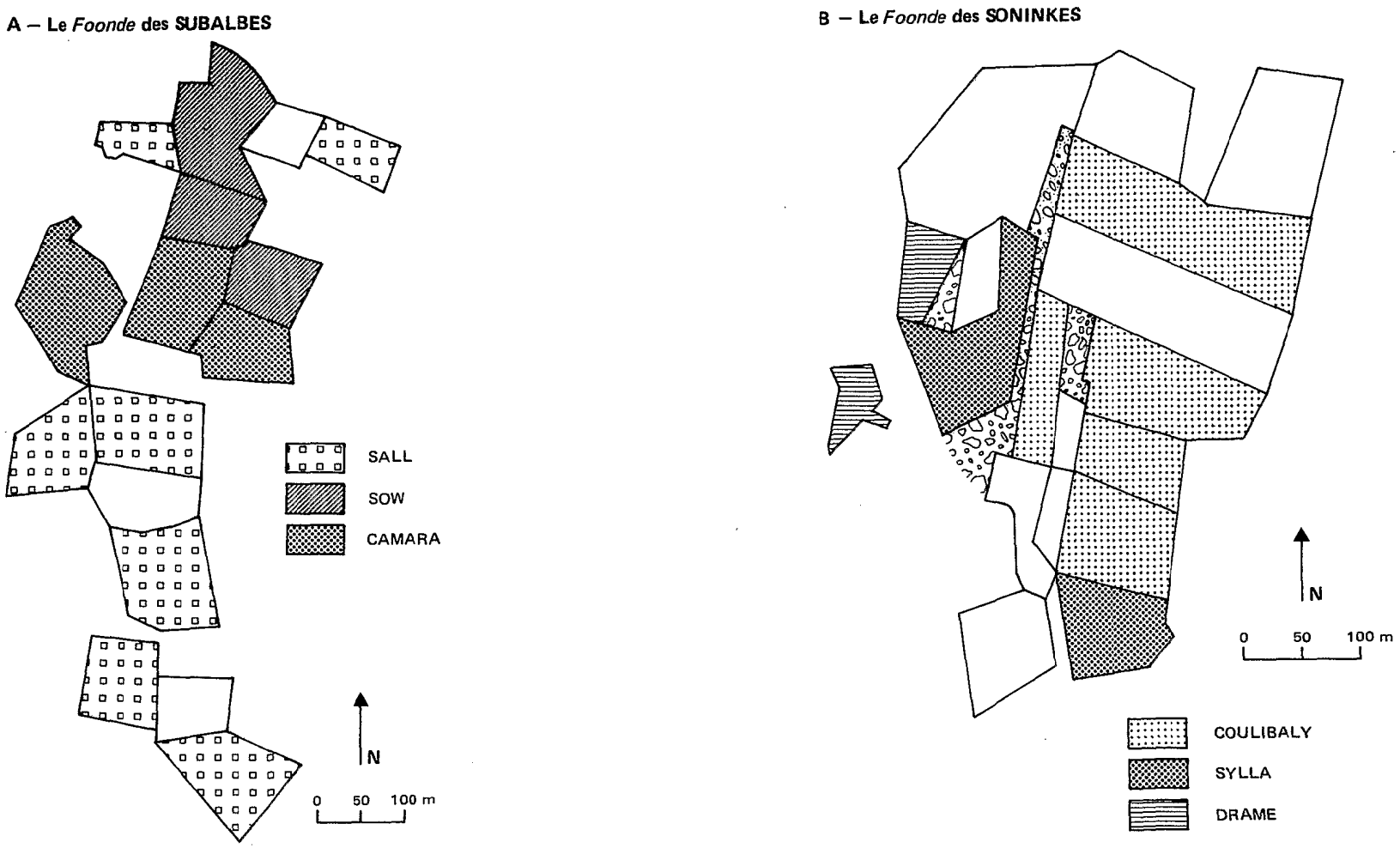
Tableau 7 : Superficies cultivées par exploitation en cultures sous pluie (*jeeri*)

Nombre d'exploitations par groupe / Superficies (hectares)	0 à 0,5	0,5 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	2 - 2,5	2,5 - 3	3 - 3,5	3,5 - 4	4 - 4,5	Plus de 7
Toucouleurs *toorooBe*	7	9	2	2	2	1	1	-	1	-
Peuls	3	5	4	2	2	1	1	-	1	-
Wolofs	-	-	-	1	1	2	-	-	1	2

Tableau 8 : Superficies cultivées par exploitation en cultures sous pluie (*foonde*)

Nombre d'exploitations par groupe / Superficies (hectares)	0 à 0,33	0,33 - 0,66	0,66 - 1	1 - 1,33	1,33 - 1,66
Toucouleurs *suubalBe*	1	8	6	3	-
Soninkés	5	1	4	-	4

Fig. 14 : Principaux lignages représentés sur le *Foonde* de Tiguere Sire



point lui aussi directement lié aux particularités de leur organisation familiale, sera la présence, à l'intérieur du grand champ familial, d'un certain nombre de petites parcelles individuelles. Cette caractéristique sera très facilement mise en évidence par la comparaison entre les deux cartes qui différencient, l'une les différentes exploitations, l'autre les divers types de champs. Le cas le plus illustratif sera celui du grand champ lignager situé dans la partie Nord-Ouest du terroir, sur lequel ont été prélevées les petites parcelles à affectation individuelle.

Alors que sur le grand champ familial, géré directement par le doyen de l'exploitation (*mawDo*), un travail communautaire assurera la production de mil nécessaire à la subsistance du groupe, ces petits champs individuels, de superficie nettement plus restreinte, seront mis en culture directement par les intéressés. Ces individus seront généralement les femmes de l'aîné de la famille et ses frères cadets. La production obtenue leur reviendra entièrement et sera, soit autoconsommée, soit vendue sur les marchés locaux. En liaison avec l'affectation individualisée de leur production et la faiblesse du volume de travail pouvant s'y appliquer, ces champs individuels seront de superficie extrêmement restreinte (0,37 hectare en moyenne) par rapport aux champs familiaux, remarquables eux, par l'importance relative de leur taille puisqu'ils sont en moyenne trois fois plus vastes que ceux de leurs voisins peuls et toucouleurs *toorooBe* et six fois plus que ceux des groupes du *waalo* : Soninkés et Toucouleurs *suubalBe*. Ainsi, 47% de ces parcelles individuelles seront de taille inférieure à 0,25 hectare et 12% seulement dépasseront 0,50 hectare sans toutefois atteindre 0,75 hectare.

Comme nous venons de le laisser entrevoir, il en ira relativement différemment des autres ethnies représentées sur le *jeeri*.

Dès ses origines, le village peul de Mogo-YallalBe s'est installé sur le lieu même de ses terrains de culture. La pratique intensive de l'élevage ne permettant pas de fortes densités de l'occupation des sols, le village a vu sa population ne s'accroître que très faiblement. Ainsi, tous les champs cultivés par les différentes exploitations sont demeurés très proches au point, dans certains cas, de permettre d'en effectuer le gardiennage à partir des habitations mêmes. Ici, à l'inverse de la situation constatée chez les Wolofs, nous n'aurons pas correspondance exacte entre parcelles et exploitations, quelques-unes de celles-ci disposant de deux champs séparés. Ceci est principalement dû au fait que le terroir du village a été défriché en deux fois, sur deux espaces séparés. Les exploitations qui détenaient des parcelles adjacentes au lieu de leur habitation, ont préféré en conserver l'avantage, et élargir leur domaine en défrichant un second champ plus éloigné. Ainsi ces parcelles sont en moyenne, avec 1,66 hectare, d'une taille nettement inférieure à celles des Wolofs. De ce fait, les superficies totales cultivées par exploitation, tous types de cultures confondus, seront-elles de loin les plus faibles des quatre ethnies étudiées. En pondérant ces chiffres par les effectifs des exploitations considérées pour obtenir les rapports surfaces cultivées/nombre de bouches à nourrir, le classement demeure, s'établissant à 0,22 hectare par individu pour les Peuls, 0,38 pour les Toucouleurs *toorooBe* (se répartissant en 0,13 hectare de *jeeri* et 0,25 hectare de *waalo*) et 0,41 pour les Wolofs.

Il ressort de ces chiffres que les *toorooBe* de Boinadji, ainsi que l'on pouvait s'y attendre du fait qu'ils disposent aussi de cultures de

décrue, sont, parmi les groupes cultivant le *jeeri*, ceux qui y mettront en valeur les superficies les plus restreintes, tout au moins en données pondérées par la taille des exploitations agricoles. Il sera ici intéressant, la même population possédant à la fois du *jeeri* et du *waalo*, d'essayer d'appréhender quels pourraient être les déterminants de la mise en culture de superficies déterminées. Il va de soi que, les mêmes parcelles étant généralement remises en culture d'une année sur l'autre, les déterminants précis ne sauraient être trouvés dans la structure actuelle des exploitations considérées. Cependant, l'étude de quelques corrélations montre que, dans un domaine où les règles d'appropriation foncière ne joueront qu'un rôle limité, la liaison la plus forte apparaîtra avec les disponibilités réelles en main-d'oeuvre active. Ce sera en effet la courbe mettant en relation superficies cultivées et main-d'oeuvre disponible (migrants déduits) qui présentera la répartition la plus normale, avec notamment un maximum pour la tranche des 10 à 20 ares par actif. Globalement, l'exploitation *toorooDo* de Boinadji cultivera ainsi en moyenne 1,38 hectare de *jeeri*, soit la moitié de ce dont elle dispose dans le *waalo*.

Pour les raisons que nous avons précédemment énoncées et que nous rappellerons ici, les deux groupes cultivant le *foonde* se différencieront assez nettement des précédents par la particulière faiblesse des superficies cultivées sous pluie. Les moyennes s'établiront ainsi à 70 ares par exploitation chez les Toucouleurs *suubalBe* et à 82 ares chez les Soninkés. Ceci, qui est dû en grande partie à la limitation des superficies de *foonde* proches du village et aptes à la culture, est aussi à relier à la très mauvaise pluviométrie qui, d'une manière générale, sévit depuis l'année 72. Celle-ci fait ainsi apparaître ce type de culture comme trop aléatoire et de moins en moins motivant. La concurrence nouvelle des périmètres irrigués de la SAED ne peut dès lors qu'accentuer la tendance, la déficience pluviométrie persistante faisant la part belle à ces derniers. Dans ces conditions, les superficies cultivées par actif se présentent comme particulièrement réduites, marquant la faible mobilisation de la population pour ce type de culture. Ainsi, déduction faite des migrants, chaque actif ne cultive que 24 ares en moyenne chez les Soninkés et 22 chez les *suubalBe*, ces chiffres se limitant à 15 et 19 ares si l'on s'intéresse à la totalité de la population active.

LES TERRAINS DE CULTURE DE DECRUE ("WAALO" et "FALO")

Trois seulement des groupes étudiés seront représentés ici : les Toucouleurs *toorooBe* sur les grandes cuvettes de décrue du *waalo* uniquement; les Toucouleurs *suubalBe* et les Soninkés, à la fois sur les cuvettes de décrue et sur les petites parcelles de cultures de berge. Ces dernières, comme nous le verrons par la suite, ne couvriront que de très faibles superficies, sans aucune mesure avec leur importance réelle puisque, lors d'échanges ou de transmissions, elles seront valorisées à l'égal de parcelles de *waalo* de taille trois à quatre fois supérieure.

Ainsi qu'il a été noté en ce qui concernait les cultures pluviales, ici encore ce seront les habitants des berges du fleuve (*suubalBe* et Soninkés) qui disposeront des plus faibles superficies par exploitation. Sur le *kolangal* Noussoum, l'exploitation toucouleur de Boinadji dispose en moyenne de 2,7 hectares répartis sur 1,8 parcelle. Si la taille moyenne des parcelles (relativement importante puisque de 1,93 hectare) peut être considérée comme immuable d'une année sur l'autre, il n'en sera pas de même des superficies mises en culture par exploitation, qui

pourront varier en fonction de l'ampleur de la crue. En effet, et malgré l'existence passagère de quelques litiges dûs à l'effacement des limites par les eaux, l'agriculteur retrouve chaque année son champ. Ainsi, contrairement au *jeeri* où l'aléa demeure durant toute la saison culturale, les potentialités de la récolte peuvent être définies dès le retrait de la crue, suivant que les terres ont été inondées ou non, suffisamment ou pas. Dans le cas d'une faible inondation, les champs non atteints ne pouvant être cultivés, leur détenteur se tournera, soit vers une location *rem-peccen*, peu probable dans ces conditions, soit vers une extension de ses cultures de *jeeri* dont l'apport ne se manifestera malgré tout que dans une douzaine de mois. Ici apparaît l'importance, dans l'élimination du risque, du fait de posséder plusieurs parcelles de moindre taille de préférence à une plus vaste, option antinomique avec une rentabilisation maximale du travail et des déplacements. De ce point de vue, les *toorooBe* de Boinadji bénéficient d'une situation particulièrement favorable puisque, si 27 exploitations sur les 51 faisant partie de l'échantillon étudié ne possèdent qu'une seule parcelle dans le *kolangal* Noussoum, les autres en possèdent plusieurs et, parmi celles-ci, 12 ont leur patrimoine foncier réparti sur plusieurs cuvettes différentes. Une d'entre elles dispose ainsi de cinq parcelles dans le *kolangal* Noussoum et de trois autres dans des cuvettes différentes.

A ce niveau, il est intéressant d'étudier quelles peuvent être les raisons de la mise en culture de superficies déterminées. Bien évidemment, ces raisons doivent être trouvées au premier chef dans le jeu des règles foncières encore très strictes régissant le *waalo*. Malgré tout, celles-ci demeurent insuffisamment explicatives pour justifier la répartition relevée, nous conduisant donc à tenter de prendre en considération les autres causes probables. L'importance des besoins alimentaires, évalués sur la base des compositions par unité de consommation des différentes exploitations, bien qu'étant à l'évidence la raison première de la production agricole, ne joue qu'un rôle extrêmement marginal dans la détermination des surfaces mises en culture. Ceci sera confirmé par l'approche statistique qui ne laisse entrevoir qu'une corrélation extrêmement faible (0,45) entre unités de consommation et superficies cultivées (1). Par contre, une approche tant qualitative (par interview auprès des agriculteurs considérés) que quantitative met en évidence le rôle beaucoup plus déterminant tenu par les disponibilités en main-d'oeuvre. Si nous nous référons à la figure 15, malgré l'existence de deux points aberrants que nous considérerons individuellement, une certaine relation apparaît. Le coefficient de corrélation, malgré tout peu élevé, de 0,61 passe à 0,74 après élimination des deux exploitations déjà citées. La première est celle d'un tisserand relativement aisé (9 actifs et 1,5 hectare de terrain) dont les trois femmes, considérées comme actives, ne participent pas en fait aux travaux agricoles assurés seulement par six personnes (point A du graphique). La deuxième exploitation (point B du graphique), est formée de Peuls récemment installés au village qui ont remis en culture un champ abandonné depuis plusieurs années.

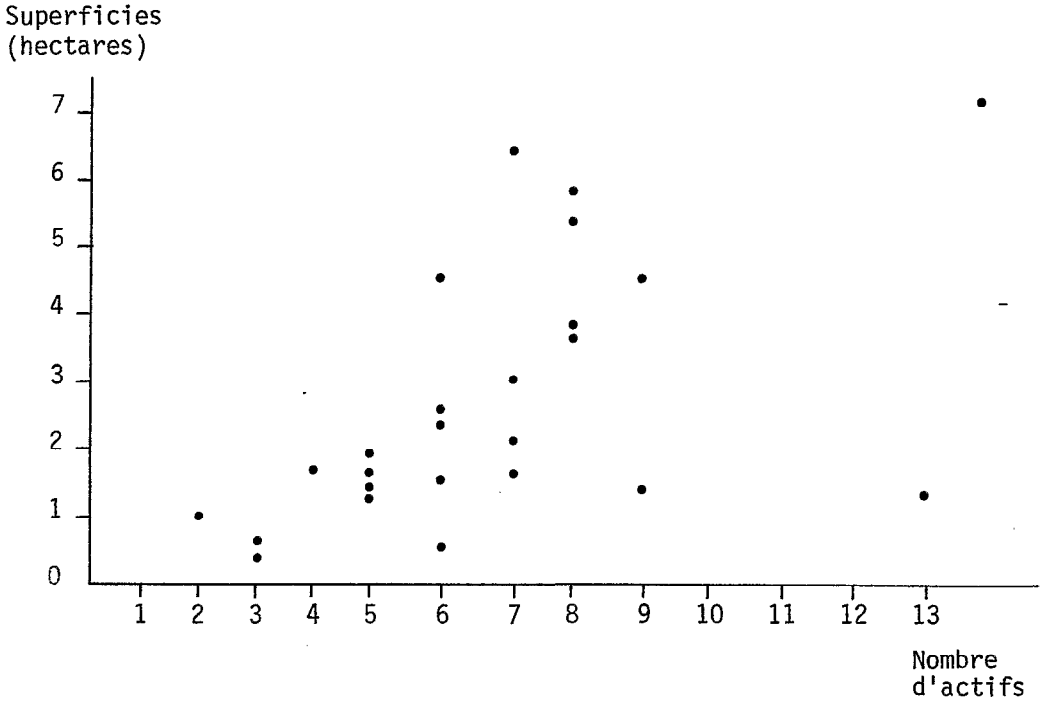
---

(1) Ces unités de consommation sont définies par l'utilisation des coefficients de pondération généralement admis, à savoir :

1 pour un homme
0,7 pour une femme
0,5 pour un enfant

En raison du volume limité des terres dans le *waalo*, il ne leur a pas été possible d'obtenir des superficies plus importantes. Comportant au départ 14 actifs, 9 seulement travaillent effectivement sur la parcelle, les 4 chefs des ménages composant l'exploitation ayant migré à Dakar ou Abidjan avec certains de leurs fils. Ainsi, les femmes demeurées à Boinadji avec les enfants plus jeunes bénéficient de rentrées monétaires à peu près régulières (environ 2 000 Francs CFA par mois et par ménage), leur permettant de combler le déficit de la production vivrière.

Fig. 15 : Nombre d'actifs et superficies par exploitation dans le *waalo* chez les Toucouleurs de Boinadji



Ainsi, la raison de la mise en culture de superficies déterminées doit être trouvée au premier chef dans le jeu des règles foncières encore très strictes régissant le *waalo*. Néanmoins, les disponibilités en éléments actifs tiennent un rôle non négligeable. C'est ainsi que, pour trois cas relevés de parcelles cultivables (c'est-à-dire correctement inondées), mais non utilisées, deux ne l'ont pas été en raison du manque de main-d'oeuvre (et de l'absence de disponibilités financières permettant l'emploi de travailleurs salariés), la troisième étant située trop loin du lieu de résidence de l'agriculteur (ce qui peut d'ailleurs se ramener au cas précédent puisqu'il s'agit ici du refus de perdre en déplacements un temps précieux pour la culture des autres parcelles).

Il apparaît dès lors que disponibilités en main-d'oeuvre active et détention de droits de culture sont les deux éléments dont la combinaison détermine la superficie des terres mises en culture dans le *waalo*, l'un et l'autre étant strictement limitants.

Tableau 9 : Superficies cultivées par exploitation en culture de décrue (*waalo*)

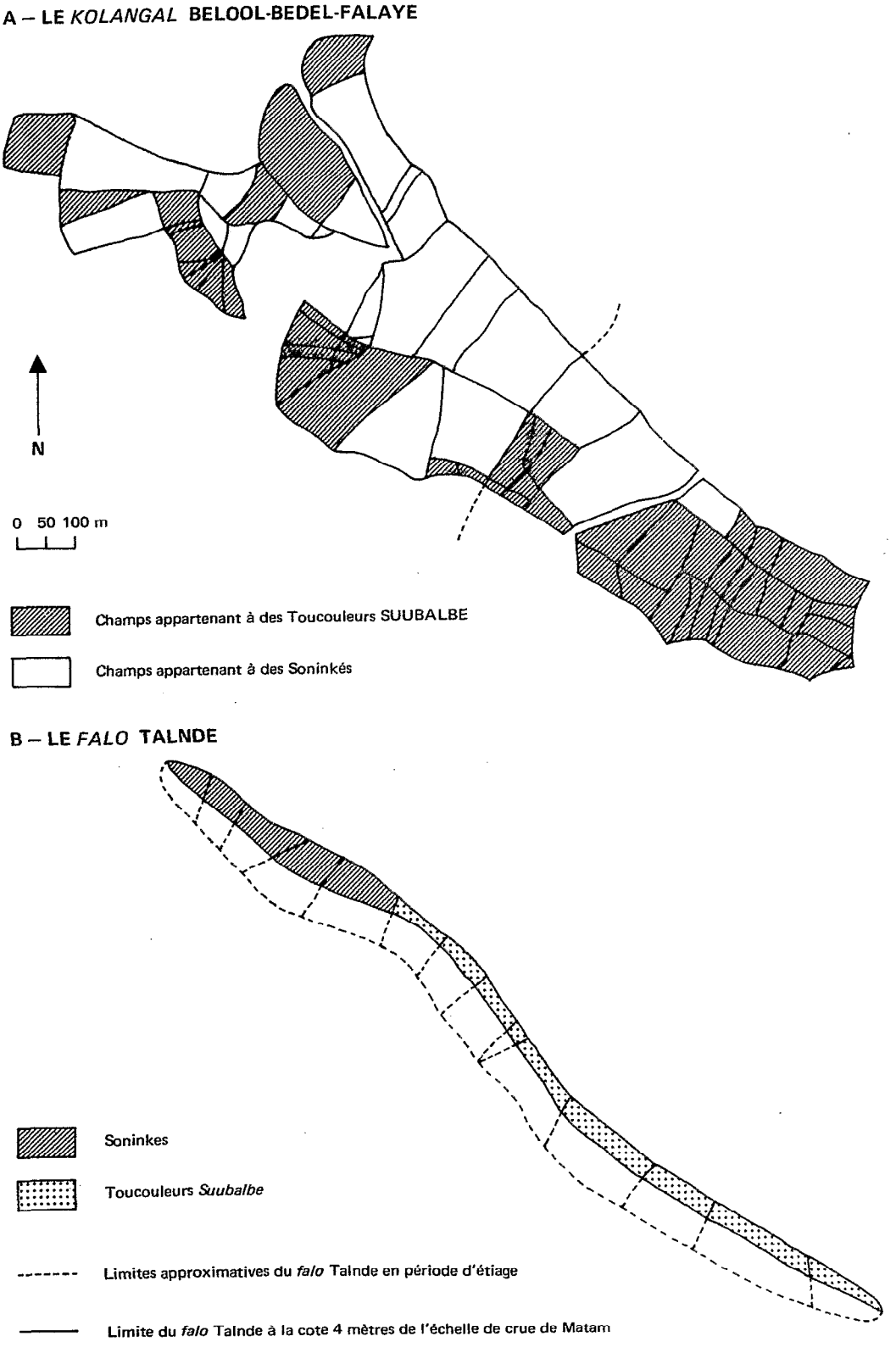
Nombre d'exploitations / Superficies (hectares)	0-1	1-2	2-3	3-4	4-5	5-6	+ de 6
Toucouleurs *toorooBe* (1)	5	9	4	2	2	1	2
Toucouleurs *suubalBe*	23	3	-	-	-	-	-
Soninkés	8	3	3	-	-	-	-

Tableau 10 : Superficies des parcelles cultivées en cultures de décrue (*waalo*)

Nombre d'exploitations / Superficies (hectares)	0-0,5	0,5-1	1-1,5	1,5-2	2-2,5	2,5-3	3-3,5	3,5-4	+ de 4
Toucouleurs *toorooBe*	5	15	13	18	8	8	1	3	6
Toucouleurs *suubalBe*	24	7	3	1	-	-	-	-	-
Soninkés	7	3	-	3	2	1	-	-	-

(1) En ce qui concerne les Toucouleurs *toorooBe* de Boinadji, l'échantillon se trouve ramené à 25 exploitations pour lesquelles nous disposions d'un relevé exhaustif des superficies cultivées, les 26 restantes mettant en culture des parcelles réparties sur plusieurs cuvettes sur lesquelles nous n'avons pu faire de levés topographiques.

Fig. 16 : Les cultures de décrue des suubalbe et des soninkés de Tiguere Sire



Sur le *kolangal* Beldol Belel-Falaye, Toucouleurs *suubalBe* et Soninkés de Tiguéré se partagent la propriété. Si l'on se réfère à la carte de la figure 16, reproduisant ce *kolangal* tel que nous avons pu en effectuer le relevé au début de 1976, on notera assez rapidement les différences de taille unitaire entre parcelles toucouleurs et parcelles soninkés. Il d'agira ici de la résultante directe du processus précédemment noté de morcellement de la propriété foncière lié à la segmentation des groupements lignagers, processus particulièrement important chez les Toucouleurs *suubalBe*. Ainsi, si l'on ne peut relever chez ces derniers que la subsistance de quelques grandes parcelles, vraisemblablement amenées à être partagées dans un futur relativement proche, on ne notera par contre aucune parcelle fractionnée chez leurs voisins Soninkés. Les seuls petits champs que l'on remarquera dans le domaine de ces derniers ne sont en fait que des champs de captifs. Géographiquement, les Toucouleurs *suubalBe* seront nettement surreprésentés sur la partie de défrichement récent nommée Beldol, située à l'Ouest du *kolangal*, partie sur laquelle ils détiendront 22 parcelles sur 23.

La différence pressentie en ce qui concerne la taille du patrimoine foncier des deux groupes considérés se précise avec la prise en compte des données quantitatives concernant tant la taille moyenne des parcelles que les superficies cultivées par exploitation. Ces chiffres s'établissent en effet respectivement à 0,93 et 1,06 hectare pour les Soninkés qui cultivent 1,14 parcelle et à 0,41 et 0,55 hectare pour les Toucouleurs *suubalBe* disposant de 1,34 parcelle. A l'image de l'organisation sociale, la propriété foncière apparaît ainsi nettement plus morcelée chez ces derniers. Les superficies cultivées par actif, par contre, demeurent très proches, s'établissant respectivement, pour les *suubalBe* et les Soninkés, à 0,23 et 0,24 hectare par actif, migrants déduits, et à 0,15 et 0,20, migrants inclus.

Il est ici intéressant de rapprocher les données concernant les deux sous-groupes toucouleurs : *toorooBe* et *suubalBe*. Si les premiers, nous le rappelons, disposaient par exploitation de 2,7 hectares, les seconds apparaissent particulièrement désavantagés avec seulement 0,55 hectare. Bien que les effectifs moyens par exploitation soient notablement différents (respectivement 11,1 et 7,02 personnes par *fooyre*), leur application aux superficies disponibles de *waalo* ne modifie que très peu les grandeurs relatives puisque l'on obtient 7,83 ares par individu pour les pêcheurs de Tiguéré et 24,32 ares par individu pour les Toucouleurs de Boinadji. De même, la taille des parcelles chez les *suubalBe* apparaît particulièrement modérée puisque de 0,41 hectare en moyenne (1,93 pour le *kolangal* Noussoum).

Ces différentes caractéristiques apparaissent clairement à la lecture du tableau 9 qui permet de préciser qu'aucune exploitation *cubalo* (sing. de *suubalBe*) ne possède plus de deux hectares en cultures de décrue, 62% d'entre elles n'atteignant même pas 0,5 hectare. Chez les Soninkés, la taille maximale sera légèrement plus importante puisque de trois hectares. Cependant, 63% seront inférieures à un hectare. Il en ira tout autrement des *toorooBe* de Boinadji chez lesquels certaines exploitations disposeront de plus de six hectares. Ces ordres de grandeur se confirmeront si l'on s'attache à la taille unitaire des parcelles.

Alors que l'on relève 16 patronymes différents (*yettoode*) sur le *kolangal* Beldol-Belel Falaye, on s'aperçoit que quatre d'entre eux se

partagent la plus grande partie des droits de culture (1)(Cf. carte de la figure 17) puisqu'ils en détiennent 2 715,4 ares sur les 3 836,4 que compte le *kolangal*, ce qui représente 71% de la superficie totale. Parmi ceux-ci, les lignages les plus importants par l'étendue des droits détenus seront le lignage soninké Sylla (31% de la superficie totale), et les lignages toucouleurs Sow (21,7%), Sall (15,6%) et enfin Tiam (2,7%). Les superficies restantes (29%) seront réparties entre les 12 autres lignages représentés sur le *kolangal*.

Ici encore, comme dans le *kolangal* Noussoum, on pourra relever des indices du processus de segmentation de la propriété foncière déjà signalé. Ainsi, un grand nombre des ensembles appropriés par un seul lignage et actuellement morcelés ne formaient, à l'origine, qu'une seule et unique parcelle.

Situé en bordure du marigot de Diamel, le Balel, le village de Tiguéré Siré bénéficie de l'éventail complet des types de culture possibles dans la vallée, et donc des cultures de berge : le *falo*. Ces terrains de culture de berge seront de très loin les plus restreints sur le plan des superficies disponibles. De ce fait, ils seront très inégalement répartis parmi les exploitations. Leur situation sur les berges du fleuve ou des marigots permet une mise en culture largement étalée durant toute la saison sèche. Cette mise en culture est généralement basée sur la présence de l'eau résiduelle provenant de la crue et de l'humidité due à la proximité du marigot. Dans certains cas, cependant, une aspersion manuelle sera pratiquée. Le plus souvent affectées à des femmes, ces petites parcelles porteront parfois du maïs, mais plus souvent de petites cultures telles que les haricots niebe, les patates douces, les tomates cerises, etc... (2).

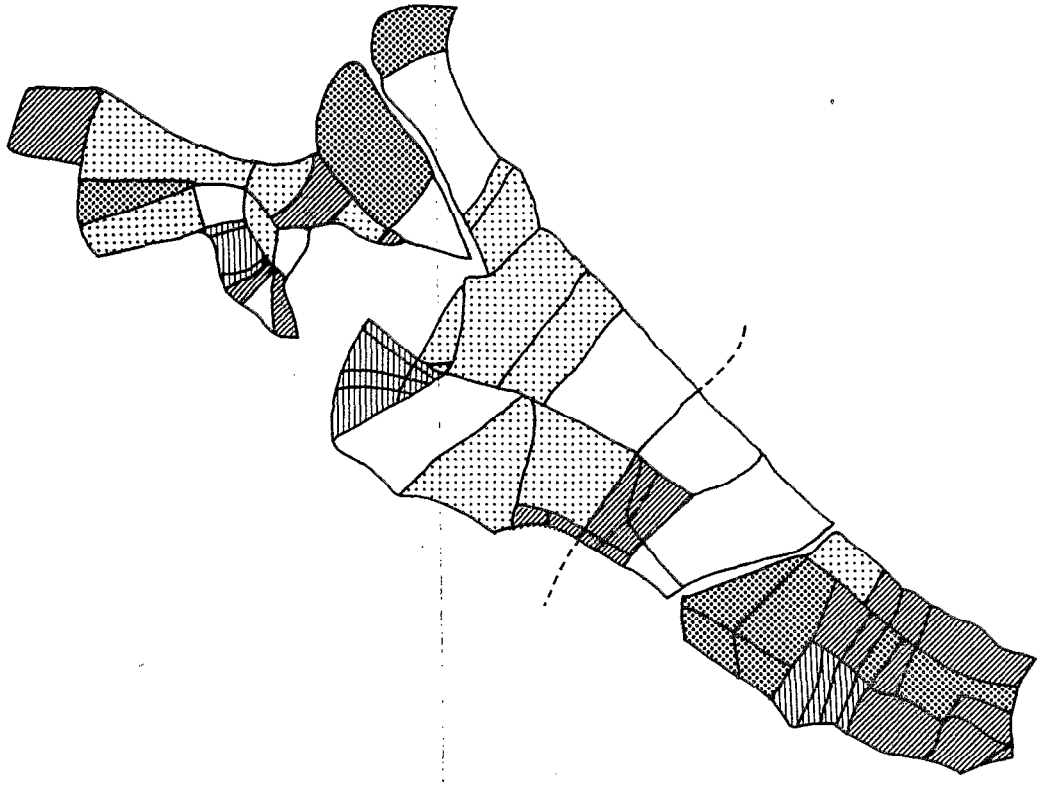
Il sera ici particulièrement difficile d'évaluer les superficies cultivées, celles-ci variant tout au long de l'année en fonction du niveau des eaux dans le fleuve et les marigots adjacents. Ce phénomène sera tout à fait visible sur la carte. La surface utilisable variera donc, en moyenne, de 7 à 20 ares par exploitation. Cependant, dans le cas de cultures du type de celles pratiquées à Tiguéré, c'est-à-dire sur une berge relativement abrupte et donc ne découvrant que peu à peu, la mise en culture ne se fera que progressivement, sur la frange proche des eaux.

---

(1) Il s'agit bien ici de droits de culture et non de mise en culture effective. Dans un certain nombre de cas (28%), les parcelles seront mises en culture par des personnes différentes (lesquelles se recruteront essentiellement parmi les 12 lignages les plus faiblement représentés au niveau de la détention de droits de culture).

(2) La situation sera différente sur les *pale* (pluriel de *falo*) situés dans les courbes du fleuve et occupant donc des superficies bien plus importantes que le petit *falo* de Tiguéré. Dans ces cas, et si les caractéristiques du sol le permettent, on rencontrera de véritables champs de maïs de superficies proches de celles des parcelles situées dans les grandes cuvettes de décrue du lit majeur.

Fig. 17 : Répartition des principaux lignages sur le *KOLANGAL* Beldol-Falaye



LA PRODUCTION AGRICOLE

Nous étant déjà largement occupés du moyen premier de la production agricole : la terre, nous nous attacherons ici essentiellement au moyen de faire produire cette terre : le travail. De même que sa vie sociale l'existence laborieuse du paysan de la moyenne vallée comporte de nombreux aspects communautaires. Ainsi, sont regroupées sous le terme générique de *dawol* (1) plusieurs formes fort différentes de participation collective au travail de la parcelle.

Le *dawol nyobdi* est la forme la plus simple de travail faisant intervenir des tiers. Il s'agira, en fait, d'un simple salariat dans lequel n'interviennent aucunes considérations sociale ou parentale. Le contrat journalier est établi sur la base d'une rémunération de 250 Frs CFA, déjeuner compris, ou de 300 Frs CFA sans nourriture. Cette forme de salariat est le plus souvent le fait de maures harratines qui suivent la campagne culturale d'amont en aval du fleuve (67% des cas), mais aussi des villageois les plus défavorisés (33%)(2).

Plus intéressantes sont les formes d'aide ou d'entre-aide au sein de l'unité villageoise ou familiale. La plus simple est l'aide gratuite réciproque (*balondiral*) : pour une opération donnée, le groupe A assiste le groupe B qui ensuite aidera A. La nourriture est assurée pour le jour du *dawol* par l'exploitation bénéficiaire de l'assistance. Une variante dans laquelle aide et contrepartie ne sont pas de même nature, est la

---

(1) Le terme *dawol* signifie exactement "le travail fait dans la journée"

(2) Un de ces harratines Sidi Ould Saïd a obtenu une parcelle du chef de Boinadji Rumdé, Mamadou Samba Bâ. Il a défriché ce champ situé un peu en retrait dans le *kolangal* et a été payé pour ce travail 1 500 Frs CFA par le chef. En outre, il doit, en rémunération de ce prêt, une journée de travail sur deux à Mamadou Samba Bâ. Bien qu'étant seul actif de son foyer (il vit avec sa femme et sa mère), il s'emploie encore comme journalier sur les champs d'autres *BoinadjinaBe*. Le volume de travail effectué par cet individu est assez impressionnant : plus de 100 jours sur son seul champ, défrichement inclus.

participation à quelques travaux, et plus particulièrement à la récolte, de soeurs ou cousines de l'exploitant. Dans ces *satindaade*, la compensation est réalisée le jour de la récolte par le prélèvement de certaines quantités de mil (1).

Enfin, ces *dawol* peuvent revêtir la forme d'une aide absolument gratuite, organisée par un appel aux bonnes volontés en dehors de toute considération parentale, en vue de venir en aide par exemple à des individus incapables d'assurer seuls la mise en culture de leur champ. La dénomination, dans ce cas, sera celle de *dawol dooftal* (2), proche du *satindaade*. Si ce sont des femmes de la famille qui viennent aider, elles récupéreront un peu de mil lors de la récolte. Exception faite du *nyobdi*, tous ces *dawol* sont organisés dans un cadre pouvant être très lâche : du regroupement familial au sens strict à de simples affinités individuelles. Cependant, il convient de souligner l'importance particulière des *dawol* mis sur pieds à l'intérieur des classes d'âge et qui portent alors le nom de *dawol fedde*.

Nous rappellerons aussi les travaux sur les champs des marabouts effectués le mercredi par les *almuuBe* (3), et certains autres jours de la semaine par les villageois. Ils sont complétés par le versement d'une partie de l'*asakal* lors des récoltes et par des dons divers à des périodes définies de l'année (Tabaski, etc...). A un degré moindre, le chef du village bénéficiera aussi de quelques *dawol dooftal*. Mamadou Samba Bâ, chef de Boinadji-Rumdé, se trouve à cet égard dans une situation privilégiée, sans commune mesure avec celle de son homologue de Boinadji-Sinthiou, puisqu'il cumule à la fois les fonctions de chef de village, de marabout, de maître de la terre sur l'ensemble du *waalo* et du *jeeri* utilisé par les *BoinadjinaBe*, et de chef de la coopérative, regroupant une dizaine de villages, qui se trouve d'ailleurs dans l'enceinte de son propre *galle*. A ces divers titres, il cumule un grand nombre de rentes diverses, et il n'est plus étonnant qu'il ait commercialisé à lui seul plus de 2,6 tonnes de mil lors de la récolte de *jeeri* 1974, soit 1/5ème des rentrées totales de la coopérative (14 tonnes).

En raison de sa situation en amont du fleuve, nous assistons, dans la région de Matam, à un chevauchement entre les derniers travaux sur le *jeeri* et le début des cultures de *waalo*. Il est bien évident que la représentation proposée dans la figure 18 ne représente que le calendrier cultural de l'année de notre enquête, à savoir 1975. En fonction des caractéristiques particulières de chaque saison des pluies et de

---

(1) En fait, dans de nombreux cas, ce prélèvement représente beaucoup plus un don coutumier aux femmes de la famille afin de couvrir leurs dépenses personnelles, que la rémunération d'un travail effectif sur la parcelle.

(2) C'est par exemple le cas de Tiam Mama qui, à la suite de la mort de son père, doit assumer, à 14 ans, les fonctions de *jom galle* et prendre en charge ses quatre jeunes frères et soeurs. Il sera ainsi aidé par le gérant du champ qu'il cultive en *rem-peccen* (Saïdou Kasse) qui organisera pour lui des *dawol* de quatre personnes.

(3) *almuuDo*, pluriel *almuuBe*. Equivalent toucouleur du *talibe* wolof. Ce sont les élèves de l'école coranique, disciples d'un marabout.

Fig. 18 : Répartition des travaux de *jeeri* et de *waalo* pendant l'année 1975

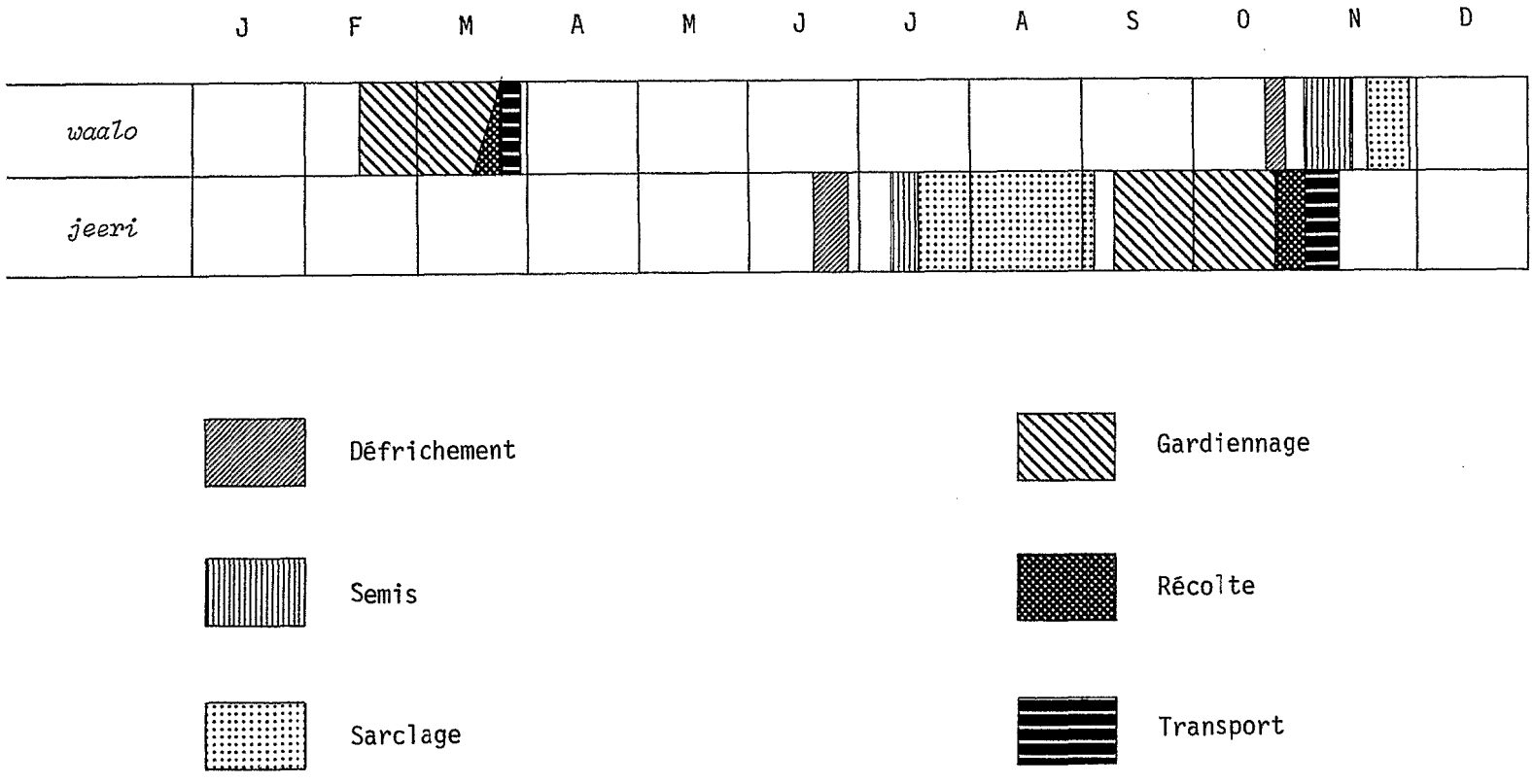
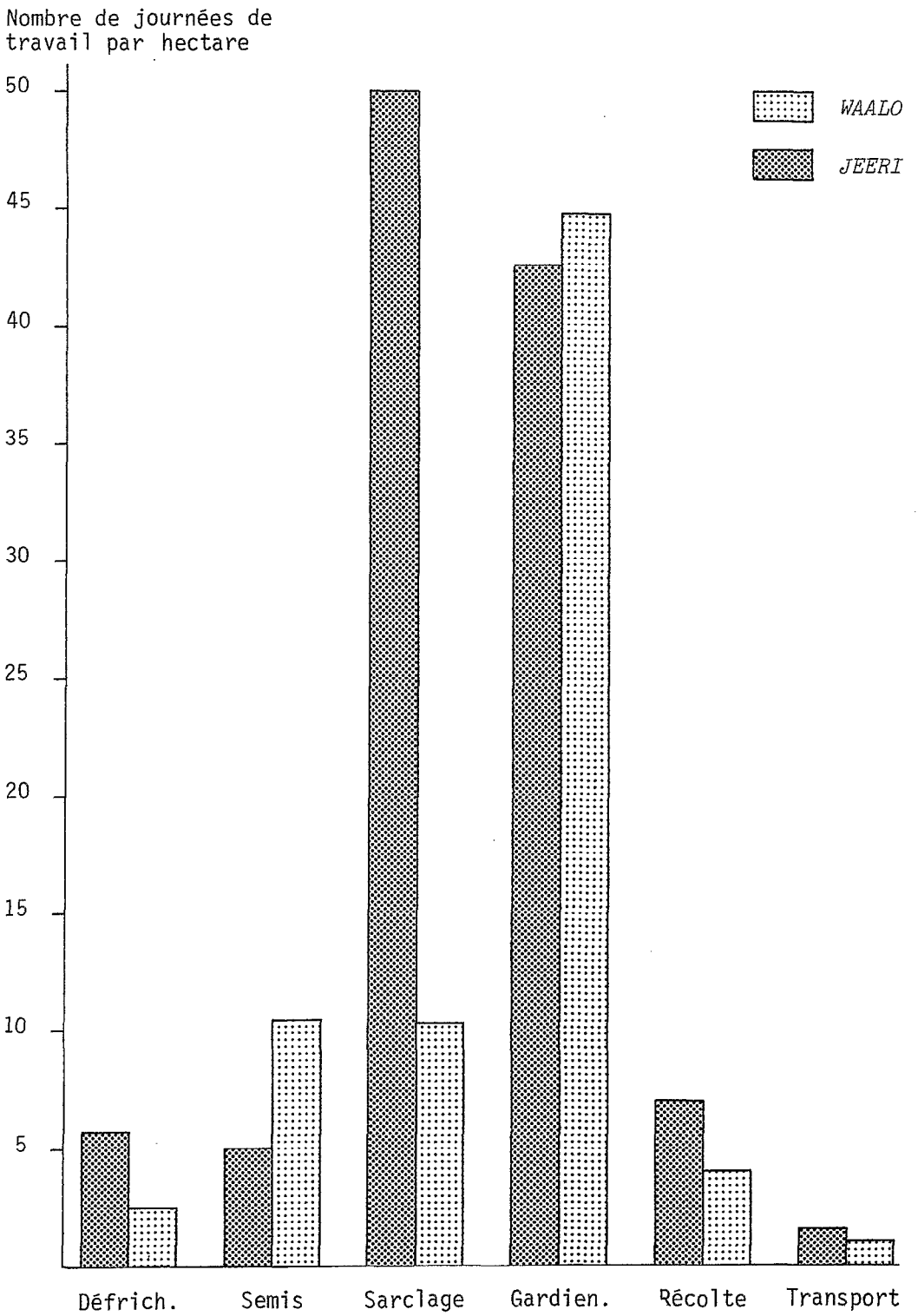


Fig. 19 : Durée moyenne des différentes opérations culturales dans le *waalo* et le *jeeri* chez les Toucouleurs de Boinadji



chaque crue, des décalages pourront apparaître, ce que nous avons d'ailleurs pu constater durant la suite de notre séjour sur le terrain. Cependant, les éléments principaux demeurent : le goulot d'étranglement, plus ou moins prononcé en Octobre-Novembre, et les deux mortes saisons de Décembre-Janvier et surtout Avril-Mai.

De grandes différences apparaîtront dès l'abord entre les temps de travaux effectués sur le *jeeri* et ceux exécutés sur le *waalo*. Nous prendrons ici pour exemple les relevés effectués chez les Toucouleurs *toorooBe* de Boinadji qui furent menés en 1975, année considérée comme "normale", tant du point de vue de la pluviométrie que des caractéristiques de la crue (1). Une des difficultés majeures de toutes les tentatives d'analyse comparative menées dans ce domaine sera en effet l'extrême variabilité des conditions globales (variations climatiques, dévastations dues aux prédateurs, etc...) qui rendent particulièrement délicate la détermination de situations pouvant servir de référence. Les campagnes menées en 1975 dans la région paraissent, de ce point de vue, pouvoir être prises en considération.

Si l'on se réfère donc à la figure 19, un certain nombre de points doivent être commentés. La plus grande importance du défrichement sur le *jeeri* s'explique par la nécessité de pratiquer une jachère sur des terres ne bénéficiant par de l'apport fertilisant annuel de la crue. Ainsi, dans l'échantillon considéré, un certain nombre d'agriculteurs mettaient en culture, cette année, de nouvelles parcelles (2). Par contre, sur les champs précédemment cultivés, aucun défrichement n'était rendu nécessaire. Un point remarquable est que cette opération est le seul fait des membres de l'exploitation familiale. Comme d'ailleurs pour tous les travaux du *jeeri*, et contrairement au *waalo*, aucun appel n'est fait à une main-d'oeuvre salariée. Exception faite de deux femmes vivant seules à Boinadji (le mari de l'une est parti migrer), ce défrichement, lorsqu'il est nécessaire, revient, comme dans le *waalo*, exclusivement aux hommes.

Le semis, par contre, fait sur une terre plus légère que dans le *waalo*, s'effectue plus rapidement (deux fois moins de temps exactement). Comme pour les autres opérations, la participation familiale est très nettement prépondérante (95% du travail total).

La culture de *jeeri* se faisant sous pluie, un sarclage beaucoup plus important que dans le *waalo* est rendu nécessaire. Il sera en fait pratiqué en deux temps, le premier, *remde-bakao*, étant toujours plus important que le second, le *remde-beyaat*. Parfois, un troisième sarclage, lui-même plus court que le *beyaat*, devra être entrepris. C'est pour cette raison que, la faible durée de cette opération ne le justifiant pas sur le *waalo*, les plus grands champs seront sarclés avec l'aide de machines à traction équine (4 sur les 6 parcelles de superficie supérieure à 2,1

---

(1) Les relevés ayant été effectués en 1975, il s'agira donc ici de la crue de 1974.

(2) Lors de nouveaux relevés, effectués en 1979, le parcellaire avait encore été modifié, de nombreux champs ayant été abandonnés à la jachère et de nouveaux (ou anciens) ayant été défrichés.

hectares, et aucune sur celles de surface inférieure).

Les sarclages terminés, le gardiennage débutera avec l'épiaison et l'arrivée des premiers oiseaux, se poursuivant sur la plus grande partie des mois de Septembre et Octobre dans le *jeeri* et de Février-Mars dans le *waalo*. Le maximum de l'entraide se manifestera lors de la récolte, sous la forme d'une part de *ballondiral* entre voisins, parents ou amis, d'autre part de *dooftal* et de *satindaade*.

LA PRODUCTION AGRICOLE EN CULTURES DE DÉCRUE

TEMPS DE TRAVAUX ET OPERATIONS CULTURALES

Dans les grandes cuvettes de décrue du *waalo*, les travaux commenceront par le défrichement, débuté dès le retrait des eaux, soit vers la mi-Octobre. Travail exclusif des hommes en raison de sa difficulté, sa durée pourra varier énormément d'une parcelle à l'autre. Sur les nouveaux champs ou ceux ayant été laissés en friche pendant plusieurs années, il débutera par l'abattage des arbres ou *lewre* : les troncs ceinturés de branches sèches sont enflammés, fumant la terre par le dépôt de cendres. Les arbustes et les plus grandes herbes sont ensuite arrachés au cours du *sopitaade* qui ne laissera subsister que la courte végétation née dans la crue. Celle-ci, déracinée au cours du *lori*, sera brûlée sur place (*dudial*). Tenant une place faible et parfois nulle dans le calendrier cultural, ces travaux sont généralement le fait des seuls individus mâles de l'exploitation. Il n'est pratiquement jamais fait appel à des formes d'entraide. L'utilisation de travailleurs salariés ne peut être relevée que dans le cas de cuisines ne comptant comme actifs présents au village que des individus trop vieux ou trop jeunes pour un tel travail.

A l'inverse, le semis (*jabere*) représente l'optimum de la participation familiale, chacun pouvant trouver dans le groupe une fonction à la mesure de ses forces. Travail communautaire, le *jabere* se fait par équipes de trois à quatre personnes (1), dans lesquelles la répartition des tâches (comme d'ailleurs toutes les opérations culturales), est basée simplement sur des considérations de capacités physiques. A l'aide de son *jinangu*, outil en forme de V à branches de longueurs différentes, la plus courte étant munie d'une pointe de fer et la seconde servant de manche, l'homme le plus valide ouvre le sol. Le participant suivant, indifféremment homme ou femme, approfondit cette cavité au moyen d'un pieu manié verticalement : le *lugal*. Dans ce trou, un enfant laissera tomber quelques graines (*awre*) recouvertes par le dernier de la file (*wakere*),

---

(1) Variable suivant les capacités physiques des participants et les régions. Ainsi, sur un terrain facile (terre meuble), un même individu pourra être chargé de l'*awre* et du *wakere*, le *tapere* n'étant plus nécessaire.

(2) Dans le cas de Boinadji, ces appels à une main-d'oeuvre bénévole ne représentent que 6% des temps de sarclage, et 3% dans le cas de la main-d'oeuvre salariée.

enfant ou vieillard, qui aura précédemment réduit en poudre une poignée de terre (*tapere*).

De même que le défrichement, le sarclage (*remde*), effectué à la petite houe (*worongue*), est essentiellement un travail d'homme. La quasi totalité de ce travail sera prise en charge par les exploitants eux-mêmes avec un très faible appel à une main-d'oeuvre bénévole ou salariée.

Avec le gardiennage (*kourngal*) se précise la participation des individus généralement considérés comme peu ou nullement actifs : vieillards et enfants. Travail simple et peu éprouvant mais fastidieux, il présente le maximum de la participation féminine. Parfois (7% des cas en ce qui concerne Boinadji), le foyer tout entier quittera le village pour s'installer sur le champ durant les 30 à 75 jours du gardiennage. La durée de celui-ci peut en effet varier suivant la position de la parcelle dans le *kolangal*. Celles situées en bordure de la cuvette, plus exposées, seront très tôt en butte aux attaques des singes et des phacochères, bien avant la venue des oiseaux mange-mil.

L'entraide la plus forte se manifestera lors de la récolte (*cognal* et *guerngal*) et surtout du transport (*nattinde*). Souvent les cultivateurs de parcelles voisines liés par un degré quelconque de parenté ou d'amitié, uniront leurs efforts sur l'un puis l'autre champ, rassemblant en deux tas très proches les récoltes, facilitant ainsi leur surveillance. C'est à ce moment qu'intervient la distribution d'une partie du produit. Tout d'abord, le partage en deux parts égales dans le cas de *rem-peccen*, avec remise ou non du *lowre bottaari* puis, sur chacune d'elles, le prélèvement d'une multiplicité de dons, cadeaux et autres rémunérations au bénéfice de parents plus ou moins proches ou dans le besoin, d'amis ayant participé à l'une quelconque des opérations culturales, etc... On assiste ainsi au va-et-vient apparemment anarchique de personnes venant prélever, qui un *ceengalal*, qui une bassine ou quelques épis seulement du mil récolté.

Nous avons reproduit, en annexe, les tableaux regroupant les temps de travaux pour les trois groupes cultivant le *waalo*. Les chiffres sont donnés en journées de travail, l'évaluation étant faite, lors des relevés, par demi-journées. Généralement, le travail sur le champ débute avec le lever du soleil pour se terminer vers 13 ou 14 heures. Parfois, pour certains travaux importants, mais surtout en fonction des périodes de forte ou faible chaleur, il pourra reprendre de 16 à 19 heures environ. Plusieurs points particulièrement intéressants à commenter apparaissent lors de la confrontation de ces différents tableaux. Nous nous arrêterons d'abord à un point de méthode, déjà souligné dans l'introduction méthodologique, mais qui trouve là une illustration particulièrement claire. Il s'agira ici encore d'un problème de comparabilité entre données, comparabilité théoriquement assurée dès que l'on utilise un coefficient pondérateur commun, le rapport à l'hectare des temps de travaux effectués dans le cas qui nous intéresse. Nous avions déjà signalé que l'ensemble des travaux agricoles ne pouvait être pris en compte, certains d'entre eux, répondant à une logique différente, faussant totalement les résultats obtenus. Ce sera ici tout à fait clairement le cas en ce qui concerne la durée des temps de gardiennage. Effectués pour chacune des parcelles, sans considération de sa taille, ces temps de gardiennage revêtiront une signification totalement erronée dès lors qu'ils seront ramenés à un dénominateur commun, la superficie. Le biais apparaît par la comparaison, dans le même *kolangal* Beldol Belel-Falaye, des champs déte-

nus par les *suubalBe* avec ceux détenus par les Soninkés. D'une taille nettement inférieure à celle des Soninkés, les parcelles *suubalBe* se voient ainsi affecter des temps de gardiennage doubles de ceux de leurs voisins (117 jours contre 52), alors qu'en fait, analysées du point de vue du temps réel passé sur chaque parcelle, ces durées sont tout à fait semblables (49 et 50 jours environ). A l'inverse, en ce qui concerne les travaux dont la durée sera évidemment fonction de la superficie couverte, la pondération sera nécessaire. De ce point de vue, la comparaison des deux lignes des tableaux portant sur les travaux effectués chez les *suubalBe* et les Soninkés (travail total par hectare et par parcelle) sera particulièrement éclairante.

Ainsi que l'on pourra le constater à la lecture des tableaux reproduits en annexe, la grande majorité du travail agricole est fournie par la cellule de base : l'exploitation familiale (88 à 92% pour l'ensemble des opérations). Cette prévalence du travail familial apparaîtra plus nettement dans le cas des habitants de Tiguéré chez lesquels deux opérations seront le fait exclusif des membres de la famille : le gardiennage et le transport. Au contraire, ce sera pour ce transport que les *toorooBe* de Boinadji feront le maximum appel à des aides extérieures. Ceci sera principalement induit par l'éloignement du *kolangal* Noussoum qui rend souhaitable l'utilisation de charettes dont toutes les exploitations ne disposent pas. Les diverses formes d'aide ou d'entraide n'interviendront que pour 7,5 à 9,3% des temps de travaux. Le salariat, extrêmement marginal chez les Soninkés et les *suubalBe*, ne se manifestera que lors des opérations de sarclage. Les *toorooBe* y feront un appel plus large puisque, réparti sur la plupart des opérations culturales à l'exception du gardiennage et de la récolte, il représentera tout de même 3% du volume de travail total. Cet emploi de travailleurs salariés par les *toorooBe* de Boinadji mérite quelques précisions supplémentaires que nous donnerons ici. Les 15 parcelles sur lesquelles ont pu être relevées des prestations de travail salarié relèvent toutes sauf une, et encore peut-elle être considérée comme un cas exceptionnel (1), d'exploitations comprenant un ou plusieurs migrants, ce qui n'est le cas que de 35 foyers sur les 51 de l'échantillon considéré (2). Les raisons à cet état de fait ne semblent pas être le manque relatif de main-d'oeuvre, les superficies cultivées par actif, migrants déduits, étant du même ordre que celles des autres unités de production (3), mais bien

---

(1) Dans ce cas, Oumar Demba Kane, muet et âgé d'environ 15 ans, seul dans son *galle*, avec son père et sa mère à charge, tous deux vieillards et impotents, a travaillé 5 jours comme salarié sur le champ du propriétaire de la parcelle dont il dispose en *rem-peccen*. On peut considérer cela comme une aide détournée de la part de ce dernier qui aurait très bien pu effectuer seul ces travaux, mais permet ainsi à Oumar Demba Kane de gagner quelques centaines de Francs CFA.

(2) Nous n'avons tenu compte, dans ce cas précis, que du travail salarié stricto sensu, c'est-à-dire que nous avons éliminé les cas de location d'une charette et de son conducteur lors du transport de la récolte qui interviennent dans 60% des cas, et ne sont dûs qu'à un manque de véhicule et non de main-d'oeuvre.

(3) De plus, pour ces exploitations, aucune liaison n'apparaît entre

plus l'utilisation d'une partie des revenus des migrations afin de se décharger des travaux les plus pénibles (1). Pour les exploitations utilisant des travailleurs salariés, ces rémunérations représenteront en moyenne 20% de la valeur de la récolte obtenue et 26% de celle de la partie stockée, déduction faite de toutes les redevances. Pour l'ensemble du *kolangal*, ces taux atteindront respectivement 4 et 5%.

Il ressort des tableaux reproduits en annexe que le paysan toucouleur de Boinadji consacre en moyenne 72,5 journées de travail à chaque hectare de sa parcelle. En fait, cette moyenne recouvre de grandes disparités puisque la durée réelle varie, suivant les exploitations, de 15 à plus de 120 jours (2). On notera ici l'importance du biais introduit dans la mesure où l'on raisonne sur des temps de travaux globaux incluant la totalité des opérations culturales. Certaines d'entre elles, peu élastiques (semis par exemple) sont à peu de choses près directement proportionnées à la superficie de la parcelle. D'autres, par contre, ont une élasticité très faible, non plus par rapport à la superficie mise en culture mais par rapport au temps. Il en sera ainsi du gardiennage dont les dates de début et de fin seront généralement décidées par commun accord entre tous les cultivateurs d'un même *kolangal*. Dans ce cas, l'homogénéisation des données par rapport au temps passé à l'hectare donnera des résultats aberrants : pour une même durée de gardiennage de 45 jours par exemple, les cultivateurs disposant de 1/2, de 1 ou de 2 hectares auront respectivement des temps de travaux de 22,5, 45 ou 90 jours à l'hectare. Non représentatifs de quoi que ce soit, si ce n'est de la diversité des tailles unitaires des parcelles dans les *kolaade* du *waalo*, ces chiffres biaisent notablement les résultats obtenus et permettent de relativiser la validité de toute étude faite sur le milieu traditionnel dans la vallée et raisonnant en termes de moyenne.

Afin de cerner au plus près la réalité étudiée, deux améliorations peuvent être apportées : d'une part l'introduction de caractéristiques de dispersion (variance, écart-type), d'autre part l'élimination des types de travaux non significatifs du point de vue de la problématique posée puisque dépendant de conditions extérieures à la simple organisation du travail. Ainsi, il apparaîtra hautement souhaitable de ne raisonner que sur les seuls temps de sarclage, l'élasticité du travail y étant la plus forte et directement liée à des considérations d'organisation sociale de la production. C'est en effet au niveau du sarclage que se trouveront les rentes en travail les plus significatives, symptomatiques des sous-jacences sociales.

Nous calculerons donc les indices caractéristiques suivants :

---

taux d'utilisation d'une main-d'oeuvre salariée et superficies cultivées par actif.

(1) Le défrichement généralement. Lorsqu'ils interviennent dans le semis, opération a priori peu éprouvante, les salariés sont toujours placés au *jinangu* qui peut devenir d'un maniement extrêmement harassant en fonction de la dureté du sol.

(2) Allant même jusqu'à 300 jours par hectare sur la parcelle d'un marabout disposant de 20 *almuuBe* (disciples).

- La moyenne : $\bar{x} = \frac{1}{N} \quad xi$
- L'écart-type : $ET = \frac{1}{N} \quad (xi - \bar{x})^2$
- Le coefficient de variation $V = \frac{ET}{\bar{x}}$ permettant de comparer les dispersions dans les différentes séries.

De même, les histogrammes de fréquence apporteront une information particulièrement intéressante sur la répartition de ces temps de travaux.

Pour cette série concernant la totalité des travaux agricoles effectués sur des parcelles de *waalo*, les caractéristiques seront un écart-type de 52 jours pour une moyenne de 72,5 jours de travail, soit un coefficient de variation de 0,68. Ces chiffres, combinés à la référence à l'histogramme des fréquences, permettent de préciser à quel point une approche en termes de moyenne serait ici inadéquate et ne devrait être utilisée qu'avec précaution. De ces divers calculs ressort l'existence de temps de travaux extrêmes. Il apparaît ici intéressant de diminuer le rôle perturbateur joué par ceux-ci en éliminant les 10% de temps de travaux exceptionnellement élevés et les 10% exceptionnellement bas et en ne conservant que les 80% centraux. Dans ce cas, la moyenne tombe à 69,15 jours de travail, l'écart-type à 30,1 jours et le coefficient de variation à 0,44. Il apparaît ainsi que l'on a, en ce qui concerne les temps de travaux extrêmes, une prédominance marquée de temps exceptionnellement élevés.

Si l'on ne s'intéresse plus, à présent, qu'aux seuls temps de sarclage, les écarts se présentent comme d'autant plus importants puisque, pour une moyenne de 10,8 jours de travail, l'écart-type sera de 10,4 et le coefficient de variation de 0,96. En éliminant les 20% extrêmes, ces indices restent élevés, la moyenne s'établissant à 8,9 jours, l'écart-type à 7 et le coefficient de variation à 0,79. Ces durées de sarclage revêtissant, à l'inverse d'autres opérations, une signification certaine, il sera intéressant ici de préciser leur répartition.

Tableau 11 : Classement des exploitations *toorooBe* à Boinadji en fonction du nombre de jours de sarclage effectués par hectare

Journées de sarclage par hectare	0-5	5-10	10-15	15-20	20-25	25-30	30-35	+ de 35
Nombre d'exploitations	24	22	13	3	3	1	2	5

On remarquera une représentation anormalement élevée des exploitations ayant des temps de sarclage particulièrement longs. Si l'on s'intéresse aux 10% d'exploitations formant cette frange supérieure, soit 7 exploitations sur 73, on s'aperçoit que deux d'entre elles sont des exploitations de marabouts bénéficiant d'importantes rentes en travail de la part de leurs *almuuBe* (disciples et élèves de l'école coranique). Il ne s'agira ici que de la manifestation d'un état de fait connu et facile-

ment saisissable. Par contre, seront plus intéressantes les cinq exploitations restantes qui toutes, sans aucune exception, cultivent leurs parcelles en *rem-peccen*. Il est à noter que ces exploitations cultivant en *rem-peccen* ne représentent que moins d'un tiers de la totalité, elles seront donc ici anormalement surreprésentées. Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur cette caractéristique spécifique aux cultures en *rem-peccen* qui fera qu'en raison de leurs faibles qualités agronomiques, elles connaîtront à la fois les plus longues durées de sarclage et les plus faibles rendements.

Sur le *kolangal* Beldol Belel-Falaye, les diverses formes d'aide ou d'entraide apparaîtront beaucoup plus pratiquées chez les Toucouleurs *suubalBe* que chez les Soninkés. Dans l'explication de ce fait, il sera nécessaire de tenir compte de l'éclatement des unités de production noté chez les *suubalBe*, éclatement qui fait que certains individus, reliés par le même degré de parenté, seront internes aux unités de production chez les Soninkés, externes chez les *suubalBe*. Cette remarque ne sera cependant que partiellement explicative, et les disparités demeurent. En ce qui concerne les formes d'aide de type *dooftal* ou *satindaade*, elles se manifesteront chez les Soninkés d'une manière tout à fait particulière, exclusivement pour les opérations les plus symboliques du processus productif : semis et récolte. Dans ces deux cas, elles représenteront une part non négligeable du travail total avec respectivement 18 et 20% de l'ensemble. Les formes d'aide réciproque (*balondiral*) et de salariat ne se manifesteront que d'une façon tout à fait marginale, lors du défrichement pour l'aide réciproque (11% des temps de travaux), du sarclage pour le salariat (4%). Il en ira tout à fait différemment des *suubalBe* lesquels, sans toutefois approcher les niveaux atteints par leurs cousins *toorooBe*, feront un appel beaucoup plus large aux différentes formes de travail communautaire. Ainsi, les aides *dooftal* et *satindaade* se manifesteront lors de toutes les opérations culturales, exception faite du gardiennage et du transport. Comme dans le cas précédent, cette participation sera particulièrement marquée lors du semis (18% du travail total). Il en ira de même pour l'entraide *balondiral* qui, bien que plus limitée quantitativement, couvrira les mêmes opérations. La différence de comportement notée, en ce qui concerne les travaux collectifs, entre les deux groupes toucouleurs, est en partie à expliquer par la différence notable existant entre les superficies de *waalo* cultivées par exploitation chez les uns et les autres.

Les chiffres relevés sur le *kolangal* Beldol Belel-Falaye pour les Toucouleurs *suubalBe* apparaissent dès l'abord anormalement élevés par rapport à ceux notés sur le *kolangal* Noussoum. La première raison, générale, en sera la taille nettement plus réduite des parcelles qui introduira le biais noté précédemment lorsque, par souci de comparabilité, on rapporte à l'hectare les temps de travaux effectués. En ce qui concerne le gardiennage, par exemple, chaque exploitation gardant sa (ou ses) parcelle, il est bien évident que le volume de travail consenti à l'hectare variera de façon très nette suivant que la taille moyenne de la parcelle sera de 1,93 hectare (*kolangal* Noussoum) ou de 0,41 (*kolangal* Beldol Belel-Falaye). Ces différences sont en fait tempérées par d'autres facteurs : nombre de parcelles détenues par l'exploitation, gardiennage à plusieurs personnes sur les parcelles les plus importantes, existence d'accords passés entre cultivateurs voisins pour une garde commune des parcelles les plus petites, etc...

La seconde raison, particulière, explique la longueur des opérations de défrichement et de sarclage sur le *kolangal* de Tiguéré par le fait que celui-ci, et en particulier la partie cultivée par les Toucouleurs, est d'un redéfrichement récent. On relèvera ainsi, sur le tableau concerné, que le pêcheur de Tiguéré consacre en moyenne chaque année plus de 200 jours de travail à chaque hectare de ses terres de *waalo*. Ce chiffre, ici dépourvu de signification réelle, a rendu nécessaire l'adjonction d'une nouvelle ligne indiquant la durée réelle des travaux effectués par chacun sur sa parcelle. Dans ces conditions, le volume réel de travail consenti tombe à 85 jours.

REPARTITION SEXUELLE DES TACHES

La participation des femmes aux travaux agricoles variera énormément d'un groupe à l'autre, représentant de 16% du travail total chez les *toorooBe* de Boinadji à 42% chez les *suubalBe* de Tiguéré. Un point commun cependant sera l'orientation préférentielle de ce travail vers les opérations les moins pénibles. Ainsi, défrichement et sarclage demeureront principalement le fait des hommes qui effectueront seuls ces tâches chez les *toorooBe* et en prendront 86% en charge chez les *suubalBe*. C'est le semis qui marquera le maximum de la participation féminine aux activités agricoles, les femmes effectuant, dans ce cas, de 29% (Soninkés) à 58% (*suubalBe*) du travail total. Viendront ensuite le gardiennage et la récolte. On notera, dans le cas de Boinadji, une participation relativement importante des femmes au transport de la récolte. Dans ce cas, elles prennent totalement en charge l'opération, en transportant sur leur tête le mil, des champs au village.

Bien que se faisant généralement au sein de l'exploitation familiale, le travail féminin peut aussi s'effectuer dans le cadre de *dawol satindaade* ou *ballondiral* (1). Cependant, même dans ce cas, il ne sortira pas des relations parentales, l'aide bénéficiant non plus à la famille d'accueil de la femme (celle de son mari), mais à sa famille d'origine. C'est souvent en rémunération de cette collaboration que les femmes viennent prélever sur la récolte certaines quantités de mil.

Ainsi défini, le travail agricole des femmes demeure, pour les opérations auxquelles elles participent, quantitativement inférieur à celui des hommes, ce qui n'a rien pour étonner. En effet celles-ci sont absorbées par la multiplicité des tâches domestiques qui leur incombent entièrement : pilage du mil et préparation des repas, achats et ventes sur des marchés souvent distants de plusieurs kms, puisage et transport de l'eau, lavage du linge, etc... En fait, si elles sont parfois peu représentées dans les activités agricoles, elles n'en fournissent pas moins un travail certainement plus considérable que celui de leurs maris qu'il n'est pas rare de voir palabrer à l'ombre des après-midi entières, même en pleine saison culturale.

Cependant, mention particulière doit être faite des petits champs de

---

(1) La journée et demie de travail féminin salarié que nous avons relevée dans les tableaux reproduits en annexe à la colonne "semis", n'est qu'un cas exceptionnel d'une femme seule ayant à faire face à une situation matérielle extrêmement difficile.

femmes dont elles assurent seules la mise en culture et disposent en propre de la récolte. Dans ces cas, la répartition des tâches sera inversée, la femme effectuant seule la quasi totalité des travaux. Cependant, en particulier pour les opérations les plus dures, elle pourra parfois bénéficier d'aide en travail de la part de son mari, pour le sarclage ou le défrichement par exemple.

FRAIS D'EXPLOITATION ET RENDEMENTS

Pour les raisons précédemment énoncées concernant la très forte variabilité des faits constatés suivant les années en matière agricole, nous ne retiendrons ici que les données portant sur le village de Boinadji, données recueillies, nous l'avons déjà dit, pendant une année pouvant être considérée comme "normale", 1975. Dans le cas du village de Tiguéré, par contre, la saison culturale 1976, pendant laquelle furent effectués nos relevés, fut particulièrement défavorable : les caractéristiques de la crue (en dents de scie), la quasi inexistence de précipitations, la désaffection de certains paysans qui, face à la conjoncture, délaissèrent (temporairement ?) les cultures traditionnelles pour se tourner vers le casier rizicole récemment aménagé, font que nous ne reproduirons pas ici les mesures de rendement que nous avons pu effectuer, celles-ci ne revêtant aucune signification. Elles ne sauraient donc être utilisées, en particulier pour une éventuelle mise en parallèle avec les autres villages de l'échantillon.

- *Les frais d'exploitation*

Concernant le *kolangal* Noussoum approprié par les *toorooBe* de Boinadji, nous donnons, dans le tableau 12, le montant des versements en argent effectués sur chaque parcelle, en pourcentage de la valeur de la récolte obtenue et de la récolte stockée.

Comme nous l'avons déjà précisé, sur 15 parcelles, correspondant à 15 exploitations différentes, des travailleurs salariés ont été embauchés. Si l'on remarque que seuls les revenus des migrations sont utilisés pour leur emploi, alors que la monétarisation de l'économie locale, malgré sa faiblesse, permet à certains de se procurer quelques liquidités, on peut estimer que le cultivateur demeurant à Boinadji, plutôt que d'assurer lui-même le sur-travail dû au départ du migrant, préfère s'en décharger sur des travailleurs salariés en leur affectant une partie du revenu de la migration.

Ces salaires, qui correspondent toujours à un nombre limité de journées de travail, peuvent néanmoins représenter une part importante de la récolte obtenue sur le champ, sans que des raisons de mauvais rendements puissent être invoquées. Ils correspondent donc bien à des choix conscients de la part de l'agriculteur qui acceptera, dans certains cas, d'affecter à l'emploi de travailleurs salariés 40 à 50% de la valeur de la production qu'il est en droit d'attendre (1).

---

(1) Il convient toutefois de noter ici le caractère fictif de ce genre d'approximation dans la mesure où, le produit étant essentiellement destiné à l'auto-consommation, sont ici confondues valeur d'usage et valeur d'échange, extrêmement divergentes dans le cas qui nous occu-

Tableau 12 : Montant des versements en argent, en pourcentage de la valeur de la récolte obtenue puis stockée

Nombre de parcelles \ Montant des versements en % de la valeur de la récolte		0	1-10	10-20	20-30	30-40	40-50	50-60
Récolte totale obtenue	Salaires	60	5	2	4	3	1	-
	Transport	28	40	7	-	-	-	-
	Total frais d'exploitation	25	34	7	2	5	2	-
Récolte stockée	Salaires	60	3	1	4	5	1	1
	Transport	28	34	12	1	-	-	-
	Total frais d'exploitation	25	29	9	2	5	4	1

Lors du transport de la récolte au village, 68% des exploitations ne possèdant pas leur propre charette ou, ne bénéficiant pas de l'aide d'un parent ou ami, doivent en louer une. Celle-ci transporte, sur un trajet d'environ 4kms, neuf *ceengele* de mil, soit 270kgs en moyenne. Les modalités de la location varient de 250 Frs par voyage au don du dixième *ceengalal* (d'une valeur de 400 Frs), cas cependant très rare. L'utilisation d'un âne portant 4 *ceengele* revient au même prix. Pour la totalité des exploitations, ces frais de transport, bien évidemment proportionnels aux quantités récoltées, représentent 4,2% de la valeur de la récolte.

Un tiers des exploitations n'effectuent aucun débours monétaire pour la mise en culture de leur parcelle.

- *Les rendements*

Un certain nombre de facteurs interviennent dans la détermination du rendement d'une parcelle, parfois impossibles à prendre en considération dans le cadre d'une étude limitée. Ainsi, s'il est relativement aisé de connaître les durées des diverses opérations culturales, il est beaucoup plus difficile de leur attribuer une datation précise. En effet, si l'a-

---

pe. De plus, la valeur d'échange que nous avons affectée au produit dans nos calculs apparaît elle-même particulièrement fictive, n'étant pas déterminée sur un marché, mais par décision de l'administration centrale.

griculteur se souvient généralement très bien du temps affecté à chacune d'elles, il est rare qu'il puisse les situer avec un minimum de précision. Or, si la durée des travaux est importante à l'égard du résultat final, la période à laquelle ils sont effectués l'est tout autant. Encore ne tenons-nous pas compte du fait que toutes les parcelles ne sont pas envahies de la même manière par les mauvaises herbes, sont cultivées depuis plus ou moins longtemps, et par conséquent, ne demandent pas un même travail pour aboutir à des niveaux comparables de fertilité.

De même, si le paysan connaît parfaitement, bien que de manière empirique, les caractéristiques pédologiques de sa parcelle, il est moins aisé de la situer en fonction des dates d'arrivée et de retrait des eaux, et par conséquent des durées d'immersion, facteur de rendement au moins aussi important que le précédent. Enfin, la position dans le *kolangal* deviendra décisive lorsqu'il s'agira de protéger la future récolte contre les animaux prédateurs.

Ainsi, le rendement moyen obtenu à l'hectare dans le *waalo* est de 435kgs de sorgho (gros mil) en épis frais, soit 196kgs de grain (1).

Tableau 13 : Les rendements dans le *kolangal* Noussoum

Kgs de mil non battu par hectare	0-200	200-400	400-600	600-800	800-1000	+ de 1000
Nombre de parcelles	14	16	28	8	7	2

On pourra se reporter à la partie où nous comparons les rendements obtenus sur les parcelles cultivées directement par leur "propriétaire" et celles cultivées en *rem-peccen*. Nous y effectuons aussi des comparaisons concernant la productivité du travail.

LE FALO TALNDE

Les Toucouleurs et les Soninkés de Tiguéré bénéficient, nous l'avons déjà dit, d'une possibilité particulière : la culture de berge sur les *pale* (pluriel de *falo*). En raison des superficies très réduites de ces terres, leur découpage en sera extrême, la moyenne des parcelles ne couvrant que 7 à 20 ares (suivant le niveau de la décrue). De même, leur utilisation sera particulière. Affectées le plus souvent à des femmes qui y pratiqueront de petites cultures intensives de rente (haricots niébé, patates douces, etc...), ainsi qu'à la plantation de maïs, ces *pale* feront l'objet d'une mise en valeur quasiment ininterrompue tout au long de l'année, mise en valeur rendue possible par la proximité immédiate de l'eau et la baisse de niveau du marigot. Les temps de travaux reflèteront

---

(1) Chiffre obtenu par l'application des coefficients de transformation des épis frais en grains calculés par la MISOES (Cf. "La Moyenne Vallée du Sénégal", op. cit.). Ces coefficients sont respectivement de 0,45 pour le sorgho et de 0,45 pour le *suuna* (petit mil).

ce caractère particulier par leur brièveté unitaire et leur étalement tout au long de l'année (Cf. Tableau en annexe).

La longueur de certaines opérations, telle le semis, provient de la diversité des espèces plantées et du fait que cette opération se poursuit tout au long de la saison sèche, au fur et à mesure de la baisse des eaux dans le marigot Balel. De même, l'anormale durée des temps de gardiennage (ramenés à l'hectare) est due à la taille réduite des parcelles sur chacune desquelles, à certaines périodes, veille une femme.

La similitude des temps de travaux féminins et masculins, en particulier en ce qui concerne les trois premières opérations culturales : défrichement, semis et sarclage, provient du fait que, généralement, le mari aide sa femme pour ces premiers travaux, à charge pour elle de se débrouiller seule par la suite. Les femmes assument ainsi 71% de la totalité des travaux agricoles sur les *pale*.

Certains des produits récoltés sont ensuite vendus en partie à des commerçants de Matam, en particulier haricots niébé, patates douces, *kandie*. D'autres, tel le maïs, sont par contre généralement consommés par le *fooyre*.

LA PRODUCTION AGRICOLE EN CULTURES PLUVIALES

TEMPS DE TRAVAUX ET REPARTITION SEXUELLE DES TACHES

Si l'on se réfère aux tableaux reproduits en annexe et concernant le village de Boinadji, il apparaît dès l'abord de grandes différences entre les temps de travaux effectués dans le *jeeri* et ceux exécutés sur le *waalo*. Nous avons déjà commenté précédemment les raisons à cet état de fait, dans le chapitre traitant des cultures de décrue. Ainsi, le Toucouleur de Boinadji consacrera en moyenne 112 jours de travail à chaque hectare détenu en cultures pluviales, ce chiffre n'étant que de 73 jours, rappelons-le, dans le *waalo*. En faisant exception du gardiennage, la différence est encore plus notable, ces temps s'établissant respectivement à 70 et 29 jours (1).

Ces volumes globaux de travail seront sensiblement moins importants chez les Wolofs et les Peuls avec respectivement 102 et 90 jours. Dans le temps, les opérations se répartissent cependant à peu près aux mêmes périodes. Cette différence, notée en particulier en ce qui concerne les Peuls, est principalement due à la faible durée du gardiennage chez ces derniers. La proximité de leurs habitations leur permet en effet une surveillance constante des champs sans qu'il soit nécessaire d'abandonner les occupations habituelles.

En raison de l'existence de champs qui leur sont propres, sur lesquels elles sont, généralement, les seules à travailler, les femmes de

---

(1) Nous soulignons ici qu'il ne s'agit pas là de durées de travaux, mais bien de temps de travaux, c'est-à-dire, finalement, du volume de travail affecté à chaque opération.

Tiehel participent beaucoup plus intensivement aux travaux agricoles que ne le font celles de Boinadji ou Mogo-Yallalbé. En effet, ces dernières n'accomplissent respectivement que 6% et 16% des opérations culturales contre 28% pour les premières. Tant à Tiehel qu'à Mogo-Yallalbé, en raison de la proximité des champs, le mil n'est pas transporté au village et est engrangé sur place dans des *sakeeji* ou des *leer*. Dans un premier temps, les épis sont rangés à plat dans le *leer* parallèlépipédique fait de pieux enfoncés dans le sol, dont la largeur est généralement de un mètre (taille de deux épis mis bout à bout), et la longueur et la hauteur variables. Cette disposition permet d'évaluer facilement la récolte et d'en extraire l'*asakal* : la longueur du *leer* est mesurée au nombre de pas, le dixième étant prélevé. Il convient de rappeler ici que, alors que dans le *waalo* l'*asakal* sur la récolte était, jusqu'à une période récente, donné entièrement au *jom leydi* et prenait alors la forme d'une redevance foncière, il n'en est rien dans le *jeeri* où cet *asakal* est attribué aux pauvres ou à des membres nécessiteux de la famille. Dans un deuxième temps, ce mil est transféré des *leer* aux greniers circulaires légèrement surélevés que l'on trouve dans tous les champs : les *sakeeji*.

Nous n'avons relevé, dans nos temps de travaux concernant les Wolofs de Tiehel, qu'un seul cas d'emploi de travailleurs salariés. Il s'agit de l'exploitation d'un coordonnier se rendant régulièrement à Matam pour vendre sa production ou livrer les articles qui lui ont été commandés. Très pris par ce travail, il ne participe pratiquement pas à la mise en culture de sa parcelle, travail qui ne peut être assuré entièrement par les membres de son foyer. Tous ses enfants étant en bas âge, seules ses deux femmes prennent en charge les travaux les moins pénibles, secondées par des travailleurs journaliers. De même, nous n'avons relevé aucun cas d'aide ou d'entraide en dehors de l'exploitation familiale.

A Mogo-Yallalbé, les femmes participent aussi, comme dans les autres villages, à tous les travaux agricoles avec cependant une tendance marquée pour les moins pénibles. Ainsi, une seule d'entre elles a pris part au défrichement alors que la participation féminine, avec celle des jeunes enfants, est majoritaire pour le gardiennage.

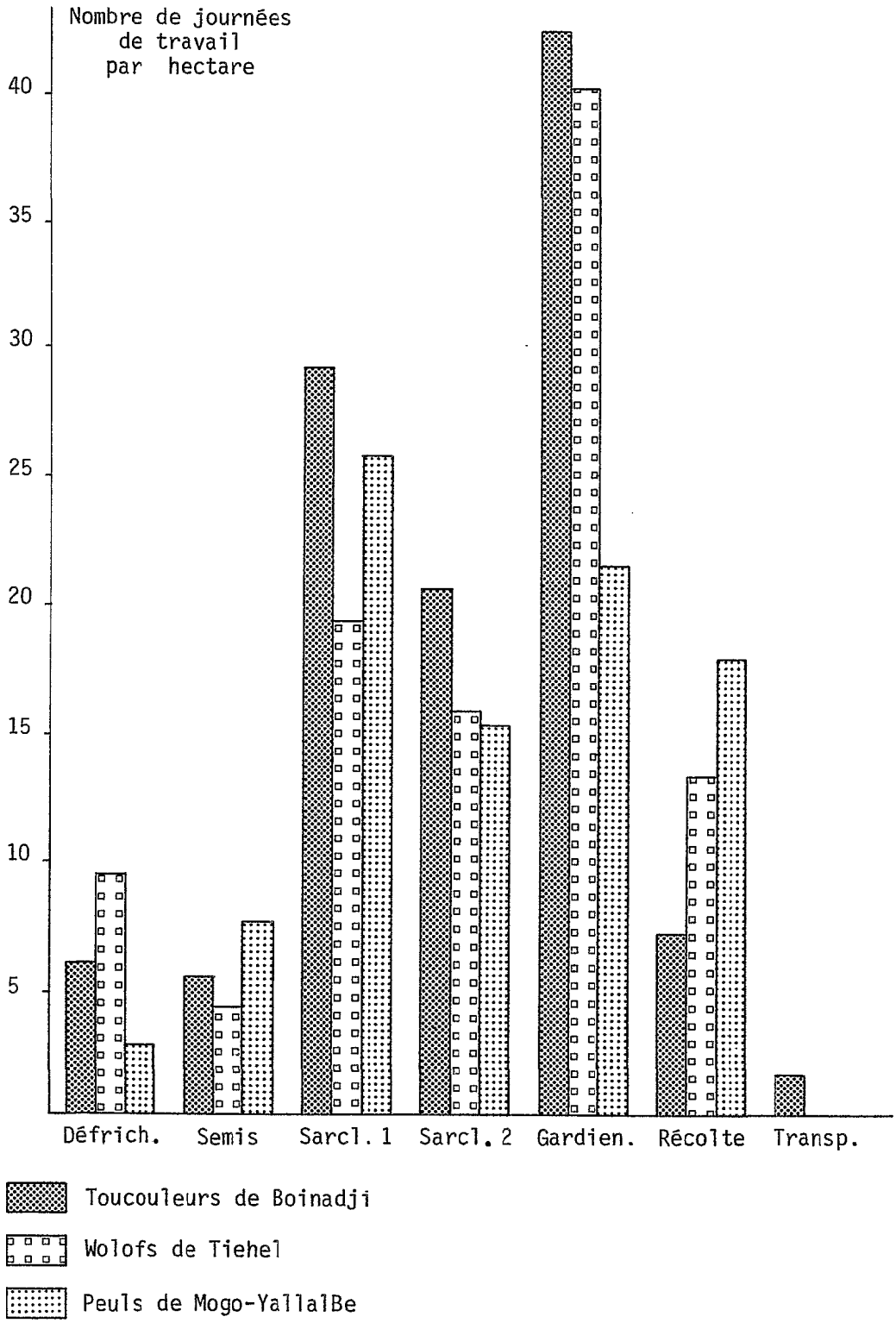
Les travailleurs salariés ne sont jamais employés par les Peuls de Mogo-Yallalbé. Une seule exploitation a fait appel à ce type de travail pour une journée de sarclage. Encore s'agit-il ici, plus de la location d'une machine à sarcler que d'un appel à une main-d'oeuvre manquante (1). De même, les formes d'aide ou d'entraide sont assez peu répandues, comme pour les autres villages, et ne représentent, en moyenne, que 4% des temps de travaux (contre 5% chez les Toucouleurs, ce taux étant nul chez les Wolofs).

Dans tous les cas, de la même façon que nous l'avions fait remarquer en ce qui concernait les temps de sarclage sur le *waalo* de Boinadji, tous ces temps de travaux, particulièrement ceux correspondant aux opérations de sarclage, recouvriront de grandes disparités. Nous obtien-

---

(1) Il s'agit d'une exploitation sur laquelle nous reviendrons lors de l'étude des migrations et des budgets familiaux. Le comportement de ses membres est assez peu représentatif de celui des habitants de Mogo-Yallalbé, et beaucoup plus proche de celui des *TiehelnaBe*.

Fig. 20 : Temps de travaux sur le *jeeri*, par opération culturale et par village



drons ainsi des coefficients de variation allant de 0,60 dans le cas de Mogo-Yallalbé à 0,81 dans le cas de Boinadji. En ne conservant que les temps situés dans les 75% centraux, ces indices passeront respectivement à 0,43 et 0,61, ce qui demeure tout de même particulièrement élevé.

Les relevés sur le terrain n'ayant pas été effectués durant la même année, nous traiterons une fois de plus à part le village de Tiguéré Siré. Pour les Toucouleurs *suubalBe* et les Soninkés de ce dernier village, nous relèverons des temps de travaux nettement plus longs que pour les autres villages étudiés. Comme pour les rendements, ceci s'explique par la faible pluviométrie de l'année de l'enquête, qui obligea les paysans à étaler les opérations culturales, et en particulier à multiplier les semis, ce qui apparaît d'une manière tout à fait manifeste sur les tableaux concernés.

A l'inverse du *waalo*, l'entraide se révèle inexistante sur les *foonde*, tous les travaux étant directement effectués par l'exploitation familiale. Par ailleurs, la contrainte foncière n'existant que de façon très limitée sur ces terres de *foonde*, l'adéquation disponibilités de travail/superficies cultivées se fait d'autant plus facilement, permettant ainsi de retrouver une structure pouvant être qualifiée de typique, de l'organisation du travail : les femmes ne participent pas aux travaux les plus durs (défrichement, sarclage) comme elles sont parfois obligées de le faire dans le *waalo* lorsqu'elles disposent en propre d'un droit quelconque de "propriété" ou d'utilisation. Ce travail des femmes sera cependant plus largement réparti chez les Soninkés, certaines ayant participé à des travaux de sarclage. Malgré tout, il demeure principalement limité aux opérations habituelles et ne représente toujours qu'une part relativement faible du volume total de travail consenti : 14,9% contre 17,2% pour les Toucouleurs.

RENDEMENTS ET PRODUCTIVITE DU TRAVAIL

Ici encore, nous nous limiterons aux trois villages de Boinadji, Tiehel et Mogo-Yallalbé.

Dans le cas de Boinadji, il ressort de la comparaison des tableaux 13 et 14, que les rendements dans le *jeeri* sont beaucoup plus élevés que dans le *waalo* : 1 138kgs en moyenne d'épis frais à l'hectare contre 435 kgs dans le *waalo*, soit respectivement 512kgs et 196kgs de grain à l'hectare. Par contre, ces rendements sont nettement plus faibles que ceux obtenus par les Wolofs de Tiehel (1 254kgs à l'hectare sur les champs familiaux) et les Peuls de Mogo-Yallalbé (1 603kgs à l'hectare).

Ici encore, un fait remarquable est la grande dispersion des résultats, particulièrement apparente sur la figure 21. Ainsi, pour une moyenne de 1 138kgs à l'hectare, l'écart-type s'établit à 591kgs et le coefficient de variation à 0,52.

Une intéressante mise en parallèle peut être faite entre rendements à l'hectare, nombre de jours de sarclage à l'hectare, productivité de ce travail et superficies mises en culture. Il ressort ainsi des figures 21 à 23 qu'une augmentation des superficies cultivées s'accompagne d'une diminution des rendements et du volume de sarclage effectué par hectare, alors que la productivité de ce travail augmente de façon très nette.

Fig. 21 : Rendements à l'hectare et superficies cultivées sur le *jeeri* de Boinadji

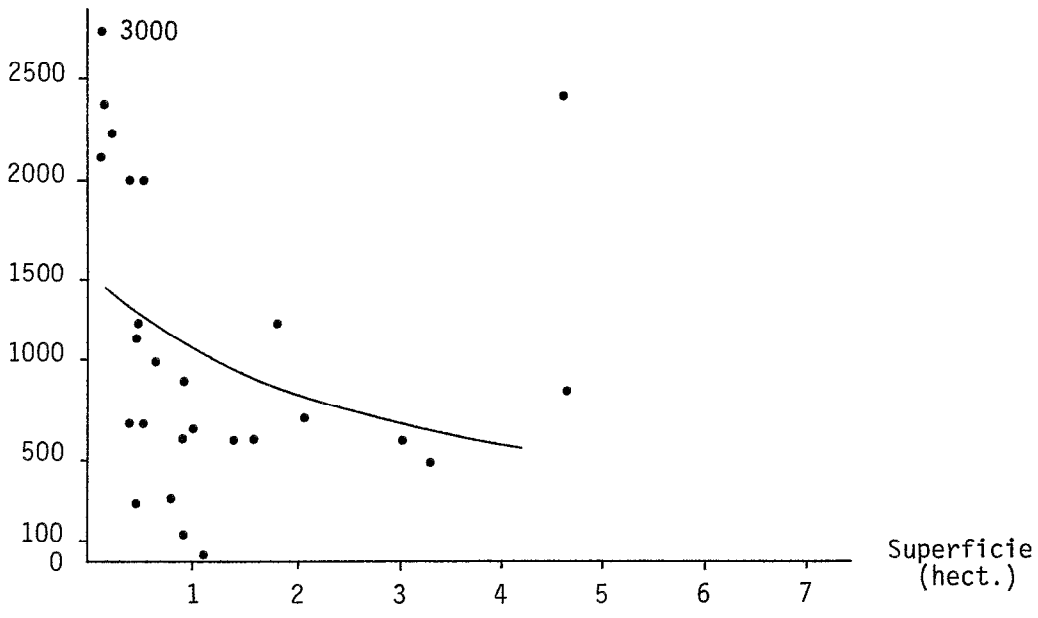


Fig. 22 : Jours de sarclage/hect. et superficies cultivées sur le *jeeri* de Boinadji

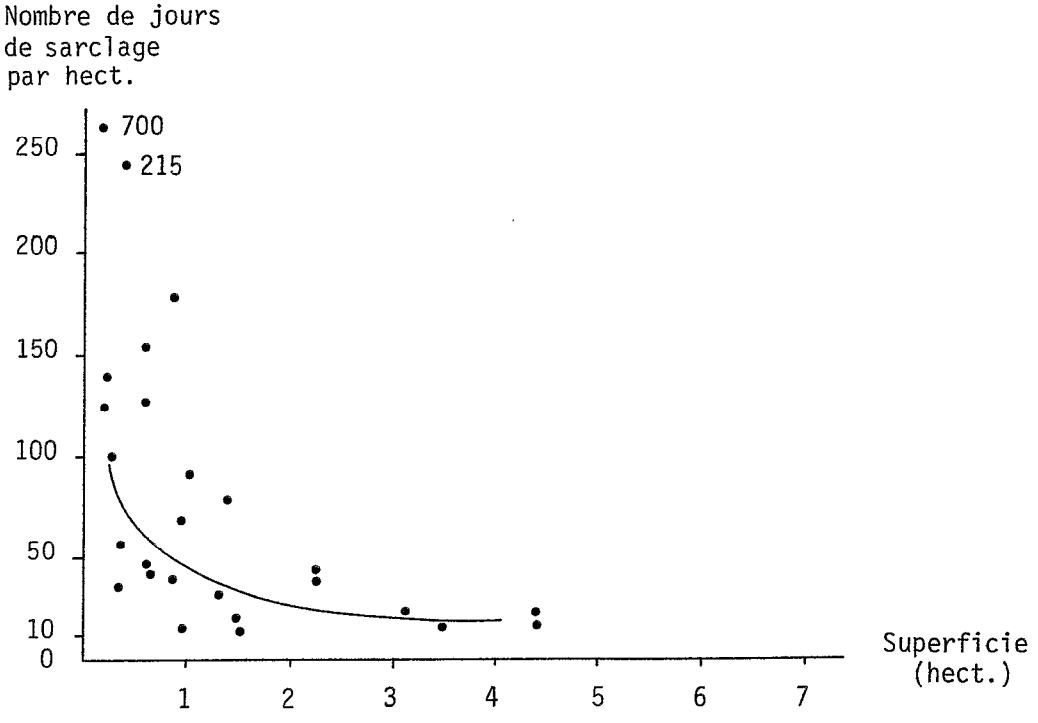
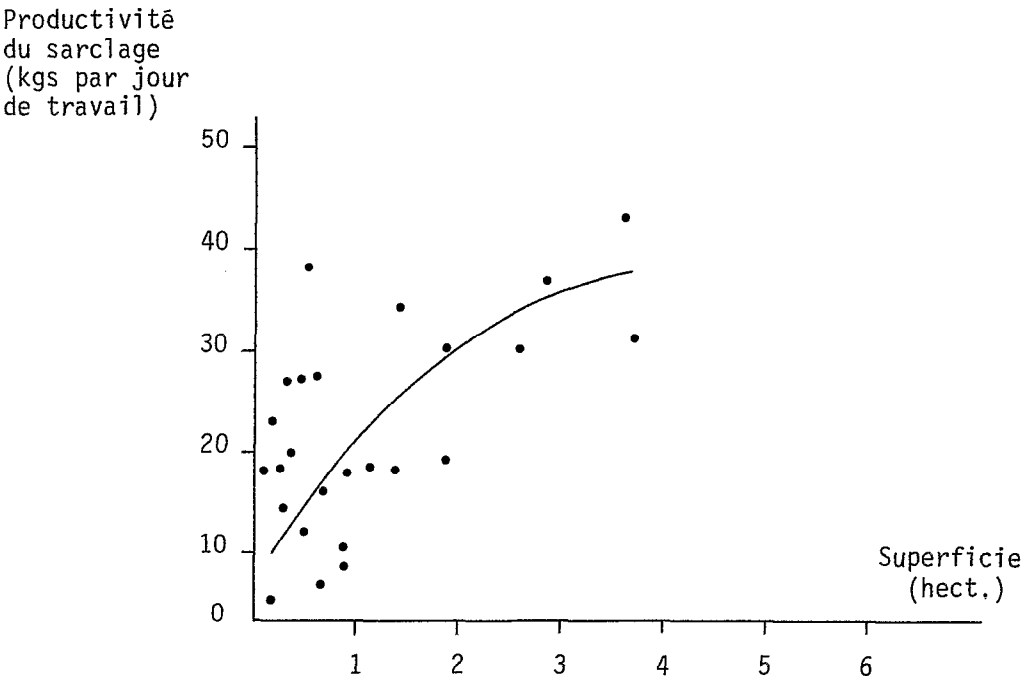


Fig. 23 : Productivité du travail et superficies cultivées sur le *jeeri* de Boinadji



Si nous nous intéressons à présent aux Wolofs de Tiehel, nous observons, pour un rendement moyen global de 651kgs d'épis frais à l'hectare, de grandes différences.

Tout d'abord, si nous nous attachons uniquement aux champs familiaux, les seuls pouvant être conservés pour une comparaison inter-villageoise, les grandes inégalités disparaissent et le rendement moyen passe à 1 254 kgs à l'hectare. Les importantes distorsions introduites par la prise en compte des champs individuels tiennent en grande partie au fait que, lors de notre enquête, les cultures ont dû subir l'assaut d'un nombre anormalement élevé de sauterelles et d'oiseaux mange-mil. Pour cette raison, du fait de l'affectation de la production des différents types de champs, ceux des femmes ont été délaissés lors du gardiennage, et tous les efforts ont porté sur la préservation des récoltes des champs familiaux. Ainsi, sur 17 parcelles, 8 ont été totalement abandonnées et dévastées et 3 ont eu des rendements à l'hectare inférieurs à 80kgs.

Par contre, c'est sur deux champs de femmes, non abandonnés aux prédateurs, que l'on trouve les rendements les plus élevés du parcellaire : 2 400 et 2 800kgs à l'hectare. Il convient de noter que ces deux parcelles, de taille extrêmement réduite (0,25 hectare chacune), ont fait l'objet de temps de travaux particulièrement importants.

Si nous exceptons les champs individuels, il ressort que les rendements varient assez peu, pratiquement tous étant situés entre 1 100 et 1 400kgs par hectare, les deux points extrêmes étant 575 pour le plus faible et 1 880 pour le plus élevé.

Parallèlement à la variation des temps de sarclage (de 4,3 à plus de

89 jours par hectare), qui ne peut être reliée aux superficies cultivées, la productivité du travail apparaît relativement indépendante de la taille des parcelles. Il convient de noter ici que le champ le plus important sur lequel la productivité du travail a été la plus forte, est régulièrement enrichi par son propriétaire qui, tous les trois ans, et en particulier l'année de notre enquête, rémunère un berger peul pour que celui-ci y fasse stationner son troupeau.

Tableau 14 : Les rendements en cultures pluviales

Kgs d'épis frais à l'hectare / Nombre de parcelles		0 à 200	200 à 400	400 à 600	600 à 800	800 à 1000	1000 à 1200	1200 à 1400	1400 à 1600	1600 à 1800	1800 à 2000	2000 à 2200	2200 à 2400	+ de 2400
ToorooBe		-	2	2	8	3	4	1	-	-	2	1	2	1
Wolofs	1	11	-	1	-	1	-	1	1	-	-	-	1	1
	2	-	-	1	-	-	1	4	-	-	1	-	-	-
Peuls		-	-	-	1	1	4	-	6	7	2	2	1	1

1 = champs individuels
2 = champs familiaux

Détenant les plus petites parcelles sur lesquelles ils effectuent les plus faibles temps de travaux, les Peuls de Mogo-Yallalbé y obtiennent néanmoins les plus hauts rendements : 1 603kgs d'épis frais à l'hectare, en moyenne, contre 1 254kgs pour les Wolofs et 1 138kgs pour les Toucouleurs. Ceci est explicable par l'importante fumure dont bénéficient ces champs sur lesquels stationne le grand troupeau peul.

La plupart des exploitations ne disposant que d'une seule parcelle représentant l'unique possibilité de se procurer le mil nécessaire à la subsistance, il en est pris grand soin. Ainsi, leur petite taille facilitant la mise en culture et le gardiennage, aucun rendement ne sera inférieur à 750kgs à l'hectare, plus des 9/10è dépassant 1 000kgs. Nous avons là une situation fort différente de celle des Toucouleurs de Boinadji pour lesquels la récolte de *jeeri* présente un caractère beaucoup moins vital (près de 60% des parcelles cultivées par des *BoinadjinaBe* ont eu des rendements inférieurs à 1 000kgs à l'hectare).

LE TRANSFERT MIGRATOIRE

GENESE ET EVOLUTION DU TRANSFERT MIGRATOIRE

Une des premières constatations, pour toute personne appelée à travailler dans la vallée du Sénégal, est celle de l'importance primordiale tenue par le processus migratoire dans tous les aspects de l'existence, tant sociale qu'économique, des populations de la région. Ce processus migratoire doit bien être perçu comme un fait central et non marginal, actuellement déterminant, et l'étude des systèmes de production actuels dans la vallée ne saurait se faire sans que lui soit conservée cette place centrale.

Cependant, contrairement à la démarche usitée dans de nombreuses études, ce transfert ne saurait être correctement appréhendé à partir de la seule prise en compte de ses composants actuels. Il doit être analysé non comme fait "autonome" découlant de conditions actuelles, mais comme reproduction d'un processus engagé lors d'une situation historique bien particulière : la colonisation. A l'inverse, devra aussi être évitée l'erreur consistant à intégrer dans le mécanisme explicatif des éléments dont la seule analogie avec la situation actuelle sera le (ou les) mouvement de population. Il en sera ainsi des références aux *jihad* (guerres saintes) et au prosélytisme religieux des Toucouleurs. Il apparaît ainsi totalement erroné de voir dans les croisades d'El Hadj Omar, pour ne citer qu'un des plus célèbres, un précédent historique aux migrations actuelles, de nature fondamentalement différente.

C'est ainsi dans la période de l'occupation française que devront être recherchés les facteurs déstabilisants ayant conduit des fractions parfois fort importantes des populations de la vallée à quitter leurs villages pour trouver ailleurs un aléatoire travail salarié.

Nous ne traiterons pas, dans ce bref aperçu, des migrations à caractère coercitif : esclavage et travail forcé, historiquement antérieures, mais simplement de celles qui, bien qu'imposées par les systèmes d'exploitation et d'administration coloniaux, pourraient être considérées comme relevant de l'initiative individuelle.

Les premiers prélèvements de main-d'oeuvre se firent dès la première

moitié du XVIIIe siècle, sous la forme de la traite esclavagiste, dirigée principalement vers les colonies d'outre Atlantique. Sans entrer dans le détail, ce système de traite fut officiellement condamné dès le début du XIXe siècle (traité de 1815) et disparut réellement vers la fin de la première moitié de ce même siècle. Le régime des enrôlements de force dans l'armée ou de l'engagement à temps en prit pour quelque temps la relève. Par ce système, était offerte aux captifs une "liberté immédiate" en échange d'un engagement de 14 ans, bien évidemment non rémunéré, en faveur d'un nouveau maître. En 1848, l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises mettait théoriquement fin à cette pratique.

Après les échecs des systèmes directement coercitifs de recrutement de la main-d'oeuvre, il apparut nécessaire de trouver de nouvelles modalités permettant de mobiliser et d'amener dans les lieux où elle serait utile, une force de travail a priori peu soucieuse de se rendre dans les centres d'emploi.

Un des premiers moyens fut l'adoption, à partir de 1848, du "principe libérateur du sol français" qui prévoyait la liberté pour les captifs échappés et réfugiés dans les "territoires français". Cette main-d'oeuvre, cependant, s'avéra de très faible qualité et peu souvent adaptée aux besoins réels (1).

En fait, les prémisses des migrations actuelles doivent être recherchées dans les bouleversements économiques qui affecteront la région de la moitié du XIXe siècle au début du XXe.

Le premier de ces bouleversements fut le dépérissement de l'économie marchande sur le fleuve induit en partie par la disparition de la traite esclavagiste, en partie par la chute des cours de la gomme. L'introduction de la culture commerciale de l'arachide à partir de 1841 attira désormais les "efforts" des grandes maisons de commerce bordelaises qui se désintéressaient dès lors du fleuve en le laissant entre les mains des petits traitants Saint-Louisiens. La construction du chemin de fer Dakar-Niger, qui laissait totalement de côté toute la région du fleuve, parachevait le déplacement vers le Sud de la nouvelle zone économique entièrement basée sur la culture de l'arachide (2).

Corollaire de la baisse des cours de la gomme, la dégradation des termes de l'échange à laquelle s'ajoutaient le maintien à des prix élevés des articles importés et l'impossibilité de monétarisation locale de la production agricole (3), furent certainement les déterminants les plus

---

(1) Delaunay D., op. cit., p.20

(2) De 1881 à 1897, était construite la portion Kayes-Niger. La portion Dakar-Kayes, entreprise en 1907 fut terminée en 1923. S'écartant délibérément de la région du fleuve, cette voie ferrée entraîna dans son sillage la mise en culture arachidière de toute la partie ouest de la zone traversée. Cette voie ferrée marqua le début de la désaffection de Saint-Louis et de la région du fleuve.

(3) En effet, les traitants n'échangeaient, contre les produits locaux (mil, gomme, etc...) que des produits manufacturés importés, ceci leur permettant de gagner sur le double tableau de l'achat et de la

importants de la perte d'intérêt des paysans pour la production marchande des céréales. A partir de la fin du XIXe siècle, avec l'assujettissement à l'impôt en espèces, tous les éléments étaient en place pour permettre le dégagement de main-d'oeuvre. Dès lors, en raison de l'impossibilité locale de monétariser les produits de traite et du fait de la nécessité de disposer de liquidités pour l'acquittement de l'impôt et l'achat des biens d'importation imposés par le colonisateur (1), la migration s'imposa très tôt comme seule alternative; tout d'abord parce qu'il était intolérable pour le villageois sans ressources d'accepter un emploi salarié dans son propre pays (2), ensuite parce que les possibilités offertes par de tels emplois demeuraient localement fort limitées (3).

Ce déplacement sera encore favorisé, dans les premières années du XXe siècle par l'attrait des emplois offerts par les aménagements importants tel la construction du chemin de fer Dakar-Niger, et les appels de main-d'oeuvre en provenance des nouvelles zones d'emploi, région arachidière en particulier.

Les législations de 1901 et 1906 sur la libération des anciens esclaves précipiteront le processus en poussant à la migration les serviteurs affranchis et leurs anciens maîtres appauvris (4).

A l'heure actuelle, cette émigration est un des aspects dominants de la vie des populations de la vallée, hors duquel aucune étude économi-

---

vente. Il était donc impossible, localement, de se procurer du numéraire par le biais de tels échanges.

(1) Cf. Archives du Sénégal, K.172 (26)
Ce désir des biens de traite, non spontané mais imposé par l'administration coloniale, fut, avec l'assujettissement à l'impôt en espèces, une des pierres angulaires de la politique de mobilisation de la main-d'oeuvre.

(2) "Par orgueil et faux amour-propre, le Toucouleur sans ressources évitait encore, il y a quelques années, de s'employer à des travaux salariés dans son pays. Il préférait aller dans les pays voisins où il s'engageait pour un travail quelconque qui lui procurait le peu d'argent dont il avait besoin pour acquitter son impôt, se vêtir et vivre misérablement." Notice sur Matam par son commandant de cercle, 1904, op. cit.

(3) Seul l'engagement comme "laptot" sur les chalands de commerce du fleuve était accompagné d'une rémunération versée en argent. Sauf exception, toutes les autres activités salariées étaient rémunérées par des contre prestations en nature.
Cf. Notice sur Matam, 1904, op. cit., p.12

(4) Le maintien sur place des anciens esclaves passant par le rachat au maître à des tarifs souvent exorbitants, l'émigration s'imposait comme moyen d'une totale émancipation, sociale et économique. Appauvris par ces départs, les anciens maîtres dont la position sociale interdisait la pratique d'un travail salarié sur place, se voyaient à leur tour contraints de s'employer à l'extérieur.

que ou sociale ne saurait être envisagée (1). Touchant surtout la population active qui quitte le pays en quête de travail, ce déplacement se fait de manière différente suivant les ethnies considérées. Chez les Toucouleurs, "*ce mouvement migratoire se fait principalement en direction des centres urbains du Sénégal qui absorbent 86% du total des migrants*" (2). Alors que celui-ci peut être considéré comme définitif ou semi-définitif (d'une durée supérieure à cinq ans), une émigration vers d'anciens pôles attractifs ruraux subsiste, à caractère généralement saisonnier (le navétanat en étant la forme principale)(3).

En milieu soninké, ce déplacement se fait beaucoup plus en direction de l'étranger, tant proche (Afrique) que plus lointain (Europe et pays arabes).

Comme nous avons déjà pu le noter, le caractère essentiellement économique de cette migration ne peut être remis en question; opinion d'un grand clacissisme, tant sur un plan général (4), qu'au niveau particulier de la vallée du fleuve Sénégal. Ainsi, au premier chef, dans la détermination des motivations des migrants, apparaîtra la recherche de l'argent, rendue nécessaire par la difficulté de commercialiser les cultures locales et (ou) leur très faible rentabilité (5). Cette recherche ressort, dans l'enquête faite par la MISOES (op. cit.), comme le but de plus de 4/5è des voyages, l'argent récolté servant le plus souvent à l'

---

(1) "Le nombre des migrants vivants, en ce moment, hors du Fouta, est estimé à 70.000, sans tenir compte des Toucouleurs qui se sont installés définitivement à l'extérieur pendant l'époque pré-coloniale. La population toucouleur présente actuellement dans la vallée est de 190.000 personnes environ; c'est donc plus du quart de la population totale qui est absente." in "Société toucouleur et migration", Diop A., Ifan, Initiations et études, n° XVIII, Dakar 1965, p.50

(2) Diop A., op. cit., p.51 et "La Moyenne Vallée du Sénégal", op. cit., p.242 : "Un dépouillement des plus récents recensements effectués avec le service de Statistiques donne les résultats suivants" (1957):

Originaires du fleuve dans les centres urbains du Sénégal :

Dakar	31.000	Thiès	4.500	Rufisque	4.000	Ziguinchor	1.000
St Louis	15.000	Kaolack	4.000	Diourbel	1.500		

(3) Les navétanes sont les travailleurs saisonniers se rendant, pendant l'hivernage (saison des pluies ou navet en wolof, correspondant à la période de juillet à octobre), dans le bassin arachidier pour participer aux travaux. Actuellement le mouvement (navétanat) se restreint. "Les navétanes sont soumis à des conditions de vie très dures; la rentabilité de la culture de l'arachide est faible même pour le paysan propriétaire. Ils sont, en outre, exploités par les employeurs." Diop A., op. cit. p.51

(4) Systématisé par J.C. Mitchel dans "Les causes des migrations de la main-d'oeuvre", Bulletin de l'Institut Interafricain du Travail, 1959, n°1, p.31 : ..." tous les auteurs qui ont traité du mouvement des populations ont souligné son fondement économique."

(5) Diop A., pp.85-91 et la "Moyenne Vallée du Sénégal", pp.251 à 253

achat d'habillement (2/3 des réponses) et à l'acquittement de l'impôt (3/5 des réponses)(1). L'affectation à l'achat de denrées alimentaires, importante dans l'enquête effectuée par A. Diop (2), n'apparaît que comme marginale dans les travaux de la MISOES (6% des cas), opinion que nos propres investigations sur les budgets familiaux nous poussent à partager.

LE TRANSFERT MIGRATOIRE

ASPECTS QUANTITATIFS

Ce terme de transfert migratoire ne doit pas prêter à confusion et masquer la nature profonde du phénomène qui, comme nous serons amenés à le constater par la suite, est en fait un va-et-vient quasi permanent d'individus qui, par son application à la quasi totalité des membres des groupes considérés, en arrive à prendre la forme globale d'une ponction permanente sur la force de travail localement disponible. L'aspect physique des villages considérés sera, de ce point de vue, particulièrement significatif. En effet, dans la vallée, la modification des capacités économiques étroitement liée à l'émigration, se manifestera, au premier chef, par la modification de l'habitat. Ainsi, la présence dans les constructions de matériaux nouveaux tels que la tôle ondulée employée pour les toitures, sera le signe quasiment certain de l'existence d'un mouvement migratoire. Ces matériaux nouveaux revêtent en effet une double fonction : ostentatoire d'une part en révélant à tous les nouvelles capacités économiques de l'expatrié, pratique d'autre part en déchargeant le migrant de l'entretien saisonnier des structures traditionnelles de construction en bois et *banco* (3).

Boinadji, Tiehel et Tiguéré, tous quartiers confondus, frappent ainsi par la densité de cet habitat caractéristique, d'autant plus marquant dans le cas de Tiehel que ce type de construction est tout à fait exceptionnel dans le *jeeri*. Bien entendu, bénéficiant d'une répartition secondaire des revenus de la migration, un petit nombre d'artisans aura,

---

(1) Cette utilisation de l'assujettissement à l'impôt, moins comme source immédiate de revenus que comme facteur mobilisateur de la main-d'oeuvre ou élément incitatif à la production agricole marchande, peut être relevée dans la quasi totalité des régimes coloniaux, tant en Afrique qu'ailleurs.

(2) "... L'aide à la famille, ... , qui est la raison la plus fréquente évoquée (90,9%) se traduit par l'envoi des sommes d'argent... permettant surtout d'acquérir des denrées alimentaires, même locales". Diop A., op. cit., p.87

(3) Le *banco* est un mélange de terre séchée et de bouse de vache qui peut être utilisé, soit d'une manière homogène pour l'érection directe de murs sur des supports végétaux (cas des cases peul de Mogo YallalBe), soit pour la confection de briques évitant ainsi les problèmes de fissurement des parois (cas de la plupart des grandes maisons comportant plusieurs pièces alignées le long de la véranda de façade, dans les villages de Boinadji, Tiehel et Tiguéré).

Fig. 24 : Pyramide des âges du groupe toucouleur *toorooBe*

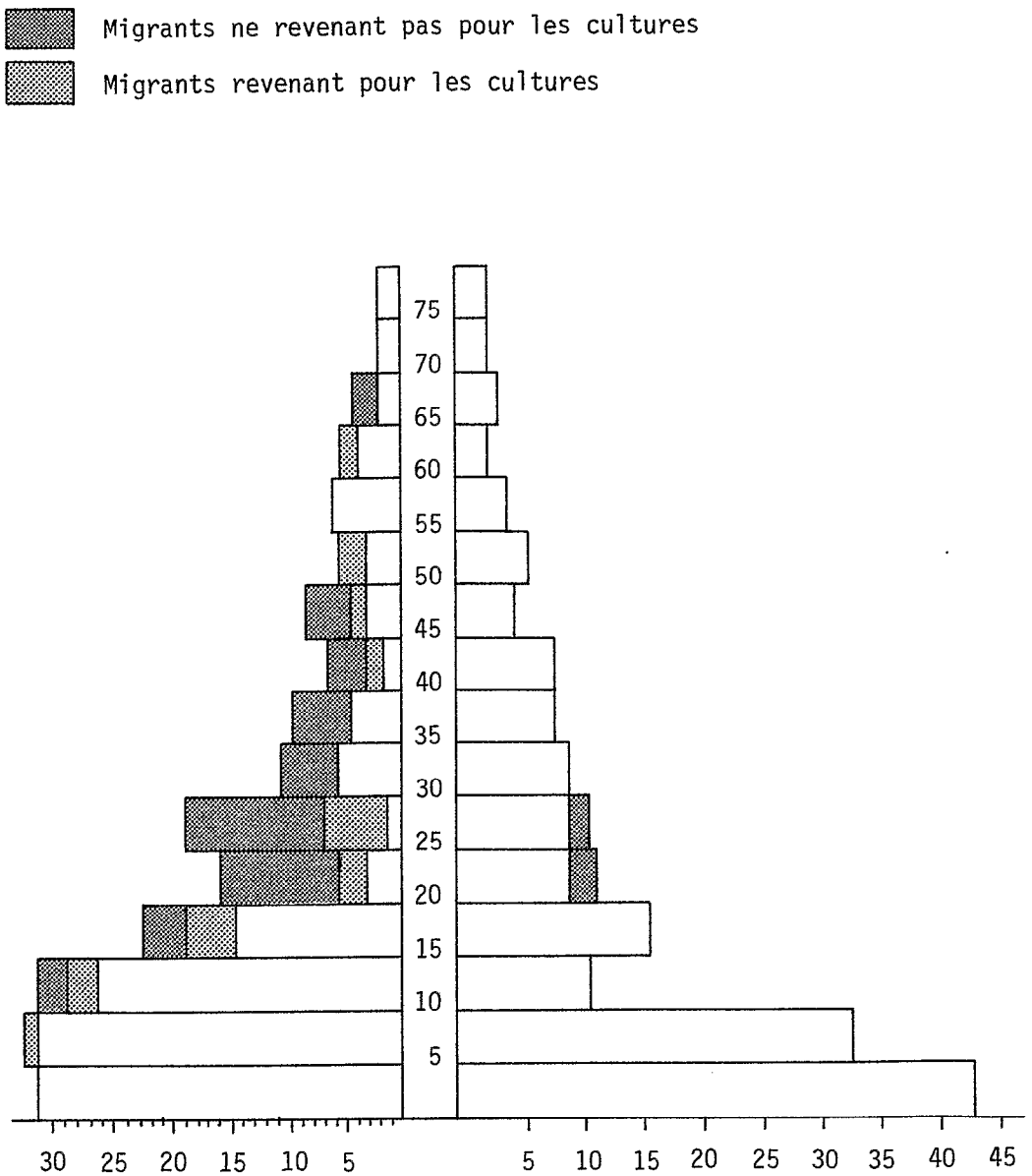


Fig. 25 : Proportions de migrants dans la population active, par tranches d'âge chez les Toucouleurs *toorooBe*

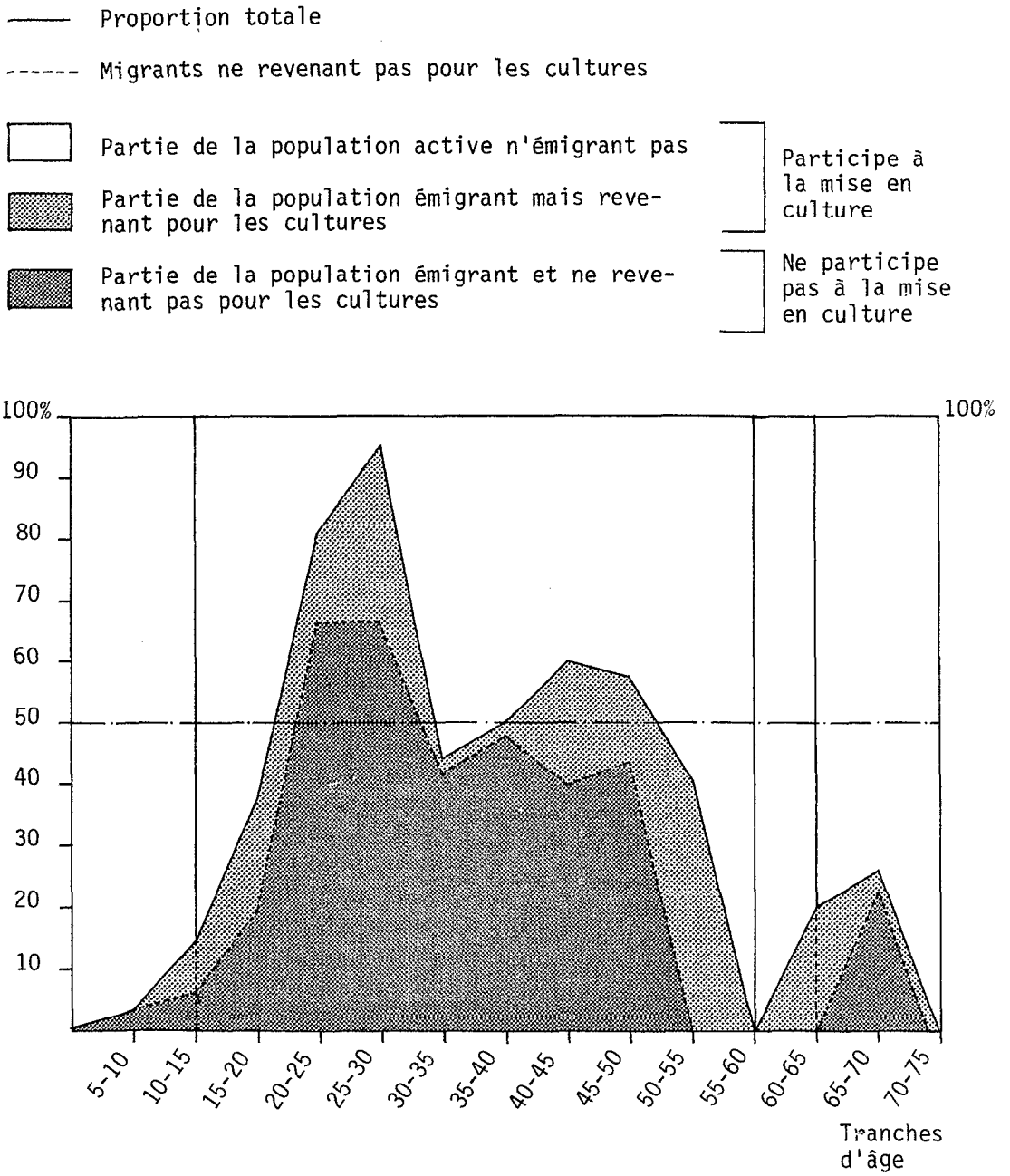


Fig. 26 : Pyramide des âges du groupe wolof

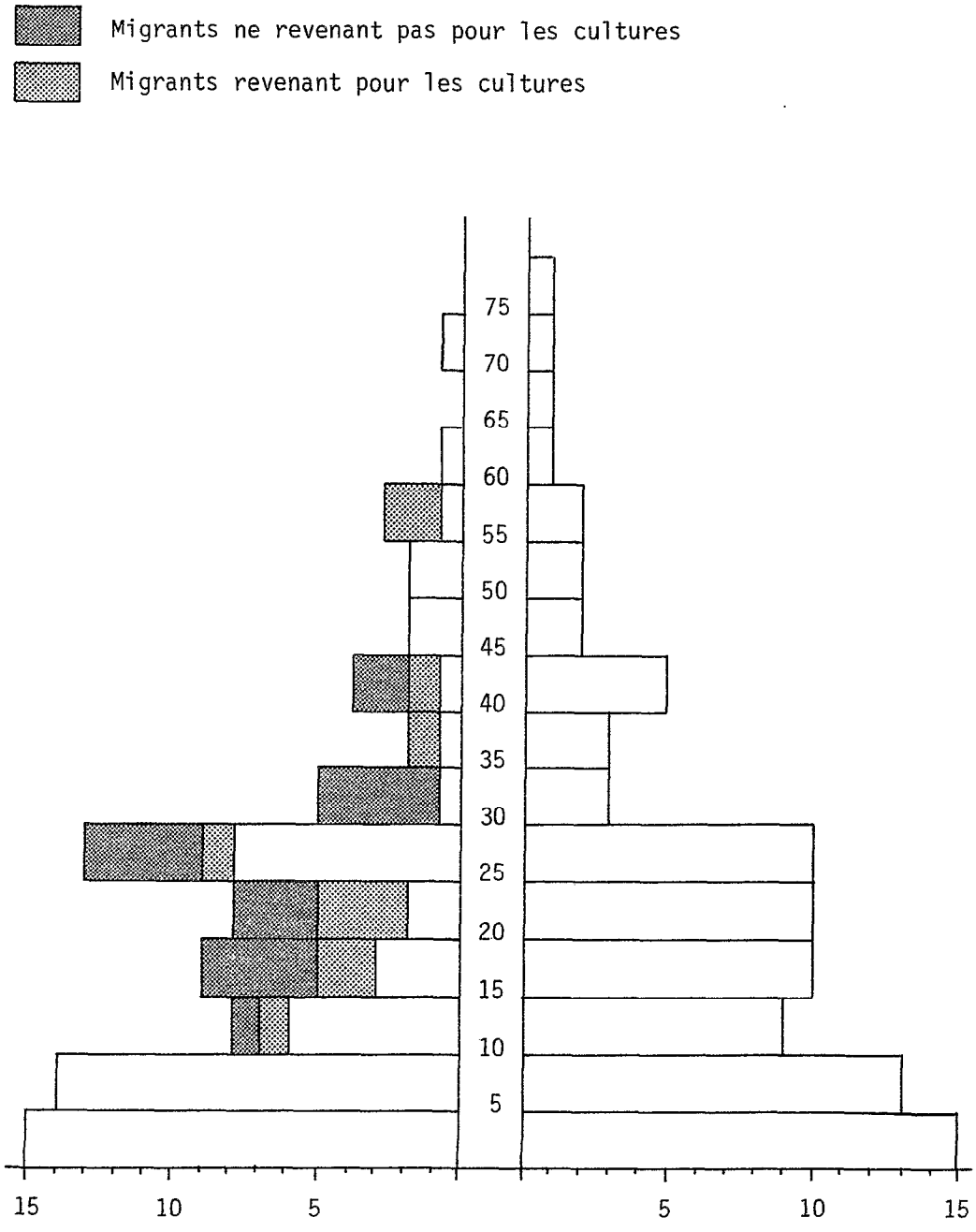


Fig. 27 : Proportion de migrants dans la population active par tranches d'âge chez les Wolofs

——— Proportion totale

------- Migrants ne revenant pas pour les cultures

Partie de la population active n'émigrant pas

Partie de la population active émigrant mais revenant pour les cultures

Partie de la population active émigrant mais ne revenant pas pour les cultures

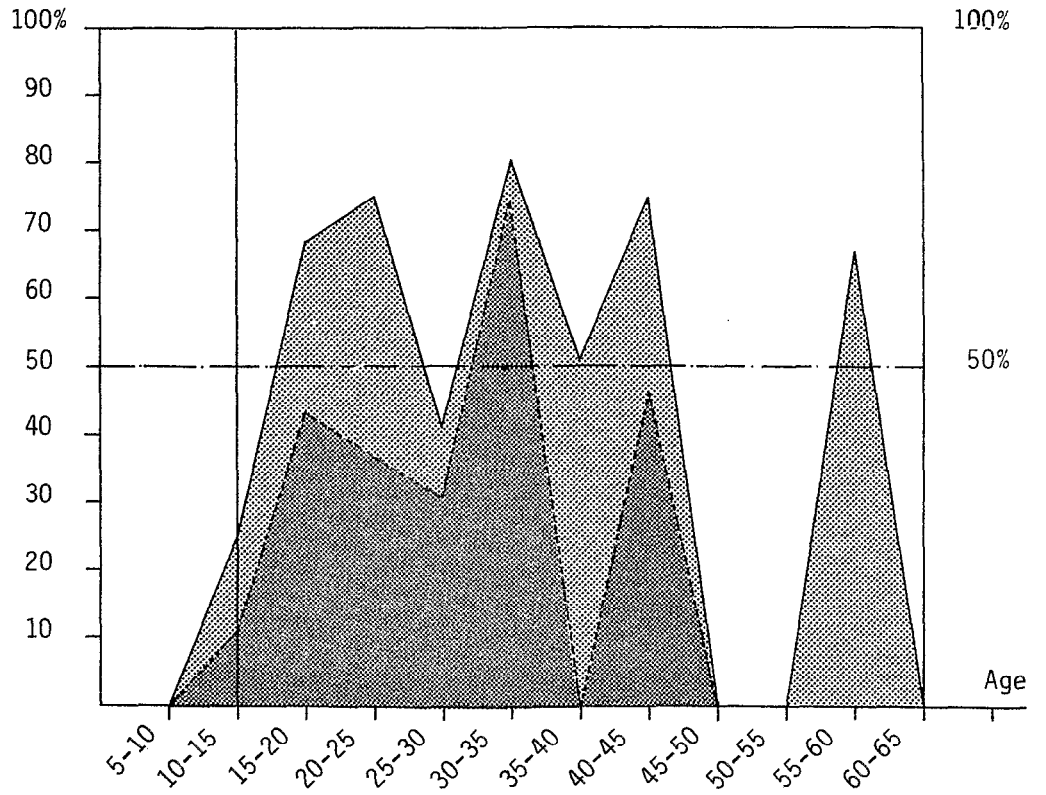


Fig. 28 : Pyramide des âges du groupe peul

Migrants ne revenant pas pour les cultures

Migrants revenant pour les cultures

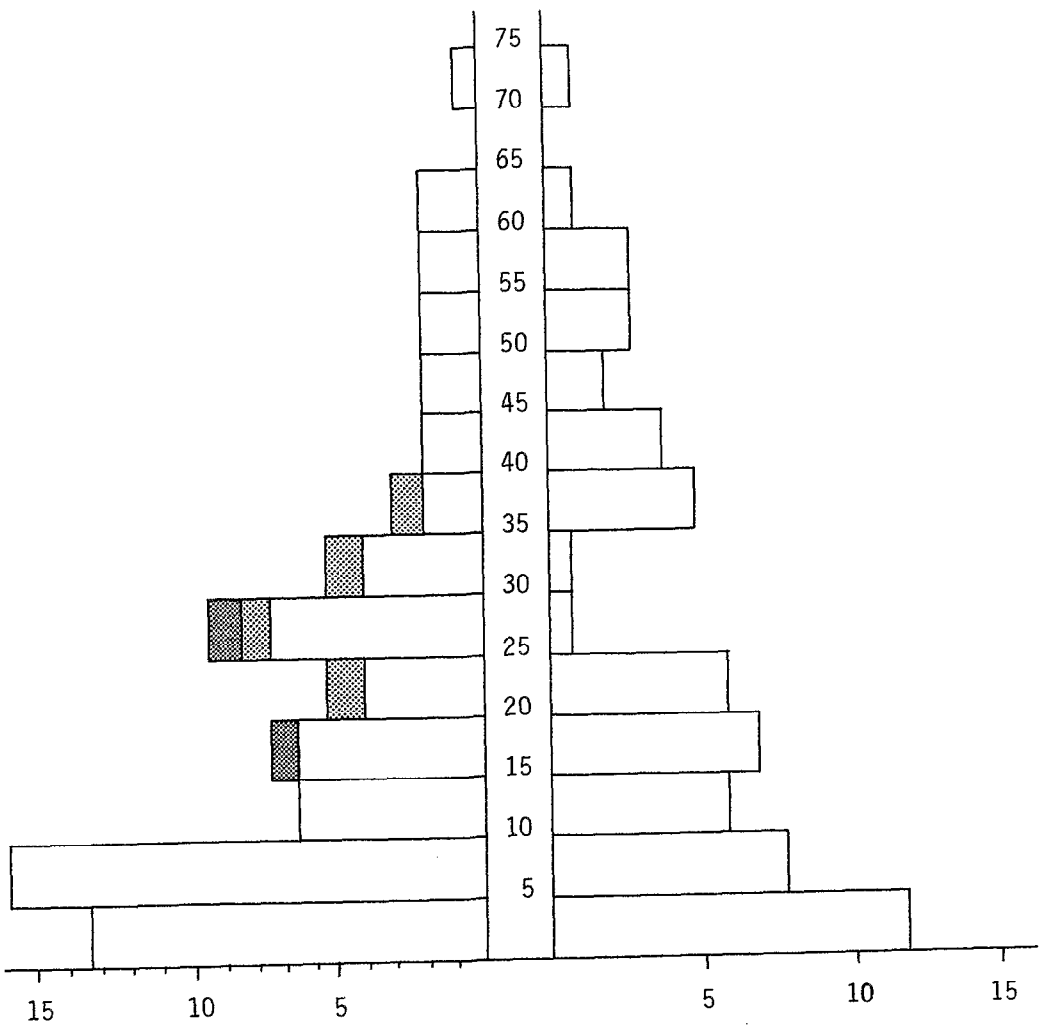


Fig. 29 : Proportions de migrants dans la population active, par tranches d'âge chez les Peuls

——— Proportion totale de migrants

------ Proportion de migrants ne revenant pas pour les cultures

Partie de la population active demeurant au village

Partie de la population migrante revenant pour les cultures

Partie de la population migrante ne revenant pas pour les cultures

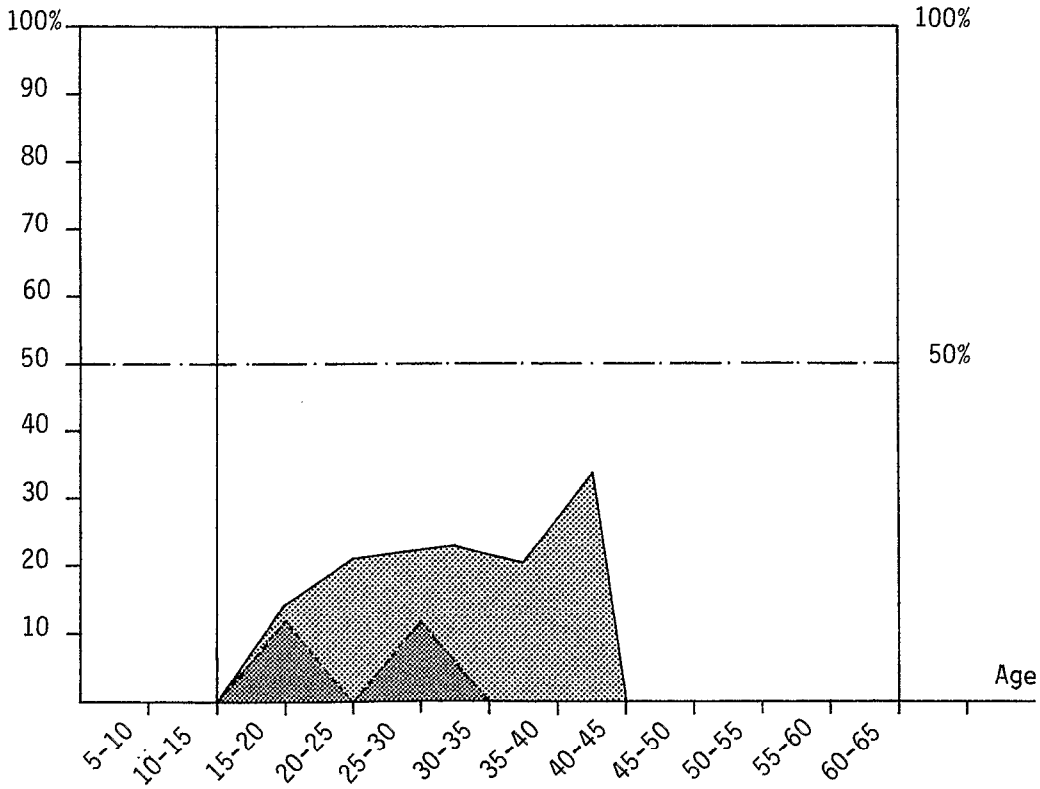


Fig. 30 : Pyramide des âges de Tiguéré Sire (Soninké plus *suubalBe*)

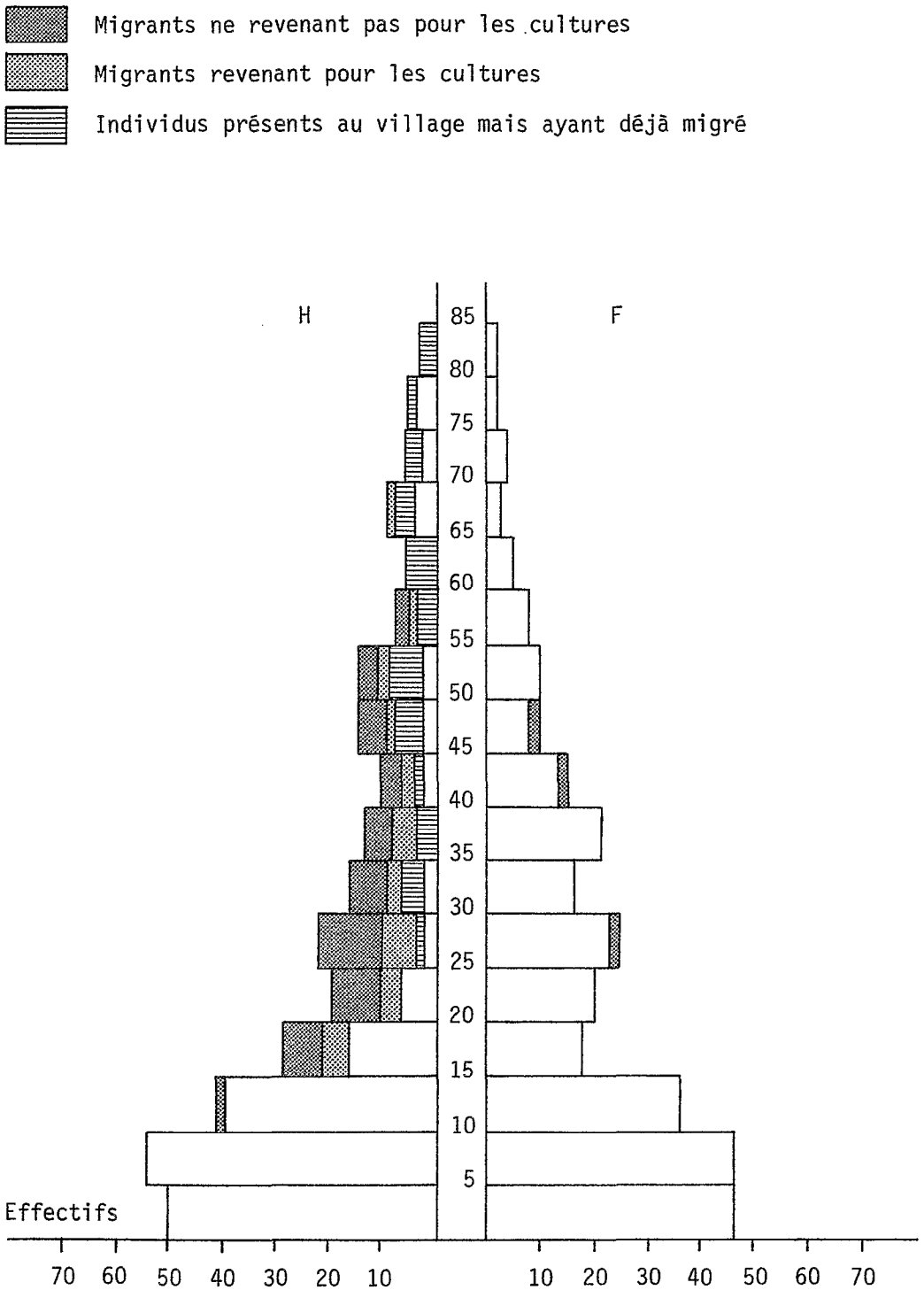


Fig. 31 : Pyramide des âges du groupe toucouleur *suubalBe*

Migrants ne revenant pas pour les cultures

Migrants revenant pour les cultures

Individus présents au village mais ayant déjà migré

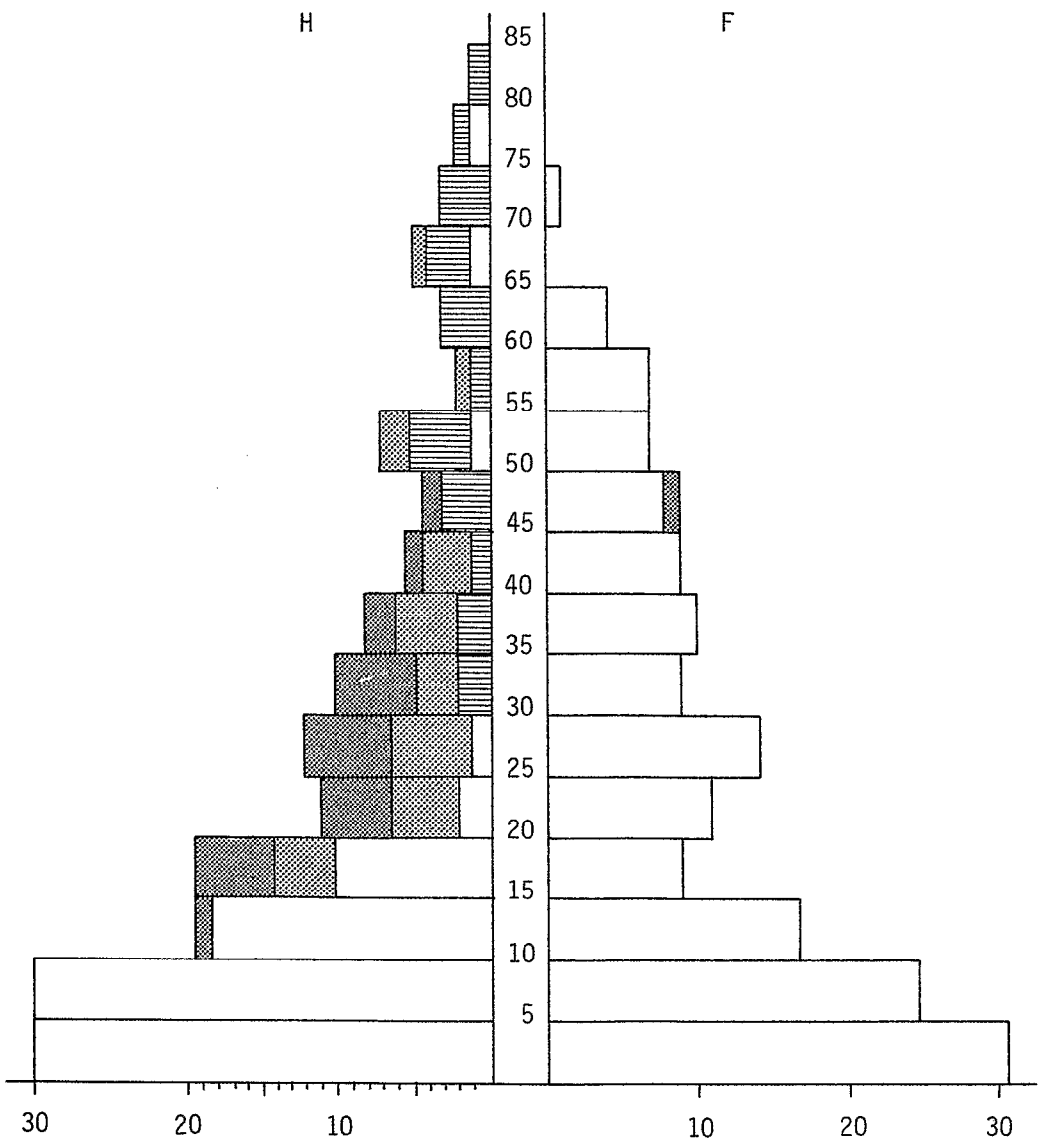


Fig 32 : Proportions de migrants dans la population active mâle, par tranches d'âge chez les Ŧoucouleurs *suubalBe*

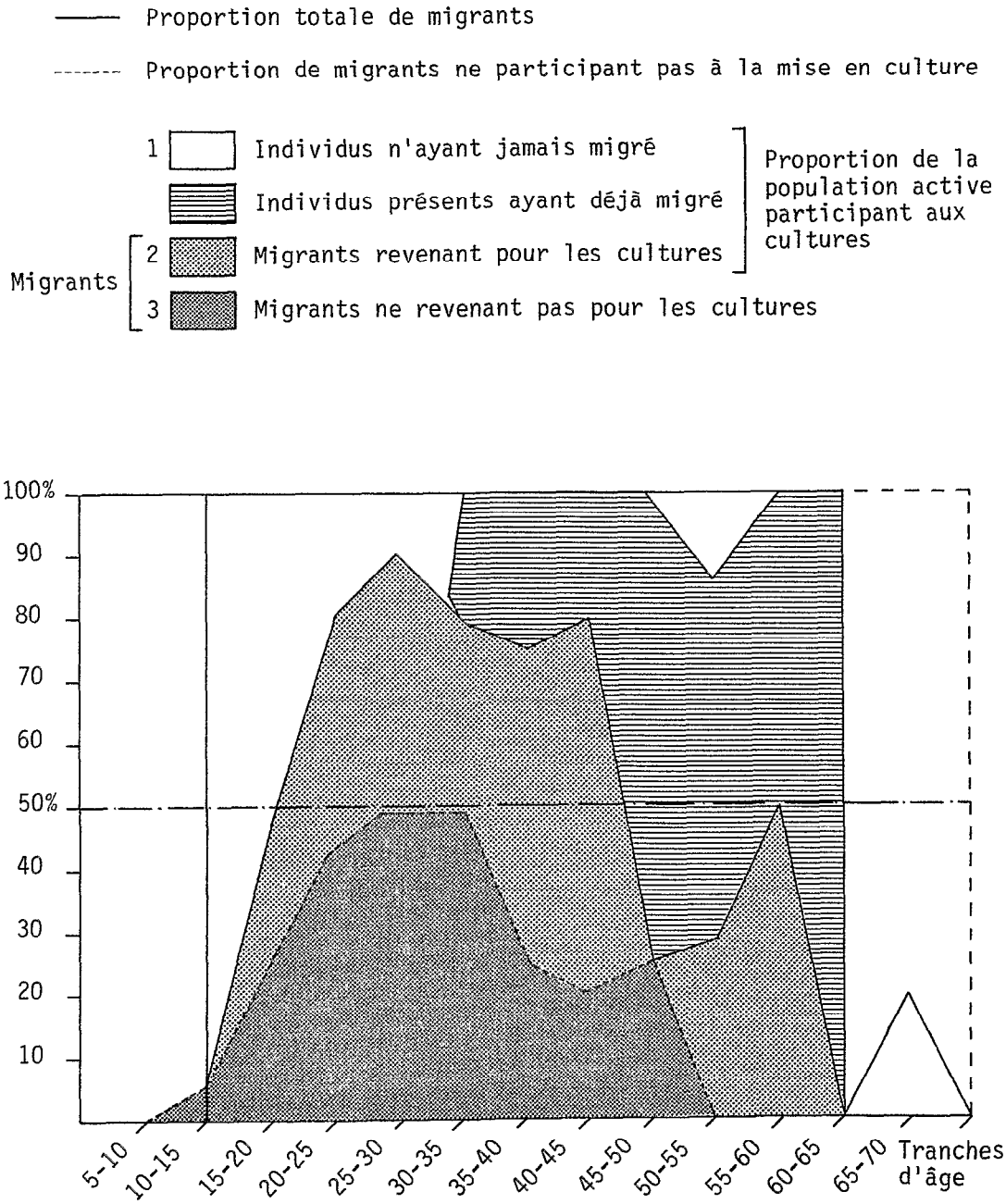


Fig. 33 : Pyramide des âges du groupe soninké

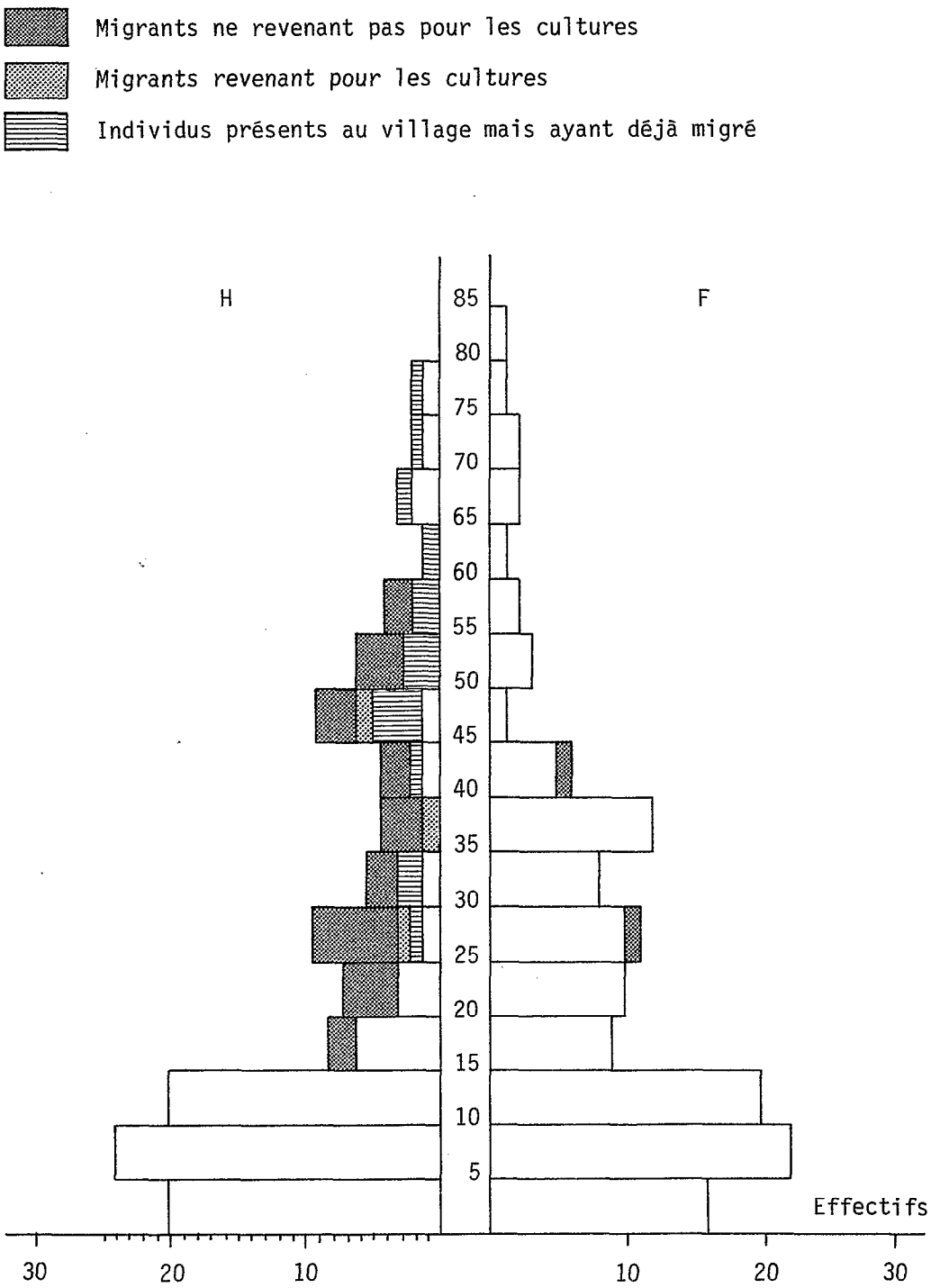
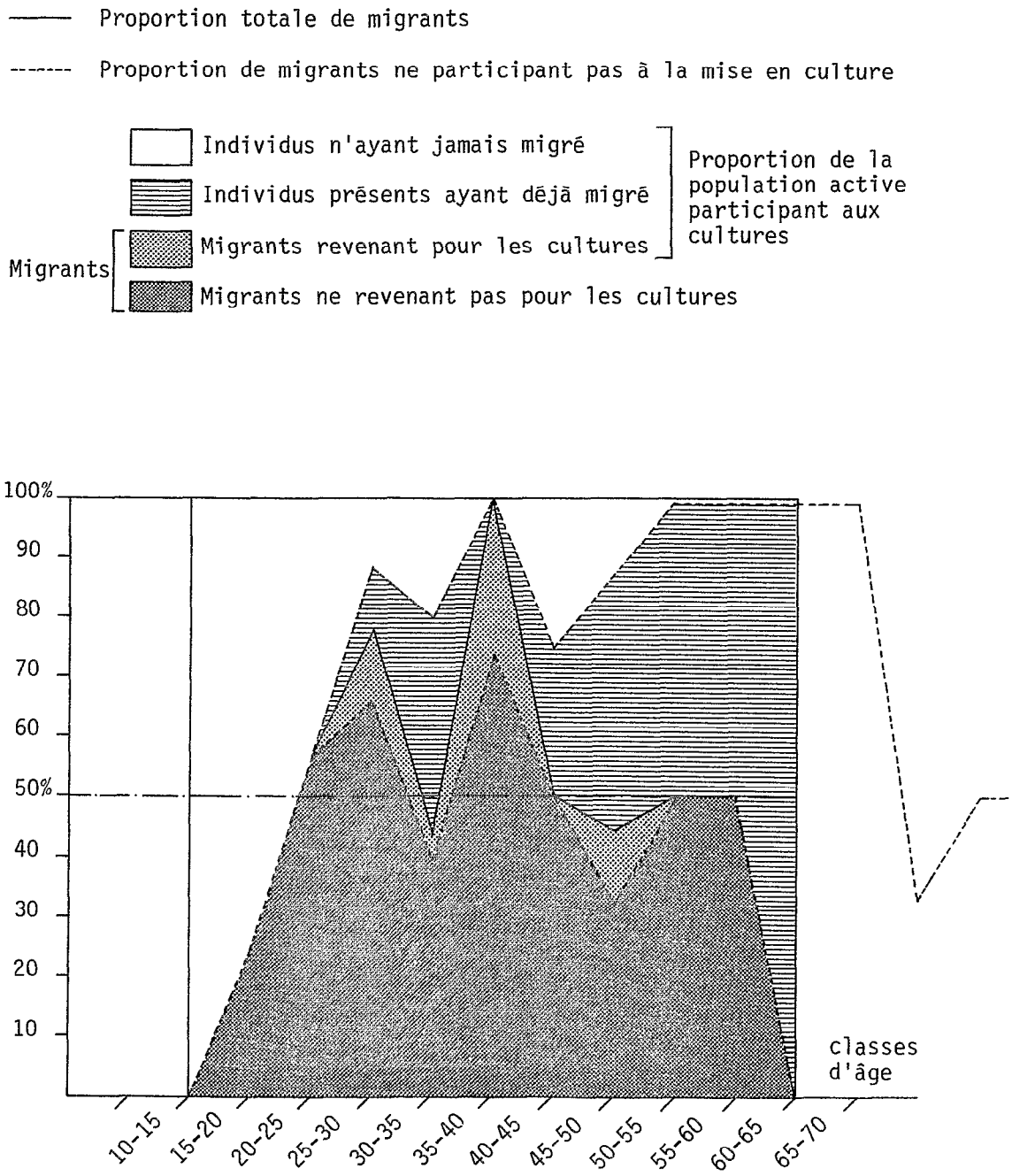


Fig. 34 : Proportion de migrants dans la population active mâle par tranches d'âges. Groupe soninké.



lui aussi, accès à ce type de matériaux. Le village peul de Mogo-Yallal-Be, par contre, est demeuré tout à fait conforme à l'aspect traditionnel d'un village d'éleveurs. De petite taille, son habitat relativement dispersé se regroupe autour du grand espace central destiné à recevoir le troupeau. Seule la mosquée, petit édifice croulant, central au village, bénéficie d'une toiture en tôle ondulée, ancienne si l'on en juge par son état. Les constructions, cases circulaires de petite taille, font un appel exclusif aux matériaux traditionnels : paille de mil et *banco*.

L'approche statistique confirme parfaitement cette première impression. Dans le tableau suivant, afin de cerner au mieux la réalité quantitative du prélèvement, nous utiliserons deux définitions successives de la notion de population active. La première, large, telle qu'elle nous est apparue comme adaptée au milieu traditionnel; la deuxième, plus restrictive, ne concernant que la partie la plus efficiente de cette population active : celle comprise entre 15 et 60 ans.

La répartition du prélèvement, telle qu'elle apparaît dans les pyramides des âges, confirme d'ailleurs la validité de l'acception large de la notion de population active puisque ce prélèvement débute dès l'âge de 10 ans dans trois villages considérés sur cinq.

Tableau 15 : Taux de prélèvement migratoire dans les différents groupes

	Taux de prélèv. dans la pop. active (10 à 65 ans)	Taux de prélèv. dans la pop. act. (15 à 60 ans)
Wolofs	51%	60%
Toucouleurs *suubalBe*	51%	66%
Toucouleurs *toorooBe*	44%	47%
Soninkés	39%	54%
Peuls	13%	13%

Extrêmement élevés pour certains villages, ces taux globaux demandent néanmoins à être nuancés, d'une part en fonction de la répartition du prélèvement à travers les classes d'âge, d'autre part en fonction des caractéristiques plus qualitatives de la migration, telles que nous les approcherons plus loin, à savoir la distance et ses corollaires : la durée, le retour saisonnier pour la mise en culture, etc... Cet affinement de l'analyse permettra de constater la diversité cachée des différents modèles migratoires rencontrés sur cette étroite bande géographique que nous avons choisie comme lieu d'étude.

En ce qui concerne les données reproduites dans le tableau précédent, un certain nombre d'anomalies apparaissent, le classement étant différent suivant que l'on utilise l'une ou l'autre définition de la population active. Le seul élément variant pour les deux modes de calcul étant le nombre des classes d'âge prises en compte, c'est donc bien évidemment au niveau de la répartition par âges de ces différentes populations que devra être recherchée l'explication. Une remarque très générale doit tout d'abord être faite, concernant le phénomène, bien connu des démo-

graphes, de la fuite hors des strates charnières marquant le passage d'un état social à un autre (1). Le fait est particulièrement patent dans notre échantillon en ce qui concerne, chez les hommes, le passage de l'état d'enfance ou d'adolescence à celui d'adulte. On constate ainsi, sans aucune exception, une sous-évaluation marquée de la classe d'âge des 20 à 25 ans sur chacune des pyramides des âges, et une surévaluation corollaire de la classe immédiatement supérieure. En ce qui concerne la population féminine, le même phénomène peut être constaté, légèrement différent cependant puisque, s'il touche généralement la strate des 10 à 15 ans (Boinadji, Tiehel et Mogo-YallalBe), la norme est quelque peu différente dans les deux quartiers *suubalBe* et Soninké de Tiguéré, où la sous-évaluation se fera au niveau des 15-20 ans.

Plus importante du point de vue de ce qui nous concerne ici sera la constatation du caractère nettement atypique de la pyramide des Soninkés de Tiguéré marquée par un très fort et anormal aplatissement de sa partie gauche à partir de 15 ans et, plus particulièrement, par le fort rognage des effectifs masculins de 15 à 45 ans. Compte tenu des caractères généraux de la migration des Soninkés telle qu'elle s'organise plus en amont et des caractères particuliers de la pratique des Soninkés de Tiguéré (migration lointaine et souvent internationale), il semblerait que l'explication doive en être trouvée au niveau de départs définitifs de certains membres des familles ou même de certains segments de lignage. Prenant en compte le caractère normal des effectifs supérieurs à 45 ans, grossièrement adéquats par rapport à la base de la pyramide, on peut en déduire l'hypothèse de l'existence récente (25 ans environ) d'un phénomène de migration définitive caractérisé par une coupure totale vis-à-vis du milieu de départ. Le fait que ces migrants définitifs ne soient pas apparus dans nos enquêtes tendrait à cautionner l'hypothèse suivant laquelle il s'agirait plus ici de départs de segments de lignage entiers que de simples individus.

Compte tenu de ces quelques précisions, l'importance des taux de prélèvement demeure extrêmement préoccupante puisque, en ce qui concerne la tranche la plus active de la population (15 à 60 ans), il s'agit de prélèvements de 47 à 66% dans la force de travail. En ce qui concerne les Toucouleurs de Tiguéré *suubalBe*, ce sont pratiquement des classes d'âge entières qui se déplacent puisque 83% de la population de 20 à 45 ans participe au mouvement. Toujours pour ce même village, à partir de 30 ans, tous les individus mâles, pratiquement sans exception, sont ou ont été migrants.

De ce point de vue, les Peuls de Mogo-YallalBe apparaissent comme un groupe tout à fait marginal puisqu'étant, de très loin, avec des taux de prélèvement de 13%, les moins touchés par la migration. En fait, en ce qui concerne ce dernier village, la différence est encore plus marquée que ne le laissent apparaître ces taux, dans la mesure où, sur les six migrants recensés, trois ne peuvent être considérés comme parfaitement représentatifs du groupe peul, leur comportement étant beaucoup plus proche de celui des Wolofs de Tiehel. Ils entretiennent d'ailleurs avec ceux-ci des relations privilégiées, comme nous le verrons par la suite lors de l'étude des budgets familiaux. Il en est parfois ainsi de

---

(1) Cf. Pyramides des âges par village.

certains individus ou groupes familiaux ayant peu à peu glissé vers des modèles de comportement beaucoup plus proches de ceux de leurs voisins, certains ayant même été jusqu'à changer de village et à se fondre totalement dans leur nouveau milieu.

Tous les cas de migration féminine apparaissant dans nos pyramides relèvent de mouvements d'"accompagnement" de femmes ayant suivi leur mari lors de son départ. Il est cependant possible qu'existent, hors du cadre matrimonial, des cas d'émigration féminine autonome. Cependant, au-delà même du fait qu'ils doivent être extrêmement peu nombreux, en raison de leur opposition avec le système social traditionnel, ils sont pratiquement impossibles à saisir dans le milieu de départ.

La représentation proposée dans les figures 24 à 34 permet de bien se représenter l'importance de la ponction effectuée sur la force de travail localement disponible. Elle permet aussi, au-delà de cette universalité du prélèvement, de mieux saisir les spécificités suivant les ethnies et les villages. De ce point de vue, le village apparaissant comme le plus touché, sera sans nul doute le quartier soninké de Tiguéré qui, s'il ne connait pas les plus forts taux de prélèvement globaux, est cependant celui qui connait la plus forte ponction sur la population active participant à la mise en culture. En fait, c'est sur la base de cette répartition migrants saisonniers/migrants non saisonniers que deux grands groupes pourront être définis.

Le premier, marqué par une nette prépondérance de la migration saisonnière correspondant aux périodes de non emploi ou de sous-emploi de la zone de départ, regroupe les villages wolofs et toucouleurs.

Le second, par contre, se caractérise par un abandon très fort du travail agricole, au profit d'une insertion plus durable sur le marché du travail moderne. Ainsi, les Soninkés se démarquent-ils par un type de migration nettement orienté vers l'étranger et plus particulièrement vers la France. Ils réalisent, de ce fait, l'accomplissement maximum de la migration de travail en fournissant en ouvriers de l'industrie un pays développé moderne.

Des Wolofs de Tiehel aux Soninkés de Tiguéré se précisent les différentes étapes entre les deux formes extrêmes d'adaptation aux nécessités de la migration : d'un côté un déplacement régional pratiquement sans aucun contact avec l'économie moderne, de l'autre, une migration internationale avec insertion directe dans le secteur industriel, marquant le maximum de l'extraversion et de la dépendance pour l'économie locale. Ceci ressort nettement de la figure 35 où les migrations wolof et soninké apparaissent nettement opposées.

Dans le village de Boinadji, confirmant notre choix en ce qui concerne l'âge du passage à l'état actif, la migration de travail apparaît très tôt, touchant les adolescents de 10 à 15 ans. Parmi ceux-ci, la moitié ont abandonné toute activité agricole pour se consacrer à l'apprentissage d'un métier, généralement tailleur ou chauffeur. Les restants, qui continuent à participer aux cultures de décrue et parfois d'hivernage, s'adonnent à des activités saisonnières beaucoup plus diverses et mal définies.

S'affirmant dans la strate suivante avec un même rapport paritaire

Fig. 35 : Proportions de migrants dans la population active (10 à 65 ans) par village

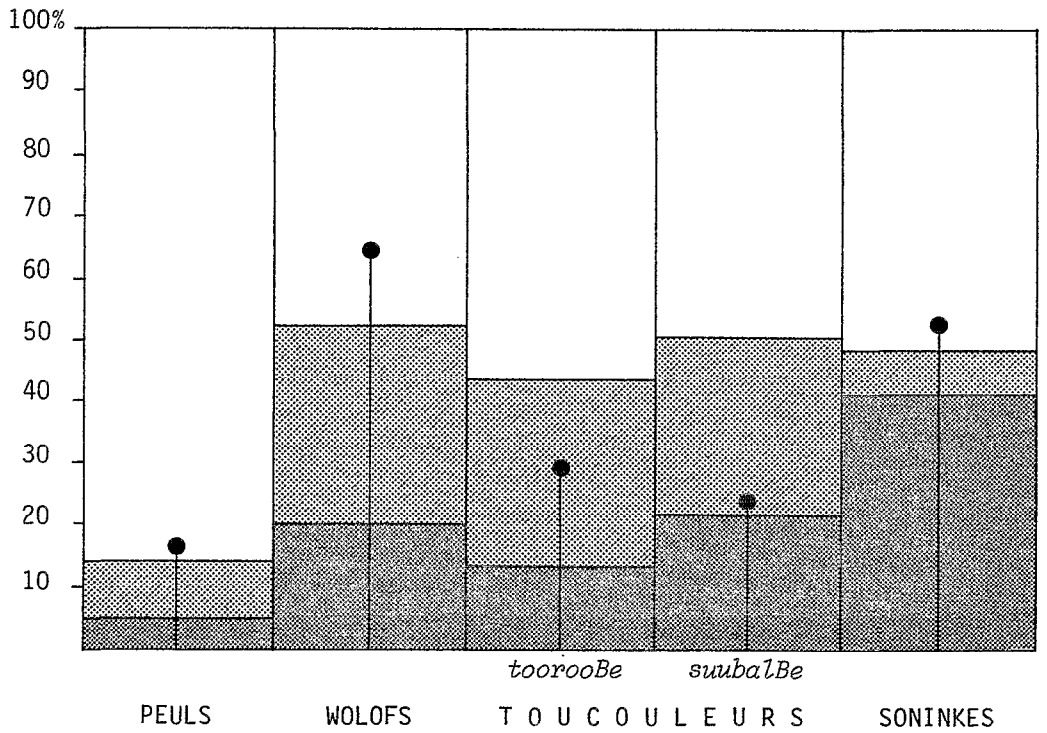
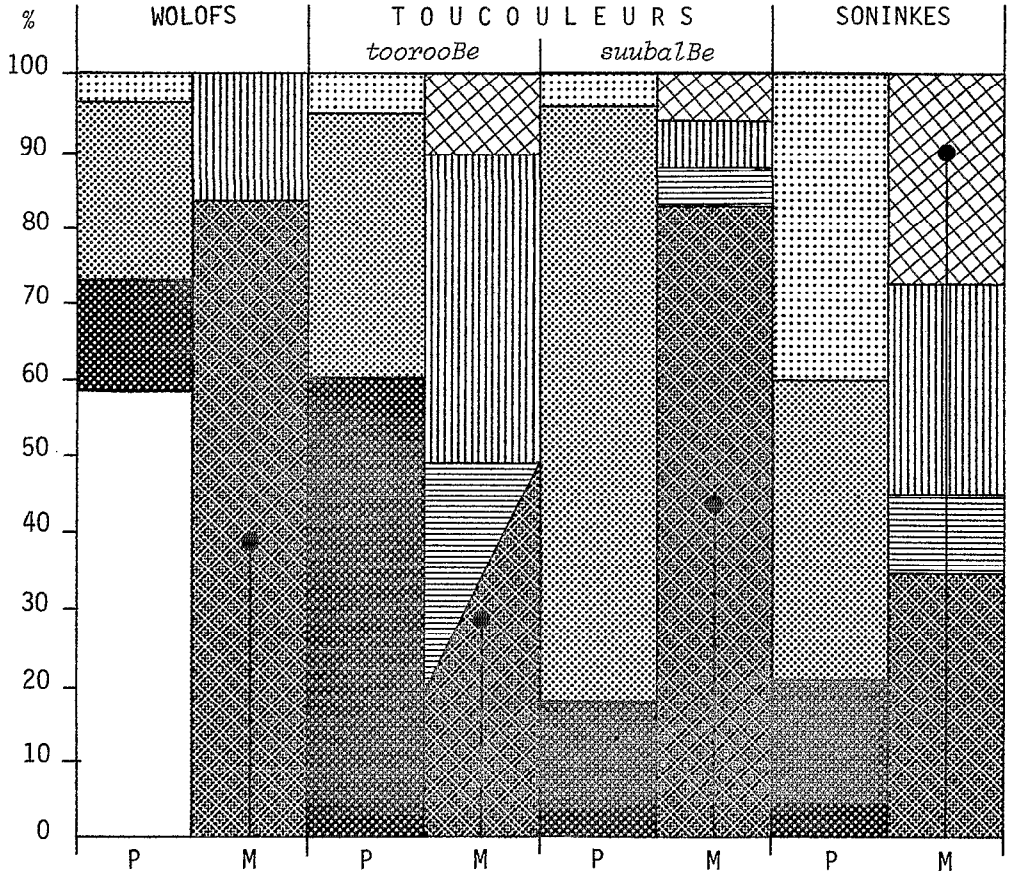


Fig. 36 : Lieux d'immigration et activités, en % du volume total de migrants, par village



P = Pays d'immigration

M = Métier effectué

France

Autres pays africains

Sénégal urbain

Sénégal rural

Ouvrier de l'industrie

Travaille dans le secteur moderne

Cherche du travail dans le secteur moderne

Travaille dans le secteur traditionnel

Proportion de migrants ne participant plus à la mise en culture

de saisonniers et de migrants ayant totalement délaissé les cultures traditionnelles, la migration devient très importante à partir de 20 ans, dénonçant sa nécessité. On assiste ainsi à un dépeuplement saisonnier quasi total de la strate la plus active de la population, avec le départ de plus de 87% des hommes de 20 à 30 ans, ce taux dépassant 94% pour les 5 années supérieures.

Si nous déduisons de ces taux les migrants saisonniers, il n'en reste pas moins que plus de 66% des ressortissants de cette classe d'âge ont totalement délaissé leur activité agricole, du moins provisoirement. Ceci met l'accent sur la gravité de la situation économique locale qui pousse à l'émigration la catégorie la plus active de la population. L'importance de cette ponction apparaît nettement sur le graphique 5 dans lequel les éléments actifs demeurés au village apparaissent en blanc. De plus, les individus revenant au village pour la saison des cultures ne représentent qu'une très faible minorité. Cette migration demeure importante jusqu'à 55 ans environ où elle touche encore 40% de la classe d'âge.

Il apparaît, à la lecture du tableau 16, que cette migration se répartit sur plus des deux tiers des exploitations considérées, avec une valeur modale de 1 individu, confirmant l'opinion selon laquelle elle répond plus à une nécessité socio-économique globale qu'à des choix individuels.

Tableau 16 : Nombre de migrants par exploitation

Nombre de migrants par exploitation : x / Nombre d'exploitations ayant x migrants	0	1	2	3	4	5
Wolofs	2 13%	5 33%	4 27%	1 7%	2 13%	1 7%
Toucouleurs *suubalBe*	10 23%	17 40%	12 28%	4 9%	-	-
Toucouleurs *toorooBe*	16 35%	12 26%	9 20%	6 13%	2 4%	1 2%
Soninkés	8 28%	14 48%	5 17%	2 7%	-	-
Peuls	15 79%	3 16%	-	1 5%	-	-

Le village wolof de Tiehel, de même que Boinadji, frappe par la densité des grandes maisons à toiture de tôle ondulée, fait d'autant plus remarquable que ce type d'habitat est peu répandu dans le *jeeri*. Ici encore, l'examen de la pyramide des âges montre l'importance des flux migratoires qui touchent 33% de la population mâle totale (soit 29 hommes

sur les 87 que compte le village) et 60% des actifs masculins de 15 à 60 ans. Plus importante, en valeur relative, que celle des *BoinadjinaBe*, la migration des *TiehelnaBe* est plus également répartie parmi les classes d'âges de 10 à 50 ans. En particulier, elle touche moins nettement le groupe des 20 à 30 ans (57% des migrants). Parmi ces migrants, le taux des saisonniers, est pratiquement égal à celui des *BoinadjinaBe* (32% pour ces derniers contre 38%).

La nécessité du déplacement, plus encore qu'à Boinadji, est confirmée par le fait que la migration touche 13 exploitations sur les 15 que compte Tiehel (Cf. tableau 16), soit une moyenne de 2 migrants pour chacune d'elles. Le chef de l'une des exploitations restantes possède une charette et tire ses revenus du transport de marchandises ou de personnes entre Tiehel et la route goudronnée (Boinadji), ce qui lui rapporte environ 300 Francs CFA par jour. Un de ses fils, maçon, exerce son activité dans le village. Leurs revenus cumulés se montent à environ 13 000 à 15 000 Francs par mois pour une exploitation de 7 personnes, soit un revenu moyen annuel, par tête, de 24 000 Francs CFA.

La seconde exploitation est celle d'un Peul installé à Tiehel comme berger du village et rétribué 3 500 francs CFA par mois. Sa mère, sa soeur et ses deux femmes confectionnent des *mbedi* (1) qu'elles vendent à Tiehel et dans les villages environnants. Cette activité leur rapporte environ 7 000 Francs CFA chaque mois, soit un revenu mensuel moyen de 10 500 Frs CFA pour toute l'exploitation qui ne compte que 6 personnes.

Encore une fois, l'importance de la ponction due à la migration apparaît nettement dans le graphique , en particulier pour la tranche des 15 à 45 ans, strate la plus active de la population qui subit le départ de plus de 64% de ses effectifs. Parmi ceux-ci 63%, soit 40,5% de la classe d'âge considérée, ne participent plus à la mise en culture des terres.

Le premier élément notable lors du contact avec le village de Tiguéré Siré (2) est la coexistence de deux communautés ethniques (Toucouleurs *suubalBe* et Soninkés) dont on s'apercevra très rapidement qu'elles opèrent sur des bases socio-économiques nettement différentes. Néanmoins, elles auront pour point commun, à l'instar de la quasi totalité des communautés villageoises de la moyenne vallée du Sénégal, de connaître, bien que les modalités en diffèrent, de très forts taux d'émigration. Ainsi, la pyramide agrégée de la population totale du village diffère fort peu, dans sa structure générale, des pyramides particulières propres à chacune des deux ethnies. Par contre, la différenciation se fera plus marquée dès que l'on s'attachera plus particulièrement aux modalités et aux types de la migration.

---

(1) Les *mbedi* (sing.: *mbedu*) sont des plats de vannerie destinés à couvrir les callebasses contenant de la nourriture. Ils sont aussi utilisés pour trier le mil ou le riz.

(2) Il s'agit ici du nom réel du village. Cependant, pour plus de commodité, nous préciserons à chaque fois la fraction étudiée en parlant de Tiguéré *suubalBe* pour les pêcheurs toucouleurs et de Tiguéré soninké pour les Soninkés.

Un nouvel élément, important mais que nous n'avions pas relevé exhaustivement lors des études de terrain portant sur les trois précédents villages, sera ici introduit. Il s'agira de la prise en compte systématique, non seulement de tous les migrants actuels de l'échantillon, mais aussi des anciens migrants demeurant actuellement au village. Au regard des résultats, cette précision supplémentaire apparaîtra d'un très grand intérêt quant à l'évaluation de l'impact de la migration (1). Ainsi, et en particulier en ce qui concerne Tiguéré *suubalBe*, on peut considérer que, pratiquement sans exception, toutes les exploitations sont ou ont été touchées par le phénomène migratoire. L'unique cas d'exploitation n'ayant et n'ayant eu aucun migrant dans la cohorte des actuels vivants s'explique par la situation particulière de son chef qui exerce localement une activité lucrative, celle de marabout. Les exploitations actuellement non touchées le sont pour la simple raison qu'elles ne comptent, dans leurs effectifs, aucun individu susceptible de pouvoir migrer, les éléments mâles étant trop jeunes ou trop âgés pour une telle activité. Le seul individu apte au départ étant le plus souvent le chef d'exploitation, toujours lui-même ancien migrant dans les cas qui nous intéressent, demeurera bloqué au village par ses responsabilités de doyen (*mawDo*). Peuvent aussi être relevées des exploitations pour lesquelles, après le décès du *jom fooyre*, ce sera sa femme qui prendra sa suite en l'absence d'autre individu mâle apte à assumer cette fonction. Sur les 43 exploitations de notre échantillon, seules 10, soit 23% de l'effectif total, ressortissent à ces derniers cas et ne comptent actuellement aucun migrant. Plus généralement, on peut affirmer que, chaque fois que l'exploitation est en mesure de fournir un actif à l'émigration, celle-ci s'impose.

L'importance du prélèvement migratoire sur le volume de la population active apparaît nettement à la lecture de la figure correspondante. Les premiers cas de départ apparaissent très tôt, dès la classe d'âge 10/15 ans, confirmant notre choix quant à la fourchette d'évaluation des actifs (10 à 65 ans). C'est cependant à partir de l'âge de 15 ans, et plus particulièrement de 20 ans que l'émigration revêt toute son ampleur puisque, sauf cas exceptionnel cité précédemment, la quasi totalité de la population active masculine de plus de 25 ans est ou a été touchée directement par la migration.

De 50% pour la totalité de la population active de 10 à 65 ans, le prélèvement migratoire réel, mouvements saisonniers et à cycle supra-annuel confondus, atteint 71% pour la strate la plus efficiente de la force de travail : celle de 20 à 50 ans. L'importance de la ponction doit cependant être nuancée par référence à la participation réelle aux

---

(1) En fait, cette précision supplémentaire peut être facilement extrapolée à partir des graphiques par simple glissement vers la droite de l'axe des ordonnées, ce glissement générant fictivement la cohorte, à partir des effectifs de migrants actuels des migrants appelés à devenir "anciens". Pratiquement ce procédé, auquel ne saurait être attribuée qu'une mince validité statistique, fournira simplement un cliché simplifié permettant d'avancer que, pour les deux premiers villages (exception faite de Mogo-Yallalbe), le volume relatif des anciens migrants sera du même ordre que celui relevé pour les deux fractions de Tiguéré Siré.

travaux agricoles. Ce sera ici une des caractéristiques particulières de ce village de pêcheurs que de fournir essentiellement une émigration saisonnière, plus de la moitié des migrants actuels revenant pour la saison culturale. Ainsi, si 22% de la population active ne participe plus du tout à la mise en culture, 28% de l'effectif revient au village à cette occasion. En fait l'émigration saisonnière des Toucouleurs *suubalBe* de Tiguéré se caractérise par le fait qu'elle est quasi exclusivement dirigée vers une activité, la pêche, et un lieu, un village fluvial de la Gambie, et qu'elle est d'une durée limitée, 3 à 4 mois durant le *dabunde* et parfois le début du *ceedu* (1).

Cette émigration globale touche 77% des exploitations avec, comme pour tous les autres villages (excepté Mogo-YallalBe), une valeur modale de 1 migrant par exploitation (Cf. tableau 16).

Extrêmement élevé comme dans les autres villages de l'échantillon (excepté Mogo-YallalBe), le prélèvement migratoire chez les Soninkés de Tiguéré apparaît cependant nettement différent dans sa structure. Comme dans la plupart des villages soninkés de la vallée du Sénégal, l'élément caractéristique sera le très fort volume de migrants ne revenant pas pour la mise en culture, soit 41% de la population active, ce taux atteignant 50% pour la fraction de la population âgée de 15 à 60 ans. Ainsi, 10% seulement des migrants pratiquent une migration saisonnière. Encore s'agit-il, dans ce dernier cas, d'une forme bien particulière d'émigration provenant de l'acculturation de certains éléments au contact des *suubalBe* du village. En effet, ces quelques cas relevés de migration saisonnière sont le fait de captifs de Soninkés vivant dans le quartier soninké du village et que nous avons donc assimilés à ces derniers, bien que tous ne portent pas des *yettoode* (patronymes) soninkés, mais souvent toucouleurs. Ainsi ces captifs, dont la classification dans l'une ou l'autre ethnie reste toujours discutable, pratiquent le type de migration saisonnière très largement répandu, chez leurs voisins *suubalBe*, à savoir le déplacement annuel pendant quelques mois vers la Gambie, où ils pratiquent une pêche fluviale relativement rémunératrice.

Ici encore, en ce qui concerne le nombre d'exploitations touchées par la migration, vaudront les explications données pour les autres villages, le mode de la répartition étant toujours de 1. Ainsi, 72% des exploitations considérées comptent un ou plusieurs migrants. Cependant, si le volume total du prélèvement peut être rapproché des autres cas étudiés, sa structure, notablement différente par l'importance de la migration à cycle supra-saisonnier, fera ressentir plus fortement ses effets sur le système de production. En effet, dans ce village, il convient de le souligner, c'est plus de la moitié de la population active qui ne participera plus à la mise en culture.

ASPECTS QUALITATIFS

En ce qui concerne les destinations des migrants, trois grandes orien-

---

(1) *dabunde* et *ceedu* sont deux des cinq saisons que distingue le paysan toucouleur en fonction de la pluviométrie et des températures. Le *dabunde* est la saison fraîche qui s'étend de Novembre à Février. Le *ceedu*, chaud et sec, lui succède en Mars et Avril.

Tableau 17 : Destinations des migrants et types de migration (exprimé en pourcentage du nombre total de migrants)

Nombre de migrants		Types de migrations / Destinations		Sénégal	Gambie	Côte d'Ivoire	Autres pays africains	France	TOTAL
	TOUCROOBE	Envoie de l'argent au village	Parti avec famille	2	-	2	4	-	8
			Parti seul	52	-	21	8	3	84
			TOTAL	54	-	23	12	3	92
		N'envoie pas d'argent au village	Parti avec famille	3	-	-	-	-	3
			Parti seul	3	-	-	2	-	5
			TOTAL	6	-	-	2	-	8
		TOTAL		60	-	23	14	3	100
	WOLOFS	Envoie de l'argent au village	Parti avec famille	-	-	-	-	-	-
			Parti seul	72	-	17	7	4	100
			TOTAL	72	-	17	7	4	100
		N'envoie pas d'argent au village	Parti avec famille	-	-	-	-	-	-
			Parti seul	-	-	-	-	-	-
			TOTAL		-				
		TOTAL		72	-	17	7	4	100
	SUUBALBE	Envoie de l'argent au village	Parti avec famille	-	-	2	-	-	2
			Parti seul	13	47	21	9	4	94
			TOTAL	13	47	23	9	4	96
		N'envoie pas d'argent au village	Parti avec famille	2	-	-	-	-	2
			Parti seul	2	-	-	-	-	2
			TOTAL	4	-	-	-	-	4
		TOTAL		17	47	23	9	4	100
	SONINKES	Envoie de l'argent au village	Parti avec famille	7	-	-	3	3	13
			Parti seul	13	7	7	20	37	84
			TOTAL	20	7	7	23	40	97
		N'envoie pas d'argent au village	Parti avec famille	-	3	-	-	-	3
			Parti seul	-	-	-	-	-	-
			TOTAL	-	3	-	-	-	3
		TOTAL		20	10	7	23	40	100

Tableau 18 : Situation familiale des migrants (exprimé en pourcentage du nombre total de migrants)

	Situation matrimoniale \ Nombre d'enfants	0	1	2	3	4	5 et +	Inconnu	TOTAL
A	Célibataire	56	-	-	-	-	-	-	56
	Monogame	7	5	8	3	-	15	-	38
	Polygame	-	-	-	-	3	3	-	6
	TOTAL	63	5	8	3	3	18	-	100
B	Célibataire	32	-	-	-	-	-	-	32
	Monogame	32	10	3	-	3	7	-	55
	Polygame	-	-	7	3	-	3	-	13
	TOTAL	64	10	10	3	3	10	-	100
C	Célibataire	57	-	-	-	-	-	-	57
	Monogame	5	6	4	6	3	4	4	32
	Polygame	-	-	5	-	-	6	-	11
	TOTAL	62	6	9	6	3	10	4	100
D	Célibataire	37	-	-	-	-	-	-	37
	Monogame	3	7	17	17	3	7	-	54
	Polygame	-	3	3	3				9
	TOTAL	40	10	20	20	3	7	-	100

Groupes : A = Toucouleurs *toorooBe* de Boinadji
B = Wolofs de Tiehel
C = Toucouleurs *suubalBe* de Tiguere Sire
D = Soninkés de Tiguere Sire

tations peuvent être différenciées, correspondant à des niveaux différents d'intégration dans l'économie marchande. Il s'agira donc, tout d'abord, de la migration locale limitée au seul territoire national, puis de la migration internationale régionale s'étendant aux pays africains voisins, et enfin de la grande migration internationale aboutissant aux pays développés européens, France en particulier. Les deux premiers types que nous venons de définir relèvent de la même essence, les frontières nationales héritées de la décolonisation ne s'étant jamais substituées à des réalités autrement plus profondes, ethniques, culturelles ou même géographiques. De ce point de vue, la Gambie, mince boyau pénétrant dans le territoire sénégalais, est un des exemples les plus frappants de l'absurdité du découpage hérité. Le dernier type, par contre, revêtira une toute autre signification et aura de toutes autres répercussions sur le plan local. En effet, s'il s'avère économiquement beaucoup plus rentable que les autres formes de migration, il nécessitera aussi, pour être réussi, la disposition dès le départ de disponibilités monétaires beaucoup plus importantes et l'accès à tout un savoir accumulé permettant de vaincre les nombreux obstacles de tous types auxquels le candidat migrant aura à faire face (obstacles administratifs, obtention de visas, de contrats de travail, organisation du voyage, etc...). Cette connaissance représentera véritablement un capital accumulé par les aînés sans lequel, à l'heure actuelle, ne saurait être entreprise une telle aventure. Dans l'ensemble étudié, seul le groupe soninké du village de Tiguéré participera de ce type de mouvement.

Si l'on se borne à la dichotomie migration nationale/internationale, ce seront tout d'abord les *suubalBe* puis les Soninkés de Tiguéré qui ressortiront à la catégorie de la migration principalement internationale, les migrants transnationaux représentant respectivement 83 et 80% du

Tableau 19 : Activités des migrants (exprimé en pourcentage du nombre total de migrants)

Activités / Groupes	Commerçant	Tailleur	Boy cuisinier	Maçon	Ouvrier	Pêcheur	Ecolier	Divers	Cherche du travail
A	7	8	21	-	10	2	3	20	29
B	3	45	-	35	-	-	-	17	-
C	7	6	-	-	6	66	4	7	4
D	23	-	-	-	37	10	3	17	10

Groupes : A = Toucouleurs *toorooBe* de Boinadji
B = Wolofs de Tiehel
C = Toucouleurs *suubalBe* de Tiguere Sire
D = Soninkés de Tiguere Sire

volume total des émigrés. Ces taux apparaissent sans aucune commune mesure avec ceux relevés dans les autres villages de l'échantillon pour lesquels ce type de prélèvement, nul chez les Peuls de Mogo-YallalBe, n'atteint que 4% dans le cas de Tiehel et 10% dans celui de Boinadji. Cependant, un degré de plus dans l'affinement de l'analyse permet de réaliser que ces chiffres extrêmement proches de 80 et 83% relevés pour les deux communautés ethniques de Tiguéré recouvrent en fait des réalités totalement dissemblables. En effet, si, comme nous l'avons évoqué précédemment, l'on refuse tout caractère opératoire à une classification basée sur l'existence de frontières nationales tout à fait artificielles et si, conformément aux réalités ethniques, culturelles et géographiques, l'on refuse de considérer la Gambie comme une nation "étrangère" au sens fort du terme, la part de la migration internationale chez les *suubalBe* passe de 83 à 36% et chez les Soninkés de 80 à 70%. C'est dès lors une image tout à fait différente qui se dessine, et se confirme si l'on s'attache à la proportion des immigrés en France qui, de 4% seulement chez les *suubalBe*, atteint le chiffre impressionnant de 40% chez les Soninkés. Ainsi, les *suubalBe* ne demeurent qu'à concurrence de 17% dans les limites du territoire national et les Soninkés de 20%. Ces proportions sont grossièrement inversées pour les trois autres villages de l'échantillon puisque, si les Peuls demeurent à 100% au Sénégal, les Toucouleurs *toorooBe* de Boinadji voient 40% de leurs émigrés se rendre à l'étranger (dont 5% vers la France) et les Wolofs de Tiehel 28% (dont 4% vers la France).

Pour ce qui est des activités des émigrés, le tableau 19 laisse apparaître de nettes spécificités par village. L'émigration la moins typée sera sans conteste celle des Toucouleurs *toorooBe* de Boinadji chez lesquels on relèvera une répartition relativement égale entre les différentes activités recensées. On notera néanmoins une légère préférence pour les emplois de boy ou de cuisinier qui, si elle n'est pas particulièrement patente sur le lieu de départ, le deviendra sur le lieu de destination, Dakar en l'occurence. Il est effectivement tout à fait remarquable, à Dakar, de constater que la plupart des boys et cuisiniers interrogés dans les restaurants de la ville, s'ils ne sont pas tous *BoinadjinaBe*, sont pratiquement toujours des Toucouleurs de la région de Matam. Il en ira différemment pour les Wolofs de Tiehel chez lesquels 80% des émigrés seront tailleurs (45%) ou maçons (35%); ou les Toucouleurs *suubalBe* de Tiguéré qui se dédieront bien évidemment en grande majorité à la pêche (66%). Les Soninkés de Tiguéré, de leur côté, seront principalement ouvriers de l'industrie en France (37%).

- *Les Peuls*

Des échantillons aussi restreints que ceux relatifs à certains villages, Mogo-YallalBe par exemple qui ne compte que six migrants, ne sauraient être analysés uniquement à partir de données aussi réductrices que des pourcentages ou même des valeurs absolues. Il sera donc nécessaire, pour chaque cas, de préciser quelque peu ce que recouvrent les grandeurs énoncées.

Nous avons déjà été amenés à préciser, en ce qui concerne Mogo-YallalBe, que, sur les six émigrés que compte ce village, trois ressortissent à l'exploitation d'un important disciple du marabout de Tiehel dont le comportement sera extrêmement semblable à celui des Wolofs. Parmi ceux-ci, deux ont totalement abandonné les travaux agricoles pour se rendre, l'un à Dakar où il cherche du travail, l'autre à Ourossogui où il apprend le métier de chauffeur. Le troisième suit l'un des grands axes de

la migration des *TiehelnaBe* et se rend pendant la saison sèche à Dembankane exercer son métier de maçon.

Plus représentatifs des orientations normales de la migration peul, deux *yallalBe* pratiquent, en dehors des cultures, le petit commerce ambulant. Si le plus âgé se cantonne aux villages limitrophes, le plus jeune se rend régulièrement à Dakar. Enfin, le dernier d'entre eux a quitté Mogo-YallalBe en 1973 pour trouver du travail à Dakar après la perte totale du troupeau familial décimé par la sécheresse.

Ces trois derniers migrants appartiennent à trois exploitations différentes. Ainsi, sur les 19 foyers que compte le village, seuls quatre, soit 21% du total, sont touchés par la migration. Nous rappelons ici que ce rapport était de 13 exploitations sur 14, soit 92% pour Tiehel, et de 30 sur 46, soit 63% pour Boinadji.

Tous ces migrants, dont deux seulement sont mariés, ont conservé des relations très étroites avec leurs familles restées au village.

- *Les Toucouleurs toorooBe*

A Boinadji, contrairement à ce que l'on peut remarquer en amont du fleuve, et en particulier dans la zone d'occupation soninké (Bakel, et surtout le village de Waounde dont la migration est presque exclusivement orientée vers Paris et sa banlieue), l'émigration des *BoinadjinaBe* reste le plus souvent circonscrite au territoire national. En effet, si 30% des migrants quittent le Sénégal, le plus souvent pour la Côte d'Ivoire (23%) ou la Mauritanie (6%), moins d'un vingtième vont chercher du travail jusqu'en France (Cf. tableau 17).

Parmi ces migrants, plus de la moitié (56%, pratiquement tous âgés de moins de 30 ans) sont encore célibataires. C'est dans ce groupe que se retrouvent pratiquement tous ceux qui vont le plus loin (France et autres pays africains) et ceux qui ne reviennent pas au village pour participer aux travaux agricoles.

Les individus mariés font rarement suivre leur famille (15% des cas), encore celle-ci est-elle généralement très restreinte et limitée au seul couple. Les émigrants plus âgés, monogames ou polygames, et chefs de familles nombreuses, pratiquent le plus souvent une migration saisonnière axée sur le commerce ambulant en Côte d'Ivoire ou dans le bassin arachidier. On peut cependant relever, parmi eux, quelques vieux boys et cuisiniers. Ces trois activités, bien que de plus en plus délaissées par les jeunes qui se tournent vers les métiers de chauffeur, tailleur et même parfois vers la fonction publique, sont encore les plus courantes des occupations des migrants. Néanmoins, une grande instabilité de l'emploi, certainement liée à la pratique de petits métiers, ressort de l'incapacité de nombreux villageois à définir l'occupation du fils ou du frère migrant. Ainsi, près de la moitié des individus "cherchent du travail" depuis parfois plusieurs années, ou s'adonnent à des activités non définies.

Il ressort de la lecture du tableau 17 que 92% des migrants envoient une partie de leurs revenus à leur famille restée au village, ne rompant

donc pas avec leur milieu d'origine (1). Ceci est d'autant plus frappant que l'on peut relever parmi eux un certain nombre d'individus (7%) ayant quitté Boinadji avec leur femme, élément qui aurait pu laisser supposer un désir de coupure totale. En fait, on ne peut recenser qu'un nombre très limité, bien que sous-estimé pour des raisons évidentes (2), de migrants définitifs ayant rompu tout contact économique avec le village (7%), moins de la moitié d'entre eux s'étant mariés à Boinadji et ayant emmené leurs femmes et enfants.

Un des éléments les plus importants et les plus caractéristiques de la migration des *BoinadjinaBe* est qu'elle ne remet pas en question la production vivrière, assertion que nous aurons l'occasion de préciser par la suite lors de l'étude des activités culturales. Ainsi, que le migrant soit simplement saisonnier, revenant pour la période des cultures, ou qu'il ait totalement délaissé le travail de la terre, le mil nécessaire à la consommation de sa famille sera toujours produit sur la parcelle de l'exploitation, et ce sous des modalités diverses, en fonction de la force de travail disponible (Cf. Temps de travaux, en annexe).

On peut ainsi affirmer que, pour les 92% de migrants ayant conservé des liens avec leur village d'origine, la migration ne constitue plus, à l'heure actuelle, qu'un moyen momentané d'adaptation à la stagnation économique de la région et à ses conséquences. L'étude des budgets familiaux révèle que la quasi totalité de la consommation se fait sur place, combinant presque toujours l'utilitaire et l'ostentatoire : la construction d'une maison de *banco*, de plus en plus souvent recouverte d'une couche de ciment, et pourvue d'un toit de tôle ondulée, décharge le migrant occupé ailleurs de l'entretien perpétuel des habitations classiques, mais aussi fait acte de sa richesse aux yeux de la communauté. L'achat d'une maison pour loger sa famille et l'accueillir à son retour, et la conservation de ses droits de culture sur le *waalo*, parfois même au prix de l'utilisation de travailleurs salariés (principale innovation due à la migration), auxquels peuvent s'ajouter les participations à l'embellissement ou l'édification de la mosquée, élément important de l'ostentation inter-villageoise, peuvent être considérés comme les préoccupations majeures du *Boinadjinadio* émigré. Celui-ci, même lorsqu'il bénéficie, à Dakar ou ailleurs, d'un emploi stable, n'envisage généralement pas une sédentarisation totale et prévoit son retour au village (3).

---

(1) La réception de ces sommes et leur répartition à l'intérieur des différents *galle* est le fait d'un seul individu : Saïdou Gagnado Kasse. Il cumule avec cette fonction de banquier celle de gérant de toutes les terres appartenant à des migrants dont aucun parent ne demeure à Boinadji. Réputé pour sa probité, il participe à toutes les manifestations qui ont lieu à l'intérieur du village.

(2) Un aperçu plus complet nécessiterait une étude approfondie des segments de lignage, seule à même de fournir un recensement sûr des migrants anciens ayant définitivement quitté le village. Les généalogies proposées dans le chapitre précédent pourraient, correctement complétées, fournir d'une manière tout à fait satisfaisante ces informations supplémentaires.

(3) Il convient de rappeler que cette analyse ponctuelle ne portant que sur le village de Boinadji ne saurait être infirmée par la stagna-

Bien que le but de notre étude ne soit pas la recherche des causes de la migration, il peut être intéressant ici de tenter d'évaluer, grâce aux données dont nous disposons, la validité de la thèse selon laquelle celle-ci serait une conséquence directe du régime de la terre dans le *waalo* (1).

Dans une telle éventualité, les actifs, en surnombre par rapport aux nécessités de la culture, quitteraient le village. Ceci devrait se manifester après déduction des migrants par la concentration en un point de la distribution des superficies cultivées par actif. En fait, si nous nous référons au tableau 20, le rôle de la migration apparaît beaucoup plus perturbateur que régulateur. En effet, l'histogramme "migrants non déduits" est beaucoup plus proche d'une courbe normale que le second qui montre une répartition tout à fait aléatoire des fréquences.

Les nombreux entretiens sur ce sujet avec les agriculteurs confirment d'ailleurs l'approche quantitative. Nous pouvons entre autre citer le cas d'un migrant ayant laissé à son père la parcelle de *waalo* dont il est propriétaire, parcelle que celui-ci n'a pu mettre en culture par manque de main-d'oeuvre. De même, un certain nombre de champs sont cultivés par le biais de travailleurs salariés rémunérés par une partie des revenus tirés de la migration, leur emploi étant parfois rendu nécessaire par l'absence des émigrés. Ainsi, alors que les franges les plus actives de la population quittent le village pour trouver du travail, paradoxalement le terroir manque de bras. En fait, le problème se trouve

---

tion globale du peuplement de la vallée, celle-ci recouvrant des réalités locales fort différentes. Ainsi, si A. Lericollais peut affirmer (in "Peuplement et migration dans la Vallée du Sénégal", Cahiers ORSTOM Sciences Humaines, vol. XII,n°2, 1975, p.131) : "Depuis 30 ans, la population de la vallée demeure quasiment stationnaire tandis que les communautés toucouleurs fixées dans les villes s'accroissent continuellement et rapidement", les chiffres qu'il cite permettent de nuancer cette affirmation. En effet, même à un niveau départemental, niveleur des inégalités, des différences très nettes apparaissent entre le département de Matam (lieu de notre étude) où l'accroissement de population de 1951 à 1972 est de 31,4% et celui de Podor où il n'est que de 11,3%. Ne remettant pas en question la stagnation démographique générale de la vallée, ces chiffres, bien que globaux, permettent d'affirmer l'existence de disparités locales encore plus fortes. Ainsi, le village de Boinadji bénéficiant de conditions agro-économiques favorables, il n'est pas étonnant que l'émigration définitive y soit relativement faible.

Peuplement des départements de la vallée (Lericollais)

	1951	1964	1972
Matam	96.700	117.441	127.071
Podor	84.700	93.284	94.286

Lericollais, 1975, p.123 à 136

(1) Ravault F., 1964, pp. 58 à 80.

Tableau 20 : Superficies cultivées par actifs, migrants non déduits puis déduits, chez les Toucouleurs *toorooBe* de Boinadji

Ares par Actifs		0 à 10	10 à 20	20 à 30	30 à 40	40 à 50	50 à 60	60 à 70	70 à 80	80 à 90	90 à 100	100 et +
Nombre d'exploitations	Migrants non déduits	1 (4)	3 (12)	5 (20)	4 (16)	3 (12)	5 (20)	1 (4)	2 (8)	-	1 (4)	-
	Migrants déduits	-	4 (16)	5 (20)	1 (4)	4 (16)	1 (4)	1 (4)	6 (24)	1 (4)	-	2 (8)

N.B. : Les chiffres entre parenthèses indiquent les valeurs en pourcentage

clairement posé à partir du moment où la raison généralement donnée au départ est l'impossibilité de trouver, sur le plan local, un emploi à même d'assurer des rentrées monétaires satisfaisantes. Ainsi, le remplacement de la force de travail du migrant par l'emploi de salariés présente un double avantage. D'une part le taux de salaire du travailleur journalier est généralement inférieur à celui du migrant sur son lieu d'immigration, permettant ainsi un bénéfice immédiat; d'autre part, ce salariat permet de disposer simultanément de plusieurs individus lors des goulots d'étranglement, favorisant ainsi l'organisation du travail (comme nous le verrons plus tard, ils présentent aussi l'avantage de pouvoir être utilisés exclusivement pour les opérations les plus dures).

En résumé, si dans quelques cas la migration peut être considérée comme une forme d'adaptation aux restrictions des possibilités de culture dans le *waalo*, la motivation la plus générale du départ sera l'impossibilité de se procurer localement les liquidités nécessaires à l'achat de biens d'importation.

- *Les Wolofs*

La migration des *TiehelnaBe* apparaît, dès l'abord, beaucoup plus typée que celle des *BoinadjinaBe*. En effet, tant sur le plan des emplois occupés que sur celui des destinations, une certaine spécialisation peut être relevée.

Plus de la moitié des émigrants ne quittent pas la région du fleuve et, plus précisément, ne s'éloignent pas de plus de 150kms du village. Exception faite pour un boulanger, ces migrants exercent exclusivement les professions de maçon ou tailleur. Ces deux points caractérisent parfaitement la migration des *TiehelnaBe*, en ce sens qu'elle bénéficie directement des effets induits de l'émigration internationale de certains villages toucouleurs du cercle de Matam et des villages soninkés de la région de Bakel, Dembakane en particulier. 34% des émigrants de Tiehel se rendent dans ce dernier village qui offre à ces maçons et tailleurs un emploi quasiment ininterrompu, lié à la mise en circulation d'une partie des importants revenus provenant des travailleurs soninkés immigrés

en France.

Ainsi, tailleurs (44%) et maçons (34%) représentent 78% des migrants de Tiehel et sont les seuls à pratiquer la migration locale (cercles de Matam et Bakel). Parallèlement, une minorité quitte le village pour des destinations plus lointaines : Dakar (14%), la France et d'autres pays africains parmi lesquels la Côte d'Ivoire vient largement en tête (17% de l'effectif total).

Bien que le plus souvent marié (69% de l'effectif), le *Tiehelnadio* migre toujours seul. Parallèlement, les jeunes célibataires sont, à de rares exceptions près, ceux qui s'éloignent le plus (France et autres pays africains), marquant une tendance centrifuge du mouvement migratoire.

Bien que la majorité des migrants ne participe plus directement à la mise en culture des terres, tous ont conservé des liens très forts avec le village et envoient régulièrement une partie de leur revenu à leur famille (Cf. tableau 17). Comme nous le verrons plus loin, ces revenus tirés de la migration revêtent, à Tiehel, une importance considérable puisqu'ils représentent plus de 65% des rentrées monétaires des villageois.

Comme pour Boinadji, la migration ne constitue ici encore qu'un moyen d'adaptation momentané et le retour au village demeure omniprésent dans les esprits.

- *Les Toucouleurs suubalBe*

La migration des Toucouleurs de Tiguéré est remarquable en ce sens que, contrairement aux autres ethnies, elle se borne essentiellement à exercer, en un lieu différent, une activité traditionnelle : la pêche. Ainsi, les deux tiers des migrants conservent, lors de leurs déplacements, l'activité habituelle de leur caste. Pour la plus grande partie d'entre eux (70%), le lieu de destination sera la Gambie où ils pratiqueront une pêche fluviale extrêmement proche, dans ses opérations et ses techniques, de celle effectuée dans la vallée du Sénégal. Le tiers restant, s'il conserve son activité, la pratiquera cependant sous une forme notablement différente, le plus souvent en Côte d'Ivoire par l'embarquement sur de petits chalutiers côtiers.

La proximité de la Gambie, favorisant les déplacements, et le type essentiellement saisonnier de l'activité pratiquée font que les durées d'absence seront finalement limitées et, dans plus de la moitié des cas (51%), à rythme infra annuel, la pêche demeurant effective dans la vallée durant les périodes de retour. Ainsi, dans ce cas particulier, le phénomène migratoire n'affectera que superficiellement le processus productif, le phénomène d'acculturation lié à la pratique d'une activité moderne ne jouant pas et la main-d'oeuvre restant disponible lors des périodes culturales.

Parmi les autres activités pratiquées, viendra en premier le petit commerce (8% des cas) effectué essentiellement en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays africains (au Zaïre jusqu'à une période récente), puis des activités diverses dont les mieux définies seront celles de tailleur et d'ouvrier.

En ce qui concerne les destinations, la migration des Toucouleurs de Tiguéré sera essentiellement régionale, au sens large du terme, orientée à 79% vers les pays africains et à 54% vers les pays limitrophes (Mauritanie et surtout Gambie), et ne sera nationale que dans 17% des cas. On ne pourra relever que deux cas d'émigration hors d'Afrique, tous deux suivant les grands axes de la migration de leurs voisins soninkés puisqu'il s'agira de deux ouvriers immigrés à Paris.

A deux exception près, tous les migrants ont conservé des liens étroits avec le milieu de départ puisqu'ils envoient régulièrement de l'argent au village, dans lequel ils ont d'ailleurs pratiquement tous (96%) laissé leurs femmes et enfants (Cf. tableau 17). En fait, la migration des Toucouleurs de Tiguéré sera essentiellement une migration de célibataires, seulement 43% des migrants étant mariés. Cette proportion de migrants mariés apparaît cependant relativement élevée, dénonçant le caractère nécessaire du départ.

- *Les Soninkés*

Dès l'abord, par la structure migrants saisonniers/migrants temporaires déjà définie, et plus précisément par l'étude des destinations, la migration des Soninkés de Tiguéré, malgré leur position excentrée par rapport à ce que l'on peut considérer comme étant la zone d'occupation traditionnelle de cette ethnie, se révèle très caractéristique. Ainsi, alors que, dans les autres villages étudiés, les cas d'émigration hors du territoire national et plus particulièrement hors d'Afrique étaient relativement rares, les Soninkés se confirment comme étant de grands voyageurs puisque 80% des migrants quittent le Sénégal, la moitié d'entre eux (40% du total) se rendant en France.

Par rapport à leurs voisins toucouleurs et wolofs qui, même migrants, restent essentiellement axés vers des activités "traditionnelles" : pêche, artisanat, petit commerce ambulant, les Soninkés se montrent nettement plus intégrés dans le secteur moderne de l'économie : ouvriers de l'industrie en France (27%) et chauffeurs de travaux publics (10%), petits commerçants internationaux (23%)(1). Cette intégration est d'autant plus importante que l'émigration est rarement saisonnière, les quelques cas relevés (trois) étant le fait des captifs pêcheurs précédemment signalés. Etant tenus de cultiver sur les champs de leurs maîtres, les captifs sont dès lors beaucoup moins disponibles pour la migration.

Le type particulier de la migration soninké se confirme avec le fait qu'elle est plus également répartie parmi les classes d'âge, 63% des migrants étant mariés au village. Les liens maintenus avec le milieu de départ sont par ailleurs très forts puisque seulement un individu, dans notre échantillon, n'envoie plus d'argent à sa famille (prise au sens large, à l'exclusion de ses femmes et enfants qui l'ont suivi).

L'étude de la structure des exploitations montre une répartition des

---

(1) La plupart d'entre eux se livraient, jusqu'à une date récente, au trafic de diamants, en particulier avec le Zaïre. La taille et la qualité des maisons édifiées au village permettent de différencier ces migrants des petits commerçants traditionnels.

tâches entre production vivrière locale, conjuguée à la prise en charge de la famille restée au village, et migration. Sauf cas exceptionnel où le membre le plus âgé aura effectué une migration particulièrement réussie (poste fixe et rémunérateur à Dakar ou en France par exemple), ce sera lui qui demeurera au village avec les membres non migrants du lignage. Ce seront alors les frères cadets qui émigreront afin de fournir à la famille l'argent nécessaire à l'assouvissement de ses "besoins", souvent ostentatoires : vêtements, lunettes, montres, transistors, etc... et paiement de l'impôt. A la mort de l'aîné resté au village, et à conditions égales de migration, c'est l'individu suivant dans le lignage qui prendra sa succession et demeurera sur place.

En ce qui concerne ce dernier village, nous avons complété l'information généralement recueillie sur les migrants actuels par celle concernant les anciens migrants. C'est sur cette comparaison entre destinations et occupations anciennes et actuelles que nous dirons quelques mots ici.

La mise en parallèle entre les tableaux 19 et 21 montre l'évolution des grandes orientations de la migration des *suubalBe*.

Le fait le plus notable sera la disparition totale du navétanat, et donc de l'immigration saisonnière en bassin arachidier alors que cette activité a été pratiquée par 21% des anciens migrants. Par contre, la migration de pêche vers la Gambie, si elle a toujours revêtu une certaine importance (33% des anciens migrants), a vu son impact s'accroître au détriment d'autres activités offrant actuellement, du fait de l'évolution économique du pays, moins de débouchés (en particulier, les tâches diverses d'ouvrier ou de manoeuvre à Dakar).

Chez les Soninkés, toujours très forte, la migration ancienne différait notablement, dans ses destinations, de la migration actuelle. Ainsi, et bien que cela apparaisse étonnant a priori, nous ne relevons, dans notre échantillon, aucun cas d'émigration vers la France. Par contre, de même que pour les autres villages étudiés, les cas de déplacement saisonnier en hivernage vers le bassin arachidier (navétanes) apparaissent particulièrement nombreux (35% des anciens migrants), ce type de migration ayant actuellement disparu de la région. Le volume de commerçants pratiquant leur activité à l'étranger a, lui aussi, notablement diminué (de 36 à 23%), en raison notamment des difficultés rencontrées, en particulier au Congo.

Tableau 21 : Destinations et activités des anciens migrants chez les Toucouleurs *suubalBe* de Tiguéré Sire (1)

Occupation \ Destination	Dakar	Côte d'Ivoire	Sénégal Sine Saloum	Gambie	Total
Ouvrier	8 (33)				8 (33)
Commerçant	1 (4)				1 (4)
Navétane			5 (22)		5 (22)
Pêcheur		1 (4)		8 (33)	9 (37)
Divers			1 (4)		1 (4)
Total	9 (37)	1 (4)	6 (26)	8 (33)	24 (100)

Tableau 22 : Destinations et activités des anciens migrants chez les Soninkés de Tiguéré Sire (1)

Occupation \ Destination	Dakar	Côte d'Ivoire	Sénégal Sine Saloum	Sénégal	Congo	Total
Commerçant		3 (18)			3 (18)	6 (35)
Navétane			6 (35)			6 (35)
Chauffeur				1 (6)		1 (6)
Divers	2 (12)			2 (12)		4 (24)
Total	2 (12)	3 (18)	6 (35)	3 (18)	3 (18)	17 (100)

(1) Les chiffres entre parenthèses indiquent les pourcentages

LA CONSOMMATION ET LES REVENUS

Les budgets présentés dans les tableaux suivants représentent les revenus et dépenses monétaires moyens par individu pour l'année de l'enquête. N'est pas prise en compte l'autoconsommation des produits de l'exploitation dont l'évaluation pourrait cependant être facilement réalisable, à condition de disposer de délais plus importants pour le traitement de l'information. Par contre, toutes les formes d'échanges sur les marchés locaux, qu'elles fassent ou non appel à la monnaie comme intermédiaire, sont intégrées à l'évaluation. Celles-ci sont quasi exclusivement regroupées dans les trois postes de produits vivriers aux rubriques Dépenses et Revenus. En effet, comme nous avons déjà pu le préciser, une nette complémentarité s'établit entre les divers groupes socio-économiques, donnant lieu à des échanges précis et le plus souvent journaliers. Ainsi, les achats hebdomadaires en produits de la pêche du Peul de Mogo-YallalBé se feront dans la plupart des cas par la vente de produits laitiers ou le simple troc avec les pêcheurs du fleuve. En règle générale, toute femme se rendant au marché pour s'y procurer les compléments locaux nécessaires à la préparation du repas familial, y apportera pour une valeur égale de produits fournis en excédent par son propre foyer. Cependant, et dans le cas précis de femmes restées seules au village, le mari expatrié envoyant régulièrement de l'argent, une partie des revenus de la migration pourra être affectée à de tels achats.

En tout état de cause, il convient de garder à l'esprit que les budgets moyens présentés ici recouvrent une grande diversité de situations, en particulier au niveau des revenus, que nous essaierons à chaque fois de préciser.

En effet, force est de reconnaître, quelle que soit la durée de l'observation et sa rigueur, la très grande difficulté de l'évaluation des revenus d'une exploitation (1).

---

(1) Dans le cadre de notre enquête, l'établissement d'un budget rétrospectif annuel pour une cuisine d'une dizaine de personnes demandait environ une demi-journée de travail. Le questionnaire, basé sur l'énumération d'une liste très complète d'éléments de dépenses et de recettes, tendait, dans la mesure du possible, à leur mise en paral-

Malgré tout, demeurent pertinentes les structures internes des différents budgets présentés et leur mise en parallèle, confirmant ainsi leur validité en tant qu'élément indispensable à une approche des micro-systèmes économiques locaux.

STRUCTURE DE LA CONSOMMATION

LES CONSOMMATIONS ALIMENTAIRES

Bien que très proches, pour les grands postes, les structures de dépenses des quatre ethnies considérées reflètent bien leur diversité socio-économique.

- *Les produits vivriers locaux*

Les achats de produits vivriers locaux dont le montant représente 10 à 28% de la dépense totale montrent bien l'importance de la complémentarité s'établissant entre les divers secteurs que nous avons pu définir. A l'intérieur de cette rubrique, le village de Boinadji vient nettement en tête pour les acquisitions de produits agricoles (14,9% du budget total et 30,7% du budget alimentation. Ceci s'explique par la position charnière tenue par ce village. Situé au bord de la route goudronnée et à égale distance des villages du *jeeri* et de ceux des berges du fleuve, il joue bien évidemment le rôle de pôle commercial. Bénéficiant d'autre part de deux campagnes de cultures, les *BoinadjinaBe* s'imposent comme les plus gros producteurs de mil, et sont les seuls à commercialiser une partie de leur production par l'intermédiaire de la coopérative (qui se trouve d'ailleurs dans leur village). Lorsque l'on sait d'autre part, comme nous l'avons déjà précisé, que les achats de produits vivriers locaux ont généralement pour corollaire des ventes égales de produits complémentaires, il n'est plus étonnant que la conjonction de ces deux éléments : présence sur place du marché et disponibilité d'excédents de mil (1), favorise les échanges et, par conséquent, une consommation relativement importante des produits des *pale* (pluriel de *falo*)(patates douces, citrouilles, etc...). Parallèlement, dans ce poste "Produits agricoles locaux", les achats de mil, nuls pour les *BoinadjinaBe*, intervien-

---

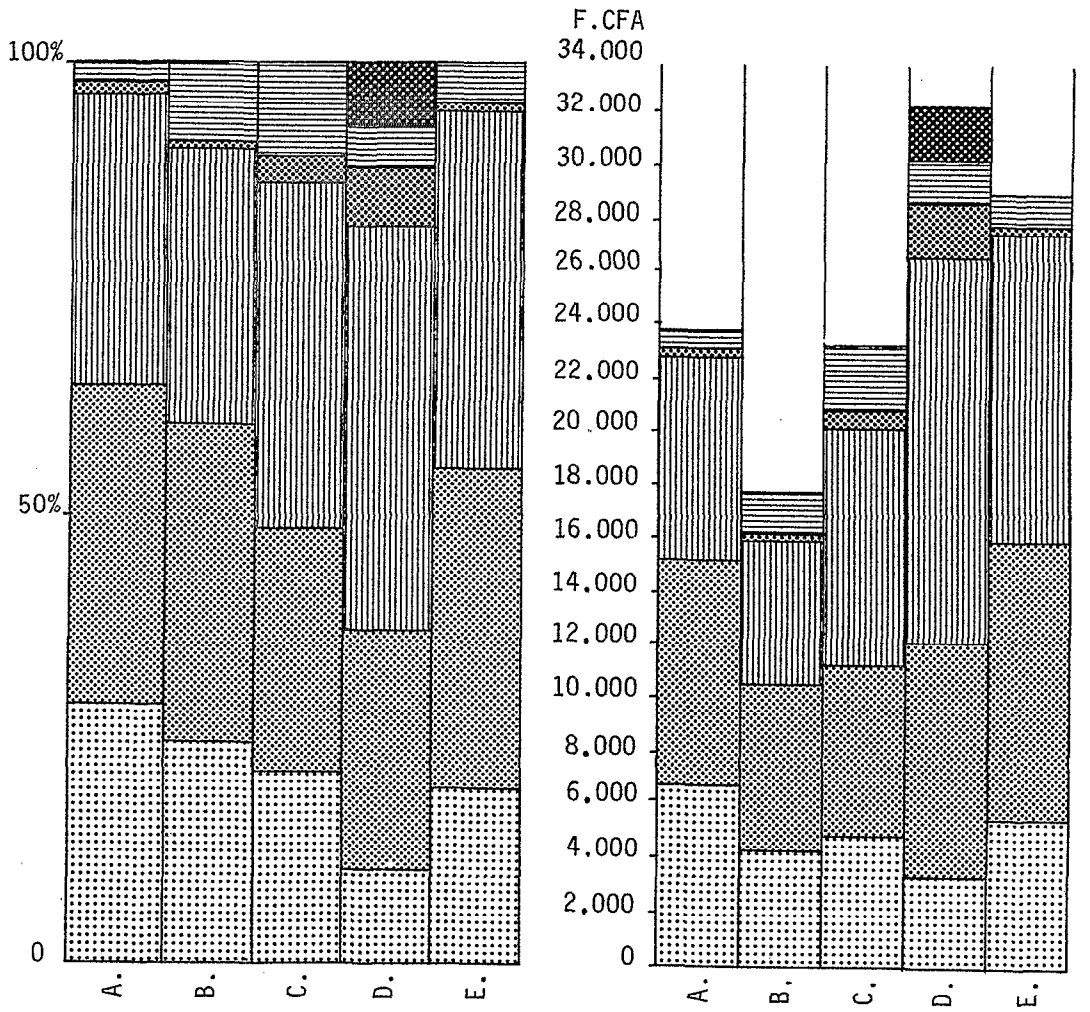
lèle. Malgré tout, aisée en ce qui concerne tous les postes de dépenses, l'évaluation demeurait extrêmement délicate dès que l'on s'attachait aux éléments du revenu, soit en raison de leur extrême diversité liée à une très faible importance unitaire, soit du fait qu'ils étaient considérés comme inavouables. Néanmoins, la nomenclature utilisée dans le questionnaire, suffisamment souple, nous a permis une approche de la réalité que l'on peut considérer comme satisfaisante. La confrontation avec les budgets hebdomadaires, beaucoup plus précis sur certains points, confirme cette opinion.

(1) Ces deux éléments ne sont pas liés par une relation de causalité, mais sont à ramener à la position privilégiée du village. Le marché se fait à Boinadji en raison de la proximité de la route goudronnée et de la position centrale par rapport aux autres villages. Les excédents de mil proviennent de la double campagne culturale sur le *jeeri* et le *waalo*.

Fig. 37 : Structure des dépenses par ethnie et village

A - Répartition en pourcentage des dépenses totales pour chaque ethnie et village

B - Répartition en valeur absolue des dépenses totales par ethnie et village



A. Wolofs de Tiehel
B. Peuls de Mogo-YallalBe
C. Toucouleurs de Boinadji
D. Toucouleurs *suubalBe* de Tiguéré Sire
E. Soninkés de Tiguéré Sire

1. Produits vivriers
2. Alimentation importée
3. Divers
4. Exploitation agricole
5. Divers
Animaux

N.B. Pour la légende, Cf. tableau 23

Tableau 23 : Structure des dépenses par ethnie et village

	WOLOFS DE TIEHEL		PEULS DE MOGO-YALLALBE		TOUCOULEURS DE BOINADJI		TOUCOULEURS SUUBALBE DE TIGUERE SIRE		SONINKES DE TIGUERE SIRE	
	F. CFA	%	F. CFA	%	F. CFA	%	F. CFA	%	F. CFA	%
DEPENSES										
1.1. - Produits agricoles	1.677	7,0	1.851	10,5	3.466	14,9	2.061	6,4	2.435	8,5
1.2. - Produits élevage	2.226	9,3	462	2,6	516	2,2	1.179	3,7	1.169	4,1
1.3. - Produits pêche	2.847	12,0	2.012	11,4	916	3,9			1.950	6,7
1 - TOTAL PRODUITS VIVRIERS	6.750	28,3	4.325	24,5	4.898	21	3.240	10,1	5.554	19,3
2.1. - Riz	1.546	6,9	747	4,3	1.070	4,6	836	2,6	1.375	4,7
2.2. - Pain-Biscuits	1.754	7,3	300	1,7	1.079	4,7	2.343	7,3	2.750	9,5
2.3. - Huile	1.380	5,7	510	2,8	1.403	6,0	1.993	6,2	2.612	9,1
2.4. - Sel	222	0,9	219	1,3	132	0,5	168	0,5	170	0,6
2.5. - Conserves										
2.6. - Sucre	2.100	8,8	1.949	11,1	1.406	6,1	1.910	6,0	2.375	8,3
2.7. - Thé	495	2,1	1.231	6,9	47	0,2			199	0,7
2.8. - Café	436	1,8	709	4,1	888	3,8	585	1,8	619	2,1
2.9. - Cola	475	1,9	438	2,4	347	1,5	848	2,6	312	1,1
2.10.- Tabac			274	1,5						
2.11.- Divers					23	0,1				
2 - TOTAL ALIMENTATION IMPORTEE	8.507	35,8	6.377	36,1	6.395	27,5	8.683	27,0	10.412	36,1
3.1. - Vêtements-Chaussures	3.199	13,6	3.025	17,3	5.524	23,7	4.871	15,2	6.646	23
3.2. - Equipement ménager	967	4,1	650	3,6	894	3,8	947	2,9	1.011	3,5
3.3. - Biens consommables	639	2,6	62	0,3	728	3,1	1.055	3,3	913	3,2
3.4. - Toilette-Santé-Hygiène	1.275	5,3	1.273	7,3	1.360	5,8	2.225	6,9	1.905	6,6
3.5. - Loisirs-Etudes	1.633	6,8	338	1,9	384	1,6	5.322	16,6	1.027	3,6
3 - TOTAL	7.707	32,4	5.348	30,4	8.890	38,2	14.420	44,9	11.502	39,9
4.1. - Equipement agricole	26	0,1	66	0,3	397	1,7	1.317	4,1	80	0,3
4.2. - Salaires agricoles					119	0,6	604	1,9	54	0,2
4.3. - Location biens d'équipement					113	0,5	140	0,4		
4.4. - Divers	231	1,0							50	0,2
4 - TOTAL EXPLOITATION AGRICOLE	257	1,1	66	0,3	630	2,8	2.061	6,4	184	0,7
5.1. - Entretien *galle*			63	0,3	308	1,4	153	0,5	64	0,2
5.2. - Transport	192	0,9	563	3,2	913	3,9	690	2,1	648	2,2
5.3. - Cérémonies	55	0,2	400	2,3	584	2,5	457	1,4	50	0,2
5.4. - Marabout	157	0,6	325	1,8	269	1,2	125	0,4	174	0,6
5.5. - Impôts	169	0,7	203	1,1	363	1,5	216	0,7	225	0,8
5 - TOTAL	574	2,4	1.554	8,7	2.437	10,5	1.641	5,1	1.161	4,0
- Animaux - Divers							2.099	6,5		
TOTAL DEPENSES	23.794	100	17.670	100	23.255	100	32.144	100	28.813	100

nent parfois chez les *TiehelnaBe* et beaucoup plus souvent chez les *YallalBe*, ceux-ci disposant des superficies les plus restreintes de terres cultivables. Ils revêtiront de même une certaine importance chez les Soninkés de Tiguéré. A l'inverse, ce sera chez les pêcheurs *suubalBe* de Tiguéré que, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, les achats de produits vivriers apparaîtront comme étant de loin les plus faibles. Ceci tient à deux raisons : d'une part à la forme saisonnière dominante de leur migration qui, contrairement à ce qui se passe chez les Soninkés par exemple, laisse sur place une force de travail suffisante lors des périodes culturales, d'autre part au fait de leur situation privilégiée en bordure du fleuve qui leur permet de disposer de toute la gamme des possibilités culturales traditionnelles : cultures de décrue sur les cuvettes de *waalo*, cultures sous pluie sur les *foonde* et petit maraîchage de berge sur les *pale*. Ces différents éléments, joints à la pratique de la pêche permettent de définir les *suubalBe* de Tiguéré comme la plus autonome des formations villageoises étudiées. S'y ajoute le fait récent de l'implantation d'un petit périmètre irrigué, mis en oeuvre sous les directives de la SAED, venant encore ajouter à leurs capacités de production agricole (1).

En fait, il convient de bien noter que, dans de nombreux cas, le volume des achats en produits vivriers locaux ne doit pas être considéré comme révélateur d'un certain déficit vivrier, mais simplement comme symptomatique de mouvements tels que ventes lors de la récolte, pour obtenir des liquidités monétaires, de produits ne constituant pas en réalité un surplus, produits qui devront être rachetés, le plus souvent à un prix beaucoup plus élevé, lors de la soudure.

En fonction des disponibilités par rapport aux trois grands types traditionnels de cultures : *waalo*, *foonde* et *falo*, situations induites par le degré de proximité du fleuve, se précisent trois grands groupes :

A - Les villages du *jeeri*, n'ayant pas accès aux cultures de *waalo*, voient plus de 20% de leurs dépenses totales annuelles affectées à l'achat de produits alimentaires, le plus souvent produits de la pêche, légumes, et parfois même, lors d'années à faible pluviométrie, produits de première nécessité tel le mil. Ces biens seront obtenus, soit par utilisation des revenus tirés de l'artisanat ou de la migration (Wolofs de Tiehel), soit par la vente des produits d'un élevage très développé (Peuls de Mogo-YallalBe).

B - Les villages situés en bordure du *jeeri* et ayant accès aux cultures de *waalo*. Jouant sur deux registres : cultures sous pluie, cultures de décrue, leur sécurité est bien plus grande et leur activité mieux ré-

---

(1) Il convient de noter ici, et nous reviendrons sur ce point, que cette implantation de petit périmètre n'a touché, dans le village de Tiguéré, que les *suubalBe* dont la migration, contrairement à celle très rigide des Soninkés, par son caractère saisonnier et sa souplesse (faible distance et donc faible coût, limitant d'autant le caractère contraignant d'un cycle lourd d'avance/restitution) permettait l'expérimentation de la nouvelle culture sans oblitérer outre mesure une éventuelle reprise du transfert migratoire.

partie tout au long de l'année. Dans certains cas, du fait des règles strictes d'appropriation foncière dans le *waalo* permettant à certains de bénéficier d'importantes rentes, des surplus pourront même être dégagés. C'est ici la situation de la majorité des villages de la région.

C - Optimale sera la position des villages situés en bordure du fleuve qui cumuleront le bénéfice des trois types de cultures. Pour certains, tel le quartier soninké de Tiguéré, cela ne se manifestera pas à la lecture des budgets familiaux, la grande majorité de la force de travail étant engagée dans le processus (plus rentable...) de la migration de longue durée, celle-ci ne pouvant se faire, bien évidemment, qu'au détriment de la mise en valeur des potentialités locales. Cet optimum, par contre, sera réalisé par les pêcheurs toucouleurs de Tiguéré qui réalisent pratiquement la forme la plus parfaite d'adaptation aux possibilités de la région.

- *Les produits de l'élevage et de la pêche*

Cette spécialisation dans les activités se précise au vu des achats de produits de l'élevage. Trois fois plus importants chez les Wolofs ne disposant que d'un maigre cheptel, ils soulignent l'étroit cousinage entre Peuls et Toucouleurs chez lesquels l'approvisionnement en produits laitiers est pratiquement toujours assuré par le troupeau familial. Ne procédant pas eux-mêmes, en dehors des grandes occasions nécessitant des quantités importantes de nourriture, à l'abattage de leurs bêtes, les acquisitions de viande représentent la quasi totalité de leurs achats en produits de l'élevage. En raison, d'une part de leurs diverses activités, d'autre part des superficies limitées de terres dont ils disposent, restreignant les possibilités d'un élevage extensif, Toucouleurs et Soninkés de Tiguéré effectueront des achats non négligeables de produits de l'élevage : lait sous différentes formes (frais ou caillé) et viande.

En raison de la faible densité de leur habitat ne permettant qu'un volume limité d'échanges et de leur éloignement des lieux de marché, éléments tous deux liés à la pratique principale de l'élevage, l'approvisionnement des Peuls de Mogo-YallalBe en produits frais et périssables demeure extrêmement limité. Ainsi, la consommation de poisson séché, pratiquement journalière, représente une part importante des dépenses alimentaires (18,8%, et 11,4% du budget total), alors que le poisson frais, en provenance du fleuve ou de St Louis n'entre que rarement dans l'alimentation. Par contre, les *TiehelnaBe* et, plus souvent, les *BoinadjinaBe* en consomment des quantités beaucoup plus importantes, ainsi que les Soninkés de Tiguéré dont l'approvisionnement présente l'avantage de pouvoir se faire sur place.

- *Les biens alimentaires importés*

La structure de la consommation en biens importés confirme le clivage. Beaucoup plus isolés, les Peuls voient peu évoluer leurs habitudes alimentaires. Le riz n'est que très exceptionnellement consommé et ce principalement lors de grandes occasions (fêtes, cérémonies, etc...)(1). Parallèlement, la consommation d'huile reste une des plus faibles du grou-

---

(1) Les valeurs données dans les tableaux pour cette consommation à

pe ainsi que celle de pain, ceci étant lié au fait que la boulangerie "industrielle" de Matam approvisionnant la région ne dessert, avec sa camionnette, que les villages les plus importants. Parmi ceux-ci, la consommation,au petit déjeuner, de pain accompagné de café tend à se substituer à celle du couscous de mil (conservé du dîner de la veille), accompagné de lait frais ou caillé (*laccîri kosam*). Conformément à la tradition, la consommation de thé demeure exceptionnellement élevée en milieu peul (11,5% du budget alimentaire contre 3,3% pour les Wolofs et quasiment nulle pour les Toucouleurs, ces derniers le délaissant peu à peu au profit du café). Par contre, le sucre représente pour tous un des plus gros postes de dépenses.

L'importance de ce budget alimentation (de 37,1% de la dépense totale chez les Toucouleurs de Tiguéré à 64,10% chez les Wolofs) et la part tenue en son sein par la consommation de produits vivriers locaux (de 27,2% chez les *suubalBe* à 44,2% chez les Wolofs), montrent bien la pauvreté relative de l'habitant de la vallée.

LES CONSOMMATIONS NON ALIMENTAIRES

- *Dépenses vestimentaires, d'équipement ménager et d'hygiène*

Les dépenses en biens non alimentaires, équipement agricole exclu, viennent ensuite avec 30,4% (Peul) à 44,9% (*suubalBe*) du total. Parmi ces biens, les achats vestimentaires représentent de loin le poste le plus important (41,4% pour les Wolofs, 56,5% pour les Peuls et 62,1% pour les Toucouleurs de Boinadji, 33,8% et 57,8% pour les *suubalBe* et les Soninkés de Tiguéré. En ce qui concerne ces derniers, la grande part tenue par ce poste s'explique par l'importante fonction ostentatoire du vêtement européen pour le migrant revenant de France (Cf. tableau 23). Restés très traditionnels chez les hommes mûrs (différents modèles de boubous), ces achats portent de plus en plus souvent chez les jeunes sur des tenues de type européen (pantalons, chemises, etc...). Pour tous, par contre, s'est généralisé l'usage de la chaussure en plastique moulé, imitation du soulier citadin. Cette évolution dans l'habillement, qui ne touche en aucun cas les femmes, pratiquement nulle en milieu peul, se fait le plus particulièrement sentir dans le village de Boinadji, plus ouvert sur l'extérieur, et surtout, nous venons de le dire, chez les Soninkés de Tiguéré.

L'équipement ménager, très classique à Mogo-YallalBe, fait encore largement appel à l'artisanat local et frappe par sa simplicité : bols en calebasse ou en bois, nattes posées sur le sol ou sur un *dunki* (claie de branchages servant de lit et permettant d'isoler le dormeur du sol), etc... A Boinadji et Tiguéré, par contre, une utilisation bien plus importante est faite d'ustensiles manufacturés : seaux en zinc, cuvettes

---

Mogo-Yallalbé sont relativement surestimées pour une évaluation moyenne dans la mesure où deux exploitations seulement consommaient cette denrée, mais en quantités relativement importantes. Ces deux exploitations étaient celle d'un marabout féticheur et celle d'un *almuuDo* (élève, disciple d'un marabout) important du marabout de Tiehel. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce dernier lors de l'étude de la migration.

émaillées aux couleurs nationales, etc... Les plus favorisés possèdent même le lit de fer, élément de prestige et objet de convoitise pour les jeunes couples.

Paradoxalement, alors que bien souvent les normes de confort minimales (par exemple possession d'une couverture pour se protéger du froid en hiver) ne sont pas atteintes, une très forte densité de la détention de certains biens considérés, non sans raisons, comme secondaires peut être relevée. Parmi ceux-ci, la montre à 1 500Frs CFA et les lunettes de soleil à 500Frs CFA ne le cèdent qu'à l'omniprésente radio à transistors dont la consommation en piles couvre la quasi totalité de la rubrique "Biens consommables", donnant ainsi une image assez précise de son usage dans les différents milieux. La détention de ces articles est bien évidemment la plus faible en milieu peul.

Parmi les dépenses de toilette, santé et hygiène, la coiffure des femmes (tresses et graissage au beurre) et les achats de parfum, très utilisé par les deux sexes, représentent de loin les postes les plus importants. L'utilisation des médicaments, apportés parfois par un infirmier de Matam, et le recours au dispensaire, nuls en milieu peul, demeurent très rares chez les Wolofs et les Toucouleurs.

- *Dépenses d'exploitation agricole*

Le point le plus significatif, primordial pour une mise en parallèle avec les projets d'aménagement tels qu'ils sont définis à Matam, est l'extrême faiblesse des frais d'exploitation agricole (0,3% du budget total pour Mogo-Yallalbé, 0,7% pour les Soninkés de Tiguéré, 1,1% pour Tiehel et 2,8% pour Boinadji). Néanmoins, une différence très nette apparaît entre les cultivateurs du *jeeri* (mogo-YallalBe, Tiehel) et ceux ayant accès au *waalo* (Boinadji), les Soninkés de Tiguéré faisant, nous l'avons déjà précisé, cas à part. Comme nous le verrons plus loin, les techniques de production en culture d'hivernage restent extrêmement proches pour toutes les ethnies, les différences fondamentales intervenant au niveau de l'utilisation des terres du *waalo*.

Le cas des Toucouleurs de Tiguéré est intéressant en ce que, cultivant depuis quelques années un petit périmètre irrigué, il permet d'évaluer l'augmentation concomitante des dépenses d'exploitation agricole. Représentant 6,4% du total, la part de ce poste devient non négligeable puisqu'il atteint un montant égal à environ cinq fois la moyenne des dépenses effectuées par les autres ethnies cultivant le *waalo*, cette augmentation étant due en majeure partie à l'achat d'équipement agricole.

Ce qui frappe dès l'abord, parmi les utilisateurs du *jeeri*, est la faible importance du poste équipement agricole, 0,1% du total chez les Wolofs et 0,3% chez les Peuls. Ainsi, le processus de production agricole, limité à l'utilisation du travail familial et aux différentes formes d'entraide, ne fait appel qu'à une technologie extrêmement simple. Parfois cependant, et plus particulièrement parmi les Wolofs, on peut relever l'utilisation de machines à sarcler à traction équine, utilisation rendue possible par la légèreté des sols. Tous les trois à cinq ans environ, les plus aisés des *TiehelnaBe* rémunèreront un berger peul pour que celui-ci fasse stationner son troupeau sur leur champ, fumant ainsi la terre (Cf. tableau 23, poste 4-4)(*wiinde*).

Parmi les non détenteurs de périmètres irrigués, les *BoinadjinaBe* sont ceux qui affectent la plus grande partie de leurs revenus à l'achat de biens d'équipement agricole. Ceci est dû en grande partie à la présence dans leur village de la coopérative qui, par les facilités qu'elle procure pour les achats à crédit de matériel, doit être tenue pour responsable de cet état de fait (1).

En ce qui concerne l'emploi de travailleurs salariés, il apparaît important de noter qu'il ne porte que sur les cultures de décrue. De même, aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette utilisation de salariés agricoles est très peu répandue chez les Soninkés qui, pourtant, ne disposent localement que d'une faible partie de leur force de travail.

Le poste "Location de biens d'équipement" regroupe exclusivement les locations de charettes utilisées pour le transport du mil au village, ceci étant rendu nécessaire par l'éloignement des terrains de culture. Les habitants de Tiehel et Mogo-Yallalbé, par contre, stockent, dans un premier temps, leur production directement dans les champs.

- *Autres dépenses*

Les transports tiennent, de leur côté, une place importante puisque, pour Mogo-Yallalbé (3,2% du total), Boinadji (3,9%) et Tiguéré Soninké (2,2%), leur montant dépasse de très loin le total des frais d'exploitation agricole (2). Aux déplacements plus ou moins lointains des migrants, s'ajoutent les allers et retours plus réguliers à Matam.

Les frais d'entretien du *galle*, nuls à Tiehel en raison de la grande densité des maçons qui réparent eux-mêmes leurs propres maisons, restent faibles à Mogo-Yallalbé où l'habitat traditionnel à base de tiges de mil et parfois de *banco* ne nécessite, pour sa maintenance, ni connaissances, ni dextérité particulières. A Boinadji et Tiguéré, par contre, les grandes maisons en briques de terre et toit de tôle ondulée doivent être construites et entretenues par des artisans qualifiés.

En résumé, les points principaux à noter dans la structure des dépenses telle que nous avons pu la décrire sont, d'une part l'importance des achats de biens alimentaires qui représentent 31,1% (*suubalBe*) à 64,1% du total (Wolofs), d'autre part la faiblesse des frais d'exploitation agricole : 0,3% (Peul) à 2,8% (*toorooBe*) et 6,4% (*suubalBe*) de ce même

---

(1) Pour 1975-1976, les demandes de la coopérative de Boinadji, transmises à celle de Matam (dont elle dépend) et acceptées, étaient les suivantes :
- 2 houes occidentales, 3 charettes à âne, 8 charettes à cheval, 1 cheval de trait.
Quel qu'il soit, le matériel obtenu est ensuite payable sur 5 ans, sans intérêt.

(2) En ce qui concerne les Soninkés de Tiguéré, ces frais de transport sont nettement sous-estimés car nous n'avons eu aucun cas, dans notre échantillon et pour l'année considérée, de migrant effectuant le voyage Sénégal-France ou retour.

total et la disparition des redevances payées en monnaie (1). L'impôt n'intervient que pour une part très faible dans ces dépenses :0,7% (Wolofs) à 1,5% (Toucouleurs *toorooBe*).

Un autre point particulièrement intéressant apparaissant à la lecture de la figure 37, est l'évolution des types de dépenses avec l'augmentation des revenus d'une part, avec les types d'activités d'autre part. A cet égard, les Toucouleurs *suubalBe* de Tiguéré Sire occupent une place particulièrement représentative. Tout d'abord, du fait de leur détention d'un périmètre irrigué de la SAED, ils consentent, proportionnellement, les dépenses les plus faibles en ce qui concerne les achats de produits vivriers, et les plus fortes pour ce qui est des biens d'équipement et d'exploitation agricole. Enfin, et c'est ici un point particulièrement important, ils sont les seuls (pour l'année de notre enquête) à avoir effectué des achats de gros bétail. Comme une première estimation pourrait le laisser prévoir, du fait du caractère particulier de ce type de biens, le cheptel étant élément d'accumulation par excellence, le report à la figure 37 permet de vérifier qu'il s'agit bien là d'une épargne. La figure 38 confirme d'ailleurs cette approche dans la mesure où ces mêmes *suubalBe* n'ont consenti que des ventes extrêmement faibles, et pour ainsi dire nulles, de gros animaux (symptôme de désépargne). A l'inverse, on constatera que les plus fortes ventes se sont effectuées chez les plus mal lotis de l'ensemble étudié, les Peuls de Mogo-YallalBe. Les *suubalBe* de Tiguéré Sire apparaissent donc, par la structure de leurs dépenses,comme les plus favorisés à l'heure actuelle. Il ne faut cependant pas perdre de vue que, du fait de la très mauvaise conjoncture (sécheresse et freins mis au transfert migratoire, vers la France en particulier), la détention d'un périmètre irrigué est très certainement le facteur déterminant de cette situation. En effet, exception faite de l'année 1975, on peut considérer comme pratiquement nuls (ou tout au moins très faibles), les résultats obtenus en cultures pluviales. Les *suubalBe* de Tiguéré ont ainsi pu se détourner quasi entièrement vers la mise en culture du périmètre irrigué, alors que la situation devenait particulièrement grave pour les villages ne disposant que de cultures sous pluie (Peuls de Mogo-YallalBe et Wolofs de Tiehel).

STRUCTURE DES REVENUS

Plus que celle des dépenses, la structure des revenus diffère énormément pour les ethnies considérées (Cf. figure 38).

Dès l'abord, au niveau des grands postes "Revenus tirés de la commercialisation des produits locaux" et "Autres revenus", deux grands groupes se différencient nettement : un basé sur la primauté des revenus tirés de la migration (Wolofs de Tiehel et Soninkés de Tiguéré), l'autre sur ceux obtenus par la commercialisation de produits locaux (Toucou-

---

(1) Le cas des *suubalBe* de Tiguéré doit être différencié, le montant relativement plus élevé des frais d'exploitation agricole étant dû, nous l'avons déjà précisé, à l'implantation d'un petit périmètre irrigué de la SAED.

leurs de Boinadji et de Tiguéré). Les Peuls de Mogo-YallalBe prennent ici une place à part dans la mesure où leur principale source de revenus ressortira à la catégorie "Divers" rassemblant toutes les activités dont le principal point commun sera d'être effectuées localement. Cependant, dans quatre cas sur cinq, la part des revenus tirés de la migration conserve une importance non négligeable puisqu'elle représente au minimum, exception faite des Peuls de Mogo-YallalBe, 24% des rentrées monétaires. Il s'agit ici des revenus directement tirés de la migration par chacune des ethnies considérées. En fait, l'impact de la migration est beaucoup plus important que ne le révèlent ces quelques chiffres dans la mesure où beaucoup de rentrées monétaires, non directement répertoriées dans la rubrique "Revenus tirés des migrations" ne sont en fait qu'une répartition secondaire ou tertiaire des revenus des migrants.

Ainsi, la plus grande partie de la masse monétaire disponible dans la vallée doit être considérée comme un pur produit du transfert migratoire.

Par exemple, les Peuls de Mogo-YallalBe voient 40% de leurs revenus regroupés sous la rubrique "Divers". Parmi ces 40%, une certaine partie provient de la vente de la gomme cueillie à la lisière du Ferlo, de la confection de gris-gris et autres activités maraboutiques, mais aussi de travaux effectués chez leurs voisins wolofs (creusement de *seanes*, de puits, etc...). Or, ces derniers tirent eux-mêmes la majorité de leurs revenus (65%) des travaux artisanaux (maçonnerie essentiellement) qu'ils effectuent chez les Soninkés du village de Dembankane dont les disponibilités monétaires proviennent d'une immigration en France quasiment généralisée. Il s'agit ici d'un exemple parmi d'autres de la diffusion qui s'effectue dans toute la vallée des ressources monétaires rapportées par certains migrants.

Cette redistribution ne s'effectue cependant pas sans certaines pertes et les revenus les plus élevés se trouvent bien évidemment situés en amont de la chaîne. Si nous reprenons l'exemple déjà cité et si nous admettons que, à peu de choses près étant donné les structures très semblables des forces de travail, la répartition et le montant des revenus des Soninkés de Tiguéré peuvent être considérés comme relativement représentatifs de l'ensemble de l'ethnie dans la région, la perte apparaît nettement puisque le Soninké aura un revenu moyen annuel par tête de 30 220 CFA, le Wolof de 23 794 CFA et le Peul de 18 310 CFA (Cf. tableau 24).

Parmi les deux grands groupes déjà définis, celui à prépondérance "Revenus migratoires" regroupe les Soninkés de Tiguéré et les Wolofs de Tiehel. Ceux-ci viennent en premier avec 65,3% de leurs revenus tirés de la migration, du fait que nous avons classifié comme processus migratoire les travaux qu'ils vont effectuer dans le village de Dembankane, bien que celui-ci ne soit pas très éloigné (1). Malgré tout, la structure de

---

(1) Sur les raisons de ce choix, Cf. la partie méthodologique. Etant donné le type d'activité effectué et la faible distance du déplacement, celui-ci aurait pu ne pas être classifié comme migratoire. Quelle que soit la classification conservée, les deux éléments les plus signifiants sont, d'une part le fait que l'activité pratiquée

leurs activités reste très traditionnelle puisque essentiellement axée sur l'artisanat pratiqué au village (tailleurs, cordonniers, etc...) ou dans des villages de la région (maçons à Dembankane), activités fournissant 84,1% de leurs revenus, le reste (14,9%) provenant de la vente de produits locaux (mil et animaux). Cette nette orientation vers des activités artisanales provient en grande partie de leur situation excentrée dans le *jeeri* due à leur arrivée tardive dans la région et, surtout, de leur non accès aux terres de culture de décrue du *waalo*. Ne pratiquant pas l'élevage de façon aussi intensive que leurs voisins peuls, ils offrent ainsi un débouché de choix aux productions des ethnies voisines (produits de l'élevage des Peuls, mil des Toucouleurs de Boinadji, produits maraîchers et poissons des *suubalBe* de Tiguéré)(1). Les Soninkés de Tiguéré, par contre, bien que ne tirant directement que 53,2% de leurs revenus de la migration, ont des activités plus résolument modernes (ouvriers de l'industrie en France, chauffeurs, etc...). De ce fait, la rubrique "Divers" qui compte entre autres des revenus tirés de la location de charettes, regroupe essentiellement des retraites et pensions. La proportion des rentrées monétaires tirées de la vente de produits locaux apparaît comme extrêmement faible : 8,8%, et il s'agira ici essentiellement de la commercialisation par les femmes de petites cultures de rente : *Kandie* et produits maraîchers des *pale*.

Dans le second groupe, les importances relatives des deux grands types de revenus (revenus tirés de la migration et revenus tirés de la commercialisation de produits locaux) sont inversées, les premiers ne représentant plus que 15 à 30% du total (ce qui demeure néanmoins important) et les seconds 44 à 65%.

Le revenu du Peul de Mogo-YallalBe sera presque exclusivement d'origine agricole. Petits producteurs de mil, plus souvent déficitaires qu'excédentaires, leur activité est principalement axée sur l'élevage qui, malgré tout, procède toujours d'une tradition de non commercialisation. Ainsi, si la vente de produits de l'élevage représente avec 20,5% une part relativement importante du revenu total, les cessions d'animaux, avec 15,6% des rentrées monétaires, ne recouvrent qu'un très petit nombre de transactions au caractère généralement inévitable. Répartie sur une courte période de l'année, la cueillette de la gomme, bien qu'ayant perdu son importance passée, participe néanmoins pour une part non négligeable à la formation de ce revenu, et s'inscrit à la rubrique "Di-

---

peut être considérée comme traditionnelle, d'autre part le fait que ce déplacement est directement induit par la migration internationale des Soninkés de Dembankane.

(1) Comme nous l'avons déjà précisé, les chiffres présentés dans ces budgets ne sont que des valeurs moyennes et recouvrent par conséquent des situations fort diverses que nous essayons à chaque fois d'expliciter. Ainsi, dans le cas des Wolofs, par exemple, le fait que 14,5% des revenus soient tirés de la vente de produits agricoles ne signifie pas pour autant que leur production soit excédentaire, mais simplement que, parmi les exploitations de notre échantillon, certaines ont pu vendre du mil à un moment donné, que celui-ci ait vraiment été en excédent ou qu'il ait dû être remplacé lors de la soudure.

vers" de notre budget. Ce poste regroupe d'autre part des activités pouvant être qualifiées d'artisanales telles que le creusement de puits et *seane* (trou destiné à l'accumulation des eaux de pluie et de ruissellement), ainsi que des fonctions de guérisseur ou de marabout. Ces trois types d'activités réunis représentent 40% des rentrées monétaires du Peul de Mogo-YallalBe.

Bénéficiant de deux campagnes de culture, le village de Boinadji vient largement en tête en ce qui concerne les ventes de produits agricoles (55,6% des revenus). Parmi celles-ci, les deux tiers environ sont effectuées au jour le jour, permettant la plus grande partie des achats alimentaires complémentaires quotidiens. Le restant est commercialisé par l'intermédiaire de la coopérative qui reçoit à des moments précis de l'année (après les récoltes), des avances monétaires pour effectuer de tels achats (1). La position clé du village (à la limite du *waalo* et du *jeeri*), ainsi que la présence de la coopérative jouent un rôle non négligeable dans l'importance de ce poste. Boinadji est ainsi un lieu privilégié de marché, point de rencontre des éleveurs du *jeeri* et des pêcheurs des berges du fleuve. Viennent ensuite les revenus tirés des migrations avec 29,6% du total. La rubrique "Divers" recouvre principalement des locations de charettes et une retraite de la fonction publique.

Les *suubalBe* de Tiguéré tirent bien évidemment la plus grande partie de leurs revenus de la pêche, pratiquée localement (47,2% du revenu) ou en Gambie (environ 20% des rentrées monétaires), l'ensemble fournissant plus de 67% du revenu total. L'implantation d'un petit périmètre irrigué, trop récente lors de nos enquêtes, ne se répercutait pas encore dans la structure des revenus (2). Cependant, l'expérience s'avérant peu à peu concluante, et du fait de la faible inertie de la migration des *suubalBe* (saisonnière et à faible distance, elle ne nécessite que des disponibilités monétaires restreintes, et peut donc facilement être interrompue sans que soit trop hypothéquée sa reprise future en cas d'échec de l'expérience), il est hautement probable que cette structure évoluera dans un avenir proche vers une nette augmentation des recettes tirées de la vente des productions du périmètre, corollairement à une

---

(1) Après la récolte de *jeeri* 1975, la coopérative de Boinadji a acheté, auprès de 23 de ses adhérents (dont 19 de Boinadji-Rumdé et 1 de Boinadji- Sinthiou), 14 160Kgs de mil battu. Sur cette quantité, 2 668kgs provenaient de l'exploitation du chef de Boinadji-Rumdé, *jom leydi* sur plusieurs cuvettes de décrue, dont le *kolangal* Noussoum, et 1 020kgs du peseur de la coopérative. La moyenne des ventes des autres exploitants était de 582kgs.

(2) Lors d'une mission effectuée en Février 1983 sur le fleuve Sénégal, nous avons pu constater que ce périmètre irrigué, s'il n'avait qu'un impact extrêmement limité au niveau des revenus (seules quelques exploitations avaient vendu du riz), avait par contre largement modifié la structure des dépenses. D'une part les achats de riz avaient absolument disparu, d'autre part les consommations de produits "annexes" (citrouilles, oignons, tomates, etc...) avaient largement augmenté, ceci étant dû au remplacement des plats traditionnels à base de mil par des plats plus sophistiqués à base de riz, nécessitant des préparations plus élaborées.

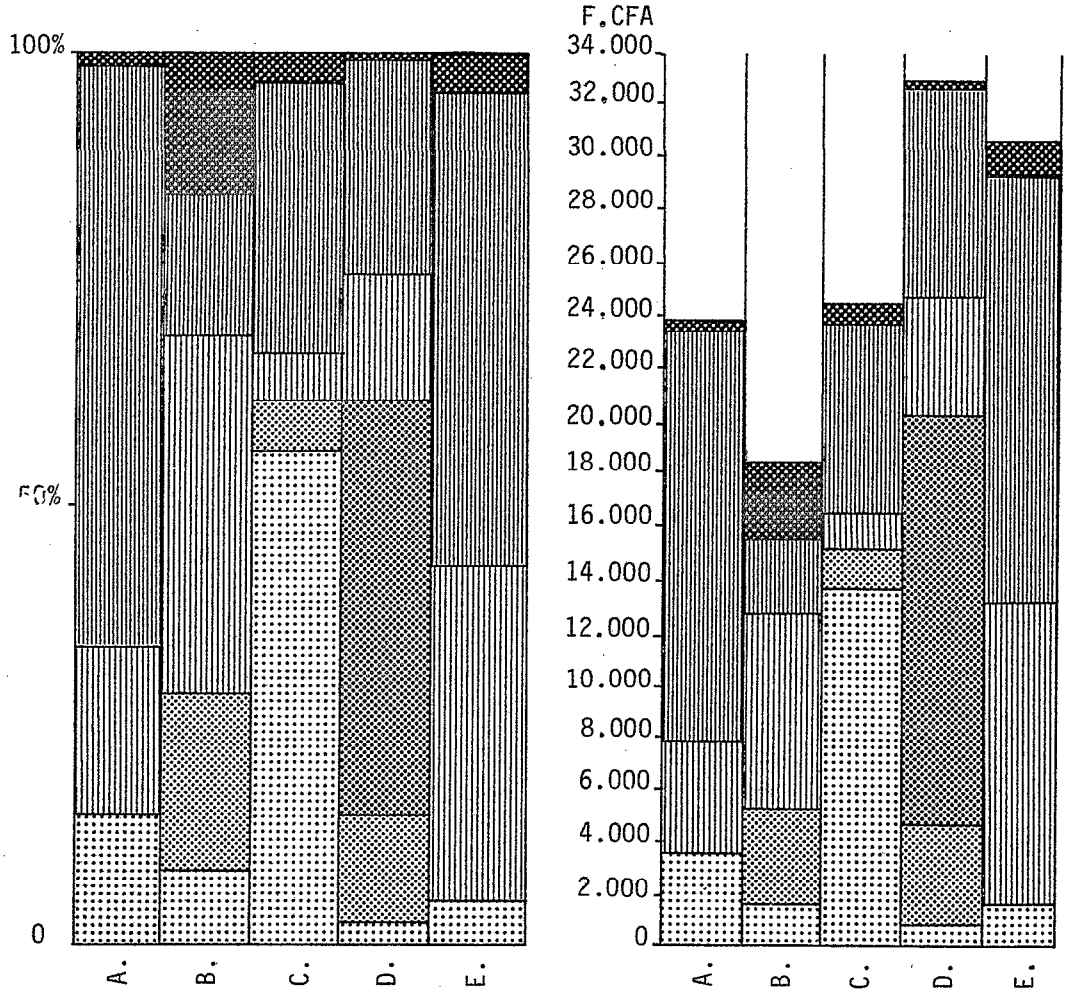
Tableau 24 : Structure des revenus par village et par ethnie

	WOLOFS DE TIEHEL		PEULS DE MOGO-YALLALBE		TOUCOULEURS *TOOROOBE* DE BOINADJI		TOUCOULEURS *SUUBALBE* DE TIGUERE SIRE		SONINKES DE TIGUERE SIRE	
	F.CFA	%	F.CFA	%	F.CFA	%	F.CFA	%	F.CFA	%
REVENUS										
1.1 - Vente produits agricoles	3.453	14,5	1.501	8,2	13.619	55,6	849	2,3	1.412	4,7
1.2 - Vente produits élevage			3.767	20,5	1.440	5,9	3.825	11,8		
1.3 - Vente produits pêche							15.393	47,2		
1.4 - Vente animaux	354	1,4	2.843	15,6	809	3,3	63	0,2	1.250	4,1
1 - TOTAL PRODUITS VIVRIERS	3.807	15,9	8.111	44,3	15.868	64,8	20.030	61,5	2.662	8,8
2.1 - Artisanat	4.462	18,8								
2.2 - Commerce							375	1,2	3.124	10,3
2.3 - Salaire agricole										
2.4 - Salaire local					178	0,8				
2.5 - Dons										
2.6 - Revenus des migrations	15.525	65,3	2.875	15 7	7.232	29,6	7.839	24,1	16.059	53,2
2.7 - Divers			7.324	40,0	1.178	4,8	4.344	13,3	8.375	27,7
2 - TOTAL AUTRES REVENUS	19.987	84,1	10.199	55,7	8,588	35,2	12.558	38,5	27.558	91,2
TOTAL REVENUS	23,794	100	18.310	100	24.456	100	32.588	100	30,220	100

Fig. 38 : Structure des revenus par ethnie et village

A - Répartition, en pourcentage du revenu total, par village et par ethnie

B - Répartion, en valeurs absolues, du revenu total par village et par ethnie



A. Wolofs de Tiehel
B. Peuls de Mogo-YallalBe
C. Toucouleurs de Boinadji
D. Toucouleurs *suubalBe* de Tiguéré Sire
E. Soninkés de Tiguéré Sire

Tableau 25 : Tableau général, récapitulatif et comparatif, par ethnie et village

		TOUCOULEURS *TOOROOBE* DE BOINADJI	TOUCOULEURS *SUUBALBE* DE TIGUERE	WOLOFS DE TIEHEL	SONINKES DE TIGUERE	PEULS DE MOGO-YALLALBE
Effectifs/ménage		4,4	3,9	3	3,9	3,3
Effectifs/cuisine		11,1	7,0	11,5	9,4	7,1
Nombre de ménages par cuisine		2,5	1,8	3,8	2,5	2,16
% d'actifs/exploitation		71%	67%	63%	57%	67%
Migration en % de la population active masculine		43%	50%	52%	51%	14%
Migration saisonnière en % de la population active masculine		14,2%	28%	19,8%	10%	4,7%
Migration sans participation aux cultures en % de la population active masculine		28,8%	22%	32,2%	41%	9,3%
waalo	Superficies par exploitation	2,7	0,54	-	1,06	-
	Taille moyenne des parcelles	1,93	0,41	-	1,05	-
jeeri et foonde	Superficies par exploitation et taille moyenne des parcelles	1,38	0,70	4,66	0,77	1,53
Revenu moyen annuel par personne en Francs CFA		24.456	32.588	23.794	30.220	18.310

diminution de la part due aux activités migratoires. La rubrique "Divers" regroupe quasiment exclusivement les ventes effectuées par les femmes du tabac qu'elles cultivent sur les berges du fleuve et du marigot de Diamel.

Ainsi, mis à part la cueillette de la gomme et une très timide commercialisation de mil, la quasi totalité des ressources monétaires de la région étudiée provient, directement ou indirectement, de la migration. Directement par les Toucouleurs de Boinadji et surtout les Soninkés de Tiguéré qui n'hésitent pas à se rendre dans les zones d'emploi, indirectement par les Wolofs de Tiehel qui bénéficient des effets de la migration Soninké pour ensuite les répercuter sur leur propre environnement (emploi de Peuls et achats de leurs produits par exemple). En fait, la région ne produit, à l'heure actuelle, quasiment aucun bien qui soit exportable, mais consomme par contre un volume important, par rapport à sa consommation totale, de biens importés (huile, café, vêtements, radios, etc...). L'équilibre se fait par l'exportation de la seule ressource "disponible" : la force de travail, compétitive sur les différents marchés du fait de la faiblesse de ses coûts de production, de reproduction et d'entretien.

CONCLUSION

LE SYSTEME DE PRODUCTION ACTUEL : PRODUCTION DE SUBSISTANCE, PRODUCTION DE MAIN-D'ŒUVRE, UNE ARTICULATION DYNAMIQUE

Sans pour autant s'enfermer dans une problématique dualiste (1), on peut schématiquement considérer que les sociétés de la moyenne vallée du Sénégal participent, à l'heure actuelle, à une double production : production de biens de subsistance à utilisation quasi exclusivement locale et production de main-d'oeuvre exportable, l'une et l'autre étant bien évidemment liées et dépendantes, la production et l'exportation de la main-d'oeuvre ne pouvant se faire que grâce à la production locale, en dehors de toute considération économique, de biens de subsistance (2).

Bien évidemment, ces deux types de production ne doivent point être envisagés de manière indépendante, mais bien comme étant dynamiquement liés et ce de manière indissoluble.

Jusqu'à une époque récente, cette production de subsistance pouvait être considérée comme relativement autonome et indépendante. En l'absence de réelle commercialisation, input et output ressortissaient exclusivement à la sphère de l'économie locale. Avec la pénétration coloniale, cette relative autarcie par rapport au système de production capitaliste naissant devait être remise en question. Avec son nouvel assujettissement à l'économie nationale et, par ce biais, à la formation économique internationale, l'économie locale était mise en devoir de se procurer les liquidités nécessaires, d'une part au paiement de l'impôt, d'autre part à la consommation de biens importés, les deux moteurs de l'intégration à l'économie marchande. Ne disposant pas de cultures de rente ni d'aucune production susceptible d'être commercialisée, la seule alternative restait l'exportation d'une partie de la force de travail vers les

---

(1) Problématique qui, si elle peut être fonctionnelle pour une étude macro-économique portant sur une formation économique régionale ou nationale, ne l'est plus, en termes micro-économiques, dès que l'on s'attache au fonctionnement d'économies locales. A ce niveau, des relations dynamiques (effets et rétro-effets) existant entre les différents secteurs (relevant plus directement de l'économie moderne ou, au contraire de l'économie traditionnelle), il apparaîtra beaucoup plus exact de parler d'articulation que de dualisme.

(2) Sur ce sujet, on pourra se référer aux travaux de C. Meillassoux portant sur les "Mécanismes de la surexploitation du travail des populations dominées par l'impérialisme", et entre autres à la deuxième partie de "Femmes, Greniers et Capitaux", portant sur l'exploitation de la communauté domestique : l'impérialisme comme mode de reproduction de la main-d'oeuvre bon marché. Maspéro, Textes à l'appui, Paris, 1975

zones d'emploi locales, nationales ou même ultramarines, l'adaptation se faisant différemment suivant les ethnies (1). Ces départs eurent des conséquences différentes, non tant du point de vue des types de flux relevés que du point de vue des populations touchées. Il est ainsi intéressant de noter que, pour des conditions écologico-économiques identiques, la migration prendra des formes et aura des effets totalement différents suivant les ethnies considérées.

Ce sont ces formes diverses d'intégration par le biais du transfert migratoire que nous allons, dans un premier temps, tenter de représenter schématiquement.

DES MODALITES DIFFERENTES DU TRANSFERT MIGRATOIRE SUIVANT LE DEGRE D'INSERTION DANS L'ECONOMIE MARCHANDE

C'est certainement ici le phénomène majeur de la vie économique de la moyenne vallée du Sénégal que la quasi généralisation de la ponction migratoire, en tous lieux et pour toutes les ethnies. Le point commun aux différents types de migration relevés sera l'insertion plus ou moins étroite dans l'économie marchande du côté de la demande de biens. Dans toutes les situations étudiées, seront relevées des consommations de produits manufacturés importés, consommations devant être considérées, à l'heure actuelle, comme le moteur principal de la migration de travail. Ainsi, au départ, se trouve posée la nécessité de se procurer des liquidités permettant l'obtention de ces biens importés (2). C'est de la forme de l'adaptation à des conditions particulières que naîtront les différences permettant véritablement d'établir une typologie des flux migratoires relevés. Cette typologie sera basée sur l'insertion plus ou moins grande de la force de travail dégagée dans les mécanismes de l'é-

---

(1) Sur ce point on pourra se référer aux thèses de Samir Amin concernant les différentes possibilités d'adaptation des formations économiques "traditionnelles" au mode de production capitaliste : réservoirs de matières premières ou de produits non manufacturés, réservoirs de main-d'oeuvre ou, enfin, réserves ethnologiques. Avec le développement des grands travaux d'aménagement en cultures irriguées, on pourrait ajouter ici une quatrième forme d'adaptation, la mise en valeur agricole. Contrairement aux apparences, il ne s'agit pas ici d'une adaptation relevant de la catégorie "réservoir de produits non manufacturés", rôle que la vallée a joué pendant une certaine période en fournissant mil, gomme et arachides, mais bien d'une forme nouvelle d'adaptation marquée par l'irruption sur place du mode de production marchand et le bouleversement des structures de la production traditionnelle.

(2) Nous avons vu précédemment comment, après les échecs de prélèvement forcé de la main-d'oeuvre, c'est par le biais de l'assujettissement à de nouveaux besoins (besoin de monnaie permettant l'acquittement de l'impôt et l'acquisition de biens importés) qu'ont été créées les conditions permettant le prélèvement de la main-d'oeuvre et son transfert vers les zones d'emploi.

conomie marchande (1), insertion induisant des degrés de plus en plus élevés de dépendance.

Les Toucouleurs *suubalBe* de Tiguéré représenteront un cas bien particulier dans la mesure où ils se bornent à exercer ailleurs une activité traditionnelle, la pêche en l'occurence. Il ne s'agira donc pas ici d'un mouvement directement induit par la pénétration de l'économie marchande. Malgré tout, son ampleur ne pourra être comprise qu'en fonction de la nécessité toujours plus forte de l'obtention de "biens de traite" : vêtements, objets manufacturés divers, habitat moderne incluant des matériaux importés, etc... biens ne pouvant être acquis que par des disponibilités monétaires pratiquement impossibles à trouver dans la vallée. Dans ce cas donc, si elle n'en est pas à l'origine, la pénétration de l'économie marchande aura cependant conforté puis développé le processus.

Les Soninkés de Tiguéré, à l'inverse, représentent le maximum de l'intégration dans la sphère de l'économie marchande et le paradigme de toutes les théories sur l'exploitation de la force de travail des migrants et donc des systèmes de production locaux "traditionnels", seuls à même de fournir les marchés "centraux" en travailleurs à bas prix (entendu ici dans le sens de basses rémunérations)(2). Se rendant directement sur les marchés du travail des pays industrialisés du Nord (France en particulier), ces Soninkés réalisent le maximum de l'insertion dans l'économie marchande. De ce fait, leur migration sera la plus contraignante (difficultés d'existence dans le pays d'accueil, fort éloignement, forte inertie des déplacements, etc...), mais aussi la plus rentable sur le plan économique. Ainsi, ce seront eux les principaux acteurs de l'introduction de disponibilités monétaires importantes dans la vallée (3).

---

(1) Nous entendons ici par économie marchande, comme terme générique, la formation économique basée sur l'échange travail/produit. Elle s'oppose donc à ce que nous appelons la formation économique traditionnelle en tant que système basé sur des relations contractuelles établies entre individus "indépendants et anonymes", opposé à un système basé sur des relations sociales entre individus, eux-mêmes socialement situés.
Il sera donc ici intéressant de voir dans quelle mesure cette double insertion aura des répercussions (dans l'un ou l'autre sens) sur l'organisation des relations, tant sociales qu'économiques.

(2) Provenant de formations économiques extérieures à la sphère de l'économie marchande, les coûts de production et de reproduction de ces travailleurs ne sont pas pris en compte pour le calcul de leur rémunération.
"L'économie vivrière appartient à la sphère de circulation du capitalisme dans la mesure où elle l'approvisionne en force de travail et en denrées alors qu'elle demeure en dehors de la sphère de production capitaliste puisque le capital ne s'y investit pas et que les rapports de production y sont de type domestique et non capitaliste." Meillassoux, 1975, p.145

(3) Le montant de l'épargne rapatriée dans la zone Soninké par les travailleurs émigrés a été de 1 611 000 000 de francs CFA du 1er Août 1977 au 31 Juillet 1978. Pour la même période, elle s'établissait à 1 129 000 000 CFA pour la région toucouleur amont et à 160 000 000

D'autre part, la différence des rémunérations avec le milieu traditionnel fera que les Soninkés remplaceront avec avantage leur force de travail par des salariés locaux, dégageant un net surplus. Cette affectation à des emplois locaux d'une partie des revenus de la migration entraînera, par une chaîne d'effets induits, la répartition secondaire de ces revenus à travers toutes les strates de l'économie traditionnelle. Dans notre étude, ce seront les Wolofs qui profiteront au premier chef de cette répartition secondaire, en venant effectuer chez les Soninkés de Dembankane les travaux que ces derniers, du fait de leur éloignement, ne peuvent assurer eux-mêmes. Ces Wolofs, à leur tour, affecteront à l'emploi de salariés peuls une partie des revenus ainsi obtenus (creusement de réceptacles pour l'eau, etc...).

Les Toucouleurs *toorooBe* de Boinadji, pour leur part, se situeront à mi-chemin entre les Wolofs et les Soninkés, pratiquant une migration beaucoup plus diversifiée, mais cependant exclusivement régionale.

Dans une problématique axée sur l'accession au développement, une typologie basée sur la différenciation entre migrations à forte ou faible inertie peut être utile. Les migrations à forte inertie sont celles rendant nécessaire la détention de moyens importants, tant au niveau de la connaissance et de la pratique qu'au niveau financier. La migration des Soninkés vers la France en sera un bon exemple. A l'opposé de ce système relativement rigide, ou inélastique, existent des migrations qui, par leurs caractéristiques (éloignement, cherté, etc...), peuvent être qualifiées de souples ou élastiques. Ces migrations pourront être facilement interrompues dans le cas où se présenteraient des alternatives attractives, sans que cette interruption ne remette en question leur reprise éventuelle à une époque ultérieure. Il s'agira là pratiquement de la plupart des autres types de migration que nous avons pu relever. Ce dernier type de migration, loin d'être, comme il est communément admis, un frein aux possibilités d'aménagement, est au contraire un élément positif, entretenant un volant de main-d'oeuvre inscrit dans un processus relativement souple et aux avantages finalement limités, aisément contrebalancés par les potentialités de certains aménagements. A ce sujet, on peut citer l'exemple du village de Tiguéré *suubalBe* dans lequel, après les premiers aménagements en culture irriguée, le flux des migrants saisonniers en direction de la Gambie s'est notablement ralenti. Ceci montre bien que l'émigration et l'introduction de cultures commercialisables correspondent au même besoin (puisque interchangeables), à savoir l'acquisition de numéraire.

CFA pour la région toucouleur aval. L'écart est encore plus manifeste si l'on tient compte du fait qu'il s'agit là de régions tout à fait dissemblables par leur taille. Ainsi, en 1976, toutes ethnies confondues, la région soninké comptait 33.000 habitants, dont 73% de Soninkés, et la région toucouleur (Dagana non inclue) 317.000, soit 10 fois plus, dont 92% de *halpulaar* (Toucouleurs et Peuls). Ces chiffres, bien que ne pouvant avoir valeur statistique du fait de la diversité des sources, permettent néanmoins de préciser les ordres de grandeur. Ils ont été tirés de l'étude socio-économique de l'OMVS, p. B.III.17 et A.III.8

WOLOFS, SONINKES ET TOUCOULEURS DE LA REGION DE MATAM : DES ADAPTATIONS DIVERGENTES AU TRANSFERT MIGRATOIRE

L'étude des systèmes de production actuels dans la moyenne vallée du Sénégal ne peut que s'accompagner du constat de leurs divergences, en particulier au niveau de l'organisation sociale de cette production. Ces divergences doivent être directement reliées au processus de ponction migratoire dont les effets induits diffèreront suivant les ethnies étudiées.

Ainsi, pour les Wolofs de Tiehel et les Soninkés de Tiguéré, aussi dissemblables que soient leurs types migratoires (étroitement local pour les premiers, international pour les seconds), cette ponction aboutira à une consolidation de la structure sociale et familiale traditionnelle.

Par contre, dès que l'on se penche sur le cas des Toucouleurs, *tooroo-Be* comme *suubalBe*, migration et segmentation des lignages apparaissent indissolublement liés. De ces faits découleront des modalités elles-mêmes différentes de la production de biens de subsistance avec le passage d'un système de production lignager parfaitement conservé (Wolofs et Soninkés) à un système de production en mutation fondé sur une individualisation croissante du procès de production (Toucouleur).

Nous ne nous attarderons pas ici sur le cas très particulier de l'ethnie peul, étant donné que la production agricole ne vient qu'en position seconde par rapport à sa production dominante : l'élevage. On ne saurait donc déterminer, à partir de l'étude de la première,des rapports de production en réalité totalement liés à la seconde.

Des réponses divergentes (consolidation ou, au contraire, début de désagrégation de la structure familiale traditionnelle) à un stimulus identique (expatriation d'une partie de la force de travail) induisent à en rechercher les déterminants. Pour ce faire, une étude cas par cas doit être envisagée.

Chez les Wolofs de Tiehel, les conditions objectives de la production apparaissent particulièrement peu favorables. Venus du Joloff, isolés en milieu ethnique différent, ils ne mettent en culture que les terres peu attirantes du *jeeri*. Leurs résultats, cependant, et sur une période pluriannuelle, apparaissent particulièrement élevés, par comparaison avec leurs différents voisins. Les Toucouleurs, disposant généralement de terres de *waalo*, ne seront pas très persévérants sur le *jeeri* si les conditions climatiques laissent prévoir une mise en culture difficile et des résultats particulièrement aléatoires. Les Peuls de même, bien que ne disposant, eux aussi, que de cultures pluviales, s'ils obtiennent généralement des rendements élevés (dûs en grande partie à la fumure obtenue par le stationnement sur les champs du grand troupeau peul), ne feront pas de grands efforts lors des campagnes particulièrement difficiles. A Tiehel, la production sera effectuée sur un mode étroitement communautaire, l'ensemble de la concession (aîné plus collatéraux) mettant en culture le grand champ commun (*toll-keur*). La récolte de ce grand champ sera appropriée collectivement (en fait contrôlée par l'aîné qui

la répartira ensuite, au fur et à mesure des besoins, à chacun de ses dépendants). Il est à noter ici que la migration, qui touche 86% des exploitations, fournissant 65% des rentrées monétaires, est le fait de la quasi totalité des puînés. Les rares chefs de foyers dépendants ne migrant pas sont ceux ayant su trouver sur place une activité rémunératrice (fabrication de pain, détention d'une charette, etc...) leur permettant de se procurer localement le numéraire devenu absolument nécessaire, d'une part pour l'acquittement de l'impôt, d'autre part pour l'accès à des consommations socialement impératives. On assiste ainsi à une répartition fonctionnelle des tâches entre aîné demeurant au village, assurant le maintien de la cohésion du groupe et sa survie immédiate par la détention des subsistances, et cadets fournissant à la communauté des liquidités monétaires et, éventuellement, leur force de travail lors des périodes de mise en culture. On constate ainsi l'absence, dans le village, de la quasi totalité des chefs de foyers dépendants. On peut dès lors se poser la question, par référence aux sociétés voisines (toucouleur en particulier) et à leur évolution, de la possibilité du maintien d'une telle structure.

La terre étant libre dans le *jeeri*, il apparaît très vite qu'elle ne pourra pas être le moyen de la reproduction de l'autorité des aînés (1). Pratiquement, le moyen sera beaucoup plus la détention des moyens de subsistances (réserves de mil) et celle du troupeau lignager dont nous venons de préciser qu'il participait à la restitution de la fertilité sur le grand champ familial. Ce troupeau a, par ailleurs, une autre fonction tout aussi déterminante en tant que bien matrimonial et élément réel de "richesse", rôle que ne saurait jouer la monnaie. Comme éléments favorisant la cohésion relevée, s'y ajoutent d'une part l'isolement de la communauté en zone ethnique différente (le Fouta est le pays typiquement toucouleur), d'autre part le fait que le village est pratiquement exclusivement composé d'un segment de lignage (la quasi totalité des villageois porte le même patronyme : Tiam, ce qui, entre autres, ne facilite

---

(1) En fait, cette assertion devrait être ici tempérée. Si la terre est effectivement libre, en particulier par référence à l'appropriation très stricte qui en est faite dans le *waalo*, son obtention sur le territoire de la communauté villageoise passe néanmoins par l'assentiment du chef de village, aîné lui-même dont on peut douter qu'il accepte aisément d'introduire, par une première autorisation, des germes de scission dans l'ensemble villageois. Le prétendant aura bien évidemment l'ultime ressource de mettre en exploitation une terre située hors du terroir de la communauté. Une telle décision cependant, par la coupure qu'elle impliquerait vis-à-vis de la communauté de départ, ne sera jamais prise. Enfin, il convient de noter que les terres mises en culture, d'une part ont été choisies comme étant les meilleures sur le territoire de la communauté, d'autre part font l'objet de soins constants, et en particulier d'une restitution de la fertilité par stationnement sur le champ, soit du troupeau familial, soit d'une partie du troupeau peul voisin, moyennant bien évidemment contrepartie, en nature (mil) ou en argent. Le moyen de l'émancipation ne sera plus, dès lors, la simple détention de la terre, mais aussi des moyens de l'entretenir et de la mettre en valeur.

pas les investigations). Enfin, en raison du caractère particulièrement aléatoire de la production sur le *jeeri*, il apparaît hautement improbable qu'un cadet puisse un jour prendre le risque de rompre la solidarité familiale dans le seul but de créer une exploitation autonome.

Chez les Soninkés de Tiguéré, les modalités de la reproduction du pouvoir des aînés seront quelque peu différentes.

Tout d'abord, les terres cultivables du *waalo* et des *pale* ne sont plus libres et font même l'objet de règles très strictes d'appropriation. L'accès à la terre ne pourra se faire qu'avec l'assentiment du doyen qui en décidera éventuellement la répartition momentanée entre les différents chefs de foyer. Ici encore, on relève une complémentarité fonctionnelle entre aînés et cadets, ces derniers migrant en quasi totalité. Se faisant sur des distances beaucoup plus importantes que celle des Wolofs de Tiehel, la migration des Soninkés de Tiguéré demande une organisation plus poussée et met en jeu des sommes beaucoup plus considérables que pour les premiers. C'est ce en quoi elle contribuera encore plus efficacement à la pérennité de la structure familiale existante et au maintien du pouvoir entre les mains des aînés par le biais d'un cycle d'avance restitution. En effet, le coût de la migration à longue distance en général, et vers la France en particulier, nécessitera l'obtention, par le futur migrant, de disponibilités monétaires dont il ne saurait disposer par lui-même. Ces disponibilités lui seront "avancées" par un ancien migrant (aîné), lui-même étant appelé à les "restituer", plus tard, à un futur partant (cadet). En fait, ce cycle d'avance-restitution ne se limitera pas aux seules disponibilités monétaires, mais touchera aussi le domaine de la connaissance. Une migration de ce type ne saurait en effet être envisagée sans la détention d'informations précises concernant les formalités administratives, les filières d'introduction dans le pays d'accueil, les conditions d'obtention d'un contrat de travail. Cette connaissance, peut-être plus que les disponibilités monétaires elles-mêmes, formera le patrimoine du migrant.

Ces deux exemples montrent comment un phénomène nouveau, la migration, a priori déstabilisant, a pu être phagocité et récupéré par la société traditionnelle. Ce fait est particulièrement patent chez les Soninkés où, loin d'être facteur de changement, le mouvement migratoire vient au contraire conforter les hiérarchies traditionnelles en donnant aux aînés de nouveaux moyens de domination.

Chez les Toucouleurs, au contraire, ce mouvement migratoire joue en faveur d'une nette désagrégation des anciens rapports de dépendance dont un des révélateurs les plus signifiants sera l'actuelle tendance à la segmentation des lignages et son corollaire, le morcellement de la propriété foncière (1). Ainsi, comme nous avons pu le préciser précédemment,

---

(1) Cf. le paragraphe : "Segmentation des lignages et atomisation foncière"

on ne retrouve plus, dans les villages toucouleurs de la région de Matam, d'exemples de la "large family", encore intacte chez leurs voisins wolofs et soninkés (1). Après l'obtention d'une épouse, le départ en migration devient, par les quelques liquidités qu'il apporte au migrant, le moyen de l'émancipation. La manifestation première en sera, au minimum, la construction d'une case individuelle, mais le plus souvent le départ du *galle baaba* (concession paternelle) et la création d'un *galle* personnel. Parallèlement, en vertu de la loi coranique, le partant demandera, et obtiendra, une partie de la propriété foncière patrimoniale.

Cette évolution est particulièrement visible dans les villages toucouleurs qui n'ont que rarement l'aspect dense des agglomérations wolofs et soninkés (2). Au contraire, on ne peut qu'être frappé, d'une année sur l'autre, par les tendances à l'extension de ces différents villages, et le nombre des nouvelles concessions, dans la quasi totalité des cas, édifiées en dur. Ces constructions de béton et de tôle ondulée peuvent être considérées comme un indice très sûr de la migration, d'une part parce que leur coût les met pratiquement hors de portée des individus n'ayant jamais quitté la région, ensuite parce que, au-delà de leur caractère ostentatoire, elles déchargent le migrant, occupé ailleurs, d'une grande partie des contingences d'entretien liées aux constructions traditionnelles en *banco*. Ces phénomènes peuvent être considérés comme la manifestation d'une diminution très nette, dans la société toucouleur, du pouvoir des autorités traditionnelles, en particulier celle des aînés dont on aura pu nous dire souvent qu'on ne leur doit plus que le "respect". Il ne faudrait pas cependant en inférer l'idée d'une conflictualisation croissante de la vie sociale. Ces mouvements se font, dans la majorité des cas, par commun accord, sans que soient remises en question (par exemple au niveau de la fragmentation des terres) les possibilités de fonctionnement du système (3).

Malgré tout, le pouvoir de la monnaie, pour de tels types d'utilisation, sans être entièrement annihilé comme chez les Wolofs et les Sonin-

---

(1) On pourrait ici se poser la question de la réalité de l'existence dans le passé, en milieu toucouleur, de la "large family". Ceci est indéniable, tant par référence aux auteurs tels que Yaya Wane et Abdoulaye Bara Diop (op. cit.) que par les enquêtes faites directement sur le terrain et le recours à la tradition orale.

(2) Si l'on excepte bien évidemment certains cas particuliers liés à des contraintes physiques telle que, par exemple, l'impossibilité d'extension de certains villages du *waalo* prisonniers entre des digues protectrices.

(3) Ceci demeure néanmoins particulièrement préoccupant. Il est bien évident que ce phénomène de désagrégation du patrimoine foncier, encore relativement récent, ne saurait se poursuivre sans introduire des distorsions graves allant jusqu'à l'impossibilité de fonctionnement du système. En effet, en raison du croît démographique, ce processus ne peut qu'être étroitement cumulatif. Lorsque des seuils sont atteints dans l'importance de la parcellisation, la pérennité du système ne peut être assurée que par l'élimination des individus les plus faibles socialement. Le départ en migration pourra être une des modalités de cette élimination, temporaire ou durable.

kés, n'en est pas pour autant discrétionnaire. S'il permet la construction d'une concession indépendante, il ne donnera pas pour autant accès au bien sans lequel ne saurait exister une exploitation agricole : la terre. En effet, celle-ci ne fait toujours pas l'objet de transactions monétaires (1). Dès lors, le seul moyen véritable d'accès (en dehors du métayage *rem-peccen*) sera l'héritage lignager, et donc la soumission au contrôle des aînés.

Ces scissions de *galle* s'effectueront généralement lors du mariage du dépendant. Ayant obtenu une épouse, il pourra dès lors s'installer ailleurs.

Cette évolution relevée en milieu toucouleur s'accompagnera bien évidemment de modifications au niveau des rapports de production, par glissement de rapports de type lignager (Cf. cas des Wolofs de Tiehel) vers des rapports de type optatifs (2) ou de clientèle, l'exemple limite en étant l'introduction du travail salarié (3).

Traditionnellement, dans le type d'organisation lignager, l'aîné contrôle à la fois la terre, la production et la distribution des produits vivriers. La totalité du produit obtenu sur le champ familial lui revient, à charge pour lui de le répartir par la suite. C'est ici encore la pratique en vigueur chez les Wolofs de Tiehel et, dans une moindre mesure, chez les Soninkés de Tiguéré. Chez ces derniers, en effet, le

---

(1) Sauf cas très exceptionnels, Cf. Paragraphe sur les redevances foncières. Encore ne s'agira-t-il ici que de cessions à titre temporaire.
Il convient de noter ici une tendance nouvelle (liée à l'introduction de la culture irriguée), de la part de certains maîtres de la terre à se considérer comme propriétaires au sens romain du terme (cumul de l'usus, du fructus et, surtout, de l'abusus) et donc de se livrer à des ventes définitives de terrain. Le fait s'est produit sur la rive mauritanienne du fleuve entraînant un vif contentieux entre ancien maître de la terre et nouveau propriétaire alliés d'une part, maîtres de la culture et cultivateurs effectifs d'autre part, ces derniers considérant comme nul et non avenu le contrat passé. L'ancien maître de la terre, fonctionnaire définitivement installé à Nouakchott, préférant retirer un gain immédiat et en numéraire de terres finalement peu rémunératrices, les avait ainsi vendues. Ce cas apparaît particulièrement intéressant en ce qu'il préfigure très certainement de nouveaux comportements.

(2) Entraide entre *pooye* différents lors de certaines opérations, par exemple.

(3) Il convient cependant de noter ici que ce travail salarié, sauf cas exceptionnel pour l'instant, ne sera pas le fait d'acteurs sociaux appartenant à la communauté villageoise locale. Il s'agira le plus souvent d'étrangers au village et même à la région (maures harratines par exemple). Il ne faut donc pas voir encore dans ce phénomène les prémisses d'une monétarisation des rapports de production à l'intérieur même de la société villageoise, ceci n'étant cependant pas à exclure pour le futur, même proche.

système n'a pas conservé son intégrité première (production communautaire sur le grand champ familial) dans la mesure où les terres ont déjà subi une première répartition entre les différents dépendants qui produiront sur leur parcelle les biens destinés à leur propre consommation (1). L'aîné, de son côté, ne disposera plus de la totalité du produit, mais de rente en travail de la part de ses dépendants qui participeront à la mise en culture de sa parcelle personnelle. Par rapport aux Wolofs, le lien de la dépendance s'est donc déplacé d'un cran, l'ancien ne disposant plus ni du moyen de production (la terre) ni de la totalité de son produit mais seulement d'une rente en travail lui permettant d'obtenir la part qui lui sera nécessaire pour survivre. A ce niveau, la "propriété" théorique de la terre (2) reste entre les mains de l'aîné, sa répartition entre les différents dépendants n'ayant alors qu'un caractère momentané.

Si l'on considère, sans grand risque d'erreur, que l'aboutissement du processus sera la mise en place d'un système de production du type de celui que l'on peut relever à l'heure actuelle chez les Toucouleurs, cette rente en travail doit être appréhendée comme une prolongation momentanée du mode de production lignager pur, et non comme la mise en place d'un nouveau système basé sur l'existence d'une rente foncière. Cette rente foncière existe effectivement, mais dans des conditions autres (3). Dans le cas qui nous intéresse, et si l'on se réfère à l'exemple toucouleur, l'étape suivante devrait être la consolidation de ces scissions de patrimoine foncier par le passage d'une transmission latérale (vers l'aîné de la branche aînée) à une transmission verticale (de père en fils) des terres, accompagnée d'une parcellisation accrue du terroir (4). Cette tendance est d'ailleurs confirmée par la loi du Domaine National de 1964 qui, si elle était localement appliquée, viendrait confirmer les droits des cultivateurs effectifs.

Au niveau de l'organisation du travail, la translation des rapports de type lignager vers des rapports de type optatif (ou de clientèle) se manifeste dans un premier temps par la croissance de la part relative de l'entraide (*balondiral*) ou de l'aide avec (*satindaade*) ou sans contrepartie (*dooftal*).

Tant que la communauté lignagère conserve une cohésion suffisante, le

---

(1) Conformément aux règles "traditionnelles" de fonctionnement, ces affectations de terre ne sont que momentanées et n'ont pas le caractère quasiment définitif qu'elles ont pu prendre chez leurs voisins toucouleurs. Ainsi, lors du décès du chef d'exploitation, l'héritage ne se fera pas obligatoirement de manière verticale. Ces terres pourront faire l'objet d'une répartition différente de la part du chef de concession ou de segment de lignage.

(2) Qu'il s'agisse ici de la maîtrise de la terre (l'aîné étant alors *jom leydi*) ou de la maîtrise de la culture (*jom ngesa*).

(3) Cf. dans la partie "Le système foncier", le paragraphe : "Les sanctions du droit".

(4) Cf. dans la partie "Le système foncier", le paragraphe : "Le domaine des faits".

volume de travail nécessaire à la production sur le (ou les) champ patrimonial est directement disponible à l'intérieur même de l'unité. Les quelques cas d'entraide que l'on pourra relever ne seront que la manifestation de relations de type particulier (travail effectué sur le champ du marabout par exemple). Les temps de travaux relevés sur le *jeeri* chez les Wolofs de Tiehel et les Soninkés de Tiguéré en sont particulièrement représentatifs.

Dès qu'intervient la segmentation des lignages et son corollaire, la nucléarisation du patrimoine foncier, du fait de la taille désormais réduite des unités primaires (*fooyre*), le recours à l'entraide ou même l'aide avec contrepartie différente devient désormais nécessaire, en particulier lors des goulots d'étranglement. C'est ici le cas des Toucouleurs *toorooBe* de Boinadji qui, tant dans le *jeeri* que dans le *waalo*, font appel à ces types de travaux collectifs. Il convient de remarquer ici que l'aide (*satindaade*) reçue de la part des parentes (soeurs, etc..) appartenant à des exploitations différentes, se fait presque exclusivement lors d'opérations revêtant une signification symbolique quant au droit à une partie de la production : semis et récolte.

Dans les cas extrêmes, la capacité de travail du migrant absent sera remplacée par le recours à des travailleurs salariés.

De leurs voyages à l'extérieur, les migrants ramènent des biens ou des avoirs en monnaie dépassant les nécessités de la reproduction simple immédiate de la communauté villageoise. Qu'en est-il de ce qui apparaît ici implicitement défini comme un surplus ?

Bien évidemment, comme suite des développements précédents, les modalités de la captation et de l'utilisation de ce surplus se révèlèrent différentes suivant les ethnies considérées. Cependant, le point commun, fondamental, sera que, malgré ces quelques divergences, l'utilisation de ce surplus ne débouchera pratiquement jamais sur des emplois productifs au niveau de l'exploitation agricole. En effet, les dépenses productives se feront presqu'exclusivement dans le secteur tertiaire (petit commerce, petits moyens de transport, etc...). Ne s'intégrant pas dans le procès de production déterminant, elles ne modifieront donc pas (ou très rarement) les rapports de production préexistants.

Crée individuellement, ce surplus sera, chez les Wolofs et les Soninkés, annihilé économiquement en quasi totalité par sa transformation en biens de consommation ostentatoire ou d'accumulation improductive. Il servira ainsi en partie à l'achat de vêtements, lunettes, postes de radio à transistors, magnétophones à cassettes, montres, etc..., en partie à l'augmentation du troupeau lignager. Comme nous venons de le préciser, les cas d'utilisation productive ne se relèveront, pour l'essentiel, que dans le secteur tertiaire (1). Que les éléments de ce surplus soient en-

---

(1) Pour l'essentiel, car quelques cas d'investissements productifs dans le secteur agricole peuvent être notés. Cependant, ceux-ci relèvent tous du nouveau système de production en agriculture irriguée et ne concernent donc pas le système de production "traditionnel" qui nous intéresse ici.
Ils se rattachent à deux types. D'une part l'initiative villageoise

voyés par le migrant au village ou directement rapportés par lui lors de son retour, ils transiteront toujours par l'aîné, chef de lignage ou de concession, permettant à ce dernier un contrôle de sa redistribution. Individuellement créé, ce surplus reste collectivement utilisé, se conformant, bien qu'avec des biens nouveaux, aux circuits traditionnels de prestation/redistribution. Cependant, ce processus ne conservera pas, dans la totalité, son intégrité première dans la mesure où le migrant décidera en partie des modalités de la redistribution en en désignant les bénéficiaires. Dans la majorité des cas, ces choix demeureront cependant conformes à l'idéologie lignagère traditionnelle.

En milieu toucouleur, ce surplus jouera un rôle plus important dans la mesure où il deviendra un élément favorable, et parfois même permissif, à la segmentation des lignages. C'est en effet grâce à une partie de l'épargne ramenée de la migration que l'individu se séparera de son *galle baaba* et pourra entreprendre la construction de sa propre concession.

En résumé, peuvent être relevées, dans la région de Matam, des formations économiques relativement différentes au niveau de l'organisation de la production mais marquées toutes par un fait commun : l'importance du prélèvement migratoire, importance tant du point de vue démographique qu'économique. Bien que dans une moindre mesure qu'à une centaine de kilomètres en amont, en plein pays soninké, où ce prélèvement migratoire peut atteindre jusqu'à 46% de la population active masculine, fournissant 93% des rentrées monétaires (1), nous sommes ici en présence d'économies extraverties, étroitement dépendantes du système économique national et international.

Economiquement, la dépendance est nette dans la mesure où, comme nous avons essayé de le démontrer, la quasi totalité des disponibilités monétaires de la région provient du transfert migratoire. Ceci est plus particulièrement vrai en amont de la vallée (région de Bakel), où même la reproduction simple de la force de travail ne pourrait plus être assurée en l'absence de revenus migratoires, le déficit vivrier y étant devenu chronique (2).

---

chez les Soninkés de la région de Bakel qui ont décidé eux-mêmes la réalisation de périmètres irrigués et ont donc acquis des motopompes et l'outillage nécessaire à la réalisation de ces ouvrages, d'autre part aux directives de la SAED dans la région de Matam qui obligent les paysans à effectuer certains investissements pour la mise en valeur des périmètres.

(1) Weigel J.Y., op. cit. pp.21 et 92

(2) Weigel J.Y., op. cit. et communication verbale.
Il apparaît cependant ici nécessaire de bien différencier causes et effets. Ce n'est pas le déficit vivrier qui a induit le transfert migratoire mais bien l'inverse. Il y a déficit vivrier dans la mesure où la plus grande partie de la force de travail a trouvé à s'employer à l'extérieur et a pu remplacer, par l'acquisition de la monnaie, la consommation de produits vivriers localement produits par des biens alimentaires importés, consommation socialement valorisée (riz, café, sucre, etc...). Sont ainsi importés les modèles

Démographiquement, et il convient d'insister plus particulièrement sur ce point, si la pression de la population sur les terres n'a jamais été, dans la région, la raison de l'émigration, il n'en reste pas moins que sans cette ponction la situation deviendrait très rapidement intenable.

Bien évidemment, ce transfert migratoire n'est pas resté sans effets sur les structures locales d'organisation des sociétés concernées.

En milieu wolof et soninké, ce processus s'est intégré dans le creuset traditionnel en le confortant. Ainsi, structures et autorités sont demeurées dans les grandes lignes inchangées, les biens nouveaux (monnaie et biens d'importation) s'étant intégrés dans les circuits coutumiers.

En milieu toucouleur, au contraire, on assiste à une translation des rapports lignagers vers de nouveaux rapports de clientèle (1). Ces modifications de l'organisation auxquelles nous assistons chez les Toucouleurs peuvent très bien, face aux nouvelles conditions de la production à venir (introduction de l'agriculture irriguée) ne pas préfigurer le devenir des autres formations sociales (Wolofs et Soninkés), ces dernières pouvant parfaitement sauter cette étape intermédiaire et s'adapter dans leur forme actuelle (structure lignagère préservée) aux exigences de l'agriculture irriguée sur petits puis grands périmètres.

---

de consommation du milieu d'accueil. Par exemple, café et pain au petit déjeuner à la place du traditionnel couscous de mil arrosé de lait (*lacciri e kosam*).

(1) La segmentation des lignages et la nucléarisation de la propriété foncière en seront les symptômes les plus caractéristiques.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES HISTORIQUES ET BIBLIOGRAPHIE

Une telle étude essayant d'intégrer les éléments historiques déterminants d'une situation observée, est bien évidemment étroitement contingente des informations dont on peut disposer, en particulier pour les périodes les plus reculées. Dans le cas qui nous intéresse, il apparaît extrêmement difficile d'appréhender de façon fiable la situation prévalant avant la pénétration des Déniankés de Koli Tengala Bâ vers 1512-1515. Les seuls textes existants pour cette période sont essentiellement ceux des écrivains, voyageurs et explorateurs arabes du Xe à la fin du XIVe siècle : Ibn Haukal ("Des routes et des Royaumes", fin Xe siècle), El Bekri (vers 1068), et surtout El Edricy considéré comme le premier géographe arabe, qui se rendit à la cour du roi de Sicile vers 1153, fournissent les premières informations sur les régions des rives du Sénégal. Il faut aussi signaler Ibn Batoutah qui, à partir de 1325 visita l'Asie et une grande partie de l'Afrique, ainsi que Ibn Khaldoum (1350 environ) qui laissa une histoire des Arabes et des Berbères, sans omettre les Tarikh plus récents (Tarikh es Soudan et Tarikh el Fettach)(1). Les informations contenues dans ces différents textes ne sont bien évidemment pas directement utilisables pour notre sujet. Cependant, décrivant des situations politiques et économiques, ils permettent néanmoins, du fait des liens très nets existants entre ces éléments et l'organisation foncière, d'en tirer quelques indications sur ce dernier point. Cependant, même abstraction faite du volume et de la fiabilité de l'information, il ne semble pas nécessaire de faire remonter au-delà de la prise de pouvoir Dénianké l'analyse des déterminants de la situation actuelle.

A partir de cette période, les sources deviennent bien évidemment plus nombreuses, plus précises et plus fiables. Sans entrer dans des énumérations fastidieuses (2), nous pouvons cependant citer les voyageurs et commerçants portugais dont les premiers atteignirent en 1446 le Sénégal et le Cap-Vert. Parmi eux, les écrits de Ca da Mosto restent les plus intéressants par les informations qu'il livre sur les Maures et les Wolofs du Cayor. Avec le XVIIe, et surtout le XVIIIe siècle, l'information devient véritablement abondante, suivant en cela la pénétration commerciale et administrative vers l'intérieur du pays. André Brue (1697), Mungo Park (1795), G.T. Mollien (1818), René Caillé (1827), Huart et Raffenel (1843), pour ne nommer que les plus célèbres, rapporteront une documentation intéressante qui sera parfois reprise et commentée par de nouveaux

---

(1) La plupart de ces ouvrages (72 auteurs, soit 25 de plus que Youssouf Kamal dans sa "Monumenta Cartographica Africae et Aegepti") ont été regroupés par Joseph Cuoq dans son "Recueil des sources arabes concernant l'Afrique Occidentale du VIIIe au XVIe siècle (Bilad al Sudan)". Préface de Raymond Mauny. Paris Editions du CNRS, 1975, 490 p. 7 cartes.

(2) Sur ce sujet, Cf. Ancelle J., 1886

chroniqueurs (le Père Labat par exemple en ce qui concerne les explorations d'A. Brue). Apparaissent ensuite de véritables ouvrages historiques, dépassant le stade précédent de la relation de voyage.

En ce qui concerne la partie portant sur la structure foncière du Fouta Toro, les études les plus intéressantes seront celles de H. Gaden, M. Vidal et Abdou Salam Kane sur la structure foncière dans le Fouta, rassemblées en 1935 dans le tome XVIII, n° 4, du Bulletin Commercial d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'Afrique de l'Ouest. Ces trois derniers articles regroupent à eux seuls la plus grande partie de l'information directement utilisable pour notre étude.

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE DES OUVRAGES CITES

ANCELLE (J.) : Les explorations au Sénégal et dans les contrées avoisinantes depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Paris, Maisonneuve, 1886. 445 p.

Anonyme : "La France et les établissements français au Sénégal entre 1713 et 1763." Dakar, IFAN, 1952. 432 p.

Anonyme : Périmètre de Matam. Rapport de Mission SOGETHA effectué sur le terrain du 20 janvier au 15 février 1961.

Mission d'Aménagement du Fleuve Sénégal (1961). 48 p. ronéo., 11 graph. et plans.

AZAN : Notice sur le waalo.
Extr. de : Rev. mar. col.,
t. IX, oct.-déc. 1863, p. 395-422 et 607-655,
t. X, janv.-avril 1864, p. 327-360 et 466-498, 1 carte.

BA (O.) : "Notes sur la démocratie en pays toucouleur". Dakar, Impr. A. DIOP, 1966. 52 p. (Etudes Mauritaniennes.)

BA (O.) : - Petit lexique Peul-Français de la faune et de la flore du Fuuta Tooro. Dakar, CLAD, 1968.

- Petit vocabulaire de la langue peul, parlée au Fuuta Tooro. Dakar, CLAD, 1975.

- La terminologie géographique du pulaar (Sénégal-Mauritanie). Dakar, CLAD, 1975.

- Le Fuuta Tooro au carrefour des cultures. Paris, L'Harmattan, 1977. 426 p.

BARROWS (L.-C.) : The marchants and general Faidherbe-Aspects of french expansion in Senegal in the 1850's.
Extr. de : Revue Française d'Histoire d' Outre-Mer, t. LXI, n° 223, 1974, p. 236-283.

BARRY (B.) : Le royaume du Waalo. Le Sénégal avant la conquête.
Paris, Maspero, 1972. 395 p.

BATHILY (A.) : La conquête française du Haut Fleuve (Sénégal). 1818-1887.
Extr. de : Bull. IFAN. t. XXXIV, série B, n° 1, janvier 1972. p. 67-112.

BAUZIL (V.) : Projet d'Aménagement du Fleuve Sénégal.
Extr. de : Réunion du Comité des travaux publics de la F.O.M., S.L., (1956). 25 p.

- Ministère de la France d'Outre-Mer. Comité des Travaux Publics. Mission d'Aménagement du Sénégal. Bull. n° 103.

BELIME (E.) : Rapport au sujet des possibilités d'aménagement offertes par la vallée du fleuve Sénégal. MAS (Saint-Louis), 1922, n° 31, 47 p. ronéo.

BENOIT-CATIN : Le concept d'exploitation agricole.
Extr. de : Bilan et perspectives des recherches sur le développement rural menées dans les unités expérimentales. Sénégal, ISRA, 1977.

BOUCHE (D.) : Les villages de liberté en Afrique Noire Française. 1887-1910. Paris-La Haye, Mouton et Co, 1968.

BOUTILLIER et al. : La moyenne vallée du Sénégal, par J.-L. Boutillier, P. Cantrelle J. Causse, C. Laurent, Thianar N'Doye. Paris, P.U.F., 1962. XV, 369 p., 1 carte h.t., 8 pl. graph. (République du Sénégal. République islamique de Mauritanie. République Française. Ministère de la Coopération I.N.S.E.E. Service de la Coopération.)

BUTEL : Notes sur les peuplades qui occupent les bords du Sénégal.
Extr. de : Rev. col., t. XIV, 1855. p. 752-759.

CAMBOULIVES (M.) : L'organisation coopérative au Sénégal.
Paris, Ed. A. Pedone, 1967. 402 p.

CHABAS (J.) : Le régime foncier coutumier en AOF.
Extr. de : Annales Africaines, 1957. p. 53-78.

CHARMES (J.) : La monographie villageoise comme démarche totalisante, application à la paysannerie des hauts plateaux malgaches.

Extr. de : Rev. Tiers Monde, t. XIV, n° 55, 1973. p. 639-652.

CHERUY (Lt Paul) : Rapport sur les droits de propriété des *kolaade* dans le Chemama, les redevances anciennement payées, les droits encore acquittés actuellement et le mode d'élection des chefs de terrain.
Extr. de : Suppl. J.O. A.O.F., n° 52 à 54, 18 mars 1er et 15 avril 1911. p. 41-48, 49-56 et 57-61. et
extr. de : Recueil Suppl. J.O. A.O.F.. Gorée, Impr. du Gouvernement, (1912). 54 p.

COPANS (J.) : La monographie en question.
Extr. de : Critiques et politiques de l' Anthropologie. Paris, Maspero, 1974. 151 p.

CRESSWELL (R.)
GODELIER (M.) : Outils d'enquête et d'analyse anthropologiques. Paris, Maspero, 1976. 290 p.

CULTRU (P.) : Histoire du Sénégal, du XVIe siècle à 1870. Paris, Larose, 1910. 376 p.

CUOQ (J.) : Recueil des sources arabes concernant l' Afrique Occidentale du VIIIe au XVIe siècle (Bilad al Sudan). Préface de Raymond Mauny. Paris, CNRS, 1975. 490 p., 7 cartes.

CURTIN (P.-D.) : Chronology of events and reigns in the Upper Valley Senegal.
Extr. de : Bull. IFAN, série B, t. XXXVI, n° 3, 1974. p. 525-558.

DARESTE (P.) : La propriété foncière en A.O.F.
Extr. de : Dareste, Doctrine, 1908.

DELAFOSSE (M.) : Le Haut Sénégal Niger. Paris, Larose 1912

DELAFOSSE (M.) : Les Noirs de l'Afrique. Paris, Payot, 1941

DELAFOSSE (M.) : Dr. Poutrin : Enquête sur la famille, la propriété et la justice chez les indigènes des colonies d'Afrique. Paris, Leroux, 1914.

DELCOURT (A.) : La France et les établissements français au Sénégal entre 1713 et 1763. Compagnie des Indes et Sénégal. Guerre de la gomme. Dakar, IFAN, 1952. 432 p.

DESIRE-VUILLEMIN (Geneviève) : Essai sur le gommier et le commerce de la gomme dans les escales du Sénégal.
Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Montpellier pour obtenir le grade de Docteur-ès-Lettres. Dakar, Clairafrique, 1952. 102-XIII p.

DIA (A.) : Contribution à l'étude de l'évolution du régime foncier rural dans la vallée du fleuve. 1968.

DIAKATE (El Hadji Malick) : Monographie du département de Matam. (Dakar), Ecole nationale d'Administration du Sénégal, (1965). 94 p. ronéo., 6 cartes

DIARASSOUBA (Valy-Charles) : L'évolution des structures agricoles du Sénégal. Paris, Cujas, 1968. 298 p. (Temps de l'Histoire).

DIOP (A.-B.) : Société toucouleur et migration. Extr. de : Initiations et études n° XVIII. Dakar, IFAN, 1965. 232 p., cartes.

GADEN (Henri) : Du régime des terres de la vallée du Sénégal au Fuuta antérieurement à l'occupation française. Extr. de : Bull. Comm. Et. Hist. Scient. A.O.F., t. XVIII, n° 4, oct.-déc. 1935. p. 403-414, et extr. de : l'Afrique Franç. Rens. Col. n° 10, 1911. p. 246-250.

GADEN (Henri) : Chroniques du Fuuta Sénégalais. Traduction de deux manuscrits arabes inédits de Sirē Abbâs Soh, accompagnée de notes, documents annexes et de cartes par M. Delafosse avec la collaboration de H. Gaden. Paris, Leroux, 1913. 328 p. (Coll. de la revue du Monde Musulman).

GASTELLU (J.-M.) : "Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ?" Déc. 1978, AMIRA. Série "Enquêtes et outils statistiques". Volume 1. p. 101-121.

GERDAT : "L'exploitation agricole en Afrique Noire" Groupe de travail économie rurale. Déc. 1982. 158 p.

GUEYE (Y.) : Essai sur les causes et les conséquences de la micro-propriété au Fuuta Tooro. Extr. de : Bull. IFAN, t. XIX, série B, n° 1-2. 1957. p. 28-42.

HARDY (G.) : Histoire sociale de la colonisation française. Paris, Larose, 1953. 267 p.

HARDY (G.) : La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854. Paris, Larose, 1921.

JOHNSON (J.-P.) : The Almamate of Fuuta Tooro, 1770-1836. A political history. A thesis. Ann. Arbor, University microfilms, 1974. 513 p.

KANE (A.) : Histoire et origine des famille du Fuuta Tooro.
Extr. de : Annuaire et Mémoire du Com. Et. Hist. Scient, A.O.F., 1916. p. 325-343.

KANE (A.-S.) : Du régime des terres chez les populations du Fuuta Sénégalais.
Extr. de : Bull. Com. Et. Hist. Scient. A.O.F., t. XVIII, n° 4, oct.-déc. 1935. p. 449-461.

KANE (O.) : Les Maures et le Fuuta Tooro au XVIIIe siècle.
Extr. de : Cahiers d'Etudes Africaines, vol. XIV, n° 54, 1974. p. 237-252.

KANE (F.)
LERICOLLAIS (A.) : L'émigration des Soninkés.
Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines, vol. XII, n° 2, 1975.

KULA (W.) : "Théorie économique du système féodal".
Paris, Mouton, 1970. 173 p.

LABAT (Père) : Nouvelle relation d'Afrique Occidentale.
Paris, 1728, 5 tomes . 346, 376, 387, 392 et 404 p.

LAIGRET (Christian) : Matam, cercle du Sénégal.
Extr. de : Outre-Mer, n° 1, mars 1934. p. 3-15, 4 pl.

LAVILLE (P.) : Associations rurales et socialisme contractuel en Afrique Noire.
Paris, Editions Cujas, 1972. 370 p.

LERICOLLAIS (A.) : Note sur la méthodologie des recherches effectuées par les chercheurs en Sciences Humaines de l'ORSTOM dans la vallée du Sénégal. Dakar, ORSTOM, 1977. 12 p. dact.

LERICOLLAIS (A.) : Peuplement et migration dans la vallée du Sénégal.
Cahiers ORSTOM, Sciences Humaines, vol. XII, n° 2, 1975. p. 123-136.

LERICOLLAIS (A.)
VERNIERES (M.) : L'émigration toucouleur : du Fleuve Sénégal à Dakar.
Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines, vol. XII, n° 2, 1975. p. 161-177.

LEROY (Jules) : Monographie d'Afrique Noire : Matam (Sénégal).
Extr. de : Ann. Afric., 1958. p. 235-243.

LY (Bocar) : Etudes sur les terrains du *waalo* ou terrains inondés du Fuuta Sénégalais.
Montpellier, 1955. 32 p. ronéo.

MARTIN (Cap. H.) : L'Association agricole ou "sirka fe-L hasâta" en Mauritanie.
Extr. de : Bull. IFAN, t. I, n° 4, oct. 1939. P. 762-768.

MARTY (P.) : L'établissement des Français dans le Haut-Sénégal (1817-1822).
Extr. de : Revue de l'Histoire des Colonies Françaises, t. XVIII, 1925. p. 51-118 et 210-268.

MEILLASSOUX (C.) : Femmes greniers et capitaux.
Paris, Maspero, 1975.

MEILLASSOUX (C.) : L'esclavage en Afrique Précoloniale.
Paris, Maspero, 1975.

METGE (P.) : Politiques migratoires : les migrations et la transformation de la société rurale traditionnelle au Sénégal.
Petit-Pont (Maxence) : Structures traditionnelles et développement. 1968, p. 39-58.

PAPY (Louis) : La vallée du Sénégal. Agriculture traditionnelle et riziculture mécanisée.
Saint-Louis, IFAN, n° 2, 1952. p. 1-48 (Etudes Sénégalaises) et
extr. de : Cahier O.M., n° 16, oct.-déc. 1951, p. 277-324.

RAFFENEL (A.) : De la colonie du Sénégal. Etudes historiques et commerciales.
Extr. de : Rev. Col., juin, juil., sept., oct. 1850. p. 389-419, 5-44, 225-249, 311-335.

RAFFENEL (A.) : Nouveau voyage dans le pays des Nègres suivi d'études sur la colonie du Sénégal.
Paris, Libr. centrale de Napoléon, 1856. 2 vol., 512 p. et 456 p., fig., cartes.

ROBINSON (D.) : The islamic revolution of Fuuta Tooro.
International Journal of African Historical Studies, vol. VIII, n° 2, 1975, p. 185-221.

ROBINSON (D.) : Chiefs and clerics : The history of Abdul Bokar Kan and Fuuta Tooro. 1853-1891.
Oxford University Press, 1975.

ROBINSON (D.) : A tentative chronology of Fuuta Tooro from the sixteenth through the nineteenth centuries.
Extr. de : Cahiers d'Etudes Africaines, vol. XII, n° 48, 1972, p. 555-592.

SAINT MARTIN (Y.) : L'empire toucouleur 1848-1897. Paris, Le livre Africain, 1970. 192 p.

SCHUMACHER (E.-J.) : Politics, bureaucracy, and rural development in Senegal. University of California Press, 1975. 279 p.

SECK (A.) : Les escales du Fleuve Sénégal. Extr. de : Revue de Géographie de l'Afrique Occidentale, n° 1-2, 1965. p. 71-118.

SECK (S.-M.) : Expériences d'aménagements hydro-agricoles dans la moyenne vallée du Sénégal. Dakar, ORSTOM, 1978. 108 p. ronéo.

SURET-CANALE (J.) : Afrique Noire. L'ère coloniale, 1900-1945. Paris, Editions sociales, 1964.

VIDAL (M.) : Etude sur la tenure des terres indigènes au Fuuta. Paris, Larose, 1936. 35 p. Extr. de : Bull. Comm. Et. Hist. Scient. A.O.F., t. XVIII, n° 4, oct.-déc. 1935, p. 415-448.

VIDAL (M.) : Rapport sur l'étude de la tenure des terres indigènes au Fuuta dans la vallée du Sénégal. St Louis, MAS, 1er juillet 1926, n° 72. 125 p. ronéo. Extr. de : Agriculture - Dakar. Saint-Louis, 27, 1924. 123 p. dact.

WADE (A.) : Chronique du *waalo* Sénégalais (1186-1855). Publiée et commentée par Vincent Monteil. Extr. de : Bull. IFAN, t. XXVI, série B, n° 3-4, juil.-oct. 1964, p. 440-498.

WANE (A.-T.) : Recueil des coutumes sur la tenure foncière dans le domaine cultural du Fuuta. Extr. de : Sénégal documents, n° 18, 1er mars 1961. 8 p. (Système d'occupation des terres sous Koli Tenguella, les Almamy, puis l'Indépendance).

WANE (Y.) : Les Toucouleurs du Fuuta Tooro (Sénégal). Stratification sociale et structure familiale. Dakar, CNRS, IFAN, 1966. 369 p.

WEIGEL (J.-Y.) : Economies rurales et migrations de la région de waounde (Vallée du Sénégal). Dakar, ORSTOM, mai 1978. 100 p. ronéo.

Archives du Sénégal

1 G 292 : Notice sur le cercle de Matam

13 G 107 à 113 : Rapports du commandant de cercle de Dagana

13 G 126 à 131 : " " " Podor

13 G 157 à 160 : " " " Matam

K 15 : Main d'oeuvre indigène 1936-1946

K 162 (26) : Recrutement des travailleurs, émigration des indigènes, mouvements migratoires vers les colonies étrangères. Transport des ouvriers saisonniers. 1935.

K 217 (26) : Problèmes de main d'oeuvre, rapports de tournées du Gouverneur. 1937-39.

K 249 (26) : Réglementation du travail indigène : Guinée, Niger, Sénégal, Soudan, Togo. 1938-42.

K 250 (26) : Renseignements d'ordre économique sur la main d'oeuvre indigène. 1938-45.

K 287 (26) : Enquête sur la main d'oeuvre à Dakar 1939.

K 301 (26) : Colonisation et paysannat indigène en AOF. 1941-44.

- Gouvernement général de l'A.O.F. : Situation générale par années : 1907-1910.

- Annuaire du Sénégal et des dépendances : St Louis, Imprimerie du Gouvernement : 1864 - 1868 - 1869 - 1870 - 1872 - 1874.

ANNEXE I

LE TEMPS DE TRAVAIL

N.B. : - Les chiffres donnés ici représentent des quantités de travail et non des durées de travaux. Par exemple, la valeur 4 indiquée dans la colonne "semis" représentera généralement le travail de 4 personnes durant une journée.

- Les chiffres entre parenthèses indiquent, en pourcentages, la part tenue dans l'opération culturale par le type de travail.

Signification des abréviations : en raison des difficultés de la distinction sur le terrain entre *dooftal* et *satindaade*, des remises de mil lors de la récolte étant pratiquement toujours effectuées nous avons pu les regrouper dans la même rubrique.

DS : *dooftal* + *satindaade*

F : travail familial

B : *ballondiral* (entraide)

S : salariés

Dans les colonnes "1er sarclage" et "2ème sarclage", les chiffres supérieurs donnent le nombre de jours de sarclage effectués à l'aide d'une machine.

Tableau A : Journées de travail par opération culturale et par sexe sur le *waalo* de Boinadji

		Défrichement				Semis				Sarclage				Gardiennage				Récolte				Transport			
		DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S
Nombre total de journées	Hommes	1	150,4	-	23,1	49,8	412,8	17,2	14,2	42,4	673,8	1,6	22,4	113,8	1920	-	-	17,7	217,1	20	-	11,9	49,6	1,3	1,2
	Femmes	-	-	-	-	10,5	241,6	23,5	1,4	-	10,9	-	-	-	1201,8	3,1	-	-	37,1	0,8		-	10,7	-	-
Journées par hectare	Hommes	0,01	2,1	-	0,3	0,7	5,7	0,2	0,2	0,6	9,2	0,02	0,3	1,6	26,3	-	-	0,2	3	0,3	-	0,2	0,7	0,01	0,01
		(0,4)	(87,5)		(12,5)	(6,6)	(54,2)	(1,9)	(1,9)	(5,9)	(90,1)	(0,2)	(2,9)	(3,6)	(59,2)	(-)	(-)	(5)	(75)	(7,4)	(-)	(19,6)	(68,6)	(1)	(1)
	Femmes	-	-	-	-	0,1	3,3	0,3	0,02	-	0,1	-	-	-	16,5	0,04	-	-	0,5	0,01	-	-	0,1	-	-
		(-)	(-)	(-)	(-)	(0,9)	(31,4)	(2,9)	(0,2)		(0,9)	(-)	(-)	(-)	(37,1)	(0,1)	(-)	(-)	(12,4)	(0,2)	(-)	(-)	(9,8)	(-)	(-)
TOTAL JOURNEES PAR HECTARE		0,01	2,1	-	0,3	0,8	9	0,5	0,22	0,6	9,3	0,02	0,3	1,6	42,8	0,04	-	0,2	3,5	0,31	-	0,2	0,8	0,01	0,01
		(0,4)	(87,5)	(-)	(12,5)	(7,5)	(85,6)	(4,8)	(2,1)	(5,9)	(91)	(0,2)	(2,9)	(3,6)	(96,3)	(0,1)	(-)	(5)	(87,4)	(7,6)	(-)	(19,6)	(78,4)	(1)	(1)
		2,4				10,5				10,2				44,4				4				1			

Tableau B : Journées de travail par opération culturale et par sexe sur le *waalo* de Tiguéré *suubalBe*

		Défrichement				Semis				Sarclage				Gardiennage				Récolte				Transport			
		DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S
Nombre total de journées	Hommes	7	322	10		18	105	5		39	317	14	13		780			11	69,5	2			19,5		
	Femmes		54			36	137				61				970			2	67	2			37,8		
Journées par hectare	Hommes	0,5 (1)	21,6 (82)	0,7 (3)		1,2 (6)	7 (35)	0,3 (1)		2,6 (9)	21,2 (72)	0,9 (3)	0,8 (2)		52,3 (45)			0,7 (7)	4,6 (46)	0,1 (1)			1,3 (34)		
	Femmes		3,6 (14)			2,4 (12)	9,1 (46)					4 (14)			65,1 (55)			0,1 (1)	4,4 (44)	0,1 (1)			2,5 (66)		
Total journées par hectare		0,5 (1)	25,2 (96)	0,7 (3)		3,6 (18)	16,1 (81)	0,3 (1)		2,6 (9)	25,2 (86)	0,9 (3)	0,8 (2)		117,4 (100)			0,8 (8)	9 (90)	0,2 (2)			3,8 (100)		
	Total	26,4				19,7				29,5				117,4				10				3,8			
Total journées par parcelle		10,9				8,3				12,3				48,6				4,2				1,5			

Tableau C : Journées de travail par opération culturale et par sexe sur le *waalo* de Tiguéré soninké

		Défrichement				Semis				Sarclage				Gardiennage				Récolte				Transport			
		DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S
Nombre total de journées	Hommes		260	36		22	155				533		24		585			20	111				26		
	Femmes		18			22	52				15				260			19	40				7		
Journées par hectare	Hommes		15,9 (83)	2,2 (11)		1,3 (9)	9,4 (62)				32,5 (93)		1,5 (4)		35,7 (69)			1,2 (10)	6,8 (59)				1,6 (80)		
	Femmes		1,1 (6)			1,3 (9)	3,1 (20)				0,9 (3)				15,9 (31)			1,2 (10)	2,4 (21)				0,4 (20)		
Total journées par hectare			17 (89)	2,2 (11)		2,6 (18)	12,5 (82)				33,4 (96)		1,5 (4)		51,6 (100)			2,4 (20)	9,2 (80)				2 (100)		
		19,2				15,1				34,9				51,6				11,6				2			
Total journées par parcelle		18,4				14,7				33,6				49,7				11,1				1,9			

Tableau D : Journées de travail par opération culturale et par sexe sur le *falo* de Tiguéré

		Défrichement				Semis				Sarclage				Gardiennage				Récolte				Transport			
		DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S
Nombre total de journées	Hommes		31				29				25				48				3				2		
	Femmes		31				31				25				224				12				8		
Journées par hectare	Hommes		17,2 (50)				16,1 (48)				13,9 (50)				26,7 (18)				1,7 (20)				1,1 (20)		
	Femmes		17,2 (50)				17,2 (52)				13,9 (50)				124,4 (82)				6,7 (80)				4,4 (80)		
Total journées par hectare	Total		34,4				33,3				27,8				151,1				8,4				5,5		
	Total	34,4				33,3				27,6				151,1				8,4				5,5			
Total journées par parcelle		4,42				4,28				3,57				19,42				1,07				0,71			

Tableau E : Journées de travail par opération culturale et par sexe sur le *jeeri* de Boinadji

		Défrichement				Semis				Sarclage I				Sarclage II				Gardiennage				Récolte			
		DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S
Nombre total de journées	Hommes	-	197	-	-	6	156	1	-	-	768 258	-	-	20	642 60	-	-	120	1200	-	-	12	204	24	-
	Femmes	-	18	-	-	2	21	-	-	-	20	-	-	-	11	-	-	-	200	-	-	-	10	-	-
Journées par hectare	Hommes	-	5,5 (92)	-	-	0,17 (3)	4,36 (84)	0,03 (1)	-	-	21,5 (73) 7,2 (25)	-	-	0,6 (3)	17,9 (87) 1,7 (8)	-	-	3,4 (8)	33,5 (79)	-	-	0,3 (5)	5,7 (81)	0,7 (10)	-
	Femmes	-	0,5 (8)	-	-	0,05 (1)	0,59 (11)	-	-	-	0,6 (2)	-	-	-	0,3 (2)	-	-	-	5,6 (13)	-	-	-	0,3 (4)	-	-
Total journées par hectare		-	6 (100)	-	-	0,23 (4)	4,95 (95)	0,03 (1)	-	-	22,1 (75) 7,2 (25)	-	-	0,6 (3)	18,2 (89) 1,7 (8)	-	-	3,4 (8)	39,1 (92)	-	-	0,3 (5)	6 (85)	0,7 (10)	-
		6				5,2				29,3				20,5				42,4				7			

		Transport			
		DS	F	B	S
Nombre total de journées	Hommes	-	50,5	2	-
	Femmes	-	2,5	-	-
Journées par hectare	Hommes	-	1,4 (92)	0,06 (4)	-
	Femmes	-	0,07 (4)	-	-
Total journées par hectare		-	1,5 (96)	0,06 (4)	-
		1,5			

Tableau F : Journées de travail par opération culturale et par sexe sur le *jeeri* de Mogo-YallalBe

		Défrichement				Semis				1er Sarclage				2ème Sarclage				Gardiennage				Récolte			
		DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S
Nombre total de journées	Hommes	-	75	-	-	3	172	-	-	10	663 20	-	1	47	294 47	15	-	-	375	-	-	39	404	-	-
	Femmes	-	4	-	-	3	40	-	-	-	31 20	-	-	-	16 20	-	-	-	245	-	-	-	76	-	-
Journées par hectare	Hommes	-	2,6 (96)	-	-	0,10 (1)	5,93 (79)	-	-	0,34 (1)	22,85 (89) 0,69 (3)	-	0,03 (0,1)	1,62 (11)	10,13 (67) 1,62 (11)	0,52 (3)	-	-	12,93 (60)	-	-	1,34 (7)	13,93 (78)	-	-
	Femmes	-	0,14 (4)	-	-	0,10 (1)	1,38 (19)	-	-	-	1,07 (4) 0,69 (3)	-	-	-	0,55 (3) 0,68 (5)	-	-	-	8,45 (40)	-	-	-	2,62 (15)	-	-
Total journées par hectare		-	2,74 (100)	-	-	0,20 (2)	7,31 (98)	-	-	0,34 (1)	23,92 (93) 1,38 (6)	-	0,03 (0,1)	1,62 (11)	10,68 (70) 2,31 (16)	0,52 (3)	-	-	21,4 (100)	-	-	1,34 (7)	16,55 (93)	-	-
		2,7				7,5				25,7				15,1				21,4				17,9			
Total journées par parcelle		3,16				8,72				29,80				17,56				24,80				20,76			

Tableau G : Journées de travail par opération culturale et par sexe sur le *jeeri* de Tiehel

		Défrichement				Semis				1er Sarclage				2ème Sarclage				Gardiennage				Récolte			
		DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S
Nombre total de journées	Hommes	-	280	-	5	-	106	-	-	-	119 316	-	10		82 294		4	-	840	-	-		314	-	-
	Femmes	-	36	-		-	35	-	-	-	197 21	-	-		145 18			-	540	-	-		133	-	-
Journées par hectare	Hommes		8,19 (87)		0,15 (2)	-	3,09 (75)	-		-	3,47 (18) 9,23 (48)	-	0,29 (1)	-	2,39 (15) 8,58 (54)	-	0,12 (1)	-	24,53 (62)	-	-		9,17 (70)	-	-
	Femmes		1,05 (11)			-	1,02 (25)	-	-	-	5,75 (30) 0,61 (3)	-	-	-	4,23 (27) 0,53 (3)	-	-	-	15,77 (39)	-	-	-	3,88 (30)	-	-
Total journées par hectare		-	9,23 (98)	-	0,15 (2)	-	4,11 (100)	-	-	-	9,22 (48) 9,84 (51)	-	0,29 (1)	-	6,62 (42) 9,11 (57)	-	0,12 (1)	-	40,30 (100)	-	-	-	13,05 (100)	-	-
		9,38				4,11				19,35				15,85				40,30				13,05			
Total journées par parcelle		13,3				5,87				27,62				22,62				57,5				18,62			

Tableau H : Journées de travail par opération culturale et par sexe sur le *foonde* de Tiguéré *suubalBe*

		Défrichement				Semis				1er Sarclage				2ème Sarclage				Gardiennage				Récolte			
		DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S
Nombre total de journées	Hommes		135				108				359				211				470				53		
	Femmes						61												155				14,5		
Journées par hectare	Hommes		10,6 (100)				8,5 (66)				28,3 (100)				16,6 (100)				37 (75)				4,2 (79)		
	Femmes						4,3 (34)												12,2 (25)				1,1 (21)		
Total journées par hectare			10,6 (100)				12,8 (100)				28,3 (100)				16,6 (100)				49,2 (100)				5,3 (100)		
			10,6				12,8				28,3				16,3				49,2				5,3		
Total journées par parcelle			7,5				9,38				19,94				11,72				34,72				3,75		

		Transport			
		DS	F	B	S
Nombre total de journées	Hommes		13,5		
	Femmes		10		
Journées par hectare	Hommes		1,1 (58)		
	Femmes		0,8 (42)		
Total journées par hectare			1,9 (100)		
			1,9		
Total journées par parcelle			1,31		

Tableau I : Journées de travail par opération culturale et par sexe sur le *foonde* de Tiguéré Soninké

		Défrichement				Semis				1er Sarclage				2ème Sarclage				Gardiennage				Récolte			
		DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S
Nombre total de journées	Hommes		180				76,5				209		5		189				515				21		
	Femmes						45				16								90				5		
Journées par hectare	Hommes		15,7 (100)				6,7 (63)				18,3 (91)		0,4 (2)		16,5 (100)				45 (85)				1,8 (82)		
	Femmes						3,9 (37)				1,4 (7)								7,9 (15)				0,4 (18)		
Total journées par hectare			15,7 (100)				10,6 (100)				19,7 (98)		0,4 (2)		16,5 (100)				52,9 (100)				2,2 (100)		
			15,7				10,6				20,1				16,5				52,9				2,2		
Total journées par parcelle			12				8,10				15,33				12 60				40,33				1,73		

		Transport			
		DS	F	B	S
Nombre total de journées	Hommes		12		
	Femmes		4		
Journées par hectare	Hommes		1 (71)		
	Femmes		0,4 (29)		
Total journées par hectare			1,4 (100)		
			1,4		
Total journées par parcelle			1,06		

ANNEXE II

GLOSSAIRE DES TERMES UTILISES

La transcription des termes vernaculaires a été faite d'après les travaux du Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD), et en particulier à partir des ouvrages de M. Oumar Ba, Maître de recherches à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN) :

- "Petit lexique Peul-Français de la faune et de la flore du Fuuta Toro" CLAD 1968

- "Petit vocabulaire de la langue Peul, parlée au Fuuta Toro" CLAD 1975

- "La terminologie géographique du pulaar (Sénégal-Mauritanie)" CLAD 1975

- "Le Fuuta Toro, au carrefour des cultures", L'Harmattan, Paris 1977

Bien que plus ancien et ne correspondant plus à la nouvelle transcription officielle, on pourra consulter comme dictionnaire, l'ouvrage de Henri Labouret :

- "La langue des Peuls ou Foulbé", Mémoires IFAN, Dakar 1952

Il faut aussi signaler la publication par l'IFAN des anciens manuscrits de Henri Gaden, complétés par une équipe de chercheurs du Fouta. Malheureusement, deux fascicules seulement ont été jusqu'à présent édités :

- "Dictionnaire Peul-Français" par Henri Gaden :
  - . Fascicule I, Catalogues et documents de l'IFAN, n° XXII, Dakar 1969 : comporte les cinq voyelles.
  - . Fascicule II, Catalogues et documents de l'IFAN, n° XXII, Dakar 1972 : comporte toutes les racines dont l'initiale appartient au groupe B : b, mb, B.

Inventaire des sons représentés
(d'après Oumar Bâ, 1975)

N.B. : A défaut de lettres crossées, les glottalisées ont été transcrites par des majuscules.

CONSONNES	Labiales	Dentales	Palatales	Vélaires	Glottales
Occlusives sourdes	P	t	c	k	
sonores	b	d	j	g	
glottalisées	B	D	Y		
prénasalisées	mb	nd	nj	ng	
Constrictives sourdes	f	s			
Nasales	m	n	ny		
Latérales		l			
Vibrantes		r			
Semi-voyelles			y	w	

Lorsque nécessaire, les pluriels seront indiqués entre parenthèses.

almaami — Vient de l'arabe "al imam" (celui qui dirige la prière), souverain musulman régnant sur le Fouta après la révolution *tooroodo* de Souleymane Bâl en 1776. Afin de rendre impossible la rétention du titre par un même lignage, ce souverain devait être élu par un collège de grands électeurs. En pratique, ce système fonctionnera très mal à partir du début du XIXe siècle, après la disparition du premier *almaami*, Abdul Kader.

almuuDo (almuuBe) — Elève de l'école coranique. Disciple d'un marabout.

arano — Premier sarclage. Parfois appelé aussi *remde bakao*.

ardo — A l'origine, chef de migration puis chef de tribu peul.

asakal — A l'origine, dîme ou aumône religieuse (de l'arabe "al zekkat") égale au dixième des quantités produites pendant une année (récoltes, bénéfices commerciaux, accroissement du cheptel, etc...). Avec l'introduction de l'almamiat, cet *asakal* fut principalement prélevé sur la production agricole, prenant ainsi la forme d'une rente foncière.

awre — Semis

baaba — Père, oncle, frère aîné du père.

baalwaalo (waalwaalBe) — Habitant du *waalo*, c'est-à-dire de la vallée du fleuve.

bakao — Premier sarclage (Cf. *arano*)

baleere — Noir. Le *wallere baleere* est la terre noire très fertile que l'on rencontre dans le *waalo*.

balewo — Le *seeno balewo* est la terre noire fertile que l'on rencontre dans le *jeeri*.

baljol (balji) — Terre du *jeeri* à croûte particulièrement dure. Utilisable lors de pluies abondantes.

ballal — Aide. Lors de travaux agricoles par exemple.

balle — Pluriel de *wallere*.

ballondiral — Entraide agricole

bambaaDo (wambaaBe) — Griot musicien s'accompagnant à la guitare (*hoddu*) ou au violon (*nyaanyooru*).

banco — Matériau de construction à base de terre ou de bouse de vache séchée.

bappaanyo — Oncle paternel

baylo (wayluBe) — Forgeron

bayti — Qualificatif des terres de la "couronne" (*leydi bayti*)

beyaat — Deuxième sarclage

beytibeyaat — Troisième sarclage

bottaari — Repas

buurnajo (buurnaBe) — Céramiste

caangol — Marigot

ceddo (seBBe) — Guerrier, sert aussi à désigner toute personne non-halpulaar (c'est-à-dire, ni peul ni toucouleur)

ceedu — Saison chaude et sèche, de Mars à Avril

ceengalal (ceengele) — Corbeille servant à transporter le mil lors de la récolte. Le grand *ceengalal* en usage dans la région de Matam contient environ trente kilos d'épis.

ceerno — Marabout, chef religieux musulman.

coggu (cogguli) — Littéralement : vente. En ce qui concerne le droit foncier, cession temporaire du droit de culture par paiement en "monnaie" au début de la période, pour une durée généralement inférieure à cinq ans.

conyal — Récolte

cottigu — Littéralement : rachat. En ce qui concerne le droit foncier, droit d'investiture versé par un gérant (*jaagaraf*) lors de sa prise de fonction.

cubalo (suubalBe) — Pêcheur. Caste appartenant au groupe des *rimBe*.

daande maayo — Zone située au bord du fleuve.

dabbunde — Saison fraîche se situant de Novembre à Février.

dammuwal — Petit bétail ovin et caprin.

dawol — Littéralement, le départ de bonne heure. Représente le travail effectué dans une journée. En fait, terme générique regroupant les différents types de travaux en commun effectués dans la journée : entraide (*ballondiral*), aide gratuite sans contrepartie (*dooftal*), aide avec contrepartie différente (*satindaade*).

demminaare — Saison la plus chaude, de Mai à Juin, pendant laquelle s'effectuent les travaux préparatoires aux cultures.

demoowo — Cultivateur.

dimo (rimBe) — Homme libre. Le groupe des *rimBe* regroupe les *tooroBe* (nobles); les *suubalBe* (pêcheurs) et les *seBBe* (guerriers).

dooftal — Aide gratuite sans contrepartie. Journée de travail due par un cultivateur sur le champ de son "propriétaire".

dudial — Opération de défrichement avant mise en culture consistant en un brûlis de la végétation arrachée.

dunki — Claie de branchages surélevée formant lit et isolant le dormeur du sol.

elimaan — Chef religieux, titre musulman formé d'après le même mot arabe ("al imam") que *almaami*, désignant certains chefs de provinces et de villages importants.

falo (pale) — Petit terrain de culture situé sur les rives du fleuve, généralement dans leur partie convexe.

farba — Titre d'origine mandingue porté soit par d'anciens chefs de territoire, soit par les chefs des castes professionnelles.

feccere — Partager. La période connue sous le nom du *feccere Fuuta* fut celle du partage du Fouta entre vassaux et clients durant les règnes du dernier *saltigi*, Souley N'Diaye, et du premier *almaami*, Abdull.

fedde (pelle) — Classe d'âge. Les opérations d'entraide organisées au sein de ces classes d'âge portent le nom de *dawol fedde*.

foonde — Emergence, terre non submersible ou rarement submergée située dans le lit majeur du fleuve (*waalo*).

fooyre *(pooye)* — Foyer, cuisine, unité de consommation et de production. Plus petite unité économique dans la vallée.

fuutanke *(fuutankooBe)* — Habitant du Fouta.

galle *(galleeji)* — Carré ou concession, unité de résidence délimitée par un enclos. Par extension, peut prendre le sens de famille.

gawlo *(awluBe)* — Griot spécialisé dans les généalogies des *toorooBe*.

giyiraaDo — Compagnon d'âge, appartenant à un même *fedde*.

gerngal *(gerde)* — Mise en tas des épis, lors de la récolte.

hartullaawo — Terres nues du *jeeri*, généralement incultes.

hoddu — Petite guitare peul.

hoore *(koye)* — Tête. Le *hoore kosam* est la calebasse de lait donnée tous les jeudis soirs par le possesseur d'un troupeau au propriétaire de son champ.

hollalde *(kollade)* — Terres basses du *waalo*, facilement inondables et propices à la mise en culture.

jaagaraf — Gérant de tout ou partie d'un domaine foncier.

jabere — Semis.

jallo — Petite houe.

jambere *(jambe)* — Hâche. Le *jom jambere* est le titulaire d'un droit de culture acquis par le défrichement à la hâche de sa parcelle.

jawanDo *(jawanBe)* — Courtisans, conseillers des *toorooBe*.

jeeri — Zone de transition située entre le Ferlo et le lit majeur du fleuve (*waalo*).

jeejengol *(jeejeeli)* — Zone étroite formant la transition entre le *jeeri* et le *waalo*.

jeyde — Détenir, être propriétaire.

jeyngol — Feu. Le *jom jeyngol* est le titulaire d'un droit de culture acquis par le défrichement par le feu (brûlis) de son champ.

jinangu — Outil en forme de V à branches de longueurs différentes, la plus courte étant munie d'une pointe de fer, la plus longue servant de manche Cet outil est utilisé lors du semis pour ouvrir la terre.

jom — Maître, chef.

joowre (joowe) — Littéralement : tas. Bien de famille indivis. L'ensemble du patrimoine foncier d'un lignage forme un *joowre*.

kamaliingu — Chef.

kawle — Saison intermédiaire entre la saison des pluies et la saison froide. Se situe de la mi-Octobre à la mi-Novembre.

kawngal — Droit de pêche. Part donnée au propriétaire des produits de la pêche faite dans un marigot ou une mare lui appartenant.

kedde — Reste. Les *kedde leydi* sont les terres du *joowre* demeurant non affectées après que chaque membre du lignage ait reçu la part nécessaire à sa subsistance. Ces *kedde leydi* restent sous la gestion directe du *mawDo lenyol* (doyen du lignage) qui pourra éventuellement les affecter à de nouveaux membres du lignage ou les louer si elles représentent vraiment un excédent par rapport aux besoins de la communauté lignagère.

keerol — Limite entre deux parcelles. Généralement matérialisées par la plantation de doubles poquets de mil.

kellifaaDo (kellifaaBe) — Adulte.

kolangal (kolaaDe) — Cuvette argileuse située dans le lit majeur du fleuve (*waalo*) sur laquelle s'effectuent les cultures de décrue.

kosam — Lait.

kourngal — Gardiennage des terrains de culture afin de les protéger contre les animaux prédateurs.

labo (lawBe) — Artisan transformateur du bois : menuisier, sculpteur, etc...

lacciri — Couscous de mil généralement consommé le soir et au petit déjeuner, le plus souvent avec du lait (*lacciri e kosam*).

lam — Chef. De *laamde* : commander.

leer — Bâti rectangulaire dans lequel est entassé le mil lors de la récolte. Utilisé essentiellement dans le *jeeri*.

lenyol — Lignage. Ensemble des descendants d'un ancêtre commun

lewre — Défrichement.

leydi (leydeele) — Terre. Le *jom leydi* est le maître de la terre, droit éminent s'opposant à celui du *jom ngessa* (maître du champ) qui est, lui, maître de la culture (droit effectif de mise en valeur).

lori — Opération de défrichement consistant à déraciner la courte végétation née pendant la crue. S'effectue dans le *waalo*.

lougan — Mot d'usage courant en Afrique francophone désignant un champ. Ce mot qui n'est pas *pulaar* était déjà employé par les Français au XVIIe siècle. D'après Oumar Bâ, ce terme proviendrait peut-être du mot *luugah* (pluriel *luugaaji*) désignant un champ dans un *falo* ou un terrain en bordure du fleuve.

lowre — Jardin, parcelle.

lugal — Bâton à fouir.

maabo (maabuBe) — Tisserand.

maccuDo (maccuBe) — Esclave, serviteur.

mawDo — Aîné, ancien.

mawniraaDo gorko — Frère aîné.

minyiraaDo gorko — Frère cadet.

nafoore — Rendre service. Ensemble des petits cadeaux ou services que le cultivateur d'un terrain fait ou rend au propriétaire des terres qui, en contrepartie, allège les autres droits ou les supprime.

nattinde — Transport de la récolte jusqu'au lieu où elle sera engrangée.

ndodi — Droit d'investiture versé par un *jaagaraf* lors de sa prise de fonction. Son montant était proportionnel à l'importance du commandement conféré.

Ngenaar — Province du Fouta Toro sur laquelle a porté notre étude.

ngesa (gese) — Champ.

njeslaari ou *njeslaaje* — Petit champ d'un serviteur ou d'un cultivateur travaillant aux cultures d'un chef de famille ou d'un patron.

njeyaandi — Du verbe *jeyde* (détenir). Les *leydi njeyaandi* sont les terres détenues au titre de la maîtrise de la terre (par le *jom leydi*), de même que les terres *bati*.

njiimandi — Terres dominées. Il s'agit ici de l'ensemble des terres *bayti* et *njeyaandi* qui, lorsqu'elles sont affectées à un cultivateur qui n'est pas lui-même *jom leydi*, deviennent alors *njiimandi*. En fait, la différenciation intervient suivant le niveau d'appréhension : une même terre peut ainsi être *bayti* ou *njeyaandi* au niveau du maître de la terre (*jom leydi*) et *njiimandi* au niveau du cultivateur effectif (*demoowo*) si celui-ci n'est que maître de la culture (*jom ngesa*) ou simple locataire ou métayer.

njobdi — Travail rémunéré par de l'argent. En fait, simple salariat.

njolndi — Droit annuel versé en "monnaie" par le titulaire d'un droit de culture au propriétaire (*jom leydi*) de son champ.

nyanyooru — Petit violon peul.

nyebbe — Sorte de haricots.

nyenyo (nyemBe) — Groupe social rassemblant les castes artisanales et les griots.

pale — Pluriel de *falo*.

pooye — Pluriel de *fooyre*.

raneere — Type de sol léger du *waalo* : *balle raneere*.

ranewo — Type de sol du *jeeri*.

remde — Sarclage. Littéralement, cultiver.

rem peccen — Littéralement : partage de la récolte. Métayage.

rimBe — Pluriel de *dimo*, hommes libres.

saka (sakeeji) — Grenier à mil en branchages tressés, isolé du sol.

sakke (sakkooBe) — Peaussier, cordonnier.

saltigi — Du mandingue "Silatigi" : le guide, maître du chemin. Titre pris par les souverains de la dynastie Dénianké qui régna sur le Fouta Toro de 1515 environ à 1776, date de la révolution maraboutique menée par Souleymane Bâl qui installera le nouveau régime de l'almamiat.

satindaade — Aide avec contrepartie

seane — Trou artificiellement creusé, destiné à recueillir les eaux de pluie.

seBBe — Pluriel de *ceddo*.

seeno — Terme générique pour les sols sablonneux du *jeeri*.

solewol — Pièce de tissus ou "guinée" servant de moyen de paiement lors de l'acquittement de certaines redevances, *njolndi* en particulier.

somono — Caste de pêcheurs du fleuve, à ne pas confondre avec les *suubalBe (cubalo)*.

sopitaade — Opération de défrichement consistant à arracher les arbustes et les plus grandes herbes.

sor — Pagne de 2m50 sur 1m60 ayant la même fonction que le *solewol*, bien que lui étant antérieur.

surga — Célibataire.

suubalBe — Pluriel de *cubalo*.

suuna — Petit mil ou mil chandelle, généralement cultivé dans le *jeeri*.

tapere — Lors du semis, réduction en poudre d'une poignée de terre qui sera ensuite jetée sur la graine (*wakere*).

teedungal — Honneur, respect.

toorooDo (toorooBe) — Caste noble de croyants. Son recrutement s'est fait au XVIIIe siècle, pendant la dernière partie du règne dénianké et le début de l'almamiat. Au début caste ouverte, il semblerait qu'elle ait été formée en grande partie par d'anciens guerriers (*seBBe*) désireux de conserver leur suprématie, ainsi que par des Peuls.

waalo — Lit majeur du fleuve Sénégal. A ne pas confondre avec le pays du même nom qui s'étendait dans le delta et le long de la vallée, de St Louis à Dagana.

wakere — Lors du semis, opération consistant à recouvrir la graine déposée d'une poignée de terre précédemment réduite en poudre (*tapere*).

wallere — Terrains fertiles à surface sablonneuse du *waalo*.

wambaaBe — Pluriel de *bambaaDo*.

wayluBe — Pluriel de *baylo*.

waynaade — Opérations effectuées sur les champs de *waalo* avant la crue.

waytaade — Opérations effectuées sur les champs de *waalo* après que la crue se soit retirée. Préparatifs aux semailles.

wiinde — Fumure.

wodeere — Terre rouge du *waalo* : *wallere wodeere*.

worongue — Sorte de houe.

wuro (gure) — Village.

yettoode — Patronyme. Nom propre du lignage.

yiyal (yiye) — Littéralement : os. Redevance formée par le don de la poitrine et des côtes du mouton ou du boeuf lorsque le cultivateur en tuait un.

TABLE DES MATIERES

METHODOLOGIE DE L'ETUDE 7

- Les circonstances de la recherche 9

- Les techniques de la recherche 10
  . Observation directe et insertion "tranquille" 11
  . Chronologie du travail de terrain 13

- Les moyens de la recherche 15
  . La problématique 15
  . La redéfinition de concepts opératoires 17
    L'exploitation agricole 17
    Le travail et les actifs 20
    Migrations et migrants 23
  . L'interprète/informateur 25

- Les instruments de la recherche 27
  . Les interviews 27
  . Les questionnaires 28
  . Les levés topographiques 28
  . Le recours à l'histoire 29

- Les types d'observations 32
  . *Observation de la production* 32
    La production agricole 32
    Les autres productions 35
  . Observation de la consommation 36
    La consommation de biens alimentaires 36
    Les autres consommations 37
  . Observation des échanges et de la répartition 38
  . Observation de la migration 38

PREMIERE PARTIE :
PROLEGOMENES : L'ENVIRONNEMENT ET LE LEGS DE L'HISTOIRE 41

LE MILIEU NATUREL ET HUMAIN 43

- Le milieu naturel 43

- Le milieu humain 47
  . La structure familiale 48
  . La structure sociale 49

ADAPTATION ET EVOLUTION DES ECONOMIES DU FLEUVE 51

- L'économie traditionnelle 51

- L'économie de traite 53

- L'ère des aménagements hydro-agricoles 56
  . Les tentatives de colonisation agricole 56
  . Le début des grands travaux 57
  . L'aménagement du Delta et de la vallée 59
    La SAED et les modifications du programme 30.000 hectares 59
    Les objectifs de production 61
    Le financement des aménagements 63

DEUXIEME PARTIE : LE SYSTEME FONCIER 65

LES ORIGINES DU SYSTEME FONCIER ACTUEL 69

LE SYSTEME FONCIER, L'HERITAGE DES ALMAAMI 75

- Propriété éminente et terres dominées 75
  . Les catégories de terres 75
  . Les tenants de la propriété 77

- Maîtrise de la terre et maîtrise de la culture 80

- Les sanctions du droit 83
  . Droits de mutation ou d'investiture 84
  . Redevances foncières 84
  . Redevances annexes 84
  . Redevances contractuelles 85

- L'asakal et les grands domaines : deux problèmes en suspens 87
  . L'asakal : dîme religieuse ou rente foncière ? 87
  . Les grands domaines, la part du mythe 89

L'EVOLUTION DEPUIS L'OCCUPATION FRANCAISE 91

- Le domaine du droit 91

- Le domaine des faits 94
  . Segmentation des lignages et atomisation foncière 94
  . De l'esclavage à l'asservissement contractuel 98

STRUCTURE FONCIERE ACTUELLE DANS LA REGION DE MATAM 103

- Le kolangal Noussoum 105

- Le falo Talnde 112

- De la transmission latérale à la transmission verticale du patrimoine foncier 114
  . Le lignage Sy de Boinadji-Rumde 115
  . Le lignage Sall de Tiguere-Sire 120

TROISIEME PARTIE : LES SYSTEMES DE PRODUCTION ACTUELS 127

LES UNITES DE PRODUCTION 129

- Structure familiale des unités de production 129

- Structure de l'avoir foncier des unités de production 133
  . Les terrains de culture sous pluie : jeeri et foonde 134
  . Les terrains de culture de décrue : waalo et falo 139

LA PRODUCTION AGRICOLE 147

- La production agricole en cultures de décrue 152
  . Temps de travaux et opérations culturales 152
  . Répartition sexuelle des tâches 158
  . Frais d'exploitation et rendements 159
  . Le falo Talnde 161

- La production agricole en cultures pluviales 162
  . Temps de travaux et répartition sexuelle des tâches 162
  . Rendements et productivité du travail 165

LE TRANSFERT MIGRATOIRE 169

- Genèse et évolution du transfert migratoire 169

- Le transfert migratoire 173
  . Aspects quantitatifs 173

. Aspects qualitatifs 193
Les Peuls 197
Les Toucouleurs TooroBe 198
Les Wolofs 201
Les Toucouleurs SuubalBe 202
Les Soninkés 203

LA CONSOMMATION ET LES REVENUS 207

- Structure de la consommation 208
. Les consommations alimentaires 208
Les produits vivriers locaux 208
Les produits de l'élevage et de la pêche 212
Les biens alimentaires importés 212
. Les consommations non alimentaires 213
Dépenses vestimentaires, d'équipement ménager et d'hygiène 213
Dépenses d'exploitation agricole 214
Autres dépenses 215

- Structure des revenus 216

CONCLUSION 225

- Des modalites différentes du transfert migratoire suivant le degré d'insertion dans l'économie marchande 228

- Wolofs, Soninkés et Toucouleurs de la région de Matam : des adaptations divergentes au transfert migratoire 231

BIBLIOGRAPHIE 241

ANNEXE 1 : LE TEMPS DE TRAVAIL 253

ANNEXE 2 : GLOSSAIRE DES TERMES UTILISES 265

ORSTOM Éditeur
Dépôt légal : 4ème trim. 1985
ISSN : 0371-6023
ISBN : 2-7099-0771-2

Imprimerie SAGI 9-11, rue du Roule 75001 Paris 206/20299

ISSN : 0371-6023
ISBN : 2-7099-0771-2
Editions de l'ORSTOM
70, route d'Aulnay F-93140 BONDY

Cliché de l'auteur :
Le fleuve Sénégal à Matam
Maquette : M.A. BRAY